



# **Inflexions**

**civils et militaires : pouvoir dire**

### **La revue Inflexions**

est éditée par l'armée de terre.

14, rue Saint-Dominique, 75700 Paris SP07

Rédaction : 01 44 42 42 86 – e-mail : [inflexions.emat-cab@terre-net.defense.gouv.fr](mailto:inflexions.emat-cab@terre-net.defense.gouv.fr)

Télécopie : 01 44 42 57 96

[www.inflexions.fr](http://www.inflexions.fr)

Membres fondateurs :

M. le général de corps d'armée (2S) Jérôme Millet ─ Mme Line Sourbier-Pinter

─ M. le général d'armée (2S) Bernard Thorette

Directeur de la publication :

M. le général de corps d'armée Jean-Philippe Margueron

Directeur délégué :

M. le colonel Daniel Menaouine

Rédactrice en chef :

Mme Emmanuelle Rioux

Comité de rédaction :

M. le général d'armée (2S) Jean-René Bachelet ─ Mme Monique Castillo ─ M. Jean-Paul Charnay ─ M. le médecin chef des services Patrick Clervoy ─ M. Samy Cohen ─ M. le

colonel (er) Jean-Luc Cotard ─ M. le colonel Benoît Durieux ─ M. le colonel Michel Goya

─ M. Armel Huet ─ M. le grand rabbin Haïm Korsia ─ M. le général de brigade François

Lecointre ─ Mme Véronique Nahoum-Grappe ─ M. l'ambassadeur de France François

Scheer ─ M. Didier Sicard ─ M. le colonel (er) André Thiéblemont

Membre d'honneur :

M. le général de corps d'armée (2S) Pierre Garrigou-Grandchamp

Secrétaire de rédaction : adjudant-chef Claudia Sobotka

[claudia.sobotka@terre-net.defense.gouv.fr](mailto:claudia.sobotka@terre-net.defense.gouv.fr)

Les manuscrits soumis au comité de lecture ne sont pas retournés.

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Les titres des articles sont de la responsabilité de la rédaction.



**Inflexions**

**civils et militaires : pouvoir dire**

# Le sport et la guerre

## NUMÉRO 19

# LE SPORT ET LA GUERRE

### ┆ ÉDITORIAL ┆

┆ ARMEL HUET ┆ 7

### ┆ DOSSIER ┆

#### COMPARER L'INCOMPARABLE ?

┆ LUC ROBÈNE ┆ 19  
Dans l'imaginaire collectif, le sport et la guerre entretiennent des liens solides que cet article tente de sonder en proposant une approche historique.

#### LENI RIEFENSTAHL/GEORGES PEREC : UN OLYMPISME MARTIAL

┆ DOMINIK MANN ┆ 35  
Le rapprochement d'*Olympia*, le documentaire sur les Jeux olympiques de Berlin de 1936 réalisé par Leni Riefenstahl, et de *W ou le souvenir d'enfance*, l'autobiographie de Georges Perec, deux œuvres que tout semble opposer, permet de mettre en lumière les rapports particuliers du sport et de la guerre.

#### CONVERGENCES ET LIMITES

┆ JEAN-RENÉ BACHELET ┆ 41  
La guerre n'est pas un sport et le sport n'est pas la guerre ! Dans l'un, des règles partagées, dans l'autre, la malignité de l'homme en action. Pour autant, le sport est une composante de la formation du soldat et son éthique fait écho à celle, encore plus exigeante, du métier des armes.

#### LA FORCE PHYSIQUE AU SERVICE DE LA VICTOIRE

┆ ÉRIC BELLOT DES MINIÈRES ┆ 45  
En modelant l'homme, le sport prépare le soldat à « faire face ». Un soldat « plus fort » remplit mieux une mission difficile et assure un succès durable aux opérations dont il a la charge.

#### UN ÉLÉMENT INDISPENSABLE À LA MISSION

┆ MICHEL GOYA ┆ 53  
Aujourd'hui, la formation physique des soldats est très fragmentée. Elle repose sur une forte valeur culturelle accordée au sport, et sur une application très dépendante de la volonté et de l'imagination des cadres de contact.

#### D'UNE ÉQUITATION UTILITAIRE À UNE ÉQUITATION SPORTIVE

┆ THIERRY NOULENS ┆ 57  
Héritière d'une longue histoire, l'équitation pratiquée aujourd'hui dans les armées est un outil de formation unique dont bénéficie le commandement dans le cadre de la préparation opérationnelle du personnel.

#### DOPAGE ET CONDUITES DOPANTES

┆ ANDRÉ-XAVIER BIGARD, ALEXANDRA MALGOYRE, HERVÉ SANCHEZ ┆ 67  
Le recours à des produits, substances ou techniques susceptibles d'améliorer les performances physiques ou psychiques est très fortement ancré dans la nature humaine. Chez les sportifs et les militaires également. État des lieux.

## **DES GESTES DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE AUX GESTES DE LA GUERRE**

- ┃ FRANÇOIS COCHET L 77  
L'armée française entretient avec la formation physique des relations qui dépendent de ses besoins centrés avant tout sur la préparation au combat, mais également de regards sociaux qui fluctuent selon les époques.

## **GEORGES HÉBERT ET L'ÉDUCATION VIRILE ET MORALE PAR LA MÉTHODE NATURELLE**

- ┃ GILBERT ANDRIEU L 93  
La méthode naturelle élaborée par Georges Hébert au début du <sup>xx</sup>e siècle est aujourd'hui encore utilisée au sein des écoles militaires. Elle met l'accent sur les valeurs humaines de l'entraînement physique.

## **L'ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIF AUJOURD'HUI**

- ┃ VINCENT LAPOUGE L 103  
L'étude des doctrines en matière d'entraînement physique militaire et sportif permet d'affirmer que la préparation physique du soldat a le plus souvent suivi une logique militaire et opérationnelle. Faut-il pour autant condamner celles qui répondaient à d'autres logiques ?

## **MAURICE HERZOG, ARCHITECTE D'UNE POLITIQUE DU SPORT COMME GRANDE CAUSE NATIONALE**

- ┃ JEAN-RENÉ BACHELET L 111  
Maurice Herzog, vainqueur de l'Annapurna, mais aussi chef de maquis, libérateur de la Haute-Savoie et commandant de compagnie durant la rude campagne de l'hiver 1944-1945, a élaboré voici un demi-siècle, la politique du sport la plus ambitieuse, la plus globale et la plus cohérente jamais conçue en France.

## **ARMÉES ET SPORT DE HAUT NIVEAU**

- ┃ CHRISTIAN PERSICOT L 117  
Le sport est une valeur fondamentale des armées et les athlètes de haut niveau de la Défense sont aujourd'hui des ambassadeurs de la France dont l'image se décline en interne autant qu'à l'international.

## **ALAIN MIMOUN, SOLDAT OLYMPIQUE ASSOIFFÉ DE FRANCE**

- ┃ ANDRÉ THIÉBLEMONT L 125  
C'est sur les bancs de la communale, en Algérie, qu'Alain Mimoun est tombé amoureux de la France. Au point de s'engager en 1939 et de faire une guerre vécue comme une longue et douloureuse préparation physique et morale nécessaire pour aller jusqu'au bout de ses forces et devenir l'athlète français le plus médaillé.

## **1918 : FOOTBALL EN GUERRE, FOOTBALL DES CAMPAGNES**

- ┃ ARNAUD WAQUET L 133  
Durant la Grande Guerre, la présence massive sur le territoire français de soldats de l'Empire britannique, grands sportifs, a placé la population locale dans un processus d'acculturation rompant totalement avec la tradition gymnique d'avant guerre.

## **┃ POUR NOURRIR LE DÉBAT**

### **À PROPOS DE L'ART FRANÇAIS DE LA GUERRE**

- ┃ ENTRETIEN AVEC ALEXIS JENNI L 145  
Cinq ans après *Les Bienveillantes* de Jonathan Littell, les éditions Gallimard ont lancé un nouveau pavé historique lors de la rentrée littéraire 2011 : *L'Art français de la guerre*. *Inflexions* a rencontré son auteur, Alexis Jenni, couronné par le prix Goncourt pour ce premier roman.

## **DOUZE JOURS !**

- ┆ JEAN-HILAIRE MILLET L 157  
L'article 36 de la Constitution du 4 octobre 1958 prévoit qu'en cas de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée, seraient transférés à l'autorité militaire le maintien de l'ordre, la police et une partie de l'exercice de la justice. Malgré l'improbabilité de l'occurrence, il serait judicieux d'y réfléchir et de s'y préparer.

## **MESURER LES VIOLENCES SUR LE CHAMP DE BATAILLE EUROPÉEN AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**

- ┆ WALTER BRUYÈRE-OSTELLS L 167  
Quelle est l'évolution des formes de violences dans les batailles ? De l'usage intensifié de l'artillerie et de l'efficacité renouvelée des armes à feu individuelles, au combat à la baïonnette revisité par la vision héroïque des mémorialistes.

## **ACTUALITÉ AU VI<sup>e</sup> SIÈCLE**

- ┆ JEAN-PAUL CHARNAY L 175  
Alors que l'Europe tente de réunir les nations qui la composent, un déversement démographique hétérogène perturbe ses certitudes politiques et économiques, culturelles et religieuses, déterminant des traumatismes évocateurs de ceux ressentis au VI<sup>e</sup> siècle lors des « grandes invasions ». Relire ses historiens permettrait de mieux percevoir le monde de notre temps en marche vers une nouvelle civilisation.

## **┆ TRANSLATION IN ENGLISH L**

### **SIMILARITIES AND LIMITATIONS**

- ┆ JEAN-RENÉ BACHELET L 187

### **FROM PHYSICAL-EDUCATION ACTIVITIES TO WAR-RELATED ACTIVITIES**

- ┆ FRANÇOIS COCHET L 191

- ┆ COMPTES RENDUS DE LECTURE L L 207

- ┆ SYNTHÈSES DES ARTICLES L L 213

- ┆ TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH L L 217

- ┆ BIOGRAPHIES L L 221

ARMEL HUET

*Membre du comité de rédaction*

## ÉDITORIAL

L'histoire montre que toutes les sociétés ont institué des compétitions sportives comme des moments et des espaces d'affrontements pacifiés, interdisant la mort comme issue possible ou nécessaire (ainsi dans les jeux olympiques de la civilisation hellénique), ou l'autorisant et l'ordonnant dans le cadre d'enceintes réservée aux spectacles violents, comme les jeux du cirque chez les Romains, ou à l'occasion d'événements rituels comme dans les civilisations amérindiennes ou africaines. Dans les sociétés contemporaines, les compétitions sportives, instituées tout d'abord dans les pays occidentaux, se sont étendues et généralisées à l'échelle de la planète. Faut-il considérer ces compétitions comme les formes d'une transfiguration pacifique de la guerre, capables de juguler et de réguler les inévitables conflits constitutifs de l'histoire ?

Qu'apprend-on alors de l'histoire, notamment de l'histoire récente, des relations entre le sport et la guerre ? Le sport compétition, par les affrontements qu'il provoque entre adversaires déterminés à dominer et à vaincre l'autre, n'est-il qu'une manière de faire la guerre autrement, comme le soutient Georges Orwell dans une formule radicale : « Pratiqué avec sérieux, le sport n'a rien à voir avec le fair-play. Il déborde de jalousie haineuse, de bestialité, du mépris de toute règle, de plaisir sadique et de violence, en d'autres mots, c'est la guerre les fusils en moins » ? Le sport serait-il alors de même nature que la guerre ? En aurait-il les mêmes raisons et les mêmes finalités ? En porterait-il, sous des formes atténuées, les mêmes déchainements possibles ? Mais s'interdisant la mort comme issue possible et nécessaire de l'affrontement, constituerait-il alors un moyen privilégié d'éviter les conflits, d'instaurer les moments de trêve favorisant la paix.

D'un autre côté, l'histoire nous montre aussi que la préparation des guerriers a toujours nécessité, certes sous des formes différentes, le « dressage » des corps par des activités physiques et aujourd'hui par la pratique régulière du sport. Comment en effet des combattants peuvent-ils subir des affrontements éprouvants et violents sans pratique régulière d'activités sportives forgeant les aptitudes corporelles, mais tout autant les capacités de résistance et d'endurance de la personne dans un environnement hostile ?

Par ailleurs, comment la guerre a-t-elle participé à freiner et/ou à accélérer la diffusion et le développement du sport ? Comment et avec quelles conséquences le sport a-t-il investi l'espace des conflits ? Quels enjeux politiques, idéologiques, géoculturels recouvre l'utilisation du sport et de ses champions dans les nouvelles formes d'affrontement qui surgissent au XX<sup>e</sup> siècle ? Quelles places occupent, dans la régulation des tensions internationales, de grandes compétitions sportives comme les Jeux olympiques, les coupes mondiales et continentales de football, de handball... les grandes manifestations sportives et les institutions internationales qui les gèrent (CIO, FIFA...) ? La participation aux compétitions internationales devient un enjeu stratégique. Les vaincus de la Grande Guerre sont exclus de la scène sportive pendant que les vainqueurs célèbrent ensemble leur victoire au cour des Jeux interalliés. Le conflit latent entre les deux blocs est et ouest a largement participé à amplifier l'importance du sport dans les rapports de force internationaux et les enjeux géopolitiques. Au cours de la guerre froide, des années 1940 aux années 1980, la scène sportive est devenue un espace d'affrontements entre puissances par champions interposés.

Plus généralement aujourd'hui, le sport ne reste-t-il pas une « arme » entre les mains de la « communauté internationale », permettant aux nations de peser dans un sens ou dans un autre sur les tensions du monde. Ainsi participe-t-il d'ores et déjà à engendrer de nouveaux modes de gouvernance internationale ? Avec quels résultats ? Le sport se substituerait-t-il à la guerre ? Les affrontements régulés que les pratiques des sports de compétition imposent engendrent-ils, dans le contexte des conflits latents ou violents entre des nations, des groupes sociaux, d'autres formes de relations, fondées sur le respect et même l'estime de l'adversaire. Ne voit-on pas, à l'issue de compétition, des sportifs de nations en conflits se serrer la main ou se jeter dans les bras de leurs adversaires vainqueurs ou vaincus ? Le sport apprendrait-il à l'homme à surmonter sa peur de l'autre pour se réconcilier et être heureux avec lui ? Si la peur de l'autre est aux sources de la guerre, comme l'a démontré magistralement le théologien Eugen Drewermann dans *La Spirale de la peur*<sup>1</sup>, Albert Camus aurait-il raison de penser qu'en fin de compte le sport rend l'homme heureux au point de le conduire à rejeter la guerre ? Le sport sublimerait-il alors la peur de la mort, que tout guerrier peut avoir, mais qu'il a choisi d'accepter ?

La guerre produit ses héros connus ou discrets. La formation des guerriers produit aussi de grands sportifs, dont certains sont tombés

1. Stock, 1994.

au combat<sup>2</sup>. Le bataillon de Joinville créé en 1956, dans le prolongement de l'École normale militaire de gymnastique de Joinville<sup>3</sup>, aura formé environ vingt et un mille sportifs de haut niveau, dont de nombreux médaillés olympiques. Dans bon nombre de pays, de nombreux sportifs sont issus des armées.

Ainsi, les relations entre le sport et la guerre soulèvent des questions fondamentales et conjoncturelles sur la guerre et la paix, sur les équilibres géopolitiques, sur les pratiques sportives dans le monde militaire et sur les théâtres opérationnels, sur les sportifs dans la guerre, et bien d'autres thèmes.

Étendre et actualiser les recherches sur ces relations étaient les objectifs du colloque international « Le sport et la guerre. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle », qui s'est tenu aux écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan du 28 au 30 octobre 2010 et auquel était associée la revue *Inflexions*. Ce colloque constituait le 14<sup>e</sup> carrefour de l'histoire du sport. Son organisateur, Luc Robène<sup>4</sup>, membre du LARES<sup>5</sup>, partenaire scientifique depuis vingt ans des écoles de Saint-Cyr, a proposé un programme scientifique construit autour de questions majeures posées par les relations entre le sport et la guerre : le sport comme mode de gouvernance internationale ; le sport comme prolongement de la guerre/la guerre comme prolongement du sport ; le sport, le monde militaire et la guerre ; le sport dans la guerre ; sportifs et sportives dans la guerre...

Environ soixante-dix communications, auxquelles il faut ajouter six conférences, ont examiné ces questions et en ont soulevé de nouvelles. Pour traiter ce vaste champ des relations entre le sport et la guerre, les historiens du sport ont ouvert leur rencontre aux militaires afin que ceux-ci puissent confronter leurs expériences et leurs réflexions à celles des disciplines académiques (sciences des activités physiques et sportives, sociologie, anthropologie, philosophie...) intervenant dans ce colloque<sup>6</sup>.

Dans son article « Comparer l'incomparable », Luc Robène expose les difficultés de l'analyse scientifique engendrées par la diversité des

2. On cite généralement les plus célèbres : l'athlète Jean Bouin, tué au front en 1914, ou François Faber, vainqueur du Tour de France cycliste en 1909, tué en 1915. Mais au moins quatre cents sportifs auraient été tués aux combats durant la Grande Guerre. Depuis, d'autres sportifs sont tombés au combat.
3. Créée en 1852, elle deviendra en 1925 l'École supérieure d'éducation physique. En 1956, le bataillon de Joinville est créé pour assurer la formation sportive des appelés. En 1967, l'École d'entraînement physique militaire d'Antibes, les sections sportives de tir de Montauban, de parachutisme de Pau, de pentathlon moderne de Bordeaux, et le centre d'entraînement physique et des sports de la Marine de Toulon sont regroupées à Fontainebleau pour former l'École interarmées des sports. Ce nouvel établissement reprend les missions de l'École supérieure d'éducation physique de Joinville. La suspension du service national militaire obligatoire a entraîné la disparition du bataillon de Joinville en juin 2002.
4. Professeur d'histoire dans le département sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) de l'université Rennes-II, chargé de cours à l'ENS de Cachan et à Sciences-Po Bordeaux.
5. Le laboratoire de recherches et d'études sociologiques (LARES) est désormais une composante du laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) qu'il a fondé pour regrouper dans un même laboratoire les représentants de trois disciplines (sociologie, anthropologie et sciences du langage).
6. Les actes de ce colloque seront publiés en 2012 aux Presses universitaires de Rennes.

approches, qui doivent pourtant rendre compte de la complexité des enjeux des relations entre le sport et la guerre. Et le texte d'Arnaud Waquet, « 1918, football en guerre, football des campagnes », nous plonge au cœur de ces relations. Ce rôle du football pratiqué dans les villages des territoires en guerre avec le soutien et l'influence des Tommies est aujourd'hui totalement ignoré par le monde du football. Il a été jusqu'ici peu mis en avant pour éclairer les relations imprévues entre le sport et la guerre, et notamment pour configurer l'image du soldat sportif, qui s'impose tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

Le comité de rédaction de la revue *Inflexions* a tenu à poursuivre dans sa propre perspective éditoriale cette réflexion sur le sport et la guerre, en reprenant certaines communications de ce colloque, et en y ajoutant de nouveaux regards et témoignages. Il fallait en effet recueillir ceux des personnages qui ont marqué l'histoire du sport militaire depuis plus d'un demi-siècle, et de militaires qui ont tenu un rôle déterminant dans l'élaboration de la politique sportive contemporaine de la France. Ainsi la revue ne pouvait manquer de rappeler le rôle primordial de Maurice Herzog. C'est en effet à cet ancien chef d'une compagnie de maquisards FTP, un des libérateurs de la Haute-Savoie, puis capitaine commandant la 2<sup>e</sup> compagnie du 27<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, rendu célèbre par son ascension de l'Annapurna en 1950, que fut confiée par le général de Gaulle, président de la République, la mission de construire une nouvelle politique sportive en phase avec les évolutions de la société et à la hauteur de ses ambitions internationales. Cette politique est résumée dans un document intitulé modestement *Essai de la doctrine du sport*<sup>7</sup> (1965), qui frappe par sa vision prospective, sa pertinence anthropologique et qui reste d'une étonnante actualité. Préconisant un sport au service de l'homme, il définit l'activité sportive comme un loisir de masse, concernant l'ensemble de la population et devant assurer un rôle déterminant dans la formation de la jeunesse, à l'école, à l'armée et dans les temps de loisirs organisés<sup>8</sup>. Il détaille ainsi dans un chapitre spécifique comment les associations à « préoccupation éducative » (clubs sportifs, fédérations, associations de sport en pleine nature,

7. Cet *Essai de la doctrine du sport* est un document d'une cinquantaine de pages détaillant les arguments et les commentaires résumés dans la déclaration de principe présentée par Jean-René Bachelet. Ce document rapporte aussi les noms de tous ceux (près de deux cent cinquante personnes de tous milieux, politiques, sportifs, universitaires, scientifiques, journalistiques, professionnels...) qui ont participé à cette réflexion dans les dix sous-commissions.

8. Ce document renforça la légitimité de Maurice Herzog et du gouvernement à mettre en œuvre une politique volontariste dans le domaine de la construction des équipements sportifs (loi programme 1961-1965 : plan « Mille piscines, mille stages et terrains de jeux »). Il réalisa, en un sens, ce que le Front populaire avait tenté idéologiquement mais sans en avoir les moyens financiers : construire les équipements nécessaires aux pratiques sportives, notamment de la jeunesse. La conjugaison d'un pouvoir fort, d'une volonté politique affirmée et de moyens financiers bénéficia au développement du sport dans une ambiance de concurrence amorcée par les échecs français aux Jeux de Rome en 1960, commentés avec force par le général de Gaulle lui-même, et donc la volonté de dynamiser le haut niveau.

organisations de jeunesse) et les organismes « à perspective essentiellement sociale » des municipalités, des entreprises et des clubs de vacances doivent constituer les organisations permanentes et dynamiques de cette politique sportive de masse. Ce document expose également, et pour la première fois, une définition du sport de haut niveau. Il n'en mésestime nullement les dangers, contre lesquels il préconise diverses mesures fondamentales. Mais il définit clairement la politique à mettre en œuvre afin de former les sportifs capables, pour les meilleurs, de concourir dans les grandes compétitions internationales. Une formation confiée au colonel Marceau Crespin, nommé premier délégué à la préparation olympique<sup>9</sup> et secrétaire général du haut comité des sports.

Cette importante contribution des militaires à l'accueil et à la préparation de sportifs de haut niveau est exposée de manière détaillée par Christian Persicot dans son article « Armées et sport de haut niveau ». Il rappelle le rôle tenu par celles-ci au bataillon de Joinville puis au bataillon d'Antibes et, depuis 2003, dans le cadre du Centre national des sports de la Défense situé à Fontainebleau et intégré au dispositif du sport français et international par un accord-cadre entre le ministère de la Défense et le ministère des Sports. En citant les noms de sportifs devenus célèbres, mais dont l'appartenance aux armées est souvent ignorée, il rappelle cette contribution de la Défense à l'image de la nation.

Le témoignage émouvant d'un des plus grands athlètes militaires de haut niveau, Alain Mimoun, recueilli par André Thiéblemont, nous ramène au cœur des interrogations sur les relations entre le sport et la guerre. Son grand rival et ami, Emil Zatopek, colonel de l'armée tchèque, ne lui déclare-t-il pas un jour : « Le plus grand de nous deux, Alain, c'est toi, parce que toi tu as fait la guerre et pas moi. » Ce bel hommage, comme la vie de Mimoun, certes jalonnée des efforts et des sacrifices permanents du sportif de haut niveau, mais aussi marquée par les épreuves du combattant, rappellent un point essentiel pour comprendre les relations entre le sport et la guerre : le sport n'est pas la guerre et la guerre est bien différente de l'activité sportive quelle qu'elle soit.

C'est ce que tient à souligner avec force Jean-René Bachelet dans son article « Convergences et limites » : « Quelle que soit la convergence qu'il peut y avoir entre pratique des sports, individuels et collectifs, et formation au métier des armes – on a bien dit "formation" –, il est nécessaire de bien mesurer en quoi cette pratique diffère radicalement de l'action militaire effective, sauf à s'égarer sur de fausses

9. C'est aussi le colonel Crespin qui, en 1968, fonde le Centre national d'entraînement en haute altitude de Font Romeu.

pistes. » Trois raisons selon lui marquent cette différence : l'action de guerre peut aboutir à donner volontairement la mort, alors que le sport est une activité pacifique ; les comportements des belligérants sont dissymétriques, alors que les pratiques des sportifs obéissent aux mêmes règles ; la « fraternité des armes » exigée dans le combat pour tenter de vaincre est aussi la condition pour sauver les vies, ce qui la rend bien différente de l'« esprit d'équipe » qui ne comporte pas ce dernier enjeu.

Plutôt que de vouloir « comparer l'incomparable », comme le fait remarquer Luc Robène, il convient essentiellement de bien tenir compte des spécificités irréductibles du sport et de la guerre, pour construire une trame solide de l'analyse de leurs relations. Le sport est indispensable à la formation du guerrier, comme le démontre si bien l'histoire du sport militaire. Gilbert Andrieu en fait une démonstration fort argumentée dans son article sur « Georges Hébert et l'éducation physique et morale par la méthode naturelle », une méthode s'adressant « à un homme qui possède un corps, une âme et un esprit » et destinée avant tout à « former un soldat résistant, endurant, rompu à toutes sortes de difficultés, développé physiquement et plus encore organiquement et moralement ». Auteur d'ouvrages de référence tels que *L'Éducation physique raisonnée* (1907) et *Le Sport contre l'éducation physique* (1925), souvent incompris, Georges Hébert méritait cette réhabilitation.

Quatre articles apportent encore des éclairages différents sur la place indispensable de l'entraînement physique et sportif dans la formation du soldat. Vincent Lapouge, dans son article « L'entraînement physique militaire et sportif aujourd'hui », montre comment les armées se sont régulièrement soucies de l'utilité opérationnelle des doctrines successives qu'elles appliquaient pour la formation de leurs soldats, en prenant en compte à la fois « les caractéristiques de la population à entraîner » et les évolutions de la société française. Il rappelle comment la politique sportive nationale élaborée par le haut-commissariat de la jeunesse et des sports va inciter les militaires à évoluer vers une nouvelle doctrine fondant l'entraînement physique militaire sur la formation et la motivation sportives. Dans le contexte des mutations de l'institution et des nouveaux engagements opérationnels, une nouvelle doctrine s'est imposée depuis 2003, qui privilégie la finalité opérationnelle de l'entraînement physique et de la formation sportive des militaires. Ceux-ci doivent pratiquer le sport pour se préparer à être de bons guerriers dans des opérations extérieures difficiles où ils sont régulièrement confrontés à des adversaires déterminés.

Par le témoignage de ses engagements personnels, Michel Goya montre qu'il existe cependant un écart entre la doctrine et les pratiques

de terrain. « Dans l'ensemble, la politique du sport dans les unités de combat ne brille pas par sa variété. On peut y voir une certaine paresse d'esprit de la part des cadres de contact, mais il faut ajouter qu'il n'y a guère non plus d'incitation à changer de la part de l'institution... Le résultat de ce manque de volontarisme du sommet et d'imagination de la base est un appauvrissement du contenu de l'entraînement physique sinon de son intensité. » Son article éclaire sans ambages la nécessité de revenir à une formation physique et sportive permanente préparant le soldat à bien faire son métier sur le terrain, où il doit entretenir quotidiennement cette formation, même dans des situations difficiles.

Dans « La force physique au service de la victoire », Éric Bellot des Minières, fort également de son expérience de terrain (il fait notamment beaucoup référence à son récent séjour en Afghanistan), abonde aussi dans le sens d'une formation sportive destinée à forger le physique et l'esprit des combattants. Comme d'autres auteurs, il insiste sur la nécessité de bien distinguer le sport et la guerre afin de situer de manière adaptée la place du sport dans la formation des qualités fondamentales de l'homme combattant. Sa préparation physique comme sa pratique régulière et variée du sport assurent, affirme-t-il, une part essentielle du succès des missions de nos armées.

François Cochet conforte dans une analyse historique et comparative, minutieuse et fort éclairante des gestes de l'éducation physique et des gestes de la guerre, comment, par-delà les doctrines et les usages différenciés du sport, de la gymnastique et de l'éducation physique, les premiers constituent en fin de compte une exigence et une garantie déterminantes dans l'exercice des seconds. Et il souligne combien les actuelles conditions d'engagement en Afghanistan attestent que l'entraînement physique est toujours la condition *sine qua non* de la survie d'une troupe au combat.

L'analyse des relations entre le sport et la guerre est toujours difficile à situer sur le plan scientifique, d'autant plus qu'elle baigne, dans le monde du sport, dans des métaphores guerrières constantes. « Je veux des guerriers », dira un entraîneur à son équipe. Des visions de ces relations se sont imposées dans les champs des sciences humaines et sociales et de la littérature et constituent souvent les paradigmes, explicites ou inconscients, des analyses actuelles. Ainsi –, Georges Perec, frappé par le caractère « ultra-organisé, ultra-agressif et ultra-oppresant du système sportif », n'hésite pas, en regardant le film *Olympia* réalisé par Leni Riefenstahl lors des Jeux olympiques de Berlin en 1936, à le comparer au monde nazi. Dans *W ou le souvenir d'enfance*, publié en 1975, il met en scène une société sportive idéale, située sur l'île imaginaire nommée W, afin de décrire la barbarie du sport, métaphore des camps d'extermination. Certes, le sport, comme toute activité

humaine, peut être dévoyé à des fins funestes d'oppression. Dominik Mann fait remarquer que la métaphore guerrière du sport peut n'être qu'un écran, comme c'est le cas pour Périclès, qui permet à la fois de montrer et de se protéger de la vérité. Mais quelle vérité ? Celle de son histoire personnelle, tout à fait compréhensible dans des interprétations absolues ? Celle du dévoiement du sport, ou celle d'analyses fondées sur des distinctions éprouvées et irréductibles du sport et de la guerre, autorisant alors le raisonnement de leurs liens ?

Comme le montrent les articles de ce numéro, notamment ceux des auteurs militaires, le sport n'est pas d'essence guerrière, même lorsqu'il participe à la formation du guerrier. Il est avant tout une pratique de la maîtrise de soi, de l'effort, du dépassement requis dans les situations difficiles, du contrôle de la violence inhérente à la nature humaine de chacun. Nous pouvons sans doute partager le point de vue de Luc Robène qui, se référant au sociologue Norbert Elias<sup>10</sup>, considère comme lui que « le sport moderne correspond à l'émergence d'une forme de jeu civilisé, une pratique ludique théoriquement tempérée, qui accompagne, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'intériorisation de comportements sociaux acceptables (pacification des mœurs) et dont la principale caractéristique reste inscrite dans le contrôle de la violence. Le champion sportif moderne s'approprie la victoire en éliminant son adversaire, mais s'il le tue, c'est de manière tout à fait symbolique. La victoire sportive est acquise sur un terrain dont chacun doit sortir vivant, à la différence des compétitions antiques dans lesquelles la mort constitue un ingrédient banal. La violence inhérente à l'émotion produite dans et par le jeu moderne est une violence maîtrisée, une violence ritualisée ».

Comme le montrent les quelques articles de ce numéro d'*Inflexions*, les relations entre le sport et la guerre ont soulevé et continuent de soulever bien des questions sur l'homme lui-même, sur ses quêtes incessantes d'équilibres possibles dans une histoire qui lui échappe à chaque fois qu'il croit pouvoir la maîtriser, sur les défis qu'il se sent capable de relever comme sportif ou de conjurer comme soldat, sur ses abnégations qu'il n'imaginait pas à sa mesure et dont, pourtant, il peut faire preuve dans des dépassements héroïques de ses qualités intrinsèques et de ses engagements, malgré ses peurs face au danger. Mais comme le fait remarquer Robert Badinter, « si la peur de la mort arrêtaient les hommes, vous n'auriez ni grands soldats ni grands sportifs ».

10. Norbert Elias (1897-1990) voyait dans le sport un moyen privilégié pour assurer la maîtrise de la violence. Il développa cette thèse notamment dans *Sport et Civilisation. La violence maîtrisée*, ouvrage réalisé en collaboration avec Eric Dunning et qui rassemblait des articles qu'ils avaient écrits entre 1966 et 1986 (date de publication de l'ouvrage en anglais : *Quest for Excitement, Sport and Leisure in the Civilizing Process*).

Certes ce numéro est très incomplet, nous en sommes conscients. Luc Robène en met parfaitement en relief les manques, en cherchant à les compenser dans son article, notamment en indiquant les axes de réflexion et de recherche qui doivent se poursuivre dans l'analyse des relations entre la guerre et le sport, concernant notamment l'affirmation du sport au XX<sup>e</sup> siècle comme mode de gouvernance internationale, comme enjeu géopolitique, sur le sport dans les armées, le sport dans la guerre, les transformations du sport par la guerre, thèmes auxquels il faudrait ajouter des travaux d'économistes. Nous pensons cependant que ce numéro a abordé dans les approches des relations entre le sport et la guerre des questions fondamentales, indispensables pour leur compréhension mutuelle, mais également pour comprendre les mutations du monde contemporain, qu'elles portent dans leurs manifestations, tensions, enjeux et évolutions.

Nous espérons que ce numéro suscitera des réactions, et peut-être les controverses nécessaires au débat et aux travaux de recherche. Et nous tenons à remercier les intervenants au colloque de Coëtquidan qui, par la reprise de leurs communications, ont bien voulu participer à ce numéro d'*Inflexions*. ─





# DOSSIER



LUC ROBÈNE

## COMPARER L'INCOMPARABLE ?

Du 28 au 30 octobre 2010, l'université Rennes-II, en collaboration avec la revue *Inflexions*, organisait un colloque international intitulé « Le sport et la guerre. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle »<sup>1</sup>. Son objectif était double : examiner la possibilité de constituer en objet d'histoire les relations complexes que le sport et la guerre ont pu entretenir au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, et favoriser les échanges entre chercheurs venus d'horizons différents, civils et militaires.

Le point de départ de ce chantier s'est inscrit dans les « évidences » que l'historien et le chercheur en sciences sociales aiment étudier. Dans quelle mesure l'activité sportive et l'activité guerrière sont-elles comparables ? Partagent-elles, même, une histoire commune ? En quoi, et pourquoi, le sport et la guerre entretiennent-ils dans l'imaginaire collectif une forme de connivence ? Que reste-t-il de ces liens au-delà de ressemblances parfois trompeuses ? Quels éléments et réseaux de diffusion (institutions, pionniers, doctrines, idéologies, médias...), quelles expériences, faits, événements sont au principe de cette superposition et/ou de cette porosité entre le sport et la guerre ?

### Conflits meurtriers et violences ritualisées

Sans doute cette consubstantialité des pratiques, cette projection qui mène du champ de bataille aux affrontements sportifs ou du sport à la guerre, trouve-t-elle une part de sa raison d'être dans un passé au cœur duquel les enjeux du combat guerrier et ceux de la compétition physique ont pu se confondre ou tout au moins s'articuler de manière ambiguë, le sport apparaissant à la fois comme une préparation efficace pour la lutte armée et comme une figure « euphémisée » de la guerre, matrice culturelle des affrontements joués dans lesquels la mort de l'adversaire n'est pas recherchée, la violence des rencontres étant une violence ritualisée<sup>2</sup>.

Cette dichotomie redouble de complexité pour peu qu'on considère la dimension spectaculaire, cathartique, voire sacrificielle des jeux physiques anciens et modernes, au cours desquels la mort fut longtemps un ingrédient recherché et mis en scène (les jeux du cirque), parfois simplement inscrit dans l'ordinaire des jours (jeux de la Grèce

1. <http://carrefours2010.free.fr/>

2. Bernard Jeu, *Le Sport, la Mort, la Violence*, Paris, Éditions universitaires, 1975.

antique), avant d'être progressivement encadré par des convenances (tournois aristocratiques, duels), puis banni par des règles strictes au fur et à mesure que la violence désertait l'aire des affrontements pour céder le pas au *fair-play* sportif moderne et au contrôle des pulsions, corollaire de la pacification des mœurs et du monopole légitime de la violence par l'État<sup>3</sup>.

D'une certaine manière, le chemin qui va du sport à la guerre et de la guerre au sport suit, sur le temps long, cette courbe compensatoire dans laquelle la violence, sous des formes changeantes, constitue une variable d'ajustement et d'équilibre fondamentale. Nous ne comprendrions pas complètement la place et l'importance du sport moderne dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ni les enjeux géopolitiques attachés aux grandes rencontres sportives internationales durant la guerre froide, si nous ne tenions pas compte des tensions extrêmes et des menaces d'holocauste nucléaire auxquelles dut faire face une humanité contrainte de composer, d'ajouter, voire d'inventer les instruments de régulation et de gouvernance destinés à préserver la paix mondiale.

L'ONU, bien sûr, ainsi que les éléments classiques de la diplomatie et de la stratégie, ont joué leur rôle. Mais l'espace des victoires symboliques, de la compétition, des records et le jeu des grandes institutions sportives, à commencer par le Comité international olympique (CIO) et les grandes fédérations, agissant comme autant de structures non gouvernementales aux plans national et supranational tout en jouissant d'une forme de légitimité politique que l'audience et les succès mêmes du sport commençaient à leur conférer au travers de symboles majeurs (le champion, le héros, l'équipe, les « couleurs », l'hymne national, le podium...), ont pesé de leur poids dans cet équilibre précaire... Non pas que le sport se soit alors réellement substitué à la politique et/ou à la guerre, mais plutôt qu'il s'est imposé sur la scène internationale à la fois comme enjeu, nous pourrions dire comme prolongement politique (visibilité internationale, conquête symbolique du monde), et comme modèle et lieu d'affrontements contrôlés, délestant les antagonismes meurtriers annoncés (rhétorique de la troisième guerre mondiale) d'une partie des tensions qui mènent classiquement à l'affrontement et à la mort.

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'activité sportive est donc devenue de manière plus évidente l'espace global d'une violence ritualisée : un levier pour agir au plan géopolitique, une « troisième voie » entre l'affrontement définitif et la paix totale, un moyen de faire triompher un modèle idéologique, de vaincre symboliquement

3. Norbert Elias, Éric Dunning, *Sport et Civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994.

un ennemi que l'on savait ne plus pouvoir contraindre totalement sans prendre le risque d'un anéantissement probablement définitif de l'espèce humaine. Symétriquement, le sport fut aussi l'instrument de rapprochements entre des ennemis farouches, comme le montre la « diplomatie du tennis de table », qui permit un réchauffement des rapports entre la Chine et les États-Unis au début des années 1970, augurant une politique du lien culturel largement investie depuis par les grandes institutions comme le Conseil de l'Europe.

Sans doute cet ensemble de remarques permet-il une première analyse en forme de synthèse. Le sport, la compétition sportive, marque l'avènement d'une forme d'utopie : la perspective idéalisée d'une guerre jouée, pacifiée, s'inscrivant dans une société apaisée *via* un ensemble de dispositifs spécifiques (grands jeux, compétitions internationales), qui permettent de canaliser, de réguler jusqu'aux manifestations sociales les plus agressives<sup>4</sup>. L'organisation et la mise en spectacle de ces rassemblements, nous allons le voir, renvoient également à un aspect fondamental déjà souligné par Mona Ozouf à propos des fêtes révolutionnaires et de leur rapport à la foule : l'idée que la fête est en soi une forme de mobilisation<sup>5</sup>. La mise en scène du spectacle sportif relèverait ainsi d'un processus instaurant un lien entre le public, les masses conviées aux fêtes du stade et le cœur de l'action politique, un lien intime « qui n'est autre que celui établi entre la guerre et le peuple en démocratie : une mobilisation générale »<sup>6</sup>.

Pour autant, nous l'avons dit, l'ancrage complexe de cette problématique sport/guerre tient à la double valence du sport face à la guerre : à la fois expression physique réglée du combat, « jouant » sur la symbolique de l'élimination de l'adversaire, espace de libération contrôlée des pulsions, patrimoine culturel autour duquel il est possible de s'entendre, de reconnaître l'autre en se reconnaissant soi-même dans un ensemble d'épreuves standardisées qui conduisent à comparer, à hiérarchiser et à classer pacifiquement individus et nations ; et tout autant moyen redoutable de dressage physique, de renforcement, de préparation à l'affrontement réel, au choc, au corps à corps sans merci, à la guerre et à la mort.

Cette double hélice culturelle a constitué l'armature anthropologique autour de laquelle se sont progressivement composées et recomposées, agrégées et délimitées, des problématiques originales de l'affrontement. Les perspectives historiques de la longue durée

4. Nous pourrions remarquer que la science-fiction a très largement investi cette utopie *via* la littérature (Pierre Pelot, *La Guerre olympique*) ou le cinéma (*Rollerball*, de Norman Jewison, 1975).

5. Mona Ozouf, *La Fête révolutionnaire. 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976.

6. Alain Ehrenberg, « Aimez-vous les stades ? Architecture de masse et mobilisation », *Recherches* n° 43, 1980, pp. 25-54.

peuvent nous aider à approfondir cette question. Esquissons ici quelques repères.

## ▣ Corps guerriers, corps sportifs...

L'histoire des relations entre le sport et la guerre renvoie classiquement à la période antique et à l'inscription de l'activité physique dans le calendrier des épreuves olympiques (premiers jeux attestés en 776 av. J.-C.). Ces rencontres, exclusivement masculines, qui comprennent notamment des courses en armes, constituent une trêve sacrée dans l'incessant mouvement belliqueux qui anime les cités grecques. Un moyen de se mesurer pacifiquement pendant une période donnée. Les Jeux olympiques de l'Antiquité s'inscrivent donc, en plein, comme expression d'une paix provisoire<sup>7</sup> et, en creux, comme rappel permanent de la guerre ou, plutôt, comme rappel lancinant de la nécessité qu'il peut y avoir à se préparer efficacement à la guerre. Se former pour vaincre et, éventuellement, pour dominer, pour exercer le pouvoir afin d'assurer une paix conquise par les armes<sup>8</sup>. Plus généralement, les exercices et jeux physiques ont longtemps constitué l'ingrédient majeur de la préparation au combat, qu'il s'agisse de considérer la fortification des corps des hoplites grecs (jeux physiques et préparation musculaire pour la robustesse ; danse et métrique pour la synchronisation des déplacements en groupe), la formation des légionnaires romains ou l'aguerrissement des jeunes chevaliers du Moyen Âge.

Toutefois, l'histoire montre aussi combien la frontière est mince entre « sport »<sup>9</sup> et guerre, comme en témoigne l'isomorphisme presque parfait qui semble structurer ces relations durant la période médiévale. Les tournois et joutes de la chevalerie restent ainsi caractéristiques de l'inscription du jeu dans la guerre et de la guerre dans le jeu. Ces affrontements joués, réglés par des conventions, à l'instar de la « guerre aristocratique »<sup>10</sup>, fournissent alors à la noblesse une occasion d'en découdre souvent bien plus destructrice et mortelle que les combats militaires livrés sur les champs de bataille... Au point, comme le constate Jean-Jules Jusserand, que « le tournoi servait de préparation à la guerre et que la guerre servait de préparation aux tournois »<sup>11</sup>.

7. Les jeux modernes rénovés par Pierre de Coubertin à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ont cherché à conserver cette dimension de trêve.

8. Rappelons ici les mots de Raymond Aron (1962) : « Guerre impossible, paix improbable. ».

9. L'expression « sport » est à prendre ici dans son acception large.

10. Eric J. Hobsbawm, *L'Âge des extrêmes. Histoire du court XX<sup>e</sup> siècle (1914-1991)*, Paris, Complexe, 1994, rééd. 1999.

11. Jean-Jules Jusserand, *Les Sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France*, Paris, Plon, 1901.

Les arts académiques, en particulier l'escrime et l'équitation, ont également contribué à perpétuer durant l'âge classique et l'ère moderne l'idée d'un corps viril rendu habile et « aguerri » par l'entraînement. Mais ces pratiques à vocation guerrière constituaient également un attribut social, une manière de se distinguer et de distinguer ceux qui en avaient la maîtrise technique et l'élégance du geste ; elles contribuaient également à canaliser la fougue et la violence de la noblesse, à contrôler une société de cour aux jeunesses turbulentes et frondeuses.

À partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'éducation du corps est entrée dans une phase plus collective et plus systématique, alors que la guerre elle-même devenait l'affaire des citoyens/conscrits. Les formes de gymnastique qui ont été inventées en Europe, d'abord comme répertoires gestuels à vocation hygiéniste, puis comme ensemble de méthodes d'éducation physique, ont logiquement séduit l'armée en recherche de modèles d'entraînement pour le soldat en campagne. Certains pionniers, tel Francisco Amoros<sup>12</sup>, étaient des militaires. Ils inaugurent alors une tradition et un engagement qui s'est prolongé jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ces grammaires corporelles destinées à fortifier les corps, et d'une certaine manière les âmes des citoyens, ont plus difficilement pénétré l'école, encore dominée par le poids des humanités, de la culture académique et des conceptions intellectualistes du savoir. Soulignons cependant toute l'ambiguïté qui consista à donner finalement aux élèves, sous couvert d'aération et de lutte contre le surmenage intellectuel, une éducation corporelle disciplinaire, rude, véritable dressage physique dont l'objectif devint clairement, après 1870, la formation, à travers l'écolier-gymnaste, des futures recrues nécessaires pour affronter l'ennemi prussien.

À partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle toutefois, le succès du sport moderne, synonyme de passions, d'enthousiasmes juvéniles, de créativité et d'initiative, a largement contribué à bouleverser et à réévaluer les enjeux liés à la préparation physique, y compris au cœur des armées. D'une certaine manière, l'image d'un soldat athlétique, pour lequel le lancer de grenade pouvait s'apparenter au lancer de balle, est venue avec la Grande Guerre percuter la représentation du troufion discipliné par le peloton et par les heures de gymnastiques roboratives, réinterrogeant le sens du combat et les formes d'héroïsme, voire la beauté mortifère des athlètes-soldats combattant sous les pluies de feu.

12. Ce sont les anciens disciples du colonel Amoros, Napoléon Laisné et le colonel d'Argy, qui fondent l'école de Joinville en 1852.

L'image même de la guerre appréhendée comme un « grand match »<sup>13</sup> s'est un temps imposée dans les esprits, brouillant les représentations des contemporains pourtant englués dans un des conflits les plus meurtriers de l'histoire.

## ▣ Sport « total », guerres totales : matrice politique et mobilisations

Au-delà de ces images, au-delà de cette représentation plus ou moins « sportive » de la guerre et, *a contrario*, au-delà de cette morphologie guerrière du sport appréhendé comme propédeutique au combat, sinon comme épure symbolique du combat, il faut rechercher les causes sociologiques et historiques profondes des phénomènes d'alliage qui caractérisent les relations entre le sport et la guerre.

Une piste prometteuse semble être celle qui analyserait l'emprise et la conjugaison de différents facteurs et processus politiques, économiques et culturels, en particulier la constitution des États-nations, notamment en Europe, les enjeux politiques et idéologiques (montée des nationalismes, émergence des régimes totalitaires), les modes d'implication des individus-citoyens dans ces constructions (les formes de « mobilisation »), les soubassements économiques et techniques de la révolution industrielle et ses conséquences sociologiques, technologiques et culturelles, dans la perspective des assemblages culturels modernes (essor des médias de masse, des modes de communication, des transports, de la production rationalisée et standardisée...), et les formes sociologiques et historiques de l'acculturation (consommation de biens culturels inscrite dans les logiques de grandes diffusions, de grandes échelles, standardisation des goûts, spectacles et architectures de masse, stades...).

Soulignons combien le XX<sup>e</sup> siècle, qui fut celui des cultures de masse portées par l'essor de la presse, du cinéma, de la radio, du sport et du spectacle sportif, fut aussi celui des guerres de masse, des guerres totales... bref, des grandes mobilisations et des grandes « manœuvres ». Faut-il n'y voir qu'une coïncidence alors que, précisément, les rencontres sportives, de plus en plus suivies par les foules, ont largement participé à l'émergence de sentiments d'appartenance prononcés, confinant au chauvinisme, voire à la haine de l'autre, renforçant les flammes patriotiques et les tentations nationalistes les plus offensives et les plus meurtrières ? Ces phénomènes

13. Cette représentation est, sur un autre plan, renforcée par la dimension « sportive » des combats aériens dont la représentation « chevaleresque » largement construite et mythifiée par la presse a participé à euphémiser la violence et la mort en plein ciel.

d'entraînement collectif diffus étaient déjà bien analysés au début du XX<sup>e</sup> siècle par Georges Duhamel, qui y voyait l'amorce du « recrutement » de forces imposantes prêtes à combattre<sup>14</sup>. Ce que souligne également Alain Ehrenberg : « La mise en scène n'existe que pour éduquer une masse à partir d'une multitude désordonnée, incontrôlée. On entre dans le stade comme à la bataille : en masse. On resserre les rangs comme on se prépare à la guerre<sup>15</sup>. »

Le processus d'acculturation et d'homogénéisation culturelle, auquel renvoient la démocratisation du sport et ses mises en scène grandioses, recoupe de manière partielle, mais néanmoins significative, pour ne pas dire troublante, la dynamique historique, sociale et politique de « démocratisation de la guerre » qui confère sa dimension totale à la guerre, comme le souligne Eric Hobsbawm. Cette agrégation massive d'individus inscrits dans un projet collectif, cet engagement plus ou moins conscient, constitue également un phénomène social nouveau dont on a cherché très tôt à sonder l'« âme ».

Les mouvements de masses à l'ère moderne ont été analysés, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, par Gustave Le Bon<sup>16</sup> du point de vue psychosociologique (l'ère des foules), puis au milieu du suivant par H. de Nan sous l'angle socio anthropologique de la dynamique des passions et du déclin des civilisations (l'ère des masses)<sup>17</sup>. Mais c'est bien dans les mouvements patriotiques, au cœur de la « fête révolutionnaire », à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle que l'historienne Mona Ozouf situe les conditions d'existence de ces dynamiques du rassemblement, marquées du double sceau politique et festif, alors que s'organisent symétriquement le culte de la Révolution et l'appel au peuple pour sauver la patrie en danger : « La fête est une levée en masse, la levée en masse est une fête<sup>18</sup>. »

La levée en masse des foules sportives au cœur des stades vient à sa manière croiser les formes d'implication « citoyennes » qui accompagnent l'essor de la guerre moderne<sup>19</sup> et ses propres modes d'enrôlement, de conscription. Si la guerre n'est pas une fête, si le sport même échappe à cette emprise<sup>20</sup>, une même tactique, une même effervescence collective les organise : la « mobilisation ».

14. Georges Duhamel, *Scènes de la vie future*, Paris, Mercure de France, 1930.

15. Alain Ehrenberg, *op. cit.*

16. Gustave Le Bon, *La Psychologie des foules*, Paris, PUF, 1895.

17. Évoquant la question sportive à travers le positionnement et l'attitude des spectateurs au stade, H. de Nan emploie des expressions et des images assez proches des perspectives de la psychologie collective de Gustave Le Bon comme « l'âme des foules ».

18. Mona Ozouf, *op. cit.*

19. L'engagement des citoyens dans la guerre est un des aspects remarquables soulignés comme une inflexion majeure par Clausewitz dans la conduite et la tenue de la guerre.

20. Il faudrait ici nuancer et regarder de quelle manière les fêtes de gymnastique et les fêtes républicaines se sont précisément articulées et superposées au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Voir Chambat, 1986.

Ces processus, qui placent l'individu au cœur des mouvements collectifs, entrent également en résonance, au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, avec les problématiques culturelles, politiques et technologiques de la propagande.

À cet égard, on pourra étudier la place centrale, et plus que symbolique, de grands événements comme les Jeux olympiques et se souvenir qu'en 1936, à Berlin, l'alliage pratiquement « total » et totalitaire fut celui du sport comme catalyseur des passions et des idéaux (les « dieux du stade »<sup>21</sup>), du verbe et de l'image (le mythe du surhomme et la propagande nazie), des vecteurs culturels de masse (la presse, les affiches, les cartes postales, les brochures, le cinéma, les débuts expérimentaux de la télévision), de l'espace et des architectures de masse (le stade gigantesque), de la mobilisation (les spectateurs rassemblés en foules immenses se donnant en spectacle à elles-mêmes), de l'innovation technologique (un dirigeable survole le stade et filme) et, bien évidemment, du politique : nationalisme et pangermanisme exacerbés dans un contexte de relations internationales extrêmement tendu qui conduira à la guerre, celle-ci étant déjà présente en filigrane dans l'espace européen des régimes totalitaires.

Guerre et sport se sont ainsi trouvés implacablement convoqués, amalgamés sous l'angle technologique de la propagande et l'angle tactique des mobilisations de la foule et des hystéries collectives, plongés dans un formidable mouvement aux conséquences redoutables. Pouvait-il en être autrement ? Le vaste mouvement « sportif » qui, dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, a déroulé ses cohortes massives en Europe et en Amérique au cœur des stades, avant de s'étendre au reste du monde, est un phénomène culturel de grande envergure, véritable contagion populaire et, pour cette même raison, un enjeu politique et idéologique remarquable que le pouvoir, en général, et les régimes totalitaires, en particulier, n'ont pas manqué d'investir. De fait, si la guerre demeure initialement l'instrument des princes, si elle n'est finalement que « la politique poursuivie par d'autres moyens », comme le note Clausewitz<sup>22</sup>, le sport, qui échappe progressivement à la sphère privée, à l'univers restreint des élites, devient, dès après la Grande Guerre, sans aucun doute possible, une autre forme d'extension voire d'exaltation de la vie politique, un mode de construction des « sociabilités combatives », un levier fondamental de mise en mouvement et de contrôle du social au cœur de la cité. Guerre et sport procèdent alors d'une matrice commune, hautement politique : le contrôle des forces et le rapport au pouvoir.

21. Par référence au titre du film que réalisa à cette occasion la cinéaste du régime hitlérien, Leni Riefenstahl (1902-2003) : *Les Dieux du stade (Olympia)* (1936), scindé en deux parties, *Fête des peuples* et *Fête de la beauté*.

22. Carl von Clausewitz, *De la guerre*, 1832, rééd. Flammarion, 1989.

## ▣ Le sport au miroir de la guerre, la guerre au miroir du sport ?

Il y a là sans doute des pistes essentielles à suivre dans ces incrustations de la guerre dans le sport et du sport dans la guerre, sur leur place dans la construction culturelle, sociale, politique et économique du monde moderne, de ses élans, de ses soubresauts. Beaucoup de questions aussi sur les modes de structuration et de diffusion du sport appréhendé comme bien culturel façonné au creuset de la guerre...

C'est en partie une de ces pistes que suit le travail d'Arnaud Waquet consacré à la diffusion moderne de la culture du football et de sa pratique dans les campagnes *via* les affres de la Première Guerre mondiale. Il insiste sur la disparition des sociétés de gymnastique et de jeux traditionnels au profit des sociétés de sports anglais, et plus particulièrement de football, dès 1918 dans les zones d'implantation des camps militaires des armées alliées. On y lit au fond comment la diffusion du sport moderne bénéficie des dynamiques de circulation liées à la guerre, mais également comment la pratique sportive trouve un sens au cœur des lendemains de conflit, dans les formes de « démobilisation culturelle ».

Au-delà de cette problématique fondamentale, il s'agit bien d'étudier plus largement un ensemble de phénomènes qui, d'une certaine manière, trouvent dans les modes d'interpénétration qui les caractérisent historiquement les voies et les conditions de formes d'osmose : la guerre servant le sport, le sport servant la guerre...

Pour paraphraser Clausewitz, le sport est-il la guerre poursuivie par d'autres moyens ? Le sport est-il lui-même la guerre, comme certains auteurs contemporains l'ont souligné en stigmatisant les flambées de violence récurrentes dans les stades ? Est-il un moyen de faire la guerre, comme le montre, dans le conflit qui a miné les pays de l'ex-Yougoslavie, le cas du chef de guerre Arkan, qui s'appuyait sur les groupes de supporters des équipes de football pour constituer ses propres troupes paramilitaires engagées dans le « nettoyage ethnique » ? La guerre n'est-elle que ce « grand match » décrit par la presse sportive pendant la Première Guerre mondiale et peut-il exister, comme l'évoquait Georges Hébert en 1918, des « sports de guerre » ?

Par ailleurs, comment la guerre a-t-elle contribué à freiner et/ou à accélérer la diffusion et le développement du sport ? Comment a-t-elle infléchi les trajectoires des sportifs ? Comment et avec quelles conséquences le sport a-t-il investi l'espace des conflits ? Quels enjeux politiques, idéologiques, géoculturels recouvre l'utilisation du sport et de ses champions dans les nouvelles formes d'affrontement qui surgissent au XX<sup>e</sup> siècle ? Quelles places occupent les Jeux olympiques,

le football, les grandes manifestations sportives et les institutions internationales qui les gèrent dans la régulation des tensions internationales et l'instauration d'un nouvel ordre mondial ?

Certes, le sport et la guerre ne sont pas réductibles l'un à l'autre. Ils doivent être distingués et reconnus dans leurs différences essentielles. Car, au-delà des illusions que participent à entretenir dans le champ sportif les utilisations fréquentes d'un vocabulaire à forte connotation guerrière, et malgré les nombreuses constructions métaphoriques associant les péripéties du match ou de la rencontre athlétique aux luttes engagées sur le terrain des opérations militaires, le sport reste en deçà d'une limite structurelle infranchissable : la mort de l'adversaire (et non de l'ennemi) n'y est pas recherchée. Nous pourrions même dire que le sport moderne correspond, comme le montre Norbert Elias, à l'émergence d'une forme de jeu civilisé, une pratique ludique théoriquement tempérée, qui accompagne à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle l'intériorisation de comportements sociaux acceptables (pacification des mœurs) et dont la principale caractéristique reste inscrite dans le contrôle de la violence. Le champion sportif moderne s'approprie la victoire en éliminant son adversaire, mais s'il le « tue », c'est de manière tout à fait « symbolique ». À la différence des compétitions antiques, dans lesquelles la mort constituait un ingrédient banal, la victoire sportive est aujourd'hui acquise sur un terrain dont chacun doit sortir vivant. La violence inhérente à l'émotion produite dans et par le jeu moderne est une violence « maîtrisée », une violence ritualisée.

La guerre, quant à elle, demeure *a contrario* ce temps spécifique au cours duquel la violence est instrumentalisée : la force de destruction caractérise l'action de groupes humains engagés dans un combat sans merci, un affrontement dominé par les perspectives de l'anéantissement de l'ennemi<sup>23</sup>.

Pour autant, les rapports entre sport et guerre sont loin d'être ténus, et la complexité de ces liens mérite d'être éclairée. Tentons ici de proposer un programme de questionnement sous la forme d'une synthèse. Quatre pistes nous semblent alors essentielles.

Le premier regard pourrait porter sur la manière dont le sport s'est imposé au XX<sup>e</sup> siècle comme mode de gouvernance internationale. Dès la fin de la Grande Guerre, l'activité sportive, en effet, a pris une place importante dans la gestion des lendemains de guerre, voire dans la régulation des conflits. La participation aux grandes compétitions internationales est devenue un enjeu stratégique soumis à conditions.

23. « La guerre est un acte de violence dont l'objectif est de contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté » (Clausewitz).

Les vaincus, comme l'Allemagne, ont été exclus de la scène sportive pendant que les vainqueurs célébraient ensemble leur victoire au cours des Jeux interalliés.

Depuis 1918, l'avènement des nationalismes sportifs a amplifié ce phénomène, rapprochant ainsi dans les imaginaires collectifs le sport et la guerre. Progressivement, le sport est donc devenu une « arme » entre les mains de la « communauté internationale » naissante, alors que le boycott permettait aux nations de peser sur les tensions du monde. Le conflit latent entre les deux blocs est et ouest a largement participé à amplifier l'importance du sport dans les rapports de force internationaux et les enjeux géopolitiques.

Au cours de la guerre froide, la scène sportive est devenue un lieu d'affrontements plus feutrés par champions interposés. Concurrément, durant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) et de certaines grandes institutions comme l'UNESCO, l'ONU ou le Conseil de l'Europe dans l'organisation et la gestion des projets de paix à caractère sportif et/ou dans l'utilisation du sport à des fins de restauration des liens interculturels entre nations a progressivement gagné en visibilité.

En deuxième lieu, il semble nécessaire de se demander si le sport est un prolongement de la guerre et/ou la guerre un prolongement du sport. Celui-ci constitue-t-il l'indice d'une forme de pacification des mœurs telle que l'envisageait Norbert Elias, ou faut-il chercher aussi à comprendre comment il est susceptible de participer à la dynamique des guerres en offrant des structures, des formes d'organisation sociale, des méthodes, des discours et des valeurs susceptibles de constituer autant d'outils et de supports intégrés à la préparation ou au déroulement des affrontements ainsi qu'à la propagande attachée aux conflits ? L'exemple tragique des Jeux de Munich (1972) montre par ailleurs comment les États en guerre comme les groupes combattants mobilisent les ressources du sport pour servir aux formes d'expression, d'identité, d'affichage et de revendication.

Les relations entre le sport, le monde militaire et la guerre ouvrent une troisième voie de réflexion. En effet, si le thème des origines militaires de l'éducation physique est désormais connu, il reste à préciser les enjeux du développement du sport dans les armées, qu'il s'agisse de formes ponctuelles, conjoncturelles, de rencontres sportives liées aux conflits ou, plus généralement, de la structuration et des formes d'institutionnalisation du « sport militaire » dans les diverses armées. La dimension opérationnelle des activités physiques est un aspect historique et actuel essentiel : comment, au-delà de la dimension

culturelle majeure du phénomène sportif et de sa prégnance mondiale et mondialisée, l'armée envisage-t-elle de bâtir et d'enseigner une doctrine militaire fiable, susceptible, comme le fut un temps l'entraînement physique, militaire et sportif (EPMS), de correspondre aux réalités du métier de soldat ?

Le dernier axe concerne le sport « dans » la guerre. Les pratiques sportives investissent de nombreux temps et espaces du conflit. La guerre participe à l'acculturation sportive des combattants (brassages de populations, camps de prisonniers...) ; elle est le lieu de circulation et d'appropriation de biens culturels, de diffusion de modèles. Et ce qu'il s'agisse du front, de l'arrière, des activités pratiquées en captivité ou des occasions de fraternisation. Le sport, par exemple, intègre-t-il les logiques du « *live and let live system* »<sup>24</sup>, des ententes tacites entre combattants ennemis qui conduisent à exercer, de manière symétrique, au cœur de la guerre de position sur le front de l'ouest, une bienveillante activité de « prévention » : les soldats qui se font face parvenant à réduire et à ritualiser la violence à travers des séries de gestes, de pratiques communes, d'habitudes partagées sur le front (avertissements, horaires de tirs connus qui rendent ceux-ci inoffensifs...)?

La guerre participe également à la transformation du mouvement sportif et de ses institutions, comme le montrent les études consacrées au temps de l'Occupation en France<sup>25</sup>. Enfin, la connaissance des trajectoires des sportives et sportifs dans la guerre reste à construire. Si le destin tragique de Jean Bouin, tué pendant la Grande Guerre, est bien connu, bien d'autres sportifs ont payé de leur vie leur engagement dans les affrontements des deux derniers siècles. Cet ensemble dessine ainsi une articulation importante entre la guerre et le sport questionnant l'utilisation politique du sport, son instrumentalisation sociale et, en définitive, les représentations qui lui sont attachées.

## Quelques clés nouvelles à forger

Les relations entre le sport et la guerre sont nombreuses et complexes. La difficulté tient pour partie, comme nous l'avons vu, dans l'analyse fine des positionnements souvent paradoxaux et des effets de miroir déformants qui construisent cette relation ambiguë : le sport s'imposant fréquemment dans les représentations comme

24. Tony Ashworth, *Trench Warfare 1914-1918 : the Live and Let Live System*, London, Macmillan, 1980.

25. Pierre Arnaud et al., *Le Sport et les Français pendant l'Occupation, 1940-1944*, Paris, L'Harmattan, 2002.

une figure atténuée de la guerre, voire comme une guerre en réduction, tout en servant simultanément de préparation à la « guerre réelle » ; le sport et la guerre s'interpénétrant parfois au cœur de dispositifs institutionnels, culturels, politiques, avec une telle cohérence et une telle force qu'ils parviennent à se confondre, non pas dans leur nature, mais bien dans la logique qu'ils poursuivent, à laquelle ils sont intégrés et qui conduit à les percevoir finalement comme deux faces assemblées d'un même objet, d'un même projet d'affrontement, de compétition et de pouvoir, un même prolongement du politique...

Le sport a certes servi de préparation au combat, mais il a plus largement fourni une grille de lecture culturelle, idéologique, philosophique, éducative susceptible d'entrer en correspondance avec les représentations de l'affrontement et les compétences qui étaient attendues du guerrier sur le champ de bataille, face à l'ennemi. Au-delà même du corps à corps et du choc frontal : la rigueur, l'effort, la vaillance, la ténacité, la prise d'initiative, l'obéissance aux règles, le sens de l'équipe et, dans une certaine mesure, la loyauté constituent des éléments fondamentaux de la geste sportive dont on retrouve peu ou prou les correspondances (physiques, tactiques, stratégiques, morales...) dans les principes qui structurent la préparation et la conduite de la guerre.

Symétriquement, la guerre a fourni au sport un langage, des références, des images liées à l'affrontement, à l'assaut, au combat, au courage, à l'héroïsme, au sacrifice... Une dynamique profonde dont la modernité sportive s'est inspirée en cherchant à édulcorer et à canaliser la violence meurtrière sur laquelle débouche la guerre. Sans doute la violence, qui réinvestit aujourd'hui de l'extérieur, et parfois de l'intérieur, les pratiques sportives modernes, doit-elle nous conduire à réinterroger les représentations et les pratiques qui structurent les rapports entre le sport et la guerre. Et les voies qui s'ouvrent à la recherche sur le thème du sport, de la guerre et des liens qui traversent ces deux pratiques, qui les confrontent, les opposent, les superposent, devront tenir compte des pistes qui ont été balisées par le colloque international « Le sport et la guerre. XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle ».

Parmi celles-ci, nous retiendrons bien entendu le rapport au corps et à sa préparation, mais également l'expression de la virilité et la construction du genre, notamment des masculinités, gloire martiale et gloire sportive renvoyant, chacune à leur manière, mais non sans effet miroir, aux représentations sexuées de la force, de l'affrontement, assurant et réassurant certaines formes de clivage, voire de domination, traditionnellement inscrites dans l'ordre du genre.

L'économie met aussi en question la place des acteurs, le poids et le sens des engagements. Certains principes, comme le mercenariat, qu'il soit appliqué au jeu et à la constitution des équipes (notamment de football) ou à la guerre, posent le rapport des acteurs à leur propre mobilisation dans un combat, sportif ou guerrier, qui, d'une certaine manière, dépasse les catégories classiques des identités, de l'« appartenance », faisant s'interroger sur les motivations et la rationalité des engagements.

D'autres perspectives sont intéressantes. L'ère contemporaine, caractérisée par la globalisation des cultures sportives et par le repositionnement de l'individu dans un mouvement au cœur duquel la compétition tient lieu de mode de construction, est aussi marquée par des transferts de modèles culturels. Ce n'est plus tant la guerre qui est un « grand match », mais la vie elle-même, la « lutte » de tous contre tous dans un monde au devenir incertain. L'univers de l'entreprise, à son tour, est irradié par ces images de chocs, d'affrontements, de stages physiques, de préparations au « combat économique », de constitutions d'équipes de collaborateurs offensifs coachés par des directeurs de ressources humaines inspirés. Cet alliage culturel entre la guerre et le sport et son noyau dur axiologique (sens de l'effort, du sacrifice, loyauté, combativité...) semblent ainsi s'être diffusés, *via* le succès planétaire du sport et sa capacité à se muer en fait social total, du champ de bataille vers l'ensemble des activités humaines, réinterrogeant au passage le sens de la vie moderne pour des individus contraints de devenir de manière « combative » et « compétitive » les entrepreneurs de leur propre destinée.

D'autres domaines, enfin, comme la créativité, l'initiative, la discipline et la désobéissance – voire la désertion et ses traumatismes (qui a oublié la désertion sportive du « soldat » Marie-José Pérec lors des Jeux de Sydney en 2000 ?) –, semblent ouvrir des voies intéressantes, quand des questions plus classiques, comme les rapports à la règle, à la tactique, à la stratégie, enrichissent également ce nouveau chantier.

La gouvernance mondiale, la gestion de la paix dans le monde, la place des institutions internationales, politiques ou sportives, l'histoire de leurs rapports représentent aussi, nous l'avons dit, des pistes fondamentales.

Finalement, en engageant une réflexion poussée sur les articulations complexes qui sont au principe même des rapports et des antagonismes humains, sur les manières de réguler les tensions qui s'expriment dans le monde, tantôt de manière pacifique et symbolique, sur le terrain de jeux, tantôt de manière plus dramatique, sur le terrain des opérations militaires, en ayant la volonté d'éclairer,

dans la logique des affrontements, les fondements culturels, sociaux, historiques, de l'homologie « sport-guerre », les chercheurs ont eu à cœur de construire de nouvelles connaissances historiques ouvrant des perspectives inédites à la recherche en sciences sociales. ┘



DOMINIK MANNS

## LENI RIEFENSTAHL / GEORGES PEREC : UN OLYMPISME MARTIAL

« J'ai toujours été frappé par quelque chose qu'il y avait d'ultra-organisé, d'ultra-agressif, d'ultra-oppressant dans le système sportif ; et... l'une des premières images qui pour moi rassemble le monde nazi et le monde du sport, ce sont les images du film de Leni Riefenstahl qui s'appelle *Les Dieux du stade*<sup>1</sup>. »

1936

Le 1<sup>er</sup> août 1936, le chancelier allemand Adolf Hitler ouvre les onzièmes Jeux olympiques d'été à Berlin. L'idéal olympique, à première vue étranger aux conceptions national-socialistes, y sera détourné à des fins de propagande et d'exaltation idéologique. Ces jeux, les premiers organisés en Allemagne, seront couverts par la cinéaste Leni Riefenstahl, dont le film *Olympia* (en français, *Les Dieux du stade*) sortira en salles en 1938.

Cinq mois plus tôt, le 7 mars, naissait l'écrivain Georges Perec, dont l'enfance et l'œuvre seront profondément marquées par la guerre. Son père, engagé volontaire au 12<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie, est tué au front en juin 1940 ; sa mère est déportée à Auschwitz où elle meurt en 1943. Grâce à la lucidité de celle-ci et à son statut d'orphelin de guerre, le jeune Perec parvient à se réfugier à la fin de l'année 1941 à Villard-de-Lans, ce qui lui a probablement sauvé la vie.

Silences

Lorsqu'au cours des années 1970 Georges Perec entreprendra d'écrire son autobiographie, il sera confronté à une double difficulté, à un double silence : celui d'une enfance anéantie par la disparition de ses parents, dont il ne garde que des souvenirs lacunaires, et celui d'une enfance pour ainsi dire recouverte, voilée, sinon volée par l'« Histoire avec sa grande hache », comme il l'écrit, une histoire collective si forte et si pesante, « la guerre, les camps », qu'elle le privera de sa propre histoire individuelle.

1. Georges Perec, « Conversation avec Eugen Helmlé », 6 juin 1975. Les citations de cet article sont extraites de *W ou le souvenir d'enfance* (1975). Voir l'exposition en ligne que le musée américain de la mémoire de l'holocauste consacre aux jeux de Berlin : [www.ushmm.org/museum/exhibit/online/olympics/?lang=en](http://www.ushmm.org/museum/exhibit/online/olympics/?lang=en)

## ▣ Sons

Le projet de Leni Riefenstahl, née en 1902, est de donner à ces « jeux du retour », véritable réhabilitation de l'Allemagne sur la scène internationale, un retentissement à la hauteur de l'organisation spectaculaire de l'événement. Les jeux apparaissent comme un puissant instrument de propagande, une caisse de résonance qui polit et amplifie l'idéologie hitlérienne, et que la cinéaste devra sublimer. Des moyens considérables sont investis dans *Olympia*, qui feront du film un succès international à sa sortie en salles (en dehors des États-Unis et de l'Angleterre déjà hostiles à l'Allemagne) et, aujourd'hui, un documentaire sportif reconnu pour ses qualités cinématographiques, en dépit de sa fonction première : faire l'apologie des jeux nazis. Alors que le texte de Perec se constitue autour de vides et de silences, signes de sa difficulté à se remémorer et à se confronter à l'Histoire et à son histoire personnelle, ce qui frappe d'abord dans *Olympia*, c'est l'importance de sa bande-son, qu'il s'agisse des acclamations de la foule, d'une musique omniprésente dans les stades ou accompagnant le film lui-même, ou des observations enflammées des commentateurs : l'œuvre est destinée à entrer avec assurance dans l'Histoire.

« L'incompréhension, l'horreur et la fascination se confondaient dans ces souvenirs sans fond. »

## ▣ Souvenirs

L'histoire de l'autobiographie de Perec, *W ou le souvenir d'enfance*, parue en 1975, est complexe. Tout commence avec la psychothérapie qu'entreprend le jeune Perec auprès de Françoise Dolto en 1949, cure créative au cours de laquelle il inventera un monde imaginaire, une île nommée W, dont les habitants se consacrent exclusivement au sport. Ce fantasme enfantin, il l'oublie ensuite complètement pour s'en rappeler brutalement vingt ans plus tard. W est désormais un souvenir d'enfance, celui du titre du livre. S'accrochant à ce souvenir fragmentaire, y voyant sans doute une façon indirecte pour l'enfant qu'il était de parler du traumatisme de la guerre, Perec, devenu un écrivain reconnu, va le reformuler, le développer, le recréer jusqu'à en faire un étonnant récit à mi-chemin des romans de Jules Verne et d'une minutieuse étude ethnographique. Le héros-narrateur de ce récit est un déserteur, Gaspard Winckler, qui se voit un jour confier une étrange mission : retrouver l'enfant dont le nom figure sur des papiers d'identité qui lui ont été remis par une mystérieuse organisation, un enfant dont il porte donc le nom. Mais au lieu de cet enfant,

c'est une île appelée *W* que le narrateur va découvrir et décrire, une île où évolue une société du sport apparemment idéale, en réalité brutale et totalitaire, où quatre villages s'affrontent sans fin au cours de dérisoires et mécaniques olympiades, laissant apparaître une violence de plus en plus explicite. D'un souvenir d'une enfance blessée, Perec fait donc un cauchemar athlétique qui en révèle la signification réelle.

« La fière devise "*Fortius Altius Citius*", qui orne les portiques monumentaux à l'entrée des villages, les stades magnifiques aux cendrées soigneusement entretenues, les gigantesques journaux muraux publiant à toute heure du jour les résultats des compétitions, les triomphes quotidiens réservés aux vainqueurs, la tenue des hommes : un survêtement gris frappé dans le dos d'un immense *W* blanc, tels sont quelques-uns des premiers spectacles qui s'offriront au nouvel arrivant. »

## █ Soldats

*Olympia* montre des jeux de 1936 la constante confusion d'une idéologie martiale – dont le corps social, tourné depuis l'enfance vers une guerre réparatrice, est profondément imprégné – et du sport. Au-delà de la mainmise du parti nazi sur l'événement lui-même, de l'organisation millimétrée, de la hiérarchisation des sportifs, du culte de l'effort, de l'apologie du corps athlétique, du dépassement de soi, de la dimension patriotique de ces jeux où les sportifs allemands dominèrent le palmarès en dépit des victoires du quadruple médaillé d'or noir Jesse Owens dans les épreuves reines de l'athlétisme, d'une forme de conflit par procuration et par anticipation, c'est l'omniprésence des uniformes qui frappe le spectateur, ceux portés par la délégation allemande entrant dans le stade en faisant le salut nazi, celui du vainqueur d'une course qui vient recevoir sa médaille, ou encore ceux des starters du cross. On observe une véritable porosité entre les univers de la politique et du sport. L'uniforme nazi est un élément clé de la militarisation des esprits ; la revanche de 1918 n'est jamais loin. Par ses jeux, l'Allemagne de 1936 expose sa puissance militaire ; le sport est alors pensé comme un vecteur efficace de la propagande nazie.

## █ Structure

Perec, amateur de contraintes et de formes originales d'écriture, part donc d'un souvenir pour créer un récit autour du sport. Mais *W ou le souvenir d'enfance* comporte une seconde face : chaque chapitre pair

relate des souvenirs, de la petite enfance à la fin de la guerre, comme le ferait n'importe quelle autobiographie traditionnelle. La lecture fait ainsi alterner récit autobiographique et histoire de W. Le procédé peut désarçonner à première vue, tant ces deux textes paraissent étrangers l'un à l'autre. Mais peu à peu le lecteur comprend qu'ils sont parfaitement complémentaires et que le sens de ce rapprochement lui est donné implicitement.

« On peut dire, de ce point de vue, qu'il n'existe pas de société humaine capable de rivaliser avec W. Le *struggle for life* est ici la loi ; encore la lutte n'est-elle rien, ce n'est pas l'amour du sport pour le sport, de l'exploit pour l'exploit, qui anime les hommes W, mais la soif de la victoire, de la victoire à tout prix. »

## ┌ Sport

L'île du sport, où la compétition est aussi barbare que dérisoire, doit donc être comprise comme une métaphore des camps d'extermination. L'existence dans ceux-ci d'un simulacre de sport visant à humilier et à affaiblir les prisonniers est rapportée aussi bien par Primo Levi dans *Si c'est un homme*, par David Rousset dans *L'Univers concentrationnaire* que dans le *Maus* d'Art Spiegelman. Le souvenir de Perec n'est donc pas vraiment un souvenir d'enfance, mais plutôt une transposition désignant implicitement ce qu'il n'a pas connu en tant que victime ou témoin, mais ce dont il a directement souffert. La distance du survivant lui a fait réécrire le camp sous la forme décalée d'un totalitarisme olympique, d'une contre-utopie sportive. Ce déplacement, au vu du film de Riefenstahl qui contient implicitement, en la maquillant, tout ce qui constitue la barbarie nazie, n'est pas si grand que cela. L'île W, parce qu'elle soumet, organise, épuise et anéantit une population, est bien un camp de concentration. Qu'un enfant de treize ans ait inventé cette équivalence s'explique donc.

« Les lois du sport sont des lois dures et la vie W les aggrave encore. Aux privilèges accordés, dans tous les domaines, aux vainqueurs s'opposent, presque avec excès, les vexations, les humiliations, les brimades imposées aux vaincus. »

## ┌ Stigmates

Chez Riefenstahl et chez Perec, à l'image comme dans le texte, c'est l'utilisation du corps qui frappe, le discours que tous deux font tenir à son effort et à sa souffrance. Corps idéalisés pour la cinéaste

allemande, par le ralenti, les contre-plongées, les éclairages valorisants, l'effort filmé au plus près, la référence à la statuaire grecque, le choix d'épreuves mettant l'accent sur la chorégraphie et la plastique des sportifs (gymnastique, plongeon, marathon). Corps martyrisé pour l'écrivain français, chez qui les athlètes souffrent physiquement et mentalement, sont maltraités, ou honorés, de façon parfaitement arbitraire : le corps de l'athlète traduit à lui seul la charge condamnatrice de l'auteur tant la perte de dignité dont il souffre revient à nier son humanité.

« Les orphéons aux uniformes chamarrés jouent *L'Hymne à la joie*. Des milliers de colombes et de ballons multicolores sont lâchés dans le ciel. Précédés d'immenses étendards aux anneaux entrelacés que le vent fait claquer, les dieux du stade pénètrent sur les pistes en rangs impeccables, bras tendus vers les tribunes officielles où les grands dignitaires W les saluent. »

## ■ Spécularité

À première vue, les olympiades de W sont un décalque fidèle de celles de 1936. En plus d'une société eugéniste, pratiquant l'endocrinement de ses enfants, on y retrouve le même sens du grandiose, les mêmes bannières, la même organisation minutieuse, les mêmes épreuves. Mais celles-ci perdront peu à peu leur sens premier pour devenir ce qui dans le mot épreuve désigne la souffrance. Les athlètes W sont constamment mis à l'épreuve, sans répit et sans que leur effort n'ait de sens. Au fond, le texte de Percec devrait être lu comme une inversion rigoureuse de l'olympisme de Riefenstahl, ou plutôt comme son dévoilement, son éclaircissement. Percec pousse l'idéal olympique vers le cauchemar qu'il porte en germe.

« Il faut les voir, ces athlètes squelettiques, au visage terreux, à l'échine toujours courbée, ces crânes chauves et luisants, ces yeux pleins de panique, ces plaies purulentes, toutes ces marques indélébiles d'une humiliation sans fin, d'une terreur sans fond, toutes ces preuves administrées chaque heure, chaque jour, chaque seconde, d'un écrasement conscient, organisé, hiérarchisé, il faut voir fonctionner cette machine énorme dont chaque rouage participe, avec une efficacité implacable, à l'anéantissement systématique des hommes. » ■



JEAN-RENÉ BACHELET

## CONVERGENCES ET LIMITES

Le sport répond très largement au besoin qu'ont les armées d'une formation globale de leurs membres, individuellement et collectivement : capacités physiques, goût du risque et de l'effort, esprit d'équipe, dans une éthique partagée du dépassement de soi et de la solidarité.

Pourtant, ces convergences ont leurs limites : la pratique du sport, activité pacifique s'il en est selon des règles partagées, ne prépare en rien à affronter la violence déchaînée et la malignité de l'homme, qui sont le lot du soldat, avec pour horizon la destruction et la mort.

Par une sorte de retour, c'est l'éthique exigeante du métier des armes qui peut éclairer une pratique du sport trouvant parfois une inspiration dévoyée dans les métaphores guerrières les plus contestables.

### Convergences

Le métier des armes, plus que n'importe quelle autre activité, réclame un engagement de l'être tout entier, intellectuel, physique et moral, au sein d'une collectivité qui exige de chacun de ses membres un dévouement hors du commun. Le choc des exigences antagonistes des capacités de réflexion et de celles de l'action, comme de l'action individuelle et de la solidarité collective, s'y trouve en outre plus qu'ailleurs décuplé. Or les activités sportives, dans leur grande diversité, concourent pour une bonne part à l'acquisition de ces capacités.

Pour la formation individuelle, c'est un truisme, le développement des capacités physiques relève très largement du sport : force, adresse, équilibre général, endurance. Mais le sport met aussi à l'épreuve et nourrit ce que les sportifs appellent le « mental » : audace, goût du risque et du dépassement de soi, sens de la discipline, confiance en soi, esprit de décision.

Ainsi, sur ce dernier point, peut-on considérer que certains sports constituent de véritables préparations à la décision. Dans la pratique de l'alpinisme ou du parapente, par exemple, le passage du temps de la réflexion et de la circonspection à celui du choix et de la résolution revêt souvent une acuité particulière. En effet, comment mieux se préparer psychologiquement à la conversion mentale qu'exige le pas à franchir dans les décisions difficiles, celui qui sépare le champ de la complexité des paramètres à considérer – qui exige lucidité, prudence et pondération – à celui de la binarité brutale du passage à l'acte – qui est celui du caractère, de l'énergie et de l'audace ?

Mais si on distingue sports individuels et sports collectifs, l'action militaire, elle, est toujours collective. Cependant, là encore, le sport, sport d'équipe en l'occurrence, est une école sans pareille, celle de la solidarité, de l'émulation, de l'esprit d'équipe, de la volonté collective de gagner. Là aussi, on y apprend à dépasser des exigences antagonistes : celles de l'engagement individuel résolu et celles de l'abnégation que requiert souvent l'action collective.

La cause pourrait donc sembler entendue : le sport serait une métaphore de la guerre et rien mieux que sa pratique n'y préparerait ceux qui ont choisi l'étrange métier des armes. Or un tel raccourci traduit une dangereuse confusion. En effet, quelle que soit la convergence qu'il peut y avoir entre pratique des sports, individuels et collectifs, et formation au métier des armes – on a bien dit « formation » –, il est nécessaire de mesurer en quoi cette pratique diffère radicalement de l'action militaire effective, sauf à s'égarer sur de fausses pistes.

## Divergences

La première différence, à vrai dire radicale, tient au rapport à la mort. Dans le sport, la mort survient par accident et tout doit concourir à éviter celui-ci. Elle reste en revanche toujours à l'horizon de l'action militaire, dont la spécificité réside dans l'usage de la force au cœur d'affrontements où la vie même est en jeu.

La deuxième différence a trait aux comportements des protagonistes : la pratique du sport suppose des règles communes qui s'imposent à tous les pratiquants, aux adversaires comme aux coéquipiers. Leur non-observation disqualifie le déviant et le place « hors jeu » ; il y a nécessairement symétrie et harmonie entre tous. L'action militaire, quant à elle, expose à devoir faire face à toutes les déviances ; on peut même se demander, dès lors que l'évidence de violences insupportables justifie l'emploi de la force pour y mettre un terme, si la norme de l'action militaire n'est pas de plus en plus dans la dissymétrie des comportements entre les belligérants.

Il est enfin une troisième différence dont la mise en évidence passe par une juste perception du ressort le plus profond de l'action militaire, cette alchimie relationnelle singulière qu'on appelle la « fraternité d'armes » et qui, seule, peut expliquer le degré hors normes de l'engagement militaire. Expression de solidarités croisées, esprit de camaraderie d'une part, confiance absolue entre chef et subordonnés d'autre part, elle n'atteint l'intensité qu'on lui connaît, avec une composante affective prononcée, que du fait du rapport sous-jacent au sacrifice et à la mort, fût-il inconscient.

C'est pourquoi la « fraternité d'armes » ne saurait être confondue avec l'« esprit d'équipe ». Ce dernier, inhérent à la pratique du sport, est certes une composante essentielle de la première, mais n'en couvre pas tout le champ, loin s'en faut.

En bref, le sport est par excellence une activité pacifique – dans le monde grec, la guerre s'arrête pour les Olympiades –, où les vertus sont exaltées, quand l'action militaire, par définition, s'exerce sur le théâtre de la guerre, sous l'ombre omniprésente de la malignité de l'homme.

Un tel constat permet d'identifier les limites des convergences entre pratique du sport et exercice du métier des armes. Il doit être clair que si la pratique du sport est un volet déterminant de la formation des militaires, tant physique que morale – au sens des « forces morales » –, au-delà des aspects techniques, elle se situe bien en deçà de l'ampleur de la problématique de l'engagement guerrier : elle est notamment incapable de préparer à affronter la violence déchaînée, dans une dissymétrie parfois radicale des comportements des belligérants.

## L'humanisme en partage

En retour, la métaphore guerrière, dès lors qu'elle s'exprime sur ce même mode de la violence, comme on le voit trop souvent, ne peut impunément inspirer un monde du sport fondé très largement sur le respect intransgressible de règles communes. Telle est d'ailleurs, pour l'essentiel, l'éthique du sport : celle du dépassement de soi dans l'observation de la règle, une éthique partagée par tous les protagonistes dans un environnement ordonné.

L'éthique du métier des armes, quant à elle, exige qu'à la violence déchaînée et à la malignité de l'homme, sauf à trahir nos valeurs de civilisation, soit opposée une force maîtrisée. En ce sens, elle est aussi exigence de respect de règles contraignantes, mais qui peuvent n'être en rien partagées par l'adversaire, et ce dans un univers hors normes et chaotique.

À l'éthique du sport répond ainsi une éthique encore plus exigeante, celle du métier des armes. Les confondre, ce serait s'exposer à bien des déconvenues. En revanche, leur essence commune, celle de l'humanisme, est le gage qu'elles peuvent trouver à se renforcer de leurs pratiques respectives. ┘



ÉRIC BELLOT DES MINIÈRES

## LA FORCE PHYSIQUE AU SERVICE DE LA VICTOIRE

« La guerre, c'est comme la chasse, sauf qu'à la guerre, les lapins tirent. » Ainsi s'exprimait le général de Gaulle sur un sujet qui lui était cher... Si la chasse est un sport, la guerre est un sport dangereux, où le chasseur se trouve parfois confronté violemment à son gibier !

Si le combat et le sport peuvent présenter un certain nombre de similitudes, il est facile de comprendre que, dans le contexte actuel des engagements français, le combat ne se réduit pas au sport. Le soldat sait en effet d'abord mettre en œuvre son système d'armes. Et il a surtout la volonté de remplir sa mission, coûte que coûte ! Le combat n'est donc pas seulement un sport, même si le sport semble donner au soldat une part importante de ses capacités de combattant, au plan physique bien sûr, mais aussi aux plans technique et moral. Les soldats d'hier ou d'aujourd'hui n'ont d'ailleurs pas toujours le profil de grands sportifs et *vice versa* ! Dans ce cadre, quelle relation peut-on établir entre le sport et les opérations de guerre ou, plus précisément, entre la pratique du sport et la préparation opérationnelle ?

Le sport concourt directement à l'entraînement du soldat en lui apportant endurance, résilience et agressivité, qualités indispensables pour vaincre au combat. En modelant l'homme, il le prépare à « faire face », à « ne pas subir » ! Un soldat « plus fort physiquement » remplit une mission plus difficile avec une plus grande mesure. Il assure surtout un succès durable aux opérations dont il a la charge.

Nous verrons d'abord comment, malgré les évolutions techniques de la guerre, l'homme demeure au cœur des combats. Ensuite, il nous sera possible de décrire comment le sport aide le soldat à développer les qualités nécessaires pour s'adapter aux conflits actuels. Enfin, nous pourrions évaluer le surcroît d'aisance qu'apporte au combattant la forme physique en lui permettant de s'adapter avec pertinence aux combats d'aujourd'hui, pour le plus grand succès des armes de la France.

### L'homme, instrument premier du combat

Selon la formule du colonel Ardant du Picq, dans ses *Études sur le combat*<sup>1</sup>, quelle que soit l'évolution technologique des systèmes d'armes

1. Ardant du Picq, *Études sur le combat*, Paris, Hachette, 1880.

actuellement en service, « l'homme [reste] l'instrument premier du combat ». Cette course aux armements, qui cherche toujours à aller « plus vite, plus loin, plus fort », n'éloigne pas la violence du combattant. Plus que le confort du soldat, nous rappelle Marc Défourneaux dans son ouvrage *Force des armes, force des hommes*<sup>2</sup>, les évolutions technologiques visent surtout à améliorer l'efficacité au combat et « condamnent inexorablement l'homme à travailler à la limite de ses capacités ». Épuisants au plan économique, ces efforts techniques peuvent parfois paraître vains. Ils imposent un réalisme implacable dans la conduite des opérations de guerre, car, là, l'essentiel n'est pas de participer, mais de gagner.

Il demeure indispensable de trouver un équilibre entre la performance d'une arme et la valeur du guerrier qui en est doté. Sachant que, de part et d'autre, chaque combattant adoptera la tactique qui lui permettra de bénéficier du plus grand avantage possible sur son ennemi, en maximisant l'effet de ses armes, en minimisant l'impact de celles de l'adversaire, en cherchant à toucher sans vergogne ses points les plus vulnérables. Nos médias occidentaux en font régulièrement la démonstration !

Dans les opérations que mènent actuellement les forces françaises, il est possible de constater qu'à chaque fois, l'adversaire cherche à attirer le soldat français sur terre, au sol, à sa portée, au plus près de lui, là où il le sent plus fragile, là où il peut le vaincre dans un face à face qu'il estime à son avantage. Agissant tous azimuts, dans un environnement qu'il maîtrise, il fuit la forme de combat pour laquelle il n'est pas taillé et amène patiemment sur son propre terrain une armée conventionnelle en lui imposant ses propres règles du jeu. On constate ainsi qu'il est difficile de discerner un arrière et un avant. Chaque soldat est confronté à son tour au combat, brutalement, sans préavis. Chacun s'implique alors totalement dans une bataille qui requiert le meilleur de lui-même.

Cette violence n'épargne personne : elle est vécue à tous les échelons de la hiérarchie, de l'organisation militaire ou de la troupe constituée pourvu qu'elle s'engage sur le terrain. Réelle, même si elle peut paraître éloignée du fait des équipements toujours plus performants, cette brutalité semble pourtant incongrue à nos sociétés occidentales qui rechignent parfois à l'effort et n'ont plus l'habitude de souffrir physiquement.

Ainsi s'impose assez naturellement l'idée que le soldat occidental ne peut ou ne doit pas mourir : soldat de la paix issu d'un monde soucieux d'informations et adepte d'un concept « zéro mort »... Il est donc

2. Marc Défourneaux, *Force des armes, force des hommes*, Paris, L'Harmattan, 2005.

nécessaire de le protéger afin de le rendre invulnérable, si possible. Être d'exception, qui a « le cran » de s'engager généreusement pour une société dont il finit par être décalé, ce soldat se trouve ainsi devoir supporter, à la limite de son aptitude physique et psychologique, les contraintes des machines auxquelles il doit s'adapter : protections individuelles, capteurs tous azimuts, systèmes d'information...

C'est là que le soldat devient remarquable... « Le fantassin, disait un officier britannique à son fils en rentrant des Malouines, sert d'abord à porter son sac<sup>3</sup> ! » La guerre moderne impose à chaque combattant une vraie solidité, tant physique que morale, un fort équilibre psychologique, une capacité à durer et à endurer l'adversité ainsi qu'une excellente maîtrise technique... Et c'est bien son aptitude physique qui fera d'abord de lui un combattant capable d'appréhender la totalité de sa mission avec l'ensemble des moyens qui lui sont confiés !

## **D** Développer les qualités nécessaires au combat

Maîtrise technique et éthique sont indispensables au combattant. Mais celui-ci ne pourra s'engager en opérations que s'il en a la capacité physique. Et c'est en se préparant physiquement au combat qu'il renforcera son moral et son aptitude à mettre en œuvre ses armes.

Dans le cadre d'une préparation opérationnelle adaptée, le sport façonne un soldat apte à s'engager sans réserve dans des missions périlleuses auxquelles la vie civile ne l'a que rarement préparé ! « Un esprit sain dans un corps sain. » Cette ascèse le rend disponible en tout temps et l'incite à se donner sans compter. C'est un état d'esprit qui se crée par le sport, où l'engagement personnel est le fruit de l'engagement physique. C'est un dynamisme qui est maintenu à tous les échelons de la hiérarchie assurant le contact spontané des plus jeunes avec leurs aînés. C'est une volonté de se dépasser, de s'engager avec générosité, de vaincre en équipe, qui est cultivée quotidiennement ! Toute mission opérationnelle demeure en effet une œuvre collective exigeante. Endurance, résilience et agressivité sont sans doute les trois qualités de fond qui assurent au soldat son aptitude à vaincre.

L'endurance est « la capacité de maintenir dans le temps un certain niveau d'intensité exigée ». À la chasse, c'est bien le gibier qui court à la vitesse du chien et non l'inverse. Le chien ne gagne que s'il est capable de courir plus longtemps que l'animal... Au combat, il faut d'abord savoir durer : durer malgré un équipement toujours plus encombrant et lourd, durer malgré l'inconfort, durer malgré la

<sup>3</sup> Hugh McManners, *Falklands Commando*, 1984.

fatigue et le stress. En Afghanistan, aujourd'hui, chaque combattant à pied emporte plus de quarante kilos sur le terrain : gilet de protection balistique, armement, munitions, vivres et eau... Les transmetteurs, les commandos parachutistes, les tireurs d'élite, les observateurs d'artillerie ou les tireurs de missiles, peuvent même parfois en transporter plus de cinquante pour une opération de quelques jours<sup>4</sup>. Ainsi, seule une excellente condition physique permet de manœuvrer à pied, sous le feu, sans accroître considérablement les risques dus à un manque de mobilité.

Il s'agit aussi de lutter contre l'épuisement, de repousser aussi longtemps que possible l'ensemble de ses limites physiologiques. C'est en effet la force physique qui permet d'avoir un moral d'acier et d'être vaillant au feu. Gallipoli ou Stalingrad nous rappellent que, parfois, la victoire revient à celui qui a le plus duré, ou le plus enduré... Le sport, par un travail de fond, donne cette endurance qui assure la résilience de la troupe voire le succès des opérations.

La résilience est cette « capacité d'encaisse » qui fonde la solidité du combattant. L'aptitude à faire face, à prendre des coups, à l'image de ce vieux « solitaire » tenu à la ferme par les chiens qui le bouscule dans un dernier élan afin de relancer la course...

C'est la cohésion de la troupe qui la rend plus forte, plus cohérente et plus solidaire. Le sport collectif, rugby, hand-ball ou football en particulier, assure cet heureux mélange de tactique, de jeu collectif, de générosité, de rusticité, d'ordre et d'efficacité. En construisant la manœuvre avec un vrai esprit d'équipe, chacun sait pouvoir compter sur l'autre pour aller jusqu'au bout dans l'accomplissement de sa mission. Le sens de l'intérêt collectif rend possible le sacrifice de chacun. Ensemble, il devient plus facile de dominer sa peur, donc d'endurer des coups si nécessaire pour reprendre l'initiative au meilleur moment...

Au feu, en Afghanistan par exemple, malgré les équipements les plus sophistiqués, le tir massif des unités, par ses effets sonores ou visuels, empêche en général de localiser l'adversaire. Ainsi, les unités doivent être capables « d'encaisser » le feu adverse tant que les tireurs ne sont pas localisés, afin d'amener ceux-ci à se dévoiler et à s'exposer. L'absence de tirs erratiques peut déstabiliser voire exaspérer l'insurgé afghan. Elle assure une vraie efficacité à la riposte qui, en garantissant une maîtrise « sous » le feu ainsi qu'une maîtrise « du » feu, limite toujours le nombre des dommages collatéraux comme celui des tirs

4. Le lieutenant-colonel Pierre Chareyron nous rappelle pourtant dans *Focus stratégique, l'innovation dans l'infanterie*, que, depuis le modèle antique, le poids porté en ordre de combat doit être inférieur ou égal au tiers du poids du porteur, même s'il s'agit d'un animal de bât. Le colonel de Vismes estime qu'en Algérie, le légionnaire portait en moyenne une quinzaine de kilos d'équipements.

fratricides. La résilience assure toute son efficacité à cette agressivité indispensable au succès des armes.

Enfin, l'agressivité demeure cette capacité d'attaquer ; c'est elle qui souvent permet d'imposer sa volonté à l'adversaire, contribution essentielle à la victoire. Au cœur des engagements les plus violents, la combativité du soldat assure une part essentielle des succès. Les poilus en ont donné bien des exemples !

Comment le sport permet-il encore de cultiver cette pugnacité ? Sport de l'extrême, sport de combat, parachutisme, boxe... Tout ce qui amène l'homme à s'engager physiquement, à donner des coups, à risquer d'en prendre, procède de cette préparation au combat. Le corps à corps sous toutes ses formes est une expression militaire complète et adaptée de cette nécessité de savoir affronter au contact un adversaire potentiel.

Cette agressivité, si elle est canalisée, permet de surclasser l'ennemi, de le surprendre pour l'atteindre de façon durable. Solide, tenace, capable de prendre des coups autant que d'en donner, souhaitant ajuster son action pour être le plus pertinent, le soldat est ainsi apte à mener une manœuvre audacieuse qui réduit son ennemi et consolide son moral !

Endurance, résilience, combativité sont donc trois qualités que le sport permet de cultiver. Elles ne sont qu'une condition nécessaire pour assurer la victoire. Elles donnent surtout au combattant l'assurance de ne pas mettre en péril le succès des opérations par incapacité physique ou morale.

## **Un surcroît d'aisance pour mieux s'adapter aux guerres d'aujourd'hui**

La bonne forme physique du combattant donne donc un surcroît de capacité, un style à sa manœuvre. Comme on s'entraîne, on s'engage au combat ; comme on s'engage, l'ennemi lit les aptitudes et les intentions de son adversaire.

Dans les conflits actuels, l'engagement au cœur des populations, sans chercher à les soumettre définitivement, impose de mener une action avec modération, même s'il existe des phases de combat terriblement violentes. Fuyant toute « ascension aux extrêmes », il s'agit donc, avec assurance, d'imposer la force à un juste niveau de violence, au risque sinon de devoir s'opposer à toute une population avec laquelle plus rien ne deviendra possible ! Cette assurance provient d'une bonne forme physique et permet d'adopter un comportement adapté à de telles situations. Le risque demeure certes, mais prime alors la portée d'une attitude calme et mesurée sur la population.

Pour cela, il est en général nécessaire de vaincre l'ennemi sur son propre terrain, en analysant avec perspicacité ses contraintes. À pied, de jour, de nuit, en « couchant avec lui » souvent, il devient possible de devancer l'insurgé dans ses choix, ses actions ou ses exactions vis-à-vis de la population que l'on est chargée de soutenir. Ce qui est fait en Afghanistan aujourd'hui l'était déjà en Indochine ou en Algérie... Mais pour battre un ennemi selon sa propre logique, un ennemi léger, souple et manœuvrant librement dans ses montagnes, il ne faut pas seulement en avoir la volonté, il faut aussi une forme physique éclatante !

Cette audace est particulièrement payante si, en plus, le combattant reste maître de lui. L'assurance et le calme sont souvent la marque d'une troupe mature, cohérente et solidaire. Le sport tel que nous l'avons vu y concourt directement. Cette attitude a un effet démultipliateur sur l'ennemi, comme cela peut être constaté en Afghanistan : en vivant chez l'insurgé, en se battant comme lui, peu à peu l'insécurité se porte chez lui. Avec les premiers succès des forces occidentales, l'enthousiasme des troupes engagées au contact suscite l'admiration et la crainte des Afghans de tout bord, les faisant même parfois douter de la légitimité de leur action.

La mesure, enfin, permet aux combattants de mener un combat estimable de part et d'autre. En Afghanistan, de nos jours encore, dès le printemps, un combat d'infanterie d'assaut, mené en zone verte au contact immédiat de l'ennemi, est inévitable. Le cloisonnement de la zone a alors un effet égalisateur et limite l'intérêt des appuis fournis par les armes les plus sophistiquées, canons, hélicoptères, drones ou avions. C'est en manœuvrant ainsi, sous le feu adverse, dans ces circonstances, que le combattant courageux et sûr physiquement surclasse son adversaire. C'est surtout la façon la plus sûre de discriminer l'adversaire en évitant tout dommage collatéral par une utilisation mesurée des appuis.

Le sentiment de puissance que confère l'aisance physique permet de s'imposer une retenue tactique et une maîtrise du feu, donc de ne pas s'aliéner *a priori* une population « attentiste » par des réactions trop brutales, inadaptées et parfois irréversibles. C'est une façon efficace de produire un effet durable sur le terrain.

Assurance, maîtrise de soi, mesure concourent directement au succès des missions que conduisent actuellement nos armées engagées en opérations. Ces qualités se cultivent par le sport. Elles permettent d'utiliser des méthodes adaptées aux engagements actuels et conservent aux unités françaises une certaine humanité.

La préparation physique du combattant assure donc une part essentielle du succès des missions de nos armées. Par une pratique

sportive régulière et variée, le soldat endurant et solide dans l'adversité est vaillant au feu. Lorsqu'il s'engage de façon adaptée, sa conduite n'en est que meilleure et ses résultats plus durables. Mais jamais le sport ne donne au sportif l'expérience du feu ! Comme le lapin à son chasseur ! Bien qu'insuffisant pour assurer seul le succès de nos armées, il apporte beaucoup au combattant. Par les qualités et les vertus qu'il développe, il demeure une nécessité opérationnelle absolue. ─





MICHEL GOYA

## UN ÉLÉMENT INDISPENSABLE À LA MISSION

La pratique réelle des unités militaires est toujours en décalage plus ou moins important avec la doctrine. Il en est des méthodes de combat comme de l'entraînement physique. Loin des concepts théoriques, il y a la réalité de la vie dans les régiments désormais tous professionnels de l'armée de terre et cette réalité n'est pas favorable à une politique cohérente.

Il faut d'abord comprendre combien la population des régiments est diverse. Prenons l'exemple d'un corps d'infanterie de marine. La cellule de base y est la section et cette section est un organisme vivant. Alors que son effectif théorique est de trente-neuf hommes, ils sont rarement plus de vingt-cinq sur les rangs lors du rassemblement du matin, les autres étant en mission, en stage ou en permission. Ces vingt-cinq ne sont donc jamais complètement les mêmes, du fait de ces mouvements quotidiens, mais aussi en raison des mutations et affectations – en moyenne, une section remplace un de ses membres tous les mois. Les hommes présents sont également très divers en âge, de dix-huit à quarante ans, et dans leurs origines sociales et ethniques. Une unité d'infanterie de marine comprend toujours une proportion importante d'ultramarins, des Polynésiens en particulier, aux caractéristiques physiques souvent très différentes des recrues de métropole. Ces hommes, enfin, ont des durées de service très variées, de quelques mois à plus de vingt ans parfois pour le chef de section. On peut alors concevoir toute la difficulté qu'il y a à établir une politique d'entraînement physique cohérente avec une population aussi hétérogène. Il en est d'ailleurs de même pour tout autre aspect de l'entraînement comme, par exemple, le tir ou le combat.

Cette difficulté est encore accentuée par le caractère très diversifié de la vie d'une unité de combat. Le soldat professionnel est un nomade qui saute d'une mission à l'autre, depuis celles, ponctuelles, effectuées au quartier ou en métropole, jusqu'aux opérations extérieures de six mois, en passant par les « rendez-vous » importants comme les tests opérationnels dans les camps de manœuvre.

Dans la vie courante, le sport est l'affaire du matin. Les compagnies se rassemblent vers sept heures trente, et, s'il n'y a pas de mission urgente, chaque section part ensuite sous les ordres de son chef, le plus souvent pour faire un footing et, parfois, en général une fois par semaine, pour un sport collectif de « détente ». Cet entraînement de

base est, de temps en temps, complété par des marches en tenue de combat, généralement de nuit. Dans l'ensemble, la politique du sport dans les unités de combat ne brille pas par sa variété.

On peut y voir une certaine paresse d'esprit de la part des cadres de contact, mais aussi un manque d'incitation au changement de la part de l'institution. Il a existé dans le passé des politiques institutionnelles cohérentes, comme l'entraînement physique militaire (EPM), issu de l'expérience de la Seconde Guerre mondiale et visant à rapprocher le plus possible l'entraînement des réalités du combat. Le sport s'effectuait alors le plus souvent en treillis et comprenait des activités comme le parcours du combattant, les marches commandos ou le corps à corps. Après la guerre d'Algérie, l'EPM a été remplacé par l'entraînement physique et sportif (EPS), à base d'épreuves plus athlétiques, et le short a supplanté le treillis, comme si on voulait démilitariser le sport dans les armées. On en est venu ainsi à une absurdité : tester annuellement tous les militaires sur des épreuves aussi techniques et éloignées du métier que le lancer du poids ou le saut en hauteur. Les choses ont un peu évolué vers un retour à des activités plus militaires, mais sans que l'on perçoive, en régiment, une grande cohérence. Le résultat de ce manque de volontarisme du sommet et d'imagination de la base est un appauvrissement du contenu de l'entraînement physique sinon de son intensité. Le sport reste une activité noble dans les régiments, mais le héros presque unique y est désormais le champion de cross.

Nous avons ainsi formé des générations de soldats endurants – on le constate très clairement dès que nous nous comparons à nos camarades d'autres armées lors d'exercices communs –, mais pas forcément des soldats adaptés aux réalités du combat moderne. On ne combat pas en short et en baskets, mais en tenue de combat et gilet pare-balles ; on ne fait pas un effort modéré et prolongé, mais une série de courtes actions avec des alternances violentes de rythmes ! Qui plus est, si nous voulons garder nos bons soldats le plus longtemps possible (ils sont tous sous contrat à durée limitée), nous devons les intéresser à leur métier, enrichir leurs tâches, pour employer un terme de management, et cela doit exclure, entre autres, la routine.

À la tête de ma section pendant trois ans, et surtout de ma compagnie d'infanterie de marine pendant deux ans, je me suis efforcé de faire évoluer ce schéma en imposant de revenir à l'esprit de l'EPM et de faire preuve d'un peu plus d'imagination. Pour faire face à un rythme de vie fragmenté, j'essayais, par exemple, de faire comprendre à mes hommes que faire du sport dans l'après-midi, surtout lorsqu'on n'a rien d'autre à faire, pouvait ne pas forcément être considéré comme un amusement, et que les chefs de section pouvaient faire confiance

à leurs subordonnés pour arriver à faire quelque chose de bien. J'imposais une activité nouvelle inspirée de l'hébertisme, le parcours tactique, sorte de footing en tenue de combat et en armes dans lequel on utilise le terrain environnant pour sauter, ramper, courir, démonter son arme... L'idée était de pallier le manque de temps disponible en combinant entraînements physique et tactique. Je mettais également l'accent sur la musculation, indispensable pour soutenir le port de plusieurs dizaines de kilos d'équipements, et sur les sports collectifs, le rugby en particulier, qui ont le triple avantage d'être ludiques, de favoriser la cohésion et d'imposer un effort par alternance d'allures proche de celui du combat. Cette approche, jugée plus dure, présentait toutefois le risque d'user les hommes tout en les formant, et surtout de les « casser », véritable catastrophe à quelques semaines d'un départ en opération extérieure.

L'entraînement physique du soldat professionnel comprend aussi quelques moments forts grâce à des stages dans les centres d'entraînement commando (CEC) ou d'adaptation à certains milieux spécifiques comme la montagne, la jungle ou le désert. Ce sont des rendez-vous importants pour la formation physique, qui placent les hommes dans des cadres éprouvants et stimulants. Ils contribuent également à l'intérêt du métier. Malheureusement, pour de pures questions d'économies budgétaires, plusieurs d'entre eux vont disparaître. Cela ne sera pas sans conséquence sur la condition physique des hommes et leur moral.

Le cœur du métier du soldat professionnel moderne est l'opération extérieure, l'OPEX, annuelle. Celle-ci dure en général quatre ou six mois, dans des lieux et des conditions les plus variés. Dans le pire des cas, l'unité vit dans une base ou un bâtiment. À Sarajevo, en 1993, nous avons vécu six mois entassés dans un parking souterrain au cœur d'un complexe sportif, sans possibilité d'en sortir autrement que sous le blindage minimum d'un gilet pare-balles. Toute la difficulté était de maintenir la condition physique des hommes dans cet espace confiné. Cela supposait un effort sur l'hygiène de vie mais, surtout, un effort d'imagination. Les habitudes sont dures à dépasser. Tous les matins, une bonne partie du bataillon se retrouvait à faire des dizaines de tours du seul espace disponible, un modeste terrain de basket situé au-dessus du parking, qui demeurerait vide le reste de la journée. Je m'efforçais donc de l'utiliser dans la journée et d'exploiter d'autres possibilités comme les escaliers ou des cordes à sauter. Le régiment a mis en place des filets de badminton et des instruments de musculation. Le confinement présentait cependant l'avantage d'avoir l'ensemble du personnel en permanence et j'ai profité de l'occasion pour explorer d'autres champs comme le stretching et, surtout, la

sophrologie, afin de tenter de réduire le stress, en particulier de mes tireurs d'élite, très sollicités.

Pour conclure, je pense que la politique d'entraînement physique n'est plus complètement adaptée aux conditions d'exercice du métier. Les évolutions de l'École interarmées des sports, des cellules de sport des régiments et des centres d'entraînement spécialisés font craindre peu d'innovations institutionnelles. Pour autant, nos soldats resteront quand même parmi les mieux formés physiquement au monde grâce à une culture qui place le sport parmi les activités nobles et à l'initiative de quelques cadres de contact. ─

THIERRY NOULENS

## D'UNE ÉQUITATION UTILITAIRE À UNE ÉQUITATION SPORTIVE

« Pas de cheval, pas d'armée. » Voilà ce que de nombreux généraux auraient pu déclarer avant la guerre 1914-1918, parodiant ainsi le fameux « pas de pied, pas de cavalerie ». Mais en 1944, avec la mécanisation grandissante, le nombre de régiments montés avait considérablement réduit. En plus des goums montés des tabors marocains, il ne restait qu'une brigade à deux régiments (5<sup>e</sup> régiment de spahis marocains et 7<sup>e</sup> régiment de spahis algériens), qui termina la guerre en Forêt-Noire, et des unités dites « de souveraineté » restées en Afrique française du Nord (AFN). À la fin des années 1940, le rôle que devait tenir le cheval dans la nouvelle arme blindée et cavalerie (ABC) se limitait presque exclusivement à des activités sportives ou à des services d'honneur. En novembre 1948, ne furent maintenus pour les services d'honneur que quatre escadrons en AFN<sup>1</sup> et le 7<sup>e</sup> groupe d'escadrons de spahis algériens à Senlis. Il ne restait qu'une seule unité opérationnelle : l'escadron monté n° 3 du régiment mixte du Cambodge, entièrement armé par l'ABC.

Les unités montées semblaient donc bel et bien avoir disparu de l'ordre de bataille. Pourtant, en Algérie, quatre régiments à cheval furent remis sur pied pour reprendre contact avec la population et combattre l'armée de libération nationale. En 1962, après avoir rendu de grands services au cours du conflit, tous disparurent. Le 7<sup>e</sup> escadron de spahis algériens de Senlis, dernière unité montée de l'ABC, dont la mission était d'assurer des services d'honneur, fut dissous en octobre de la même année. La mécanisation de la cavalerie, commencée en juin 1916 avec l'apparition dans ses rangs d'automitrailleuses, était donc achevée. C'était la fin du cheval opérationnel dans les armées.

Pour autant, le cheval ne disparut pas totalement de l'armée de terre. Un besoin apparemment nouveau était apparu : le développement des sports équestres. En fait, les sports équestres militaires étaient, à l'époque, la moelle épinière de l'équitation en France. On pourrait croire que ce glissement de fonction du cheval pour la guerre vers le cheval pour le loisir sportif est spécifique à cette période. Pourtant, le débat entre la technicité équestre artistique et l'utilitarisme combattant existe depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, et resurgit aujourd'hui sous d'autres formes avec quelques compléments inattendus.

1. Le 4<sup>e</sup> escadron de spahis tunisiens à Tunis, le 6<sup>e</sup> escadron de spahis algériens à Alger, le 9<sup>e</sup> escadron de spahis algériens à Batna et le 3<sup>e</sup> escadron de spahis marocains à Rabat.

Si l'équitation française doit beaucoup aux officiers de cavalerie qui surent la faire évoluer au fil des années, l'équitation sportive et académique ne prit réellement son essor dans l'armée de terre que très tardivement, car la priorité était donnée avant tout au service en campagne. En outre, le commandement craignait de voir les officiers de cavalerie faire passer l'équitation avant l'accomplissement de leur service.

C'est en 1744 qu'une école d'équitation véritablement militaire fit son apparition à Versailles, au sein de la compagnie des cheveu-légers de la Garde. Le comte de Lubersac, qui avait été élève à la Grande Écurie, en dirigea l'instruction à partir de 1747, et « c'est sous son impulsion que s'est formée cette fameuse école des cheveu-légers qui a fourni à la cavalerie les sujets les plus distingués »<sup>2</sup>. Cette école, destinée à former des officiers de cavalerie, prit place aux côtés de l'École de Versailles, elle-même créée en 1680 par la réunion de la Petite et de la Grande Écurie du roi, et composée exclusivement de civils. Ces deux écoles donnèrent naissance à deux types d'équitation dont les buts divergeaient. L'une était savante et académique, l'autre beaucoup plus utilitaire, car, comme le rappelait le marquis de Castries dans ses *Observations sur l'état actuel et l'instruction de la cavalerie* (1770) : « Sans équitation, on n'a pas de cavalerie, avec trop d'équitation, on n'en a pas davantage. »

Il n'en demeure pas moins vrai que l'école des cheveu-légers de la Garde jouissait d'une haute réputation et comptait de grands écuyers parmi son personnel. Aussi, lorsqu'en janvier 1751 parut l'*Édit du roi portant création d'une école militaire à Paris*, Lubersac dut en désigner l'écuyer en chef parmi ses subordonnés. Cinq ans plus tard, à l'ouverture des cours, ce fut donc Jacques-Aymable d'Auvergne, membre du corps des cheveu-légers de la Garde, qui fut nommé à ce poste. Il exerça les fonctions d'écuyer en chef de l'École militaire jusqu'au 23 mars 1776, date de leur suppression, puis lorsque cette école fut rétablie en 1777 sous la dénomination de Compagnie des cadets gentilshommes jusqu'à sa dissolution définitive, prononcée le 1<sup>er</sup> avril 1788.

L'équitation qu'il y enseigna fut « moins académique, plus simple, plus naturelle, plus hardie, plus militaire enfin, et non moins brillamment professée et pratiquée. [...] D'Auvergne [...] a été un chef d'école dans toute l'acception du mot. Il peut être considéré comme le "fondateur de l'équitation militaire française". C'est lui qui a dépouillé l'équitation des dernières superfluités qu'elle présentait encore, pour la renfermer dans les seuls besoins des troupes à cheval ». Ses détracteurs furent nombreux, notamment à Versailles. Aussi, pour

2. François-Alexis L'Hotte, *Un officier de cavalerie*, Paris, Plon, 1905.

se justifier, d'Auvergne, parlant du dressage du cheval d'escadron, déclara : « L'art de l'homme de cheval ne devrait pas s'étendre plus loin. Il s'est étendu jusqu'à présent à former des chevaux que personne ne peut monter, et à ne point former des chevaux pour la guerre... Enfin, je ne veux jamais que ma science s'étende plus loin que pour former des hommes et des chevaux pour l'escadron. » Primaient donc l'emploi du cheval et la formation du cavalier pour le combat. C'est à d'Auvergne que l'on doit la généralisation de l'usage de la bride à quatre rênes dans la cavalerie, alors que le bridon (mors de filet) avait toutes ses préférences. « Je déteste la bride et suis, par conséquent, ami du bridon, dont les effets ne sont pas à comparer aux ravages affreux de la bride dans la bouche de l'animal. »

Après la désastreuse guerre de Sept Ans (1757-1763), le faible niveau d'équitation, et d'instruction en général, de la cavalerie française poussa Louis XV, sous l'impulsion du duc de Choiseul, à créer une école à Saumur en 1763. Cette école, encadrée par le corps des carabiniers, accueillit les officiers de tous les régiments de cavalerie pour les former au commandement des troupes à cheval. L'équitation qui y était pratiquée alors n'avait rien de savant et visait surtout à former des cavaliers aptes à faire campagne. Le combat, toujours le combat.

À la veille de la Révolution, il n'existait plus d'école de cavalerie. Les cheveu-légers de la Garde avaient été dissous en 1787, et les écoles créées par Choiseul avaient toutes disparu, y compris celle de Saumur, où les carabiniers de Monsieur n'assuraient plus l'instruction des futurs officiers de cavalerie depuis 1788. Celle-ci se faisait alors en marchant ! Ne restait comme centre de formation équestre que la Grande Écurie, où n'était enseignée que l'équitation de manège, équitation technique assez éloignée des besoins des unités en campagne.

Elle fut dissoute en 1793 par la Convention. Mais, au mois d'août 1796, le Directoire décida qu'une école nationale d'équitation serait créée au manège de Versailles en utilisant les cavaliers et un assez grand nombre de chevaux de la Maison royale. Cette école, qui devint en 1798 l'École des troupes à cheval, était en fait une école d'équitation militaire où chaque régiment détachait un officier et un sous-officier afin d'y suivre des cours pendant un an, avant de retourner dans leur corps pour y diriger le dressage des jeunes chevaux et la formation des recrues. L'instruction équestre était répartie entre le manège « civil », dirigée par Jardin, Coupé et Gervais, anciens piqueurs du manège royal, et le manège « réglementaire », dirigé par deux capitaines de l'école.

Deux types d'équitation étaient donc enseignés, l'un académique, hérité du manège de Versailles, l'autre militaire, à vocation

combattante. Il s'agissait de former des cavaliers complets, capables, au sein de chaque régiment, d'instruire les jeunes recrues et de diriger le dressage des jeunes chevaux. Cette école fut dissoute en août 1810 pour permettre la création de l'école spéciale de cavalerie de Saint-Germain où étaient formés les saint-cyriens destinés à cette arme. Cette dernière fut elle-même dissoute le 8 mai 1814 et remplacée par une école d'instruction des troupes à cheval, qui ouvrit ses portes, à Saumur, au mois de mars 1815. Parallèlement, le manège de Versailles fut rétabli en 1814 sous la direction de Pierre-Marie d'Abzac, ancien écuyer de la Grande Écurie. Après sa mort en 1827, c'est le comte d'Aure, lui-même ancien saint-cyrien, qui en devint le dernier écuyer en chef.

Suite à la participation de certains élèves de l'école de Saumur à la conspiration bonapartiste du général Berton, l'école de cavalerie fut dissoute et transférée à Versailles en 1822. Elle ne retourna à Saumur qu'en 1825, époque à laquelle le manège fut créé. Avec la disparition définitive du manège de Versailles en 1830, Saumur devint alors la seule institution d'État où l'équitation était enseignée.

Le manège de Saumur était alors composé exclusivement de civils, dont la plupart étaient d'anciens officiers de cavalerie. L'instruction équestre était dirigée par Chabannes et Cordier, chacun ayant le titre d'écuyer. Le premier avait « le piquet de la grosse cavalerie », le second « le piquet de la cavalerie légère ». Tous deux anciens capitaines de cavalerie, ils n'avaient pourtant pas la même formation équestre. Chabannes, élève de l'École militaire de Paris, avait eu pour maître le lieutenant-colonel d'Auvergne, dont il professait la doctrine. Cordier, en revanche, ancien élève de l'École nationale d'équitation, avait reçu l'enseignement équestre hérité de Montfaucon<sup>3</sup>, dont il était partisan. « Cordier, d'accord avec l'enseignement donné au manège pratique de Versailles, dont il était issu, exigeait un certain apprêt dans la position du cavalier, tandis que Chabannes, partisan déclaré de la position la plus naturelle, prenait le moelleux pour base de la tenue et regardait la perfection de l'assiette comme étant la première qualité du cavalier. Bien d'autres dissemblances, et de différents genres, existaient d'ailleurs entre les deux écuyers<sup>4</sup>. » L'un professait une équitation plutôt savante, l'autre une équitation plutôt utilitaire en vue du combat.

Avec l'appui du lieutenant-général Laferrière, commandant l'école, les principes de Montfaucon, pourtant plus académiques et donc

3. Montfaucon de Rogles (1717-1760), page de la Grande Écurie de 1738 à 1742, cornette de cavalerie en 1745, est mis à la tête du manège des cheveau-légers de la Garde en 1747, position qu'il abandonna en 1751, étant nommé écuyer ordinaire de la Petite Écurie du roi, commandant l'équipage du Dauphin, père de Louis XVI. Il mourut en 1760. Il définit la doctrine équestre de Versailles dans son traité, paru en 1778, puis réédité en 1810.

4. L'Hotte, *op. cit.*

moins adaptés aux besoins militaires de la cavalerie, finirent par triompher et formèrent le code de l'enseignement donné au manège académique ou civil. Mais l'*Ordonnance de l'an XIII sur l'exercice et les manœuvres de la cavalerie* s'appuyant sur les principes de l'école de d'Auvergne, il y eut désaccord entre l'enseignement équestre donné au travail militaire et celui du manège civil.

Le rétablissement de l'école à Saumur en 1825 marqua un tournant. La rédaction d'un nouveau règlement, le Cours d'équitation militaire à l'usage des corps de troupes à cheval, fut lancée afin de ne définir qu'une seule équitation pour les deux branches de l'instruction, que ce soit le manège ou le travail militaire en campagne. Des écuyers militaires figurèrent parmi les cadres du manège, qui fut placé sous la direction de Cordier, premier écuyer en chef de Saumur. Les allures artificielles (le passage et le piaffer) furent bannies. Une restriction maintenue par L'Hotte quand il fut écuyer en chef : « J'ai proscrit les allures artificielles pour les chevaux employés à l'instruction. Je n'ai fait d'exceptions que pour les [chevaux] sauteurs aux piliers et en liberté, dont le but est de concourir à donner de la tenue au cavalier. [...] Point n'est besoin, d'ailleurs, d'allures artificielles pour perfectionner le talent de l'écuyer. »

Le comte d'Aure fut le second et dernier écuyer en chef civil. Il n'obtint ce poste, qu'il occupa de 1847 à 1854, qu'après bien des instances : ce n'est qu'avec le départ à la retraite du maréchal Soult, ministre de la Guerre, et grâce au soutien du duc de Nemours, qu'il eut satisfaction. La querelle qu'il entretenait avec Baucher est restée célèbre. Contrairement à ce dernier, il prônait une équitation d'extérieur et sportive : « Lorsqu'on charge, les appuyers et les contre-changements de main ne servent pas à grand-chose. » C'est alors qu'il était écuyer en chef que les officiers de cavalerie commencèrent à s'inscrire à des compétitions sportives. En 1850, pour la première fois, certains participèrent à une course à Angers. À partir de cette date, ils furent nombreux à s'illustrer sur les champs de courses. La préparation au combat passait désormais par le sport !

En 1880 parut le premier règlement sur les courses militaires, avec des prix réservés aux « chevaux d'armes », c'est-à-dire destinés au service en campagne. Ceci marquait la volonté du commandement d'encourager la pratique de la compétition sportive afin de « développer, dans l'armée, le goût du cheval [et] la hardiesse du cavalier ». En 1877, un hippodrome de *steeple-chase* fut même installé pour les élèves de l'école sur le terrain de Verrie, à l'ouest de Saumur.

D'autres disciplines firent leur apparition. Vers 1880, des raids, ou courses d'endurance, commencèrent à être organisés. En 1883, le colonel de Lignière parcourut quatre cents kilomètres en

quatre-vingt-deux heures et, en 1902, le raid Bruxelles-Ostende fut remporté par le lieutenant Madamet, qui couvrit les cent trente-deux kilomètres qui séparent les deux villes en sept heures. C'est également durant cette période que furent organisés les premiers concours hippiques auxquels les officiers devaient, dans un premier temps, participer en civil avec leurs chevaux personnels. Le commandement redoutait encore que la passion pour la compétition prît le pas sur le souci du service en campagne. Mais ces restrictions furent rapidement levées tant la pratique de la compétition était bénéfique aux officiers de cavalerie. En 1893, le capitaine Blaque-Belair, qui sera écuyer en chef de 1909 à 1913, publia un petit ouvrage intitulé *Ludus pro patria*, dans lequel il cite un général allemand qui déclarait qu'il « est toujours difficile de trouver un chef de cavalerie, mais si l'on veut en rencontrer un, qu'on le cherche parmi les caractères passionnés pour le sport : on ne le trouvera sûrement pas ailleurs ».

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les officiers furent donc de plus en plus encouragés à pratiquer une équitation sportive. Pour allier le sport et la préparation du cheval de guerre, le championnat du cheval d'armes, ancêtre du concours complet, fut créé en 1902. Il fut disputé chaque année à Paris sur l'hippodrome d'Auteuil, pour le *steeple*, et au Grand-Palais pour le dressage et le concours hippique.

La Première Guerre mondiale ne permit pas aux cavaliers de réaliser les grandes chevauchées dont ils rêvaient, à l'exception de la chevauchée d'Uskub et de la prise de Naplouse. La mécanisation semblait inexorable. Pourtant, l'entre-deux-guerres fut sans doute la période la plus brillante de l'équitation sportive et académique à Saumur, sous l'impulsion des quatre écuyers en chef qui se succédèrent à la tête du manège : le lieutenant-colonel Wattel, le colonel Danloux, le chef d'escadrons Wallon et le chef d'escadrons Lesage. Les deux premiers finirent la guerre dans les chars, tout comme le colonel Decarpentry, ancien écuyer, qui, après avoir commandé la section de cavalerie de Saint-Cyr, fut nommé commandant en second de l'école de cavalerie. Tous avaient conscience que bientôt le cheval n'aurait plus sa place sur le champ de bataille et que l'instruction équestre dispensée à Saumur devait plus s'orienter vers l'équitation sportive que vers l'équitation purement militaire. À partir de cette époque, les équipes militaires firent une moisson de médailles dans bon nombre de concours internationaux. Entre 1930 et 1934, on dénombra cent quarante-neuf victoires internationales individuelles et onze coupes des nations remportées. On peut noter également qu'en 1935, alors qu'il était lieutenant, le général de Castries, qui commanda à Dien Bien Phu, avait battu le record du monde de saut en hauteur en franchissant deux mètres trente-huit avec le cheval Vol-au-Vent.

Après la Seconde Guerre mondiale, lors de la création de l'École d'application de l'armée blindée cavalerie (EAABC), en octobre 1945, le commandement s'empressa de remettre sur pied le manège, alors que la mission de l'école était de former les cadres des unités blindées. Dans le courant du mois, le capitaine Margot (écuyer en chef de 1945 à 1958), fut muté à l'école avec dix sous-officiers et trente palefreniers militaires. Une centaine de chevaux lui furent affectés et les écuyers de l'École nationale d'équitation, créée avec le Cadre noir à Fontainebleau en 1942, arrivèrent dans le courant de l'année 1946. Le centre de Fontainebleau prit l'appellation de Centre national des sports équestres le 1<sup>er</sup> novembre de cette même année. Ses missions étaient de préparer les compétitions nationales et, surtout, internationales.

Si, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'équitation et l'élevage français reposaient encore largement sur les épaules des militaires, c'est qu'il n'existait pas suffisamment de structures civiles pour pratiquer l'équitation et, par conséquent, les éleveurs de chevaux de selle comptaient encore sur l'armée pour acheter bon nombre de leurs bêtes. De plus, la renommée de l'équitation militaire et son caractère formateur militaient en faveur du maintien d'une pratique de l'équitation sportive chez les officiers de l'ABC. Pour le commandement, l'instruction équestre, qui demeurait un des plus sûrs moyens de maintenir dans cette arme les qualités d'allant et d'audace, était du domaine de l'écuyer en chef. En 1954, ce dernier disposait de onze écuyers et sous-écuyers, de onze sous-maîtres et de deux cent soixante chevaux. Deux des cinq manèges que possédait autrefois l'école furent conservés. Et les hippodromes de Verrie et du Breil, situés à proximité de Saumur, étaient fréquemment utilisés pour les épreuves d'extérieur et d'obstacles. Mais ce ne fut qu'à partir de 1956 que la compétition fut assignée au manège de Saumur comme mission cardinale.

En 1960, alors que l'armée de terre comptait encore cent vingt et un chevaux de compétition internationale et cinquante de compétition nationale, les militaires français participèrent à soixante-neuf épreuves internationales et remportèrent seize premiers prix, vingt-quatre deuxièmes prix et vingt-trois troisièmes prix. Au niveau national, ils coururent quatre-vingt-dix-sept épreuves de saut d'obstacles, trente de concours complet (vingt et un premiers prix, dix-sept deuxièmes prix et quatorze troisièmes prix) et douze de dressage (huit premiers prix, quatre deuxièmes prix et trois troisièmes prix). En outre, ils remportèrent trente-six courses internationales ou mixtes (ouvertes aux civils et aux militaires) pour soixante-dix-huit participations. À cette époque, les sports équestres français reposaient sur les épaules des officiers de cavalerie, pour qui monter à cheval était une activité importante entre deux séjours en Indochine ou en Afrique du Nord.

Entre 1900, date de l'apparition de l'équitation comme discipline olympique<sup>5</sup>, et 1963, tous les médaillés olympiques français sont des militaires, à trois exceptions près<sup>6</sup>. Par la suite, l'adjudant-chef Guyon remporta la médaille d'or du concours complet à Mexico en 1968 et, plus récemment, le major Didier Courrège la médaille d'or par équipe dans cette même discipline en 2004, à Athènes.

En 1963, pour des raisons d'économie, le nombre de chevaux militaires fut réduit à cinq cents pour l'ensemble de l'armée de terre. Les sociétés hippiques nationales, placées sous la triple tutelle des ministères de la Défense, de l'Agriculture, et de la Jeunesse et des Sports, furent créées pour prolonger l'action des sections équestres militaires. Tout en conservant des cavaliers de haut niveau, l'armée de terre participa activement à l'essor de l'équitation en France.

À partir des années 1970, des clubs d'équitation civils sont apparus un peu partout en France et le rôle moteur qu'avaient les sports équestres militaires a considérablement diminué, y compris à l'École nationale d'équitation, où on ne compte plus que sept militaires parmi les quarante écuyers du Cadre noir.

L'esprit dans lequel est menée l'instruction équestre dans les écoles militaires a également considérablement évolué. Il ne s'agit plus de reprises sans étriers menées à la chambrière, qui firent haïr l'équitation à des générations d'officiers, mais de séances pédagogiques dont le but est de permettre de tirer profit du large éventail de ressources qu'offre l'équitation en matière de formation, en particulier pour les cadres : endurance, souplesse, volonté, contrôle de soi, goût du risque et rapidité de jugement. Le problème est que les séances à la chambrière ont laissé des traces dans l'esprit des décideurs et que, les problèmes budgétaires aidant, l'équitation est plus envisagée comme un coût que comme un investissement formateur à la fois individuellement et collectivement.

Moins élitiste qu'elle a pu l'être auparavant, l'équitation pratiquée dans les armées est accessible à tous : militaires du rang, sous-officiers et officiers, bien que la restructuration de l'armée de terre ait récemment privé bon nombre d'unités de leur section équestre. Dans certaines de ces sections, comme à Metz, la découverte du cheval par les jeunes recrues permet de conforter l'appréciation portée sur les militaires du rang pendant la formation initiale. L'encadrement, aidé

5. En fait, avant la Première Guerre mondiale, l'équitation ne fut discipline olympique qu'en 1900 et 1912.

6. Jean-François d'Orgeix fut le premier cavalier civil français médaillé en CSO (médaille de bronze à Londres en 1948 avec Sucre-de-Pomme). Quant à Pierre Jonquère d'Oriola, qui fut le deuxième (médaille d'or à Helsinki en 1952), il faut noter qu'il montait un cheval militaire (Ali-Baba). À Rome, en 1960, M. Jéhan Leroy fut le premier cavalier civil français médaillé en concours complet (médaille de bronze par équipe avec le capitaine Guy Lefrant et l'adjudant-chef Jack Legoff). Mais il fallut attendre 1988 pour qu'un cavalier civil français, Margit Otto-Crepin sur Corlandus, soit médaillé en dressage (médaille d'argent en individuel).

par le maître de manège, étudie les réactions des subordonnés : le sens de la camaraderie et l'esprit d'équipe, l'écoute, l'attention à l'autre, la maîtrise de soi face à un animal étranger au monde contemporain, la volonté et la persévérance, la confiance dans le chef qui explique. En outre, pour les familles de soldat, le cheval militaire est bien souvent le seul moyen de pouvoir monter, quelle que soit la catégorie sociale. Une pratique qui offre un ciment social et sportif, réel atout dans certaines garnisons peu favorisées. Enfin, la pratique de ce sport permet aux militaires de porter leur uniforme lors de compétitions sportives, ce qu'aucun autre sport ne permet de faire. De vecteur d'arme, le cheval est devenu vecteur de communication. En fait, la pratique de l'équitation est une spécificité militaire qui répond à un besoin clairement identifié.

Héritière d'une longue tradition, l'équitation militaire française, bien qu'orientée principalement vers le service en campagne, a permis au fil des années de conserver le patrimoine immatériel équestre français tout en sachant le faire évoluer. Devenue exclusivement sportive à partir de 1962, elle représente un atout considérable pour les armées tant dans la formation et la préparation opérationnelle du personnel que dans les liens entre l'armée et la nation. Aujourd'hui, les engagements opérationnels en terrain difficile suscitent un nouvel intérêt pour le cheval. Les Américains réfléchissent d'ailleurs à l'emploi d'unités montées d'un nouveau type, très légères et très rustiques. L'art équestre, le service en campagne, l'entraînement au combat par le sport, le rôle social, tout cela se mélange, aujourd'hui comme hier, lorsqu'il est question du cheval dans les armées. ┘





ANDRÉ-XAVIER BIGARD,  
ALEXANDRA MALGOYRE,  
HERVÉ SANCHEZ

## DOPAGE ET CONDUITES DOPANTES

La question posée par le dopage et les conduites dopantes dans les armées est beaucoup plus complexe qu'elle ne peut paraître en première intention. Elle impose de donner une définition claire du dopage, des conditions dans lesquelles certaines substances ou techniques pourraient être utilisées, et de sa prévalence en milieu militaire. Force est de constater que de tout temps, l'homme a cherché à améliorer ses performances par des moyens artificiels de différentes natures, avec, très tôt, des buts à la fois sportifs et guerriers. Ce n'est que récemment que l'on constate l'utilisation de substances dopantes dans le monde du travail ainsi qu'une extension irrationnelle de la consommation de substances et de compléments alimentaires non-interdits.



### Historique

Les premières notions de dopage datent de l'Antiquité et on en trouve de très nombreux exemples dans *l'Iliade* et *l'Odyssée*. Dès le VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les athlètes grecs ingéraient différentes viandes, en quantités importantes, selon la discipline sportive qu'ils exerçaient, afin d'améliorer leurs performances. Les sauteurs mangeaient de la viande de chèvre, les boxeurs et les lanceurs de la viande de taureau, les lutteurs quant à eux préféraient de la viande grasse de porc. L'exemple du célèbre Milon de Crotone, cinq fois champion olympique de l'époque antique, qui consommait jusqu'à vingt livres de viande par jour, illustre bien le besoin de l'homme à recourir à d'autres moyens que l'entraînement pour exceller dans sa discipline.

Les exemples d'utilisation de substances aux propriétés supposées dopantes sont multiples dans l'Histoire (feuilles de sauge des Romains, feuilles de coca des Mayas et des Incas, noix de kola des Africains, ginseng utilisé par les Chinois pour ses vertus stimulantes...), avec toujours cette recherche d'amélioration des performances physiques et mentales. On se rappellera enfin des guerriers fanatiques de Haban Ibn Al Sabbah, qui fumaient régulièrement du cannabis pour ses propriétés euphorisantes, désinhibantes et stimulantes que l'on appellera « haschaschin ». Il est remarquable de constater que ces comportements sont observés au cours de compétitions sportives

ou pour combattre, avec pour souci constant d'être le meilleur et supérieur à l'Autre.

Dans le strict contexte du combat, la consommation fréquente d'alcool pendant la Grande Guerre est souvent citée afin de dénoncer l'utilisation de substances dopantes en milieu militaire. Mais c'est la Seconde Guerre mondiale qui marque un tournant décisif dans l'histoire de cet usage. L'« effort de guerre » stimule le travail des laboratoires des puissances de l'Axe comme de ceux des Alliés, avec pour mission de découvrir de nouveaux moyens d'aider les soldats à soulager leurs souffrances, mais aussi à récupérer plus rapidement et à être plus efficaces à leur poste de combat.

Depuis quelques années, les armées occidentales sont engagées sur de nombreux théâtres, la nature des conflits évolue, les systèmes utilisés sont de plus en plus complexes, les opérations elles-mêmes deviennent de plus en plus dures. Ce contexte d'exigence croissante impose de nombreuses réflexions sur la sélection du personnel, les méthodes de préparation technique, physique et mentale, les stratégies de récupération des combats ; il peut aussi conduire à utiliser des substances ou des méthodes susceptibles d'améliorer les performances.

Dans ce contexte général, beaucoup d'observateurs extérieurs à la Défense considèrent comme fréquente l'utilisation de substances dopantes au sein des armées. Ces allégations sont cependant trop souvent formulées sans parfaitement connaître les définitions formelles du dopage et des conduites dopantes et les règlements en vigueur.

## Définitions

Le terme de dopage est très bien défini dans le monde sportif ; les produits ou techniques qui sont considérés comme dopants sont identifiés, listés, recherchés et leur utilisation sanctionnée.

Le terme dopage est issu de l'anglais *to dope*, verbe qui signifie « utiliser un produit excitant ». Il figure pour la première fois dans le *Petit Larousse illustré* en 1903 et définit l'emploi de substances excitantes ; afin d'illustrer la définition, un exemple est alors donné, celui de l'utilisation de telles substances avant les courses de chevaux. Il est par ailleurs précisé que ce procédé est interdit par le code des courses et en toute occasion pour les chevaux militaires. Il est intéressant de retenir que cette première définition concerne l'utilisation chez les animaux-athlètes (ce qui laisse à penser que leur utilisation était très fréquente) et les chevaux militaires.

En France, la première loi sur le dopage, qui date de 1965, en donne une définition très précise (loi Mazeaud) : c'est le fait d'administrer

sciemment en vue ou au cours d'une compétition sportive des substances destinées à accroître artificiellement et passagèrement les possibilités physiques d'un sportif et susceptibles de nuire à sa santé. La persistance et probablement l'extension du dopage en milieu sportif ainsi que sa médiatisation ont conduit les pouvoirs publics à modifier la législation afin de la rendre plus efficace. La loi du 28 juin 1989, dite loi Bambuck, en donne une nouvelle définition qui considère comme dopage le fait, au cours des compétitions et manifestations sportives ou en vue d'y participer, c'est-à-dire à l'entraînement, d'utiliser des substances ou des procédés interdits, d'administrer ou d'appliquer ces substances ou ces procédés et/ou d'inciter leur usage ou d'en faciliter l'utilisation. Depuis la loi du 23 mars 1999, les produits ou procédés destinés à masquer l'emploi de produits dopants font également partie du dopage. Les procédés de fabrication, d'administration et les substances dopantes sont définis par une liste qui est mise à jour chaque année et qui fait l'objet d'un arrêté conjoint des ministres chargés des sports et de la santé.

Aux définitions du dopage que nous venons de donner, dont on perçoit clairement qu'elles ne concernent que le monde sportif, on se doit d'ajouter celle des conduites dopantes ; celles-ci se définissent par la consommation de substances pour affronter une situation jugée problématique, réelle ou ressentie comme telle, à des fins de performances. Avec cette définition, on étend les substances consommées au-delà de celles reportées dans une liste de référence, en incluant en particulier les compléments alimentaires. Le dopage constitue ainsi une conduite dopante particulière, dans la mesure où il ne concerne qu'une fraction de la population générale (les sportifs compétiteurs), une fraction de l'ensemble des substances disponibles sur le marché, celles qui figurent, comme nous le verrons, sur une liste de référence, et qu'il fait l'objet d'une réglementation qui l'interdit. En revanche, il n'existe à ce jour aucune réglementation spécifique apte à limiter les conduites dopantes.

## Motifs et circonstances du dopage

Comme nous l'avons rappelé en introduction, l'homme a toujours eu recours et utilisé des produits, substances, aliments ou moyens divers, susceptibles d'améliorer ses performances physiques ou mentales. En dehors du besoin de se sentir plus performant que l'adversaire, les motifs du dopage ont été largement étudiés dans le monde sportif. Le sport étant devenu un véritable enjeu politique et financier, le sportif se trouve souvent pris dans la spirale du succès

et de l'argent. Dans la Grèce antique déjà, il se disait qu'une victoire à Olympie faisait plus pour la gloire d'une cité qu'une victoire sur le champ de bataille. D'autres facteurs interviennent dans le dopage, comme les pressions médiatiques, les calendriers sportifs surchargés, mais aussi une méconnaissance des vrais dangers de cette pratique, une certaine désinformation et, parfois, un désir de violer les règles.

En milieu militaire, et en dehors des sportifs de haut niveau de la Défense regroupés au Centre national des sports de la Défense (CNSD), on peut facilement concevoir que l'utilisation de substances dopantes sera motivée par d'autres raisons ; les objectifs seront similaires (être plus performant que l'adversaire), mais à atteindre dans un contexte bien différent, celui de la guerre et du combat. Une approche rationnelle et objective du dopage en milieu militaire nous conduit à l'envisager dans différentes circonstances.

Tout d'abord, la démarche individuelle dans l'utilisation de substances dopantes, toujours motivée par la recherche d'une performance, physique ou mentale, soit dans le contexte du temps de paix (examens militaires avec épreuves physiques, tests de terrain, épreuves de sélection...), soit au cours de déploiements en zone de conflit au cours d'opérations extérieures. En temps de paix, l'automédication est souvent expliquée par le souci d'améliorer les performances physiques et mentales lors d'examens militaires ou de tests importants pour la carrière. Le contexte général, les substances, les méthodes ou les compléments utilisés n'ont guère de particularité comparativement à ce qui est pratiqué dans le monde sportif. En temps de conflit, ou dans le contexte du déploiement sur des théâtres d'opérations de haute dangerosité, les questions posées sont plus complexes. L'automédication et l'utilisation de substances dopantes ayant pour but d'améliorer les performances physiques, en particulier musculaires, mentales ou de maintenir l'éveil et un état de parfaite vigilance permettent, si le dopage est adapté, de rendre le militaire plus efficace à son poste de combat.

Une fois cette hypothèse d'efficacité formulée, on est amené à se poser plusieurs questions relatives aux motifs du dopage. La première consiste à envisager que si le militaire procède de la sorte, c'est pour palier les limites de la formation et de la préparation au combat. Cette question ne doit pas être éludée trop rapidement et doit amener les autorités à toujours ajuster et adapter au mieux les programmes de préparation opérationnelle. La seconde question posée est celle de la prise de risque au combat ; en première intention, il paraît justifié de penser que des militaires bien préparés pourront non seulement être efficaces sur le terrain, mais aussi avoir les capacités de mieux gérer des situations délicates où leur survie est en jeu. Cette analyse

est probablement vérifiée dans de nombreuses situations ; on se doit cependant de considérer les risques pris par le personnel certes physiquement et techniquement bien préparé, mais exagérément rassuré quant à la qualité de ses performances. Il faut rappeler ici le point fondamental qu'est l'efficacité de la maîtrise des risques. Enfin, on ne peut nier que les contacts avec les armées étrangères entretenus au cours de certaines opérations extérieures peuvent conduire certains militaires à abuser de compléments alimentaires, parfois de dérivés hormonaux, afin de modifier leur corpulence et de ressembler ainsi à d'autres soldats qu'ils considèrent comme modèles et sur lesquels ils se projettent.

Observons ensuite le dopage sur ordre et le dopage collectif. À cette question si débattue, si complexe à résoudre, et probablement pas assez souvent abordée en milieu militaire, le monde civil semble avoir trouvé une réponse univoque, considérant qu'en cas de conflit tous les militaires sont dopés. Le maintien de la vigilance en opérations est un des motifs les plus fréquents du dopage ; l'utilisation de molécules permettant de maintenir l'éveil ou de faciliter un sommeil réparateur est désormais définie dans une instruction ministérielle qui précise le cadre de leur emploi ainsi que les modalités de décision de cet emploi par le commandement et de prescription par le service de santé des armées<sup>1</sup>. Ce document officiel rappelle les mesures efficaces à prendre en opérations afin de préserver la vigilance du personnel militaire ; il précise par ailleurs que ce n'est qu'en cas d'impossibilité d'application de ces mesures que le commandement peut désigner le soldat pouvant bénéficier d'une aide pharmacologique. Il est important de rappeler que cette note investit le commandement dans la décision du recours à l'aide pharmacologique, en fonction de la nature de la mission et de l'évolution prévisible de la situation sur le théâtre d'opérations. Enfin, chaque militaire doit recevoir une information sur la nature des produits, signer un consentement et conserver la liberté de refuser la prise des substances proposées.

Ce document donne pour la première fois une légitimité à l'utilisation de molécules actives afin d'assurer une bonne gestion de la vigilance en opérations, dans un cadre réglementaire précis. Certes il ne règle pas toutes les questions, notamment celles de l'automédication individuelle ou au niveau de petits groupes, mais il propose un cadre réglementaire à l'utilisation d'une certaine classe de molécules efficaces pour la gestion de la vigilance. Il ne résout pas non plus d'autres questions éthiques qui méritent d'être posées et qui reposent

1. Instruction n° 744/DEF/DCSSA/AST/TEC relative à l'utilisation de substances modifiant la vigilance en opérations du 31 mars 2008.

sur l'étendue des moyens à mettre en œuvre pour assurer le succès des armes.

La législation actuelle de lutte contre le dopage a pour objectifs principaux d'assurer la protection de la santé des sportifs, et de respecter l'esprit et l'éthique sportive. En temps de conflit armé, le but recherché est la supériorité sur l'adversaire ; la notion de respect des capacités intrinsèques des individus ne tient plus et l'interdiction d'utilisation de produits dopants ne trouve plus sa justification que dans le maintien de l'état de santé des soldats. Cette raison peut être très largement suffisante et le débat pourrait ainsi être rapidement clos. Cependant, dans le contexte d'un conflit, la question de l'utilisation de produits qui ne présentent pas de danger objectif pour la santé des hommes nécessite d'être posée. Le succès des armes justifie-t-il que les moyens pharmacologiques soient étendus à des substances certes efficaces sur certaines fonctions et performances, mais qui peuvent être associées à une prise de risque plus importante. Ces questions essentielles ne peuvent être résolues dans le cadre restreint de cet article, mais méritent à l'évidence d'être abordées et débattues plus longuement.

## Substances et produits utilisés

Les substances dopantes et les méthodes de dopage interdites figurent sur une liste publiée annuellement au Journal officiel sous forme d'un décret<sup>2</sup>. La constitution de cette liste permet d'assurer la protection de la santé des sportifs ainsi que l'esprit et l'éthique sportive ; dans ce contexte, son respect strict concerne principalement les sportifs de la Défense, qui s'engagent par ailleurs à respecter une charte morale et éthique intégrée dans la convention passée entre le CNSD et l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), et qui constitue une des actions de partenariat pour la prévention du dopage.

La France reconnaît la liste de référence des classes pharmacologiques de substances et de procédés dopants interdits proposée par l'Agence mondiale antidopage (AMA). Elle comprend les agents anabolisants les plus efficaces, les dérivés hormonaux en particulier, les agents stimulant la production de globules rouges, des diurétiques et agents masquants, des psychostimulants, narcotiques, cannabinoïdes et glucocorticoïdes ; elle comporte aussi toutes les techniques de dopage sanguin, comme les autotransfusions par exemple, ainsi

2. Décret n° 2010-1578 du 16 décembre 2010 portant publication de l'amendement à l'annexe de la Convention contre le dopage adopté les 8 et 9 novembre 2009 à Strasbourg, et à l'annexe 1 de la Convention internationale contre le dopage dans le sport adoptée à Paris le 17 novembre 2010.

que les techniques et les moyens actuels de dopage génétique. Pour le militaire qui n'est pas un sportif professionnel, le respect de cette liste est implicite, dans un souci de protection de l'état de santé.

Comme nous l'avons précisé, de multiples autres substances sont utilisées dans le contexte général des conduites dopantes, non reportées dans la liste de référence des substances interdites. Pour le personnel militaire, il s'agit principalement des compléments alimentaires consommés, étendus à des substances qui ont acquis, le plus souvent à tort, une certaine « notoriété », comme la créatine, la carnitine ou certains acides aminés essentiels<sup>3</sup>. Les compléments alimentaires les plus utilisés sont les composés de protéines, présentés sous forme de poudre à restituer, très utilisés par les adeptes de la musculation.

Il faut cependant prendre conscience que peu de personnes échappent à une conduite dopante à un moment de leur vie ; c'est le cas des étudiants en période d'examens, d'orateurs devant faire une présentation importante en public, de cadres en recherche de sommeil alors qu'ils ont une réunion importante le lendemain... Ce qui importe, c'est de limiter ce genre de conduite de manière à éviter des dérives comportementales aux effets secondaires.

## Prévalence

En dehors du cadre des sportifs de la Défense, il est très difficile de répondre à la question de l'étendue du dopage dans les armées. La même question est posée pour le monde sportif avec autant de difficultés pour y répondre. Il faut cependant savoir que nombre de jeunes gens utilisent régulièrement des hormones anabolisantes alors qu'ils ne sont pas sportifs professionnels ; des enquêtes récentes montrent que, dans certains pays, 3 à 11 % des adolescents utilisent des stéroïdes anabolisants<sup>4</sup>, alors que dans les pays européens, l'utilisation de ces hormones semble moindre<sup>5</sup>. Un des facteurs favorisant la prise d'hormones anabolisantes est la pratique fréquente de la musculation, ce qui doit alerter et attirer l'attention au moment de l'engagement.

La consommation régulière de compléments alimentaires est probablement très importante en milieu militaire. La multiplication des

3. E. Applegate, L. Grivetti, « Search for the Competitive Edge: a History of Dietary Fads and Supplements », *J. Nutr* n° 127, pp. 869S-873S, 1997.
4. E.-M. Castillo, R.-D. Comstock, « Prevalence of Use of Performance-Enhancing Substances among United States Adolescents », *Pediatr Clin North Am* n° 54, pp. 663-675, 2007.
5. V.-M. Mattila, A. Rimpela, V. Jormanainen, T. Sahi, H. Pihlajamaki, « Anabolic-Androgenic Steroid Use among Young Finnish Males », *Scand J Med Sci Sports* n° 20, pp. 330-335, 2010.

sites Internet spécialisés, transmettant des informations non vérifiées, et la plupart du temps tronquées et orientées, ne fait que leurrer les consommateurs et alimenter une économie souterraine énorme, estimée en France à neuf cents millions d'euros par an. Le caractère très tendancieux mais attractif de certains sites séduit de nombreux individus en demande de « soutien » pendant l'entraînement. La consommation de compléments alimentaires achetés sur des sites Internet comporte un danger potentiel important, car il s'agit de produits auxquels les industriels ont volontairement ajouté des dérivés hormonaux, ce qui rend la composition beaucoup plus efficace, mais au prix de la consommation de vraies substances dopantes<sup>6</sup>.

## Les actions

Créée par la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la protection de la santé des sportifs, l'AFLD a repris les attributions qu'avait auparavant le ministère des Sports afin d'assurer la lutte contre le dopage. Cette agence nationale d'autorité publique indépendante organise les contrôles, assure les analyses des prélèvements au sein du seul laboratoire accrédité en France, le suivi des procédures disciplinaires, et développe des actions de recherche et de prévention.

En parallèle de ces actions réglementaires qui concernent le monde sportif, nous nous devons de développer des actions spécifiques, aptes à maîtriser et à limiter les conduites dopantes inappropriées. Pour ce faire, plusieurs orientations sont envisageables, dont certaines sont déjà mises en œuvre. Dans un premier temps, il s'agit d'actualiser et de finaliser les techniques et les modalités de préparation au combat ; c'est la démarche qu'a engagée le CNSD afin de faire face à de nouveaux besoins de préparation physique. La rationalisation de ces programmes de préparation, associée à de l'information ciblée, devrait contribuer à rendre inutile la consommation de produits et de substances supposés dopants. Cette information doit être transmise aux militaires de tous grades et quelle que soit leur responsabilité dans le commandement, décideurs et cadres de contact. Elle doit être juste et objective, s'appuyant sur des faits tangibles, et ouverte à discussion. Elle doit être intégrée dans un contexte général de prise de conscience qu'une préparation bien conduite et efficace rend caduque toute consommation de produits disponibles sur le marché dont près de 95 % n'ont pas les propriétés qu'on leur vante.

6. H. Geyer, M.K. Parr, K. Koehler, U. Mareck, W. Schänzer, M. Thevis, « Nutritional Supplements cross-contaminated and faked with Doping Substances », *J. Mass Spectrom* n° 43, pp. 892-902, 2008.

Dans la mesure où les conduites dopantes et le dopage sont susceptibles d'affecter la santé, les informations doivent principalement être transmises par les médecins ; une attention toute particulière est maintenant portée à la formation des jeunes médecins sortant de l'école du Val-de-Grâce aux dangers du dopage et des conduites dopantes. Le but est qu'ils disposent lorsqu'ils arrivent en unité, d'un minimum de connaissances leur permettant de répondre à toutes les questions relatives aux compléments alimentaires et aux produits interdits. Un effort doit être envisagé afin d'informer les futurs cadres de contact sur ces questions au moment de leur formation en école. Enfin, l'Institut de recherche biomédicale des armées se doit d'entretenir des liens privilégiés avec l'AFLD ainsi qu'avec les autorités de santé en charge de la lutte contre le dopage et les conduites dopantes ; l'objectif est de disposer des informations scientifiques les plus récentes et de les transmettre aux jeunes médecins dans le cadre de leur formation à la médecine d'unité.

À l'image du monde civil, les militaires peuvent avoir recours à des produits dopants ou à des substances susceptibles d'améliorer leurs performances physiques ou psychiques. Les caractéristiques des combats modernes amènent parfois les combattants à utiliser des aides pharmacologiques ou des compléments alimentaires pendant leur préparation opérationnelle, les opérations elles-mêmes ou lors des phases de récupération. Le dopage ou l'adoption d'une conduite dopante relève le plus souvent de démarches individuelles. En milieu militaire, la consommation de compléments alimentaires est probablement importante et d'indéniables efforts doivent être faits afin de convaincre de l'inutilité de la très grande majorité de ces produits. Le commandement dispose d'un environnement réglementaire pour la prescription de substances efficaces sur la gestion du sommeil et de l'éveil, sans pour autant éliminer le risque d'automédication. La prescription d'autres substances, efficaces sur les performances physiques des combattants, amènerait à poser des questions éthiques importantes. L'abord de ces questions ne doit pas être éludé et permettrait, soit en accompagnant certaines prescriptions, soit en les interdisant officiellement (et en mettant en œuvre des moyens de lutte efficaces), d'éviter les dérives actuelles liées à l'automédication avec des produits non contrôlés provenant de filières parallèles. ▀



FRANÇOIS COCHET

## DES GESTES DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE AUX GESTES DE LA GUERRE

De la mise en place d'un service militaire de masse à la fin de la conscription, la notion de « dressage » du corps humain en vue de la guerre a été érigée en dogme au sein de l'institution militaire. Ce n'est qu'aux lendemains des hécatombes de la Grande Guerre que l'emploi du terme, alors accepté sans ambages par la société parce qu'il prolonge le « dressage » ouvrier, commence à poser problème.

L'éducation physique du soldat, vue comme un élément de sa capacité de survie sur le champ de bataille, est alors totalement transformée par la lecture sociale empreinte des tendances pacifistes, voire « démilitarisantes », des sociétés occidentales. Ce processus s'accélère avec la guerre d'Algérie, à partir de laquelle s'opère, incontestablement, une rupture entre la jeunesse française et le devoir de défense. D'éléments d'adaptation au feu du combat, le « dressage physique » devient, dans certaines lectures militantes, un facteur d'aliénation du soldat. Cela signifie que la pratique des exercices physiques et du sport par l'armée s'appuie sur des pratiques sociales successives et historiquement datées, et sur des représentations d'un utilitarisme fluctuant.

Nous voudrions envisager ici la question des relations entre gestes du sport et gestes de la guerre selon plusieurs perspectives emboîtées. Comment l'armée voit-elle la formation physique du soldat, dont la pratique du sport est un élément depuis le XIX<sup>e</sup> siècle ? Comment procède-t-elle à un réinvestissement productif des gestes de l'éducation physique pour les adapter à la pratique militaire – ce qui ne signifie pas forcément pratique guerrière ? Comment peuvent être analysés les gestes de la guerre par rapport à ceux des exercices physiques et du sport intériorisés par la formation militaire ?

### Les références utilisées par l'armée

Le corps, fort en vogue aujourd'hui dans la société, apparaît non seulement comme une entité physiologique, mais plus encore comme une notion anthropologique. Pour un militaire, il doit être « technicisé », c'est-à-dire rendu compatible avec la pratique de la guerre, ou du moins de sa préparation. Mais à partir de quelles techniques l'armée prétend-elle former les futurs combattants ?

Pour un historien du phénomène guerrier, il convient surtout, dans un premier temps, de clarifier un certain nombre de termes qui révèlent des approches différentes, bien que complémentaires, de l'expression des corps par l'institution militaire. Quels choix l'armée opère-t-elle ? « Sport », « gymnastique », « éducation physique » ne sont pas des termes équivalents. La gymnastique est « l'art d'exercer, de fortifier et de développer le corps humain par un certain nombre d'exercices physiques » (*Larousse*). L'éducation physique, un ensemble qui englobe un champ d'action qui n'est pas propre au militaire. Les sociétés d'éducation physique, l'éducation physique scolaire en sont aussi des composantes. Elle dispose de moyens propres, tels que la culture physique, les « jeux sportifs » (football) et les sports proprement dits : marche, course, lancer athlétiques, escrime, lutte, natation...

La gymnastique militaire apparaît précocement en France grâce au colonel Francisco Amoros (1770-1848). Après avoir servi dans l'armée espagnole, il est fait ministre de l'Intérieur par Joseph Bonaparte. À la fin du Premier Empire, installé en France, il introduit dans l'armée française, en accord avec Napoléon, la notion d'exercices de gymnastique. Sa méthode, assez simple au demeurant, qu'il résume de la formule lapidaire « ma méthode s'arrête où l'utilité cesse », devient hégémonique dans un premier temps, avec la création, en 1852, de l'école de Joinville, chargée de former les moniteurs et les maîtres de gymnastique. À sa mort, ses méthodes perdurent. Le premier directeur de l'école, le commandant Louis d'Argy, et son assistant civil, Napoléon Laisné, sont, en effet, d'anciens collaborateurs. Les exercices sont parfois assez violents, mais ils font surtout le lien entre l'éducation physique et l'éducation morale, notamment dans le sens du sacrifice de soi par le biais des exercices physiques. Amoros s'inspire des théories de Pestalozzi, qui lui-même regarde du côté de Jean-Jacques Rousseau, pour affirmer que « la bienfaisance et l'utilité commune sont le but principal de la gymnastique ».

Les Joinvillais, qui ne pensent que par l'utilitarisme, demeurent donc réticents au « sport » au sens anglais, marqué par l'amateurisme. Pourtant les catégories ne sont pas figées *ad vitam aeternam*. En 1906, la boxe, la natation et le cyclisme sont introduits à Joinville par des officiers rebutés par la gymnastique militaire traditionnelle. Et bientôt des Joinvillais s'illustrent en compétition<sup>1</sup>. Cinq d'entre

1. Colonel Aumoine (éd.), *Une histoire culturelle du sport. De Joinville à l'olympisme. Rôle des armées dans le mouvement sportif français*, ministère de la Défense, commissariat aux sports militaires, Éditions revue EPS, 1996. On lira notamment avec profit la communication de Gilbert Andrieu, « Du "débourrage" du futur fantassin à la morale de l'effort » (pp. 35-47), dans laquelle l'auteur rappelle qu'au début du xx<sup>e</sup> siècle, sport et éducation physique appartiennent à des sphères bien différentes, et celle de Jean-François Loudcher et Christian Vivier, « Gymnastique, éducation physique et sports dans les manuels militaires, xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle » (pp. 21-33).

eux seront distingués au concours de l'athlète complet de 1913, alors que le titre n'est décerné qu'à six concurrents. Après l'instruction du 1<sup>er</sup> septembre 1912, qui la réorganise, l'école verra son rayonnement s'accroître fortement. Mais en août 1914, elle doit fermer ses portes pour les raisons que l'on sait.

Le plus inclassable de tous les théoriciens des exercices de la formation physique au service de la formation des champions sportifs est sans conteste Georges Hébert (1875-1957), venu du monde militaire. Élève de Navale en 1893, il met au point la « méthode naturelle », qui s'inspire en partie de celle de Georges Demenÿ. Il s'agit de façonner les caractères autant que les corps. Des méthodes et des pratiques qu'il expérimente d'abord au sein de la Royale avant de les développer à terre, à Reims, à partir de 1912<sup>2</sup>. Chargé d'encadrer une unité de fusiliers marins dans leur préparation physique à sa sortie de Navale, il se révèle totalement dans cette mission. Le 20 décembre 1905, il envoie un projet de manuel de gymnastique spécial à la Marine, qui est approuvé en janvier 1906. Son idée : imposer la gymnastique comme base de la préparation des fusiliers marins. Le président de la République, Armand Fallières, modifie le décret du 30 avril 1897 sur l'organisation de la flotte en ce qui concerne l'enseignement de la gymnastique et de l'escrime au bataillon des apprentis fusiliers de Lorient. La renommée d'Hébert au sein de la Royale devient alors très importante. En 1910, il est nommé directeur technique des exercices physiques de la Marine, titre qui n'existait pas jusqu'alors. Son premier ouvrage théorique, *Guide pratique d'éducation physique*, est publié en 1909. Suit, en 1911, *Le Code de la force* puis, en 1913, *La Culture virile par l'activité physique* et, en 1925, *Le Sport contre l'éducation physique*. Au total neuf volumes parus en trente ans décrivent la « méthode naturelle ». Une méthode beaucoup plus attrayante que les précédentes, qui révolutionne les usages de l'éducation physique. Touchant à l'universalité, elle ne peut qu'intéresser les militaires.

Mais l'intransigeance d'Hébert et sa recherche d'hégémonie ruinent les perspectives de reconnaissance de ses travaux, par l'Université notamment. D'autant que les théoriciens-praticiens de la formation physique et sportive, tel Hébert, entrent en concurrence avec une autre catégorie d'experts : les médecins. Le docteur Nimier, médecin inspecteur général de l'armée, donne, par exemple, en 1914, une leçon de tir : « Se tenir en équilibre, maintenir l'arme après l'avoir chargée, voir le but et agir sur la détente, ce sont là autant d'opérations qui, dans ce tout si mobile jusque dans son intimité la

2. Jean-Philippe Dumas, « Aux origines de la "méthode naturelle" : Georges Hébert et l'enseignement de l'éducation physique dans la Marine française », *Revue internationale d'histoire militaire* n° 76.

plus profonde qu'est le corps humain, relèvent d'incitations nerveuses fort complexes et d'actions musculaires fort variées. Et avant d'être dressé, le tireur doit répéter nombre de fois, isolément d'abord et même en en décomposant les divers temps, chacune des opérations précédentes, qu'il s'efforcera ensuite de reproduire en succession de plus en plus rapide. [...] Il doit par la suite tout d'abord vouloir agir et ce n'est que progressivement, par habitude, que ces actions nerveuses et musculaires, tombant dans le domaine du subconscient, deviennent, comme le disent les physiologistes, des actes réflexes. Chez le tireur dressé, les divers actes de tir méritent d'être taxés d'automatiques. [...] Comme conclusion, avec le capitaine Leblois<sup>3</sup>, nous dirons : former un bon tireur, c'est développer l'intelligence et les qualités physiques de l'homme ; c'est donner au soldat du coup d'œil, de l'amour-propre, du sang-froid, c'est créer en un mot une valeur individuelle. »

Georges Hébert renvoie sans ménagement les médecins à leurs chères études. « Des médecins ont cru un instant qu'ils étaient plus qualifiés que tous autres, grâce à leurs connaissances professionnelles, pour connaître les meilleurs procédés de développement humain. [...] Une méthode de travail, en effet, ne peut pas être déduite de simples connaissances anatomiques ou physiologiques. [...] Le médecin [...] est loin de par sa propre formation d'être un athlète ou un modèle de perfectionnement physique<sup>4</sup>. »

Quels que puissent être les débats sur les rapports de la formation physique et sportive à la guerre, à plusieurs reprises dans l'histoire contemporaine française des défaites ont été attribuées à l'absence d'entraînement physique.

C'est le cas après la guerre de 1870. Un certain nombre d'officiers supérieurs et généraux, davantage de courtisans ou exécutants – dans la tradition napoléonienne –, n'ont pas été à la hauteur. On connaît le cas d'un divisionnaire refusant de se déplacer sans sa baignoire ! C'est ainsi que le sentiment de la défaite entre en concordance de phase avec des ambitions d'évolutions sociales venues des catégories privilégiées et des élites politiques, qui s'expriment de deux manières : ancrer les idées républicaines par le biais de l'école et du service militaire, et généraliser le sport dans l'ensemble de la société. Un ensemble cohérent militaro-civil à travers les deux pôles de la vie du citoyen, l'école et le service militaire, se dessine ainsi, ce qu'a décrit Pierre

3. Capitaine Leblois, « Le dressage individuel du tireur de champ de bataille », *Revue de l'infanterie*, avril 1912, cité par le docteur Nimier dans « Carnet du docteur », *Le Tir*, Paris, Éditions Pierre Lafitte, 1914, p. 373.

4. Georges Hébert, *L'Éducation physique, virile et morale par la méthode naturelle*. Tome I, *Exposé doctrinal et principes directeurs du travail*, Paris, rééd. Librairie Vuibert, 1936 et 1942, avant-propos, p. 10. On parle alors plus de gymnastique que de sport.

Arnaud<sup>5</sup>. Odile Roynette a également écrit de belles pages sur « Le service militaire, source de régénération nationale »<sup>6</sup>.

La Prusse devient le modèle à copier afin de mieux la vaincre à nouveau. Le 14 janvier 1883, Jules Galland, président de la société de gymnastique La Cambrésienne, fait un long discours<sup>7</sup> dans lequel il s'inspire du mouvement du *Turnen* allemand, créé au début du XIX<sup>e</sup> siècle par le professeur Jahn, pour exalter le rôle des sociétés de gymnastique : « Quelle différence, si nous envoyons à l'armée des contingents entiers d'hommes rompus à la fatigue, faits à la marche, trouvant le fusil léger en comparaison des haltères avec lesquels ils auront eu l'habitude de jongler, audacieux de cette noble audace qui entraîne dans les moments décisifs les hommes vigoureux. » De la même manière que la création de l'École supérieure de guerre prend modèle sur l'Académie militaire prussienne, les partisans de la formation physique du soldat français s'appuient sur la gymnastique allemande.

Je n'ai pas à revenir ici en détail sur les débats sans fin qui précèdent l'instauration d'un service militaire généralisé<sup>8</sup>. Retenons cependant quelques éléments récurrents. Au plan idéologique, l'idéal hérité de la période révolutionnaire est souvent mis en avant. Il faut créer le peuple en armes, mythe assez spécifiquement français qui débouche sur quelques contradictions. Les soldats sont censés mettre en œuvre sur le champ de bataille les mêmes vertus que celles dont ils font preuve dans la cité. L'idéal civil est ainsi exprimé dans le concept démocratique du débat, profondément antinomique de l'idéal militaire de l'intériorisation de la discipline qui débouche sur l'obéissance absolue.

Le « marronnier » le plus célèbre d'une lecture simpliste des idées de revanche et d'une expression idéalisée du couple armée/école tient dans la présentation des trop fameux « bataillons scolaires ». Ce n'est d'ailleurs pas l'armée qui est demandeuse de ces pratiques. Un décret de 1882 prévoit l'accueil des enfants à partir de treize ans – c'est-à-dire l'âge qui voit disparaître l'obligation scolaire – dans ces bataillons. Chaque établissement doit avoir son drapeau ainsi que des instructeurs militaires qui initient les élèves à la discipline de base, à la gymnastique et au tir réduit, à raison de trente cartouches par an. Mais cela reste tout à fait théorique. L'armée répugne en effet

5. Pierre Arnaud, *Le Militaire, l'Écolier, le Gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*, Presses universitaires de Lyon, 1991.

6. « Bons pour le service ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 2000.

7. [www2.ac-lille.fr/patrimoine-caac](http://www2.ac-lille.fr/patrimoine-caac). Rubrique : « Les premiers élans, l'échappée sportive ».

8. Annie Crépin, *La Conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République (1798-1889)*, Arras, Artois presses université, 1998.

à détourner des sous-officiers de leurs tâches pour venir encadrer les enfants. Et les instituteurs, bien que très patriotes à l'époque, ne voient pas forcément d'un bon œil quelqu'un venir les remplacer dans l'exercice de leur autorité, alors incontestée. Alain Corbin, travaillant sur le Limousin, a montré que, dans cette région, seul un instituteur rural a mis en place une telle formation. Les lycées et collèges participent relativement peu au mouvement, comme si ces manifestations d'un patriotisme venu d'en haut étaient nécessaires au bon peuple mais pas aux enfants de la bourgeoisie. Les « bataillons scolaires » se résument en fait à un beau coup « médiatique » des milieux républicains parisiens. Preuve qu'ils ont réussi, l'expérience fait encore aujourd'hui l'objet d'une sur-représentation mémorielle impressionnante. En revanche, lors de la dissolution de ces bataillons, en 1892, l'armée encourage la création de sociétés de préparation militaire. À partir de 1903, celles-ci décernent des brevets de préparation militaire dotés de certains avantages matériels comme des jours de permission ou l'accès aux pelotons d'élèves caporaux. Dès lors qu'il y a avantage matériel, il y a intérêt individuel, et ces sociétés se multiplient. Elles sont deux mille en 1905 et six mille en 1913.

On retrouve un système d'explication de la défaite par l'absence de pratique physique avec le régime de Vichy, qui met en cause les enseignements perniciose des instituteurs laïcs, mais également le fait que les soldats français n'auraient retrouvé la condition physique que pour mieux courir vers la Loire. Dans un ouvrage consacré à la drôle de guerre<sup>9</sup>, j'ai montré que les images d'Épinal avaient la peau dure. Il suffit de regarder la silhouette de quelques généraux en chefs de 1940 pour constater que les formes l'emportent largement sur la forme tout autant au sein du commandement que de la troupe.

Encore en 1946, les projets de réforme du service militaire de Jean de Lattre de Tassigny visaient à combattre l'avachissement des militaires en consacrant l'essentiel de l'instruction à des exercices physiques dans des camps de toile en pleine nature.

## Le sport en mode utilitariste : l'instruction du combattant

Le propre du corps guerrier est de « devoir s'adapter aux contraintes extrêmes et aux sollicitations poussées auxquelles le métier des armes l'expose »<sup>10</sup>. Il est lié à un état de développement social. Dès la mise

9. François Cochet, *Les Soldats de la « drôle de guerre »*, Paris, Hachette, « La Vie quotidienne », 2004.

10. Patrick Godart, « Le guerrier et la danseuse étoile », in « Le corps guerrier », *Inflexions* n° 12, Paris, la Documentation française, 2009.

en place de la conscription, différentes modalités ont été mises en œuvre afin de mesurer la capacité physique des futurs combattants. Les conseils de révision, présidés par les préfets, en apportent la preuve, lors de la création d'un service militaire universel en 1889. Aujourd'hui, le SIGYCOP<sup>11</sup> demeure le principal critère d'appréciation des aptitudes physiques du soldat. Il le suit tout au long de sa carrière et détermine ses capacités à servir.

Dresser le corps du soldat en vue de la guerre, c'est d'abord, et avant tout, travailler son endurance. Pour cela l'armée a toujours cru à la vertu de la répétition des gestes. Car la confiance s'acquiert par la répétition, et seule la confiance permet de survivre et de vaincre.

A titre d'exemple, j'ai voulu aller fouiller du côté des manuels des gradés afin de vérifier quelles images de la préparation physique des hommes ces derniers donnaient aux cadres. J'en ai retenu deux, publiés la même année – 1929 – chez le même éditeur – Lavauzelle – : *Manuel du gradé d'infanterie* et *Manuel du gradé de l'artillerie*. Le choix de l'édition de 1929 est méthodologiquement significatif, puisqu'il intègre les enseignements de la Grande Guerre.

Il est d'abord intéressant de constater que le *Manuel du gradé de l'artillerie* consacre trois pages seulement aux exercices d'ordre serré et aux assouplissements, quand celui de l'infanterie y consacre quinze pages. C'est le reflet d'une tautologie, bien sûr : c'est le biffin qui a le plus besoin d'un corps au mieux de sa forme, l'artilleur mettant à contribution le cheval-animal puis le cheval-vapeur.

Dans le *Manuel du gradé d'infanterie*, les « considérations générales » précisent le rôle et la place de l'éducation physique : « L'éducation physique militaire vise à développer le soldat en tant qu'homme. L'instruction physique militaire vise à le développer en tant que combattant. La première a un caractère nettement individuel ; la seconde doit être considérée comme instruction de groupe. » Et les moyens : « Les leçons de culture physique, les jeux sportifs (tels le football), les sports proprement dits (tels la marche, la course, les lancers athlétiques, l'escrime, la boxe, la lutte, la natation) et concurrence, l'observation des règles de l'hygiène<sup>12</sup>. »

L'instruction physique militaire, pour sa part, « exploite dans un sens plus spécialement militaire les qualités d'agilité et d'endurance qu'une éducation physique bien conduite a fait acquérir au soldat. Elle comporte : pour tous, la pratique des sports individuels et collectifs développant la valeur morale et collective de la troupe, et, pour

11. Résumé des données recueillies au cours d'un examen de « profil médical ». Le profil tient compte de la ceinture scapulaire et des membres supérieurs (S), de la ceinture pelvienne et des membres inférieurs (I), de l'état général (G), des yeux (Y), du sens chromatique (C), du système auditif (O) et le psychisme (P).

12. *Idem*, désormais MGI/29, p. 54.

chacun, les applications militaires et les entraînements pour remplir son rôle personnel au combat. Tels sont pour le fantassin le combat à la baïonnette et le corps à corps ; le lancement de la grenade ; l'entraînement du fusilier-mitrailleur, du mitrailleur, du servant d'engins d'accompagnement ; les assouplissements spéciaux du tireur au fusil ; les entraînements divers avec l'équipement, l'armement et le chargement de combat : marcher, courir, se dissimuler, sauter, escalader ; les exercices d'attaque en terrains semés d'obstacles de toute nature »<sup>13</sup>. Il y a loin parfois de la coupe aux lèvres. Il est rappelé en gras que « tous les hommes de troupe de la compagnie, y compris les gradés, les employés et les hommes du service auxiliaire, exécutent journellement une séance d'entraînement physique »<sup>14</sup>. Qu'en est-il dans la pratique quotidienne des unités ? À suivre les témoignages de combattants, cette obligation de pratique est loin d'être avérée.

L'application des principes d'éducation et d'instruction physiques doit permettre de classer les soldats en trois catégories : les sujets normaux, les sujets à ménager et les sujets à rééduquer. Pour parvenir à ce classement, les épreuves-types comprennent : une course de cent mètres (en ligne droite !), une course de mille mètres, les sauts en hauteur et en longueur avec élan, le lancer du poids de sept kilos deux cent cinquante-sept (du bras gauche et du bras droit), le grimper, le lever de la barre à sphères à deux mains et la natation. Il est précisé que la nage libre de cinquante mètres doit s'effectuer « pendant la saison chaude » si « le corps ne dispose pas de piscine »<sup>15</sup>. Les séances doivent comprendre trois parties : la mise en train avec marches, des assouplissements des bras, des jambes, du tronc, puis des assouplissements de la cage thoracique et combinés. Après la leçon, le retour au calme comprend une marche lente avec exercices respiratoires, une marche avec chant ou sifflet et une marche au pas cadencé.

Il est recommandé à l'instructeur d'être attentif aux signes de fatigue des soldats et d'en connaître parfaitement les symptômes. « La nervosité, la mauvaise humeur, l'acrimonie vis-à-vis de ses camarades, la sueur profuse, la pâleur caractéristique du visage, la contraction des muscles de la face (traits tirés), l'air abattu sont des symptômes auxquels l'instructeur ne peut se méprendre. [...] La fatigue se répare surtout par l'alimentation et le sommeil<sup>16</sup>. » Les termes du *Règlement général d'éducation physique. Méthode française* se retrouvent, mot pour mot, dans les règlements militaires.

13. MGI/29, p. 55.

14. MGI/29, p. 56.

15. MGI/29, p. 59.

16. MGI/29, p. 70.

À côté de ces exercices proprement dits, il est recommandé de pratiquer les jeux et les sports individuels ou collectifs « au cours de séances spéciales, deux ou trois fois par semaine ». Sont cités le lancer du javelot, le basket, le football et le water-polo, dont on peut douter de la pratique très répandue.

Ainsi doit-on réfléchir à la manière dont l'armée envisage, au moins à la fin des années 1920, ses rapports au sport. Les sports utilitaires sont, bien entendus, recherchés, car le sport n'est pas une fin en soi aux yeux de l'armée. Outre le « travail foncier », pour reprendre une expression de Georges Hébert, les pratiques athlétiques directement liées à celle du combat sont utilisées. Les sports collectifs ne sont pensés qu'en termes de cohésion du « groupe primaire ».

À titre de transition avec la partie suivante, souvenons-nous d'une anecdote. Dans sa remarquable thèse sur le métier de gendarme national au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>, Arnaud-Dominique Houte calcule qu'en 1883, les gendarmes dont on connaît le gabarit pèsent quatre-vingt-cinq kilos en moyenne pour un mètre soixante-huit. De véritables athlètes rompus aux exercices physiques ! On me rétorquera que le *corpus* est fort limité (une quarantaine sur l'étude en question) et que ces personnels, souvent en provenance de l'armée de terre, sont passés dans la gendarmerie pour ne pas avoir à combattre.

## **L'intériorisation de l'éducation physique et du réflexe sportif en mode dégradé**

Que reste-t-il du sport lorsque la guerre est là ?

Parfois il s'invite en tant que tel dans la guerre. Jean-Julien Weber, officier et prêtre, évoque une scène qui se passe en 1917, dans un village de l'arrière-front : « Les grandes distractions furent le cheval et le bain. Le colonel organisa quelques concours sportifs entre les quelques restants<sup>18</sup>. » Maurice Pensuet, simple caporal au 169<sup>e</sup> régiment d'infanterie, évoque quant à lui un match de football qui s'est déroulé le 25 mars 1917 entre des éléments du 1<sup>er</sup> bataillon de son régiment et la section anglaise de la Croix-Rouge<sup>19</sup>.

Mais le passage, tel quel, de l'instruction des soldats à la pratique de la guerre ne va pas de soi. On sait que les distributions de ballons de football à partir de novembre 1939 n'ont guère permis de redresser

17. Arnaud-Dominique Houte, *Le Métier de gendarme national au XIX<sup>e</sup> siècle. Pratiques professionnelles, esprit de corps et insertion sociale de la monarchie de Juillet à la Grande Guerre*, université de Paris-IV-Sorbonne, 9 décembre 2006, p. 569.

18. Jean-Julien Weber, *Sur les pentes du Golgotha. Un prêtre dans les tranchées*, Strasbourg, La Nuée bleue, 2001, p. 184.

19. *Écrit du front. Lettres de Maurice Pensuet, 1915-1917*, Paris, Tallandier, 2010, p. 302.

le niveau physique de certaines troupes des divisions de série B, plus enclines à la troisième mi-temps qu'aux deux premières.

Pour le reste, il est finalement plus difficile qu'il n'y paraît d'indiquer les rapports qui existent entre pratique corporelle et gestes de la guerre, car il n'en subsiste plus que des formes reliquaires ou des modes dégradés. En revanche, les liens avec l'entraînement physique sont intenses et évidents. Ainsi, on revient aux notions de qualités physiques essentielles.

D'un point de vue théorique, Georges Hébert signale l'une d'entre elles, tout à fait évidente. Il insiste sur l'importance de la vitesse dans la quatrième édition (1943) de son ouvrage sur la méthode naturelle : « La vitesse est non seulement un élément de force, mais une forme de la force. [...] Il est inutile d'insister sur l'importance de la vitesse dans la vie pratique. Elle apparaît à tous moments. Il suffit de rappeler son utilité la plus essentielle : le sauvetage de soi ou des autres. Porter secours ou se tirer soi-même d'affaire réclame de la vitesse sous toutes ses formes : vitesse de décision, d'exécution... Une insuffisance de rapidité peut coûter la vie<sup>20</sup>. » Ces remarques de bon sens se retrouvent pleinement au combat, bien sûr.

L'aptitude à la marche constitue incontestablement une de ces formes. Toute l'éducation physique pratiquée au long de la formation militaire a d'ailleurs comme finalité première d'aguerrir les hommes à celle-ci.

Durant la Grande Guerre, à la suite de la crise des effectifs, les territoriaux, hommes de troupes âgés de trente-neuf à quarante-neuf ans, sont progressivement intégrés à l'armée d'active. Comment les capacités physiques de ces hommes mûrs, surtout en regard de l'espérance de vie du début du XX<sup>e</sup> siècle, sont-elles perçues par leurs officiers ? Sans vouloir prétendre à l'exhaustivité, les jugements sont sévères. « Âgés en moyenne de quarante ans, ils manquent de souplesse et d'endurance dans l'effort, plutôt que de bonne volonté. Ils sont presque tous malingres<sup>21</sup>. » Le lien entre débilité physique et méfiance à l'égard de leurs capacités guerrières est vite établi par certains : « Les hommes de renfort ne possèdent pas au point de vue moral, entraînement physique et instruction militaire les qualités nécessaires et indispensables pour affronter vaillamment la lutte et ils n'inspirent qu'une confiance limitée<sup>22</sup>. »

Au sein des troupes d'active, l'exercice de la marche, au sens

20. Georges Hébert, *L'Éducation physique virile et morale par la méthode naturelle*. Tome I, *Exposé doctrinal et principes directeurs de travail*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Vuibert, 1943, p. 277.

21. Cité par Élie Pelaquier, « L'image des soldats territoriaux chez les officiers des régiments au début de la Grande Guerre », *Combats. Hommage à Jules Maurin*, Paris, Michel Houdiard éditeur, 2010, p. 157.

22. *Idem*, p. 160.

militaire, ne se fait pas sans douleur. Maurice Genevoix témoigne d'une marche d'approche en septembre 1914 dans les parages de la Vaux-Marie, où se livrent de terribles combats : « Marche à travers champs, marche de somnanbules, machinale, jambes en coton et tête lourde. Cela dure longtemps, des heures il me semble<sup>23</sup>. » La marche est rendue plus pénible encore par les éléments climatiques. Le même Genevoix souffre d'une « longue étape, hésitante. Ce n'est pas à vrai dire une étape, mais la marche errante de gens qui ont perdu leur chemin. [...] La route est une rivière de boue. Chaque pas soulève une gerbe d'eau. Petit à petit, la capote devient lourde. On a beau s'enfoncer le cou dans les épaules, la pluie arrive à s'insinuer et des gouttes froides coulent le long de la peau. Le sac plaque contre les reins. Je reste debout, à chaque halte, n'osant pas même soulever un bras, par crainte d'amorcer de nouvelles gouttières »<sup>24</sup>.

Durant la phase de la guerre installée, la marche d'approche aux tranchées prend un tour à chaque fois dramatique par la charge individuelle que chaque soldat doit porter sur son dos pour assurer sa présence durant quatre ou cinq jours en première ligne. Daniel Mornet a parlé des conditions de ces marches d'approche rendues très dangereuses par le fait que les Allemands bombardent les points de passage obligés. « Et l'on marche, s'il pleut ou simplement si c'est l'hiver, dans un tortueux lac de fange qui monte au-dessus des chevilles. [...] Se coucher est un judicieux conseil pour flâneur du dimanche qui promène sa canne. Le conseil est moins sage pour un meunier qui porte sur son dos un sac de grains. Nous sommes plus empêtrés que le meunier. Et celui qui s'écroule à terre, sur le ventre, se relève moins aisément qu'un hanneton tombé sur le dos. Aussi, de temps à autre, on croise un groupe sombre. C'est un camarade, ou plusieurs couchés dans quelque coin moins boueux et qui geignent ; ou qui ne disent rien, parce qu'ils sont morts<sup>25</sup>. »

Le 17 avril 1917, Maurice Pensuet écrit à ses parents : « En trente heures, nous avons fait quarante-cinq kilomètres avec des munitions et des vivres pour cinq jours. » Il parcourt à nouveau quarante kilomètres le 2 juillet. Il en refait quinze et constate « avoir tiré quinze kilomètres avec azor<sup>26</sup> sur les reins, j'en avais plein les omoplates ». Le 15 août, il parcourt vingt kilomètres, puis vingt-deux le 16<sup>27</sup>... Le poilu aura d'abord et avant tout été un fantastique manieur de terre et un marcheur.

23. Maurice Genevoix, *Ceux de 14*, rééd. Paris, Le Seuil, 1984, p. 38.

24. *Idem*, p. 16.

25. Daniel Mornet, *Tranchées de Verdun*, Presses universitaires de Nancy, 1990, pp. 14-15.

26. Surnom donné par les poilus à leur sac à dos, parce que, tel un bon chien, il suit fidèlement son maître.

27. Maurice Pensuet, *op. cit.*, pp. 313, 350, 351, 360.

La course constitue la forme exacerbée de la marche, mais relève aussi des formes intériorisées lors de l'instruction militaire, comme nous l'avons vu en reprenant les propos de Georges Hébert de 1943. C'est la course en avant, la charge, ou celle en arrière, la fuite, qui peuvent causer les plus graves atteintes aux corps des combattants. Les pertes les plus lourdes n'étant d'ailleurs pas forcément imputables aux premières.

Hormis la marche et la course, d'autres gestes ont directement des relations avec le sport appris. Le lancer de grenade fait partie de l'instruction des troupes à partir de la Grande Guerre ; les liens avec le lancer du javelot, bien plus encore qu'avec celui du poids, sont évidents. L'adjudant Marc Bloch, engagé dans les rudes combats d'Argonne au début de 1915, évoque ces gestes dérivés de la pratique du sport : « Notre arme demeura les pétards à la mélinite que l'on jette à la main après en avoir allumé l'amorce. J'avais un lanceur merveilleux, T., un ouvrier mineur doué d'un bras robuste et d'une imperturbable bravoure<sup>28</sup>. » Le capitaine Delvert, agrégé d'histoire, merveilleux symbole de la méritocratie républicaine de la III<sup>e</sup> République, officier de complément et héros de RI dans les tranchées de Vaux, fait de même : « Nous laissons nos morts comme souvenirs dans la tranchée. Ils sont là, raidis dans leur toile de tente ensanglantée. Je les reconnais. Voici Cosset [...] et Delahaye, l'ardent "Bamboula", qui allonge sa main cireuse, cette main si merveilleusement adroite à lancer la grenade<sup>29</sup>. » « Il fait un temps magnifique. Les grenades claquent de toutes parts. Très beau, le combat à la grenade. Le bombardier, solidement campé derrière le parapet, lance sa grenade avec le beau geste du joueur de balle<sup>30</sup>. »

Bien d'autres formes reliquaires du sport, mais directement issues de l'éducation physique, se retrouvent à la guerre. Les alternances de debouts-couchés pour se protéger des tirs adverses sont, par exemple, en lien évident avec les tractions pratiquées lors de l'instruction.

S'il est vrai que les gestes du sport ne sont, bien évidemment, pas transposables immédiatement et totalement dans ceux de la guerre, hormis quelques exceptions comme le lancer de grenades, les passe-relles, bien qu'imparfaites, passent souvent par l'aptitude physique et surtout la résistance à l'effort. Il s'agit, dans tous les cas de figure, d'aller au bout de ses limites. Il est intéressant de constater que l'on retrouve les approches de Pierre de Coubertin, alors qu'il n'est jamais cité dans les manuels d'instruction de l'infanterie.

28. Marc Bloch, *Écrits de guerre*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 14.

29. Capitaine Charles Delvert, *Carnets d'un fantassin. Massiges, 1916, Verdun, Verdun*, Éditions du Mémorial, Témoignages et mémoires. Comité national du souvenir de Verdun, 1981, p. 177.

30. *Idem*, p. 167.

À la guerre, la performance physique devient vitale. Dans les engagements actuels, elle est de plus en plus imposée par les modes d'actions opérationnelles, calquées souvent sur celles de forces spéciales, faites de pénétrations en profondeur dans les dispositifs ennemis – surtout qu'aujourd'hui la notion de front s'est totalement diluée – et d'exfiltrations. La charge portée par chaque *Warrior* est aujourd'hui fréquemment de quarante kilos pour les *Operational Mentoring Liaison Teams* (OMLT) en Afghanistan. C'est déjà le genre de charge que les soldats britanniques durent porter aux Malouines, en 1982, après que les hélicoptères Chinook qui devaient les transporter ont coulé avec le navire de transport *Atlantic Conveyor*. Les parachutistes et les *Royal Marines* durent entamer un périple à pied jusqu'à Port Stanley, en portant sur leur dos des missiles Milan, des mortiers de 81 et des mitrailleuses FN.

Dans ces conditions, il faut oser un autre parallélisme, quelque peu iconoclaste, avec les gestes du sport, notamment le sport professionnel tel qu'il est pratiqué aujourd'hui. L'utilisation de substances dopantes, interdites dans la société civile, n'est pas plus improbable dans le milieu militaire que dans le sport de haut niveau. Comme le signale Patrick Godart : « Comme le sportif, le soldat d'aujourd'hui recherche l'amélioration de la performance<sup>31</sup>. » Si les fortes consommations de drogues dans l'armée américaine au Vietnam, surtout après 1968, n'avaient sûrement pas pour vocation d'améliorer les performances physiques, bien au contraire, compte tenu des substances consommées, il est aujourd'hui des produits qui permettent de maintenir l'effort physique à son plus haut niveau durant de nombreuses heures. En septembre 1939, la presse britannique s'était émue de l'existence d'une « pilule miracle » qui annulerait les effets de la fatigue. Effectivement, une métamphétamine, la pervitine, mise au point à Berlin, a été expérimentée durant la campagne de Pologne. L'usage d'amphétamines ou d'autres produits plus sophistiqués est entrée dans les pratiques du combattant depuis fort longtemps. Évoquer ces dimensions au pays d'Astérix et de sa potion magique ne relève pas de la violation du secret-défense.

D'autres pistes existent aujourd'hui pour développer les capacités de résistance du combattant. Les travaux qui sont menés sur l'« exosquelette » par exemple. Il s'agit de dupliquer la puissance de la masse musculaire en fournissant au squelette humain des aides mues par des micromoteurs ou par des piles à combustion. La numérisation du combattant est à l'ordre du jour, notamment en France, au département de robotique du Commissariat à l'énergie atomique, qui a développé une prothèse de bras articulé. Le programme

31. Patrick Godart, *op. cit.*, p. 35.

Felin (fantassin à équipements et liaisons intégrés) dessine le visage du nouveau guerrier<sup>32</sup>. Un risque existe, à l'évidence : que l'hyper technologie censée robotiser le combattant et le dispenser d'efforts physiques ne se retourne contre lui, et que la carapace technologique, consommatrice en poids et en énergie, ne vienne au contraire en faire une bête de somme.

Pourtant, aujourd'hui, certains avancent qu'un grand nombre de militaires français ne sont pas prêts à faire face aux réalités physiques de la guerre. Dans un article de « libre opinion », certes polémique, un chef de bataillon breveté écrivait en septembre 2008 que « le soldat français est, d'une part, mal équipé, et, d'autre part, peu préparé. Ainsi, à de très rares exceptions, le soldat français ne s'entraîne plus, ne manœuvre plus et ne s'aguerrit plus. Cette insuffisance de préparation et d'équipement témoigne de notre absence de réalisme sur la dureté des conflits à venir et sur la réelle capacité opérationnelle du soldat français. Ce constat est déjà déchirant pour les unités de mêlées, il est consternant lorsque l'on observe l'armée de terre dans son ensemble. Combien de nos personnels sont inaptes au port, voire au tir (le comble pour un soldat ?) »<sup>33</sup>. Un autre enfonçait le clou en termes plus engageants encore : « La troupe ne se prépare pas à la contre-guérilla, combat exigeant tant sur le plan physique que moral. De fait, la priorité demeure avant tout le faible taux d'attrition : au lieu d'amener les recrues à se métamorphoser en guerriers, on verse trop souvent dans la démagogie en ménageant à l'excès nos jeunes engagés. Tandis que la formation des jeunes sous-officiers fait la part belle à l'apprentissage de l'anglais et de l'informatique... Cette pédagogie ne semble guère modeler des combattants rustiques et des chefs décidés<sup>34</sup>. »

À titre de conclusion, il faut bien évidemment élargir nos questionnements sur les liens qui relient des gestes du sport à ceux de la guerre. En France, depuis le début des années 2000, le commandement déplore une baisse de la qualité physique des jeunes volontaires. Ces derniers, issus d'une société de luxe qui ignore l'effort physique, ont peu de points communs avec les solides paysans qui constituaient majoritairement le « peuple des tranchées » durant la Grande Guerre. Il faut bien replacer, comme nous l'indiquions d'entrée de jeu, le rapport au corps dans la guerre dans des rapports bien plus larges que

32. Marc Chassillan, Charles-Antoine Schwanhard, Éric Micheletti (s. d.), « Les super fantassins », *Raids*, « Les armes du futur » hors-série n° 16, 2005, pp. 22-23.

33. Chef de bataillon Frédéric Bos, 121<sup>e</sup> promotion du CESAT/CSEM, « Quelle réalité pour le soldat en 2008 », *Les Cahiers du CESAT* n° 13, septembre 2008, p. 71-72.

34. Chef d'escadron Hubert Beaudoin, 121<sup>e</sup> promotion du CESAT/CSEM, « L'armée de terre ne s'instruit plus pour vaincre... », *Les Cahiers du CESAT* n° 13, septembre 2008, p. 84.

la seule relation au sport. Le corps façonné par la société actuelle n'a plus rien à voir avec celui que la société de 1914 fabriquait.

Le mâle adulte français de vingt ans a certes gagné une quinzaine de centimètres en taille moyenne depuis 1914, mais il a perdu en masse musculaire, en rusticité et en résistance. Pourtant, par-delà les conditions sociales extraordinairement différentes, par-delà les normes de confort qui n'ont plus rien à voir et le passage d'une armée de conscription à une armée professionnelle, les actuelles conditions d'engagement en Afghanistan attestent que l'entraînement physique est toujours la condition *sine qua non* de la survie d'une troupe au combat. C'est bien sur ces constats qu'il me faut clore mes propos.

L'auteur tient à remercier Nathalie Sevilla, maître de conférences STAPS à l'université Paul-Verlaine-Metz, d'avoir bien voulu nourrir ce texte de ses remarques. ─





GILBERT ANDRIEU

## GEORGES HÉBERT ET L'ÉDUCATION PHYSIQUE VIRILE ET MORALE PAR LA MÉTHODE NATURELLE

L'objet de cette étude n'est pas de présenter l'œuvre et la méthode de Georges Hébert. La « guerre des méthodes » n'est en effet plus d'actualité comme elle pouvait l'être au début du XX<sup>e</sup> siècle, d'une part parce qu'il est difficile aujourd'hui de parler de « méthode » – la dernière en date est celle du docteur Jean Le Boulch –, d'autre part parce que le contexte qui prévalait à la veille de la Grande Guerre a considérablement changé. Faut-il ajouter que l'« histoire des grands hommes » s'est estompée devant ce qu'on appelait, dans les années 1970, une « histoire problème » ?

L'intérêt pour cette « méthode » semble aujourd'hui renouvelé. Le monde militaire lui redonne de l'importance dans le cadre de la formation des soldats dont les missions deviennent de plus en plus éprouvantes et pour lesquelles le sport ne semble pas en mesure d'apporter les bases nécessaires d'un entraînement physique indispensable. Ainsi, dans le n<sup>o</sup> 16 du *Bulletin du Centre national des sports de la Défense*, le maître principal Roland Gonnet écrit que « parmi les différents procédés d'entraînement, la méthode naturelle, ou méthode Hébert, reste encore d'actualité. Si elle a perdu de son aura pendant de nombreuses années, elle revient en force dans la formation du moniteur en EPMS ». En fait, ce n'est pas Hébert qui renaît de ses cendres, mais sa méthode, un moment éclipsée par le « tout sport » défendu magistralement, il faut le reconnaître, par deux hommes légendaires : Maurice Herzog et Marceau Crespin.

Puis-je ajouter une anecdote ? En 1960, je passais le CAPEPS, autrement dit je devenais professeur d'éducation physique. L'histoire des méthodes s'imposait encore, et la méthode naturelle nous était enseignée en théorie et en pratique. En première année du professorat, il fallait diriger une leçon avec une classe selon cette méthode et chaque semaine, nous nous y préparions. Ce n'est qu'à la fin des années 1950, avec la dernière tentative de prise de pouvoir par les « tenants de la gymnastique suédoise » en 1959, vite débordés par les « tenants du sport » en 1961 et 1962, que la méthode naturelle a disparu, presque en même temps que son concepteur, mort en 1957. Il n'est pas interdit de penser que les professeurs d'éducation physique en ont été eux-mêmes les fossoyeurs, mais ce serait un autre débat.

J'aimerais montrer ici en quoi Georges Hébert était un « novateur » ou, plus exactement peut-être, un « réactionnaire ». Cela nous entraînera bien au-delà du monde militaire, mais il me semble impossible de le comprendre sans faire état de certaines influences médicales, hygiéniques, scientifiques, politiques et sociales, pédagogiques, commerciales et militaires bien entendu. Ce n'est qu'en observant ce qui se passe autour de lui que nous pourrions comprendre l'homme et ses choix.

## ▣ Quelques rappels indispensables

Sans chercher à écrire une histoire générale qui nous éloignerait de notre objet, il faut cependant poser quelques jalons importants. Si Georges Hébert entre à Navale en 1893 et si son action en faveur d'une nouvelle conception de la préparation physique des fusiliers marins se situe entre 1904 et 1913, il n'en est pas moins l'héritier de tout un siècle qui se prolonge jusqu'à la Grande Guerre. Sur le plan militaire, il est un fils spirituel du colonel Francisco Amoros dont, par certains côtés, il poursuit l'œuvre. Ce sont des élèves de celui-ci qui sont à l'origine de l'École normale militaire de gymnastique de Joinville-le-Pont, en 1852, devenue École normale de gymnastique et d'escrime en 1872. Une école qui dicte alors les normes, qui rédige les manuels et qui fait évoluer les méthodes d'enseignement chez les militaires. Il est clair qu'en cherchant à innover, Hébert ne pouvait qu'entrer en conflit avec ses responsables, un conflit qui perdurera bien au-delà de la Grande Guerre.

Hébert ne pouvait inventer une méthode sans tenir compte de celles existantes, sur le plan militaire, mais aussi médical ou commercial : d'Argy, Laisné, Triat, Demeny, Desbonnet, pour ne citer que quelques noms. Il ne pouvait ignorer non plus l'œuvre des sociétés de gymnastique et celle de son président, Eugène Paz, pas plus que celle des sportifs, au sens anglais du terme, et les efforts incessants de Pierre de Coubertin pour faire admettre une « éducation athlétique ».

Si les militaires semblent être les premiers à porter leur attention sur l'enseignement de la gymnastique, au sens le plus large du terme, il faut toutefois noter que les médecins, tels Broussais, Londe ou Bégin, au temps d'Amoros, les ont accompagnés et qu'ils n'ont pas attendu leur autorisation pour s'y intéresser. Tout au long du siècle, ils vont se préoccuper du bon fonctionnement du corps, et plus particulièrement de celui des enfants, avec l'orthopédie.

À leurs côtés, les scientifiques ont cherché les lois du mouvement, et il est permis de remonter à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour trouver les premières analyses de la force, souvent déduites des hommes

phénomènes. Le XIX<sup>e</sup> siècle sera celui où on se préoccupe du moteur humain, de son rendement. Marey parlera de « machine animale » en 1873, mais il n'est pas seul, et il faut souligner l'importance accordée au cerveau, comparé par Chauveau à un conducteur de train, le corps étant l'ensemble des wagons. Après l'étude anatomique de l'individu, il faut attendre la fin du siècle pour voir se développer l'étude physiologique qui fait du corps une « machine à vapeur », l'étude psychologique balbutiant encore au début du XX<sup>e</sup> siècle. Paul Carton, avant Didon, compare l'homme à un voilier et revient, après lui, à une conception plus mystique de la vie.

Ces premières références au passé montrent qu'Hébert s'embarque sur le *Borda* au moment où la physiologie commence à s'imposer et où la mécanique humaine se trouve débordée par les notions de fatigue et de repos, d'effort, et, timidement, de volonté. Toutefois, si on en croit le commandant Duponchel, la formation des officiers n'est guère suffisante pour qu'ils puissent se faire une idée précise de l'homme et nous pouvons penser que le problème est similaire chez les fantassins et les marins. Dans les deux cas, l'individu est une « machine » qu'il faut discipliner, éduquer à l'art de combattre. Devenir fort physiquement et moralement semble un problème plus difficile à cerner. Les manœuvres, avec ou sans armes, sont des éléments fondamentaux qui permettent d'obtenir chez les simples soldats la cohésion attendue par les officiers.

Le contexte, là encore, est important. Après la défaite de 1870, l'avènement de la République et, plus encore, les lois de 1872 et 1889 transformant l'armée de métier en armée nationale, le seul objectif est la préparation des individus, dès le plus jeune âge, à leur mission future, et l'épisode des bataillons scolaires (1882-1892) montre bien que l'urgence reste l'école du soldat et l'école de peloton. La transformation de l'armée influence fortement la nature de la gymnastique et il faudra toute la hargne de Coubertin pour refuser en 1889 cette préparation et réclamer en 1890 des jeux virils, également appelés de ses vœux par le général Lewal et officiellement introduits par Demeny dans le *Manuel d'exercices gymnastiques et de jeux scolaires*. Pour la première fois, les civils se démarquent des militaires en publiant un manuel qui leur est propre !

Né en 1875, Georges Hébert ne peut être, directement ou indirectement, qu'un « enfant des bataillons », du moins de cette ambiance qu'il ne pouvait ignorer en pratiquant la gymnastique aux agrès. N'oublions pas qu'en 1904, gymnaste accompli, il s'est produit au cirque Molier, un cirque amateur, dans un numéro de barre fixe. On sait par ailleurs que les gymnastes sont restés longtemps semblables à des soldats. Paz, dès 1868, était intervenu auprès du ministre

Victor Duruy pour vanter l'éducation prussienne, au moment où les politiques commençaient à s'orienter vers une armée nationale. La gymnastique apparaissait alors comme une « préparation militaire ».

Ce problème de préparation domine les esprits au lendemain de la défaite et se double d'une sorte d'éducation au patriotisme par l'école républicaine. Il suffirait de reprendre les instructions de 1887 sur la morale pour en saisir toute la portée. C'est cette hantise de la défaite qui conduit aux réformes militaires et civiles de cette fin de siècle, et à la création du collège d'athlètes de Reims, dont Hébert prend la direction après avoir démissionné de la Marine. Lorsqu'en 1912, la presse demande une préparation des athlètes pour les futurs jeux de 1916, elle prolonge cet esprit qui conduit militaires et sportifs à s'associer pour obtenir la victoire. Or c'est bien dans un esprit d'efficacité, avec une conception nouvelle du moteur humain et de son entraînement, que la méthode naturelle apparaît comme le meilleur choix.

S'il est difficile, aujourd'hui, d'imaginer le rapport étroit qui existait alors entre la gymnastique et la formation du soldat, nombre d'études ont montré la façon dont, entre les deux guerres mondiales, les Allemands sont parvenus à s'entraîner sans être suspectés d'entretenir une armée véritable ! Il est alors possible de s'interroger sur l'absence d'une véritable éducation physique en France au même moment. Faut-il parler de la conception de Coubertin qui, en 1902, utilise le sport pour obtenir le « débourrage » du futur combattant ? Autant dire que la formation du soldat dépasse largement les préoccupations des seuls militaires.

Or, pour être soldat, il faut avoir un minimum de santé. Sans entrer dans le cadre particulier des examens médicaux des jeunes recrues, il est possible de souligner, chez les médecins également, un souci à la fois politique et militaire, dans lequel on perçoit clairement un rapport de classe sociale. Depuis 1868, la gymnastique doit permettre de préparer les adolescents et d'échapper, au moins partiellement, aux dures conditions de la formation du soldat. N'oublions pas que les lycées et collèges de l'Empire puis de la République regroupent les fils de bourgeois ou d'aristocrates, ceux qui peuvent payer leurs études, et qui ne sont pas vraiment militaristes. Ce sont aussi les enfants des médecins, de ceux qui vont s'inquiéter du surmenage intellectuel, entre 1886 et 1887, et réclamer au ministre de l'Instruction publique plus d'air et de mouvement, sans véritablement savoir ce qu'il conviendrait de faire concrètement.

Sans aller jusqu'à parler d'épidémie de mouvement, il semble bien que la fin du XIX<sup>e</sup> siècle soit favorable à un besoin d'activité, besoin qui va permettre à toutes sortes de pratiques de se développer dans une relation nouvelle entre l'homme et la nature, préalablement le « grand

air ». Hébert n'est pas le premier à répondre à cette demande. Outre la mode des bains de mer, on peut parler des efforts de Desbonnet qui associe la culture physique avec masses additionnelles, le vélocipède et une sorte de tourisme hygiénique dans le nord de la France. Bien entendu, Paris n'est pas le pays entier et il faudrait pondérer de telles ardeurs, mais il est possible de noter un engouement qui permet à des offres nouvelles d'apparaître. On ne peut ainsi ignorer les efforts du docteur Tissié pour développer les jeux scolaires en Gironde.

Lorsque nous parlons de la nature chez Hébert, il ne faut pas négliger les démarches d'un Priesnitz pour l'usage de l'eau froide ou d'un Rikli pour celui du soleil et de la cure atmosphérique, qui ont donné naissance à l'hydrothérapie et à l'héliothérapie scientifiques. Ces empiristes cherchaient à guérir en utilisant les forces de la nature et les scientifiques les ont attentivement observés avant de rationaliser leurs découvertes. Il suffirait de lire les publications diverses du docteur Lagrange pour voir comment furent étudiés et utilisés ces rapports au soleil, à l'altitude ou à l'eau froide. En ce sens, Hébert n'invente pas, il utilise à sa façon un retour hygiénique à la nature. En suivant *Les Lois de la vie saine* de Paul Carton, il fait un choix de comportement que les militaires avant lui ignoraient ou ne pouvaient imaginer. Nous ne pouvons oublier que l'ensoleillement puis, dès 1911, la cure de soleil sont en rapport étroit avec le traitement de la tuberculose. Les Allemands nous précéderont dans l'organisation populaire d'une vie plus ensoleillée, et il n'est pas impossible d'établir une sorte d'équivalence avec les champs d'ébats, conçus par Hébert, qui se développent après la Grande Guerre.

### En marge du Congrès international d'éducation physique de 1913

La « méthode naturelle » n'a pas vu le jour spontanément. Hébert a commencé par respecter les normes en vigueur édictées par Joinville. S'il était bon gymnaste, il n'était pas pour autant un spécialiste de la gymnastique au sens large du terme, encore moins de l'éducation physique. Lorsqu'il entre à Lorient pour s'occuper des fusiliers marins, il est obligé de se documenter, de mener de front une réflexion aussi bien sur le fond que sur la forme et un enseignement adapté. Il a observé les marins de la marine à voile et retenu leur force et leur courage ; il a également étudié les populations dites encore « primitives », avec leurs adaptations aux besoins de déplacement. Ses lectures vont lui permettre de comparer diverses applications, militaires ou non.

Il est clair que son premier livre, *L'Éducation physique raisonnée*, préfacé par Demeny et publié en 1907, permet de suivre ses premières difficultés, sa volonté d'appliquer la règle, mais aussi de s'en démarquer en essayant de faire mieux. Il y dresse une sorte d'inventaire de ce qui se fait et de ce qu'il conviendrait de faire pour mieux répondre aux besoins des fusiliers marins. Par un certain côté, Hébert se retrouve dans la même situation que Demeny : il ose faire une analyse critique de ce qui existe au moment où Demeny, qui, depuis 1902, dirige le laboratoire de physiologie de Joinville et assure les cours de cette discipline, ose soumettre la gymnastique suédoise à un examen rigoureux et rationnel, prolongement de ses études avec Marey. Les deux hommes restent en contact jusqu'à la guerre et les lettres d'Hébert adressées à Demeny montrent une certaine confiance, voire une réelle complicité.

On a souvent traité Hébert d'empiriste ! Il me semble que l'ensemble de son travail pour construire une méthode nouvelle, mieux adaptée, relève autant de l'intuition que de la raison. Certes, il écrira plus tard dans quel esprit il faut considérer ce « déplacement continu pendant lequel on marche, on court, on lance... » Or, au congrès de 1913, les démonstrations présentent une méthode presque définitive, probablement la seule aux yeux des observateurs. Le résultat d'une étude rigoureuse, de longues années d'observations à partir de quatre séances de travail par semaine, d'un régime alimentaire et d'une hygiène de vie contrôlés, de mensurations multiples, de fiches individuelles permettant de noter les progrès de chacun et d'un traitement statistique qui donnera naissance au *Code de la force*, première table de cotation sérieuse permettant d'évaluer les progrès obtenus.

Il serait regrettable de juger Hébert et sa méthode à partir de quelques mots-clés faciles à sortir de leur contexte et pouvant avoir des sens différents selon les époques. En insistant pour le replacer au sein d'un réseau d'influences, j'ai surtout voulu « rendre à César ce qui est à César ». Le plus important n'est pas ce qu'Hébert a gardé ou rejeté des uns ou des autres, mais ce qu'il a changé, ce qu'il a apporté, la synthèse qu'il a su faire et qui renaît aujourd'hui dans le monde militaire qui n'en continue pas moins à faire faire du sport. Il est faux de dire qu'Hébert a copié, a plagié, a récupéré telle ou telle connaissance ou façon de faire, sa synthèse n'est pas un *patchwork* ; elle est dominée par un sens : l'utilité. Elle s'adresse à un homme qui possède un corps, une âme et un esprit.

Si nous revenons aux démonstrations de 1913, ce qui impressionne les témoins, c'est l'évolution de groupes imposants, le travail des pupilles, des mousses, des fusiliers marins, de façon ininterrompue, la variété des allures, l'ordre et le plaisir, le déshabillage qui n'est pas sans apporter une certaine curiosité qui reste avant

tout spectaculaire. Or c'est bien là, il me semble, que la nouvelle méthode innove le plus.

Par rapport à la gymnastique suédoise, statique, faite d'attitudes plus que de mouvements, excessivement disciplinée et individuelle, la méthode naturelle tranche singulièrement. L'une ressemble à un travail d'orfèvre, l'autre à un jeu où l'émulation et l'entraide occupent la plus grande place. À sa façon, Hébert fait naître les méthodes actives d'enseignement en gymnastique et il est bien le seul à diriger un groupe d'élèves, en dehors des maîtres de ballet, chez lesquels la dimension théâtrale remplace la dimension éducative. Nous sommes très loin de la discipline ordinaire encore en vigueur chez les fantassins.

En 1913, les observateurs, en dehors de quelques spécialistes peut-être, n'ont pas vu le grand changement apporté par ces leçons. Il ne s'agissait plus d'harmoniser la musculature d'un individu, comme chez Desbonnet, d'acquérir force et souplesse, comme le souhaitait Demeny, de corriger les déformations de la colonne vertébrale, comme le permettait une gymnastique suédoise bien conduite, d'atteindre des performances athlétique, en se spécialisant en sport, mais d'atteindre un degré supérieur de résistance à la fatigue, d'« être fort pour être utile ».

Hébert n'a pas besoin de partir en guerre contre telle ou telle méthode différente de la sienne. Il lui suffit de préciser le sens de la formation de ses soldats, dictée par la mission des fusiliers marins. S'il diffère des autres, c'est pour répondre à un besoin particulier : il ne forme ni un hercule de foire ni un gymnaste, comme pouvait encore le faire Joinville avec des applications héritées de la méthode d'Amoros ou sportives dès 1910, ni un athlète spécialisé, mais un athlète complet. En cherchant à former un soldat résistant, endurant, rompu à toutes sortes de difficultés, développé physiquement, et plus encore « organiquement » et moralement, il est un homme de son temps, engagé dans un univers qu'il quittera après avoir combattu à Dixmude.

Il serait permis de se demander s'il n'avait pas prévu de quitter la Marine pour s'orienter vers une sorte de commercialisation de sa méthode ! Bien d'autres avant lui ont fait cette démarche et proposé de créer une école normale utilisant telle ou telle méthode, formant des enseignants, recevant des élèves, proposant des financements détaillés pour chaque poste, organisant les études... C'est un peu ce qu'il propose à Demeny en 1912 en lui offrant de s'occuper de physiologie au collège d'athlètes de Reims, comme il le faisait à Joinville avant d'en être écarté sous la pression du commandant Coste et du docteur Tissié. Cependant, il ne tolère aucune ingérence dans le développement de sa méthode et n'accepte que la contribution de Demeny. Si cette démarche se retrouve dans la création des palestres, elle n'est

pas de même nature que celle des champs d'ébats, orientée vers une qualité de vie plus conforme à la nature humaine et subissant progressivement le passage d'une vie campagnarde à une vie urbaine.

## En conclusion

À la différence de certains de ses opposants, Hébert a voyagé et beaucoup observé avant d'intégrer Lorient. Je reste convaincu que l'éruption de la montagne Pelée l'a profondément marqué. Il connaissait bien la population locale, appréciait son mode de vie et parlait le créole. Il faudrait s'intéresser plus longuement à ses études morphologiques qui, elles aussi, ont fait l'objet de critiques acerbes. Retenons seulement qu'en 1902, il assiste impuissant à la catastrophe et mesure le décalage cruel qui existe entre les politiques qui, s'appuyant sur les avis de géologues, maintiennent la population sur site car les élections approchent, et les Martiniquais qui, intuitivement, savent qu'ils vont mourir. C'est d'ailleurs avec un sentiment d'abandon que le *Suchet* quitte Saint-Pierre la veille du drame. À son retour, le lendemain, il découvre la désolation d'un monde anéanti. Comment ne pas garder en mémoire cette distance entre la raison et l'intuition, entre les sciences et la nature ?

Hébert ne se contente pas de réfléchir au comment de l'entraînement physique, militaire ou civil, les deux étant intimement imbriqués, mais place le comment sous la tutelle du pourquoi. Ce pourquoi n'est pas médical, et c'est ainsi qu'il se différencie de Lagrange ou surtout, de Tissé, qu'il s'oppose aux prérogatives des médecins qui donnent naissance aux instituts régionaux d'éducation physique en 1927. Il n'est pas sportif ; c'est pourquoi il ne peut s'empêcher de définir l'éducation physique et le sport en 1925 dans un livre resté souvent incompris : *Le Sport contre l'éducation physique*. C'est probablement en précisant ce qu'il n'est pas, ou du moins dans quel secteur il n'intervient pas, qu'il est possible de comprendre son originalité. Il ne sera pas non plus cultu-riste, ne serait-ce que pour des raisons utilitaires.

En cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, et au début du suivant, la notion de « capital humain » devient de plus en plus importante. Non seulement il faut éviter les pertes, mais également élever l'efficacité de ceux qui doivent résister aux difficultés de la vie moderne. C'est un problème international et toute l'économie est liée à ce capital qui se rapporte aux nouveaux besoins : une armée nationale, mais aussi une industrie qui prend peu à peu le pas sur l'agriculture. La notion d'eugénisme n'est pas éloignée de toutes les recherches de méthodes de gymnastique ou d'éducation physique. Au moment du vote de la

loi du sénateur George, qui rend obligatoire la gymnastique dans toutes les écoles, se pose la question de ce qu'il faut enseigner aux filles, et il est dit, à la Chambre, qu'elle mérite toute l'attention du ministre vu que c'est dans le ventre des mères que commence à se former le futur fantassin !

Il faut probablement aussi se défaire de l'image fautive du « plateau hébertiste ». Pour Hébert, la leçon doit se faire aussi souvent que possible en pleine nature ; le plateau est un pis-aller, une facilité logistiquette, tout comme un bassin de natation. La leçon des fusiliers marins, lorsqu'elle se faisait sur un bateau, était relative aux besoins de la navigation. Il doit en être de même lorsque le fusilier est à terre et se comporte comme un fantassin. Hébert précisera les finalités et les moyens de sa méthode pendant les vingt dernières années de sa vie, mais c'est avant 1913 qu'il faut appréhender son œuvre, magistrale sur le plan pédagogique surtout.

La quadrupédie fut utilisée pour ridiculiser son travail, tandis que d'autres fustigeaient la notion de déshabillage. La méthode naturelle dérangeait de vieilles habitudes, comme les bains de Seine dérangent les « bons bourgeois » au début du XIX<sup>e</sup> siècle ! Si elle redevient une méthode indispensable à la formation de nos armées aujourd'hui, n'est-ce pas parce qu'elle n'a rien perdu de son utilité, lorsqu'elle n'est pas travestie par quelque esprit chagrin ou quelque positiviste attardé ?

J'aimerais citer encore deux analyses reproduites par Hébert dans son historique de la méthode, qui donnent une idée des débuts de l'opposition entre Hébert et Joinville. Le 17 juin 1918, le général Gouraud écrit : « Le guide pratique présente avec la méthode Hébert certains traits qui, à première vue, paraissent communs. Mais l'interprétation donnée par les instructeurs de Joinville procède d'un autre esprit [...] et reste entachée du formalisme et du caractère académique dont est empreint l'enseignement de l'école. En résumé, la méthode du lieutenant de vaisseau Hébert est plus utilitaire, s'adapte mieux à la préparation au combat, donne des résultats plus rapides ; elle s'adapte au peu de temps dont on dispose aux armées pour l'instruction et l'entraînement physique, même dans les bataillons d'instruction. Elle semble donc devoir être généralisée aux armées. » Et le général Mac-Mahon dans sa note n° 3674 du 15 juin 1918 : « La méthode Hébert est très bonne : 1. Parce qu'elle demande continuité dans l'effort. 2. Parce qu'elle force tous les hommes à travailler. 3. Parce qu'elle a un but essentiellement pratique : l'entraînement au combat. Dans la méthode de Joinville, la première de ces qualités ne se trouve pas. La deuxième est moins facile à contrôler. La troisième est propre à la méthode Hébert... »

Que faudrait-il penser de la « méthode française », adoptée par le ministère de la Guerre et celui de l'Instruction publique ? Il me semble que nous pourrions conclure en disant que « nul n'est prophète en son pays » ! ─

VINCENT LAPOUGE

## L'ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE MILITAIRE ET SPORTIF AUJOURD'HUI

L'étude des doctrines en matière d'entraînement physique militaire et sportif (EPMS) permet d'affirmer que la préparation physique du soldat a le plus souvent suivi une logique militaire et opérationnelle. Cette tendance, somme toute logique, est plus que jamais à l'ordre du jour compte tenu du rythme et de la densité des engagements actuels.

Ce constat ne doit toutefois pas masquer le fait que l'institution militaire, au-delà de ses exigences de préparation opérationnelle, s'est toujours attachée à adapter son outil de préparation physique, quels que soient l'évolution du besoin, les caractéristiques de la population à entraîner et l'état de la société française.

Dans un premier temps, nous tenterons de valider ce constat en nous livrant à une analyse des différentes méthodes, des doctrines et de l'ensemble du corpus réglementant la préparation physique du soldat. En nous fondant sur la doctrine dite de Fontainebleau, qui « s'insère » entre des doctrines à forte finalité opérationnelle qui demeurent, quand même, la constante, nous nous interrogerons sur la réalité d'un effet « balancier »<sup>1</sup>. Dans un second temps, l'étude de la toute nouvelle doctrine EPMS nous permettra de confirmer ces tendances puisqu'elle affiche résolument une logique militaire avec, pour finalité majeure, la participation au développement de la capacité opérationnelle des forces.

### Un effet balancier ou une logique strictement militaire et utilitaire ?

Avant 1945, faute d'encadrement doctrinal strict et de réelle stratégie globale, les buts assignés à l'instruction physique n'étaient pas tranchés, oscillant entre la volonté de former un homme expert dans l'exécution des mouvements et celle de façonner un guerrier moralement et physiologiquement apte à supporter les fatigues et les privations de la guerre. Dès 1945, en revanche, les activités physiques et sportives dans les armées vont faire l'objet d'une véritable politique.

1. Cette partie emprunte à un document interne au commissariat aux sports militaires, rédigé au début des années 1990 sous la direction du lieutenant-colonel Aumoine : « Comprendre l'organisation du sport par l'étude de l'évolution des doctrines ».

### ▣ Le poids de la guerre

Dans le mémento d'entraînement physique militaire paru en 1949, on peut lire que le meilleur soldat est celui qui est le plus entraîné physiquement, techniquement et moralement. De fait, en s'appuyant sur la méthode naturelle de Georges Hébert, véritable clé de voûte du système, la politique d'éducation physique et sportive (EPS) de l'époque, à base de parcours du combattant et de raids, a une forte teinte opérationnelle.

Ces logiques prennent toute leur dimension dans la doctrine d'Antibes élaborée en 1960, en pleine guerre d'Algérie ; on comprend aisément que l'entraînement physique au combat, en treillis et rangers, y occupe une place prépondérante. Les principes généraux de la méthode s'articulent autour de trois types d'entraînement : l'entraînement physique général ; l'entraînement physique au combat, pratiqué en tenue de combat, de jour et de nuit et par tous les temps, avec franchissement d'obstacles, natation utilitaire et combat corps à corps ; l'entraînement sportif enfin, avec des épreuves militaires de type sportif, mais aussi des sports individuels et collectifs à pratiquer en loisir. Au bilan, une doctrine clairement opérationnelle dont le but est de « préparer les futurs combattants aux efforts intenses du champ de bataille ».

Attardons-nous maintenant sur la doctrine de 1975, dite de Fontainebleau. Elle est intéressante à plus d'un titre, notamment parce qu'elle tranche résolument avec les autres doctrines du XX<sup>e</sup> siècle.

### ▣ Les dividendes de la paix

Parue en 1975, elle prend ses racines dans les années 1960. Après l'échec des Jeux olympiques de Rome, on décide de réformer en profondeur le système sportif français. Ainsi, le général de Gaulle confie à l'institution militaire (au colonel Crespin) la mission d'optimiser la préparation olympique de nos jeunes sportifs. Les armées se dotent donc d'une nouvelle doctrine dans laquelle l'entraînement physique militaire est fondé sur la motivation sportive, pierre angulaire de l'édifice. C'est aussi la création de l'École interarmées des sports (EIS) et le début du sport de haut niveau de la Défense. C'est la période où les armées vont construire des infrastructures sportives normées dans un grand nombre de garnisons (piscines, stades, gymnases...). C'est également l'époque du plein essor des clubs sportifs des armées, avec des militaires prêts à s'investir dans la vie associative. Il faut dire qu'entre 1962, date de la fin de la guerre d'Algérie, et 1978, la France connaît peu d'engagements extérieurs. Elle est en paix, à l'abri du bouclier de la

dissuasion nucléaire, et les militaires peuvent consacrer leur énergie à des projets qui ne seront pas contrariés par des départs.

Dans de telles conditions, la préparation physique d'une armée de conscription se centre sur la pratique des disciplines sportives. En outre, l'entraînement physique est perçu comme un moyen de formation générale de l'individu et non plus directement comme un but de préparation à la guerre.

Enfin, la volonté de séduire en cette période de fracture avec la société civile (guerres de décolonisation, Mai 68) a poussé l'institution à utiliser la portée médiatique du sport pour diffuser une nouvelle image auprès de la jeunesse française.

Ainsi, les instructions de 1975 ont été les plus « ouvertes » que l'armée n'ait jamais connues, préconisant une pratique sportive au cœur des programmes, « le sport étant incontestablement l'activité la plus complète pour la formation générale ». Chaque homme est orienté vers une discipline sportive, individuelle ou collective. Il ne s'agit pas, bien sûr, de former des footballeurs ou des judokas mais, par le biais du sport, de faire pratiquer un entraînement physique attrayant et dynamique.

#### ■ Un retour aux sources

Pourtant, peu à peu, le contexte d'emploi des forces évolue. La France envoie ses soldats au Tchad, au Liban... Dans les esprits, le concept d'une relation étroite entre entraînement physique et sportif et préparation physique opérationnelle s'impose à nouveau. Ainsi, le manuel de la pratique des activités physiques et sportives (APS) dans les armées publié en 1990 affiche une rupture avec le texte précédent et traduit un retour à celui de 1960. Il présente comme but unique de « préparer le militaire à assumer sa mission ou son emploi du temps de guerre et d'améliorer son efficacité dès le temps de paix ». Il s'agit donc d'un retour aux sources après une large ouverture sur l'éducation physique générale.

La méthode ne place plus le sport au centre des programmes, mais met en œuvre des activités physiques d'adaptation. En effet, son critère le plus marquant, après ceux de « l'entraînement physique au combat » pour la méthode d'Antibes et de « la pratique sportive » pour celle de 1975, est l'adaptation à la spécificité des missions. Alors qu'en 1960, on admet une mise en condition physique identique pour tous, quelles que soient les missions, 1990 voit s'affirmer l'idée que la condition physique du combattant des armes de mêlée est différente de celle du pilote de chasse.

## Confirmation d'une logique militaire et d'un souci d'adaptation au besoin opérationnel

Le dispositif actuel confirme le souci d'adaptation à l'évolution du besoin opérationnel. C'est en avril 1998, en pleine mutation de la Défense vers une armée professionnelle et faisant suite à l'engagement répété de la France dans des opérations extérieures (Golfe, ex-Yougoslavie, Somalie...), que se réunissent les états généraux du sport militaire. Ils prennent en compte le nouveau contexte d'une multiplication des projections pour une population récemment professionnalisée et peu aguerrie. Ils réaffirment les principes fondamentaux de la politique d'EPS définie dans le manuel de 1990, mais ne sont pas vraiment exploités car, à cette époque, l'EIS est dans la tourmente avec le projet de délocalisation à Brest et la dissolution du bataillon de Joinville. En outre, en pleine mutation des armées, on comprend que la refondation du sport militaire ne soit pas une priorité.

Pour autant, dès 2003, l'annonce du maintien de l'EIS et la recréation d'un dispositif de sport de haut niveau de la Défense vont redonner l'impulsion nécessaire. Fin 2003, paraît la nouvelle directive ministérielle pour la pratique de l'EPS dans les armées. Sans surprise, elle met en avant la finalité opérationnelle de celle-ci et réaffirme son rôle comme un des piliers de l'éducation et de la formation générale du militaire, ainsi que comme vecteur privilégié de communication et de rayonnement au service du lien entre l'armée et la société. Rappelons qu'en ces temps de fin de la conscription, l'inquiétude était forte quant au recrutement et au maintien du lien entre les armées et la nation.

C'est sur cette directive que notre entraînement se fonde actuellement et que s'appuie notre nouvelle doctrine. Très vite, les armées se la sont appropriée. En effet, dès 2005, l'engagement de nos troupes en Afghanistan venait confirmer toute la justesse du durcissement en matière de politique de préparation physique et sportive.

En 2007, l'armée de terre, forte de ses premiers retours d'expérience (RETEX) d'Afghanistan, diffuse sa directive sur l'aguerrissement, plaçant ce dernier au cœur de la préparation opérationnelle. La Marine, elle, diffuse une directive intitulée « Être combatif », qui met également l'aguerrissement au centre des priorités afin d'orienter ses activités vers un renforcement de la cohésion interne et de l'esprit de corps des équipages.

Pendant cette période, le Centre national des sports de la Défense (CNSD) a également fait évoluer certains domaines de la doctrine, avec comme préoccupation majeure l'accompagnement dans la phase de

professionnalisation et l'émergence de nouveaux théâtres. Il s'agit de la parution des circulaires spécifiques sur les techniques d'interventions opérationnelles rapprochées (TIOR) et sur les techniques d'optimisation du potentiel (TOP). C'est aussi le remplacement, en 2007, du COVAPI par le CCPM (contrôle de la condition physique du militaire), plus discriminant que son prédécesseur.

C'est, finalement, en avril 2009 que le CNSD a été mandaté par le chef d'état-major des armées pour proposer de nouveaux concepts d'entraînement s'appuyant sur une doctrine rénovée, dont le préambule ne laisse aucune place à l'équivoque avec l'affirmation d'une logique opérationnelle. Et très fortement utilitaire car, même lorsqu'on évoque les effets bénéfiques sur la santé, on place cela dans la perspective de la préservation des effectifs, aspect fondamental au regard des contrats opérationnels...

« La finalité de l'entraînement physique militaire et sportif (EPMS) est de participer au développement de la capacité opérationnelle de toutes les composantes de la Défense. Acte fondamental de tout militaire, l'EPMS doit permettre à chacun, quelle que soit sa place au sein de l'institution, d'acquérir un niveau de condition physique et mentale adapté aux spécificités et aux contraintes de son emploi et de ses missions. Par ailleurs, la pratique régulière d'activités physiques et sportives, par ses multiples effets bénéfiques sur la santé, contribue à la préservation des effectifs, aspect fondamental au regard de la réduction du format des forces armées. »

Ainsi, le caractère utilitaire est poussé à l'extrême avec un mot-clé, l'adaptation, qui s'applique tous azimuts. Adaptation à l'évolution de la nature des conflits. Adaptation aux théâtres qui se durcissent, comme l'Afghanistan. Les RETEX montrent que le combattant doit savoir porter lourd et longtemps (la charge moyenne est de trente-cinq à quarante kilos, avec, pour certains spécialistes, les brancardiers secouristes, par exemple, ou les servants d'armes collectives, une charge pouvant atteindre quatre-vingts kilos), qu'il doit supporter six mois de lit picot. L'accent sera donc mis sur les exercices de gainage, sur le renforcement de la sangle abdominale. Le stress est omniprésent : les TOP occupent une place privilégiée et sont préconisées avant, pendant et après la mission, lors des sas de décompression. Adaptation aussi au milieu, avec la réintroduction de la méthode naturelle qui présente l'avantage de tenir compte de l'environnement, avec la possibilité de gérer un temps et un espace contraints, avec la préconisation de circuits courts de musculation permettant de s'entraîner en espace confiné, avec peu de moyens et souvent peu de temps à y consacrer. Dans le même esprit, les sacs de sable remplacent les *medecine-balls* utilisés en gymnase, les sacs à dos sont lestés de bouteilles

d'eau, le paquetage sert d'agrès... Ces derniers exemples sont peut-être anecdotiques, mais ils montrent bien l'état d'esprit qui prévaut désormais ! Adaptation également de l'activité sportive. Ce principe fait appel à une notion de logique militaire de l'activité sportive et peut amener à adapter les règlements et les logiques internes des disciplines sportives afin de pouvoir en retirer le maximum d'effets. Plutôt que de rechercher la logique culturelle (connaissance de la discipline dans le monde...), on privilégiera les effets de l'activité. Adaptation au type de population enfin : les plus de quarante-cinq ans, ceux en situation de surpoids, ceux en reprise d'activité après blessure, grossesse, les jeunes en formation initiale, les personnels selon la fonction occupée et le type de mission.

Cette doctrine, tout opérationnelle soit-elle, prend bien sûr en compte un champ des pratiques physiques militaires et sportives classiques avec les trois catégories d'activités déjà identifiées : les activités physiques fondamentales (marche, course à pied, musculation, natation), les activités physiques militaires (marche-course et avec charges lourdes, méthode naturelle, parcours d'obstacles et d'audace, TIOR, escalade, course d'orientation, natation utilitaire) et, enfin, les autres activités sportives qui contribuent au développement de la condition physique générale et participent par leur approche dérivative à la préservation de la motivation à s'entraîner (essentiellement sports collectifs et sports de combat).

## Au bilan, des doctrines adaptées aux circonstances

Une première conclusion pourrait être que, dans la grande majorité des cas, les doctrines en matière d'entraînement physique militaire et sportif sont sous-tendues par des logiques fortement militaires, opérationnelles et utilitaires. Celle actuellement en vigueur en est le meilleur exemple, avec un maître mot : l'adaptation. Celle de 1975, dans laquelle la priorité de l'entraînement physique était donnée sans ambiguïté à la pratique du sport comme moyen d'éducation générale, se démarque largement. Bon nombre de critiques la considèrent comme un échec et la jugent sévèrement, notamment sur le fait que l'armée n'a pas à prolonger le rôle de l'Éducation nationale en matière de sport, et qu'à vouloir imposer le sport pour le sport, on en oublie de définir précisément sa contribution réelle à la capacité opérationnelle des forces.

À l'aune d'une seconde grille de lecture, le jugement est pourtant différent. Il s'agirait plutôt de savoir si l'institution militaire s'est effectivement et efficacement attachée à adapter son outil de

préparation physique, quels que soient l'évolution du besoin, les caractéristiques de la population à entraîner et l'état de la société française. Sous un tel angle, la réponse sera alors différente puisque, finalement, toutes les doctrines ont répondu de façon pragmatique au besoin, la plupart lorsqu'on leur a demandé de préparer à des engagements de plus en plus durs ; d'autres lorsqu'il a fallu éduquer la jeunesse française ; certaines, enfin, lorsqu'il s'est agi de participer à la préservation des effectifs.

Revenons aux termes. Si nous parlons d'entraînement physique militaire et sportif, c'est bien que la préparation physique du soldat représente une globalité avec deux composantes indissociables, l'entraînement physique militaire et l'entraînement sportif. C'est un tout construit sur la base de techniques plutôt militaires et d'autres davantage sportives. C'est bien la cohabitation de celles-ci qui font sa cohérence, sa richesse et son efficacité. Alors, en fonction des besoins, on fera appel plus particulièrement à l'une ou à l'autre.

Actuellement, c'est la logique militaire et opérationnelle qui prédomine, du fait de la professionnalisation et des engagements qui se durcissent. La doctrine de 1975 a été critiquée, mais c'est vite oublier que l'armée, à cette époque, avait pour mission d'éduquer massivement les jeunes, avec le succès que l'on sait. Rappelons-nous les comités de soldats, le fossé entre la nation et son armée. Souvenons-nous que c'est à cette époque que nos infrastructures sportives ont été modernisées. Et, finalement, il semble qu'il serait plus juste, pour juger des doctrines en EPMS, de le faire à l'aune des besoins auxquels elles ont répondu.

Ce serait une erreur, enfin, de gommer complètement une des deux composantes : l'entraînement physique militaire, ce qu'aucune doctrine n'a fait ; l'entraînement sportif, ce qui n'a également jamais été le cas même si, on le voit bien, cette tentation a parfois existé. Il serait préjudiciable de balayer le volet sportif, notamment la référence à la compétition, formidable outil fédérateur des unités et facteur dynamisant de l'entraînement physique, qui évite au système de se scléroser et qui permet de préserver le moral, la cohésion et l'humain. ─



JEAN-RENÉ BACHELET

## MAURICE HERZOG, ARCHITECTE D'UNE POLITIQUE DU SPORT COMME GRANDE CAUSE NATIONALE

Le général de Gaulle, en tant que fondateur de la V<sup>e</sup> République, a imprimé une marque profonde dans nos institutions et donné une impulsion vigoureuse dans nombre de domaines de la politique nationale. Tel fut le cas, notamment, peu le savent, en matière de politique du sport. Pour cela, il s'est appuyé, de 1958 à 1965, sur un homme d'exception, Maurice Herzog, d'abord nommé haut-commissaire aux Sports en 1958, puis secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports de 1963 à 1965.

Maurice Herzog était alors surtout connu pour avoir été, avec Louis Lachenal, le vainqueur de l'Annapurna, premier « 8 000 » à avoir été gravi en 1950. En revanche, la plupart ignorent qu'il avait été, à la tête d'une compagnie de maquisards des francs-tireurs partisans (FTP), l'un des libérateurs de la Haute-Savoie, puis le capitaine commandant la 2<sup>e</sup> compagnie du 27<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins reconstitué aux ordres du chef de bataillon Godard, pour la dure campagne de l'hiver 1944-1945 sur les crêtes frontières de Haute-Tarentaise.

Or, avec Maurice Herzog, a été élaborée, voici un demi-siècle, la politique du sport la plus ambitieuse, la plus globale et la plus cohérente qui ait jamais été conçue dans ce pays. Elle comportait un volet militaire qui ne le cédait en rien, et certains se souviennent peut-être du rôle alors joué, dans cette politique générale du sport, par un certain colonel Crespin. Jamais sans doute depuis lors n'a été poussée à ce point la symbiose armée-nation dans le domaine du sport.

Il était dès lors tentant, pour éclairer notre sujet « le sport et la guerre », de rencontrer l'homme qui avait été la cheville ouvrière de cette politique, lui qui, par ailleurs, avait été à la fois un chef de guerre et un grand alpiniste. Malheureusement, son grand âge n'a pas permis de conduire une interview *stricto sensu*.

Fallait-il de ce fait abandonner le sujet ? Nous avons répondu par la négative, ne serait-ce que pour rappeler ce grand moment de l'histoire du sport dans notre pays, et du sport militaire en particulier, et pour rendre hommage à son acteur principal. Pour autant, on n'entrera ici ni dans l'analyse de la politique alors conduite ni dans la problématique de la coopération civilo-militaire.

On se bornera à rappeler que le document phare en fut alors un « essai de doctrine du sport », élaboré en 1965 sous la houlette de Jean

Borotra, que Maurice Herzog avait choisi pour présider la commission *ad hoc*. Ce document, il le faut souligner, a été publié sous timbre du Premier ministre, ce qui témoigne de l'importance alors attachée au sujet.

On trouvera ci-après la préface de Maurice Herzog, qui l'ouvre, puis une « déclaration de principes », qui le clôt. À lire celle-ci, on pourra juger de sa pérennité. On pourra aussi y voir la confirmation de ce que je développe dans ma contribution par ailleurs : le sport, ce n'est pas la guerre, et la guerre n'est pas un sport...

**PRÉFACE**  
**PAR M. MAURICE HERZOG,**  
**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU HAUT COMITÉ DES SPORTS**

Divertissement aristocratique à l'origine, le sport a connu, depuis le début du siècle, un essor prodigieux qui restera l'un des événements sociaux marquants de notre époque. Sa pratique s'est largement démocratisée et concerne aujourd'hui tous les secteurs de la population. Simultanément, son caractère international s'est sans cesse affirmé avec plus de force : il est peu d'activités humaines dont l'expansion ait une telle ampleur, aussi bien dans les nations les plus évoluées que dans les pays en voie de développement.

L'extraordinaire progression du sport s'est accompagnée d'une prise de conscience toujours plus nette de sa vocation profonde. Déjà, dans son ouvrage sur la pédagogie sportive, Pierre de Coubertin revendiquait la place du sport dans les programmes d'éducation et présentait clairement le rôle considérable qu'il serait appelé à jouer dans une société transformée par la civilisation industrielle. De nos jours, le sport est certes demeuré une distraction, d'ailleurs mise à la portée d'un grand nombre, mais il est aussi activité de compensation indispensable à l'homme maltraité par les multiples contraintes de la vie moderne ; il est encore spectacle populaire aux dimensions grandioses, il est surtout un exceptionnel moyen d'éducation, un précieux facteur d'épanouissement de la personnalité et un moyen de promotion humaine.

C'est assez dire l'importance et la diversité des problèmes posés par son évolution et la nécessité pour tout grand pays moderne soucieux de son avenir de se pencher sur eux avec l'attention et la sollicitude désirables et d'entreprendre les efforts nécessaires à leur harmonieuse solution. La création d'un haut comité des sports, institution suprême en la matière, placé sous la présidence de M. le Premier ministre, répond à ces préoccupations. Associant les élus aux représentants des départements ministériels intéressés ainsi qu'aux personnalités du

monde du sport, cette haute instance a pour mission d'élaborer, au niveau le plus élevé, la politique sportive de la nation.

Il n'est pas surprenant qu'avant de définir des structures et d'adopter des méthodes, le haut comité des sports ait jugé opportun de déterminer les bases de cette politique et, pour ce faire, de créer une commission chargée d'établir un projet de doctrine situant le rôle du sport dans la société actuelle.

La mise au point des conclusions de la commission, présidée par M. Jean Borotra et forte de soixante membres éminents, a exigé deux années d'efforts considérables. Je tiens à rendre hommage à l'ampleur et à la richesse du travail accompli et à exprimer mes chaleureux remerciements au président qui fut un incomparable animateur et aux membres de la commission, pour l'importante contribution qu'ils ont ainsi apportée à l'étude de problèmes difficiles.

Au terme de ses travaux, la commission, approuvée le 23 décembre 1964 par l'assemblée plénière du haut comité, a formulé des propositions dans tous les domaines qui concernent l'activité sportive : sport dans l'éducation, sport dans l'armée, sport et loisir, sport et travail, sport de haute compétition. Cependant, après avoir analysé le phénomène sportif, déterminé la contribution qu'il peut apporter au bonheur de l'homme, dégagé les principes qui garantiront ses bienfaits, proposé des réalisations pratiques susceptibles d'assurer une authentique intégration du sport dans la vie de l'homme et de la nation, elle a tenu à préciser la portée de son étude. Elle ne prétend pas, en effet, apporter de solutions définitives à chacune des questions évoquées. C'est pourquoi elle a affirmé le caractère d'essai du document présenté, en souhaitant que sa parution constitue le point de départ d'un dialogue largement ouvert et que les lecteurs de cet « Essai de doctrine du sport » apportent au débat, dans un esprit résolument constructif, observations, critiques et suggestions.

Le sérieux, voire la gravité des implications du rapport présenté par la commission, rendent indispensable, préalablement à toute décision, une vaste consultation permettant à chaque tendance, à chaque opinion, de s'exprimer complètement.

Au demeurant, il importe de ne pas perdre de vue les limites de la mission du haut comité des sports et de ses commissions spécialisées, instances de réflexion et de conception, dont la tâche s'achève lorsque leurs propositions sont déposées. Les conclusions et résolutions adoptées par le haut comité des sports n'engagent ni le gouvernement, et en particulier le secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports, ni les instances sportives nationales et internationales.

### DÉCLARATION DE PRINCIPE

La commission de la doctrine a cru devoir, au terme de son rapport, proclamer les principes essentiels qui se sont dégagés de ses travaux. Elle formule le vœu qu'au-delà des oppositions que feront sans doute naître certaines de ses propositions, l'ensemble des sportifs, athlètes et dirigeants, les éducateurs et, d'une façon générale, les responsables dans tous les domaines apportent leur adhésion totale à cette déclaration de principes qui illustre l'idéal du sport.

#### Du sport

- ◁ Toute activité physique à caractère de jeu, qui prend la forme d'une lutte avec soi-même ou d'une compétition avec les autres, est un sport.
- ◁ Si cette activité oppose à autrui, elle doit toujours se pratiquer dans un esprit loyal et chevaleresque. Il ne peut y avoir de sport sans *fair-play*.

#### Du groupe sportif

- ◁ La loyauté de la compétition garantit l'authenticité des valeurs établies sur le stade. Elle confère au monde sportif une qualité humaine.
- ◁ Le sport favorise les rencontres entre les hommes dans un climat de sincérité et de joie. Il leur permet de mieux se connaître et de s'estimer. Il éveille en eux le sens de la solidarité, le goût de l'action généreuse et désintéressée. Il donne une nouvelle dimension à la fraternité.
- ◁ Le groupe sportif est une famille. La sympathie et la chaleur humaine que chacun doit pouvoir y trouver, l'amitié qui peut naître de la lutte sportive, constituent le secret de sa cohésion.

#### De la promotion de l'homme par le sport

- ◁ Le sport, adapté aux besoins et moyens spécifiques de l'individu, est source de santé et d'équilibre.
- ◁ Le sport encourage l'homme, hors des contingences quotidiennes, à agir et à participer. Il développe son goût de l'initiative et des responsabilités.
- ◁ Le sport donne l'occasion de se connaître soi-même, de s'exprimer, de se dépasser. Il permet à l'homme de discipliner son action, d'augmenter son efficacité. Il le délivre de certaines servitudes de son corps et lui révèle ainsi une liberté trop souvent ignorée, la « liberté physique ».
- ◁ Le sport, facteur de l'épanouissement individuel, élément indispensable de l'organisation sociale, contribue au progrès humain.

**Du droit de tous à pratiquer le sport**

- < Les activités sportives doivent faire partie intégrante de tout système d'éducation. Elles sont nécessaires à l'équilibre et à la formation générale des jeunes. Elles les préparent à une saine utilisation de leurs loisirs d'adultes.
- < Tout pratiquant, quelle que soit sa condition sociale, a droit à l'accomplissement sportif le plus complet.
- < L'équipement sportif doit être suffisant pour permettre à chacun de pratiquer, dans des conditions favorables, les sports de son choix.

**Des obligations du sportif**

- < Le sportif doit observer loyalement la règle, dans sa lettre et dans son esprit.
- < Le sportif doit respecter ses adversaires et les arbitres avant, pendant et après la compétition. Il doit, en toutes circonstances, rester correct à l'égard du public.
- < Le sportif doit toujours rester maître de soi, garder sérénité et mesure. Il engage toutes ses forces pour la victoire, mais il sait éviter le découragement qui peut suivre l'échec et la vanité qui peut naître du succès. Sa meilleure récompense est le bien-être et la joie qui résultent de l'effort.

**Des devoirs du dirigeant sportif**

- < Le dirigeant assume une mission d'éducation et de formation physique et morale. Il doit se montrer digne de cette responsabilité. Il a, en particulier, la charge de préserver l'idéal de l'amateurisme, sans lequel le sport perdrait une de ses principales vertus.
- < Le dirigeant doit avoir conscience du caractère culturel et social du loisir sportif, et s'efforcer de créer, dans le groupe qu'il anime, une large solidarité qui dépasse les seules préoccupations sportives.
- < Le dirigeant doit toujours s'inspirer, dans son action, de l'idéal de promotion humaine par le sport. Il doit veiller au respect, par tous, du *fair-play* et favoriser, ainsi, la vocation du sport à servir l'humanisme et la paix. ─





CHRISTIAN PERSICOT

## ARMÉES ET SPORT DE HAUT NIVEAU

S'il est une question récurrente au sein des armées, c'est celle du sport militaire de haut niveau. Davantage encore à l'heure des restructurations et des diminutions d'effectifs. Comment en effet expliquer ce besoin pour un ministère tellement sollicité ? Certains diront que cela coûte cher, que les « danseuses de la République » n'ont rien des combattants de Kapisa. D'autres évoqueront le risque du dopage et l'absence de reconnaissance d'un athlète qui n'aura pas cité la Défense à la moindre interview. Les mêmes discuteront de la pertinence du Conservatoire des musiques militaires ou de l'existence de la Patrouille de France. Je n'ai pas la prétention de mettre fin au débat. Tout au plus, cette tribune m'offre l'occasion d'avancer quelques arguments et de défendre un idéal.

Notre pays a besoin d'élites pour porter les couleurs du drapeau et donner la meilleure image de la France à l'étranger. Cela suscite de la fierté chez nos concitoyens et illumine parfois le ciel de nos soldats.

À ce jour, cent trente-trois pays sont membres du Conseil international du sport militaire (CISM). Son slogan, « amitié par le sport », propose une véritable réflexion philosophique sur le métier des armes : les armées du monde existent-elles pour faire la guerre ou, au contraire, pour l'éviter ? Créé par un Français, le commandant Debrus, en 1948, le CISM organise notamment le tournoi de football des pays de l'ex-Yougoslavie et facilite le dialogue entre les deux Corées. Voilà qui devrait permettre d'évoquer les points communs entre deux univers si proches l'un de l'autre : l'armée et le sport.

Oubliée durant la reconstruction de l'après-guerre, la politique du sport prend une nouvelle envergure à l'été 1960. La France rentre alors des Jeux olympiques de Rome avec seulement cinq médailles, 25<sup>e</sup> nation, incapable de jouer dans la « cour des grands ». Le gouvernement avait pourtant chargé l'armée de la formation des athlètes français. Ces piètres résultats déclenchent une colère mémorable du général de Gaulle, qui décide que la France a pris trop de retard et qu'il faut réagir. Avec son ministre des Sports, Maurice Herzog, il investit alors des fonds considérables pour le sport français qu'il souhaite sous contrôle. Ainsi naît le Centre national des sports de la Défense (CNSD), issu d'une longue lignée d'organismes de formation et de performance du sport. Il est l'héritier d'un passé militaire et sportif glorieux.

Les années 1967-1998 voient la fusion du groupement interarmées de Joinville, de l'école d'entraînement physique et militaire d'Antibes, du

centre d'éducation physique de la Marine de Toulon, et des sections militaires de tir et de parachutisme. L'École interarmées des sports (EIS) est créée en 1967 et s'implante sur le site de Fontainebleau. Avec une double mission autour de deux pôles prestigieux que constituent le bataillon d'Antibes pour la formation des spécialistes militaires des sports et le bataillon de Joinville pour l'entraînement des sportifs de haut niveau.

Entre 1998 et 2003, le passage d'une logique d'armée de conscription à celle d'une armée professionnelle est l'élément déclencheur d'une profonde restructuration. Le bataillon de Joinville disparaît, mais celui d'Antibes conserve la mission principale de former le personnel sportif nécessaire à la pratique de l'enseignement physique au sein des trois armées et de la gendarmerie.

En 2003, un accord-cadre signé entre les ministères des Sports et de la Défense est le véritable acte fondateur du sport militaire de haut niveau. Sont ainsi nées les équipes de France militaires. Aujourd'hui encore, les athlètes du ski français n'obtiendraient que peu de résultats sans le soutien des douanes et de l'armée de terre, donc sans la volonté affirmée de l'État. Et tous les quatre ans, notre pays est fier de ses médailles olympiques, sans d'ailleurs toujours chercher à comprendre comment elles sont construites.

Le ministère de la Défense axe sa politique en faveur du sport de haut niveau sur trois objectifs : participer à l'effort national consenti au profit de celui-ci et s'affirmer comme son premier partenaire institutionnel ; contribuer à la promotion d'une image sportive, jeune et dynamique de l'institution militaire, image de nature à favoriser le recrutement ; et permettre à la France de briller dans les compétitions organisées par le Conseil international du sport militaire.

Un athlète de haut niveau se forge entre l'âge de quinze et celui vingt-deux ans. C'est une phase délicate. Si, au début, l'adolescent est souvent soutenu par sa famille et par un club, il arrive un moment où le coût de sa formation devient trop lourd. Tous n'ont pas la chance d'appartenir à des milieux aisés ! Il arrive même que le sport soit un ascenseur social. Or il est rare que le jeune sportif brille déjà. C'est là qu'il a le plus besoin d'une couverture sociale et d'un soutien moral. C'est également durant cette période qu'il acquiert les bases de son métier. Eh oui, le sport de haut niveau est un métier ! Suivant les disciplines, il lui faut désormais consacrer entre six cents et huit cents heures par an à l'entraînement. Et autant de récupération. Ensuite, reste encore à répondre aux nombreuses sollicitations : presse, administration, gestion de carrière et préparation de la reconversion. Autant dire que les trente-cinq heures ne font pas partie de la vie du sportif de haut niveau et qu'il lui est impossible de mener en

parallèle d'autres activités professionnelles s'il veut réussir au niveau international.

C'est aussi pendant cette période que l'athlète va apprendre à se connaître, va faire ses expériences. Au-delà de ses qualités physiologiques et techniques, il va apprendre le souci du détail, l'exemplarité, la stratégie. Des valeurs qui sont également militaires ! Il va chercher progressivement les bonnes solutions pour devenir le meilleur. C'est une lutte permanente pour corriger un défaut et maîtriser peu à peu le geste parfait. Petit à petit, en se remettant sans cesse en question, il va comprendre où est le chemin. Il va aussi apprendre à se connaître, dans l'effort et dans la défaite. Il va travailler en équipe, car il n'est plus possible aujourd'hui de se former seul. Enfin, à force de doutes, il va un jour trouver la confiance qui le mènera à la victoire. Au fond, c'est juste un guerrier qui sait qu'immédiatement après la fin de sa mission, une autre a déjà débuté.

Moi-même issu du ski de compétition, né d'un père sélectionné aux championnats du monde de ski de fond en 1954 et marqué par son passage à l'École militaire de haute montagne ainsi que par la guerre d'Algérie, j'ai découvert l'armée pendant mon service national. En 1980, j'ai rejoint le 159<sup>e</sup> régiment d'infanterie alpine à Briançon et porté les couleurs de son équipe de ski. J'ai débuté comme appelé du contingent et ai immédiatement trouvé le soutien indispensable à mon évolution sportive et professionnelle. Sans briller au niveau international, j'ai obtenu quatre titres nationaux militaires en patrouille nordique et une victoire en coupe de France militaire de biathlon en 1985. J'ai également écouté l'hymne national français en Allemagne pour une victoire en relais. Je sais que cette époque a déterminé ma vie. Elle a aussi contribué à ma formation militaire. Je suis resté huit années au sein de l'équipe de ski du régiment de la neige et c'est là que j'ai appris mon métier de soldat de montagne. J'y suis devenu chef de détachement en haute montagne.

J'ai ensuite voulu connaître une autre facette du métier des armes. J'ai alors rejoint le 11<sup>e</sup> Choc, devenu depuis le Centre parachutiste d'entraînement spécialisé. J'y ai passé seize années merveilleuses. Instructeur commando, moniteur parachutiste, puis instructeur corps à corps, j'ai pu mesurer l'avantage que procurait un passé d'athlète. C'est au quotidien de ce métier difficile que j'ai retrouvé les valeurs du sport de haut niveau. J'ai été décoré d'une croix de la valeur militaire et je crois donc pouvoir défendre, à ce titre, l'idée qu'un athlète puisse être un soldat...

En 2002, alors que rien ne me destinait à changer d'affectation, j'ai été appelé par le général Peeters, commissaire aux sports militaires.

J'ai rapidement compris que ma mission serait de rendre au sport, et au sport militaire en particulier, ce qu'il m'avait apporté. J'ai donc eu la chance de diriger l'équipe de France militaire de ski entre 2003 et 2010. Sept années exceptionnelles pendant lesquelles j'ai tenté de donner une chance à ceux qui partageaient des valeurs militaires.

L'athlète de haut niveau est le même jeune que celui qui pousse la porte d'un centre d'information et de recrutement des forces armées. Tous ses sens sont déployés et il est prêt... C'est un moment exceptionnel, pendant lequel il faut fixer la règle : « Que tu sois soldat de marine ou nageur de haut niveau, tu te battras désormais, aussi, pour ton pays ! » C'est là que la confiance se gagne. Il est indispensable que le message soit clair et que les attentes de chaque partie soient évoquées. L'athlète militaire de haut niveau signe un contrat au même titre que n'importe quel soldat. Il signe également une charte qui précise les règles de sa bonne conduite d'ambassadeur de la France et de son armée. Il s'engage !

Bien sûr, la mission est différente bien qu'il s'agisse du même drapeau. Il y a dans l'armée des combattants d'élite et des collaborateurs qui assurent des tâches de soutien. C'est l'équilibre qui compte. Une carrière de haut niveau peut durer entre cinq et quinze ans. C'est peu et c'est beaucoup. C'est beaucoup en nombre de postes, si on se place du côté de la direction des ressources humaines. C'est peu si l'on rapporte ce calcul au coût d'un champion olympique « militaire ».

En 2010, l'équipe de France militaire de ski comptait trente-deux athlètes pour un coût annuel global, salaires compris, d'environ un million d'euros. Un skieur militaire coûte donc, plus ou moins, trente mille euros par an. Nos sportifs ont rapporté cinq médailles des Jeux olympiques de Turin et quatre de ceux de Vancouver, honorant l'armée de terre et la France. Une équipe dont la réussite génère plusieurs centaines d'emplois, moniteurs de ski, hôteliers, pisteurs secouristes et autres.

C'est une chance pour la Défense de préserver ces postes de sportifs de haut niveau. Ils permettent un lien direct entre la nation et son armée. Le haut niveau motive également la formation du sport militaire. Il facilite l'adhésion du plus grand nombre et procure, à l'occasion, une fierté à l'ensemble de la famille militaire. Ainsi, lorsque depuis l'arrivée victorieuse de sa course olympique à Vancouver, le caporal Vincent Jay saluait ses camarades en Afghanistan, c'est l'ensemble de la communauté militaire française qui était cité. De la même manière, les récents reportages télévisés consacrés à Alain Bernard et à Hugues Dubosc ont fait la promotion de la gendarmerie. Les stages commandos de l'EFMS à Givet en 2005 et à Lorient en 2011, le défilé des athlètes de haut niveau de la Défense, le 14 juillet 2007,

sur les Champs-Élysées, sont autant d'exemples qui accréditent la thèse qu'une empreinte positive de l'armée française peut être transmise, avec peu de moyens, grâce au sport de haut niveau.

Certes les armées veillent à l'harmonisation de leurs ressources humaines. Il semble que la proportion actuelle requise par le sport militaire soit raisonnable. Avec cent quatre-vingts sportifs de haut niveau pour une armée de deux cent quarante mille personnes, la France accepte un effort mesuré. Beaucoup d'entreprises souhaiteraient cette proportion de stars du sport mondial parmi leur personnel. Leur capacité d'adaptation, leur calme, leur volonté en font des « soldats d'élite ». Dès lors, la question n'est plus de savoir si les armées doivent participer à l'effort national en termes de sport de haut niveau, mais de définir une stratégie, un plan d'action, pour rentabiliser l'investissement. Comme nous le montrons, le coût annuel d'une telle structure est très relatif en comparaison des budgets de la Défense et de la France. Toutefois, je peux comprendre que certains s'interrogent quant à la pertinence de ce modèle sportif. Je propose alors de raisonner à la manière d'une entreprise : que coûte réellement cette solution ? Que génère-t-elle ? Comment ferait-on sans elle ? Comment pourrions-nous l'améliorer ?

Autant de questions et autant de réponses. Le sport de haut niveau de la Défense coûte environ trois millions d'euros par an. Il génère des médailles olympiques, mais aussi de nombreuses médailles mondiales



et européennes dans la plupart des disciplines sportives civiles et militaires. Ainsi, j'ai eu la chance de diriger l'EFM ski et de remporter quatre titres mondiaux militaires avec cette équipe.

Il est vraisemblable que sans cette solution, le sport français serait confié à d'autres ministères. Les budgets seraient donc probablement affectés hors de la Défense. De ce fait, les armées perdraient les moyens et l'image... Enfin, s'il est difficile d'améliorer le rendement sportif, il est clair que la communication mériterait un effort particulier. Il faudrait, pour ce faire, comprendre le fonctionnement du sport de haut niveau, qui échappe parfois à l'entendement des stratèges parisiens !

Désormais retraité, mais toujours au service de la cause sportive et militaire, je note à quel point ces athlètes militaires font rêver les directeurs de communication des plus grandes entreprises. Absolument convaincu que la priorité doit être portée sur les missions extérieures, je déplore cependant que peu d'officiers français connaissent à ce jour le haut niveau et je regrette parfois que ces derniers ne soient pas davantage entendus. Si de nombreuses grandes entreprises publiques ou privées investissent dans l'espoir de trouver un jour le champion qui portera leur image, comment expliquer que la Défense n'exploite pas mieux les médailles de ceux qui portent la tenue militaire et qui, contrairement à une idée encore souvent véhiculée, en sont fiers ?

J'ai noté qu'à l'issue de leur carrière sportive, certains athlètes souhaitent faire une carrière militaire. Ils s'y préparent d'autant mieux s'ils découvrent réellement l'institution durant leurs contrats d'athlètes de haut niveau de la Défense. Grâce à leur opiniâtreté et à des postes adaptés, ceux qui ont suivi cette démarche donnent souvent satisfaction. Le sergent Florence Baverel, championne olympique de biathlon à Turin en 2006, en est un exemple. En 2008, elle a choisi d'être affectée au centre d'information et de recrutement de l'armée de terre de Besançon et a ainsi fait profiter cette armée, dans sa région natale, de son image de championne olympique « militaire ». Le gendarme Alain Bernard, champion olympique de natation, écrivait récemment sur son site : « J'ai toujours été fier de mon pays et de mes couleurs. Mais il faut également que je pense à ma reconversion, même si j'ai encore le temps. Il y a énormément de métiers intéressants au sein de la gendarmerie. » Et Hugues Dubosc, triple médaillé olympique, vient de réussir le concours pour devenir sous-officier. Il sera plongeur au sein de la gendarmerie.

Il y aurait bien d'autres choses à dire et nous pourrions parler durant des heures du sport militaire de haut niveau. Je suis certain que ce système est bon. Il nécessite une gestion et une réflexion permanente pour coller au mieux aux valeurs du monde militaire et aux sensibilités

du moment. Rien n'est gratuit, mais cette solution dépasse le cadre de la Défense. C'est une affaire nationale qui mérite des moyens, du recul et une véritable objectivité.

La préparation physique occupe une place importante dans la vie militaire. Le fantassin marchera toujours avec son sac à dos et le pilote de chasse subira encore des contraintes énormes. Le marin trouvera dans le sport l'occasion d'éliminer son trop-plein d'énergie. Nous devons veiller à ne jamais oublier cette base commune. Dans cette société qui génère de plus en plus d'obésité, les armées vont désormais chercher les « élites » sportives pour montrer l'exemple et ainsi inciter le plus grand nombre à satisfaire aux tests physiques dans le but de répondre aux besoins de la guerre. Celle-ci ne changera pas de niveau. Elle sera toujours physiquement exigeante.

Le sport fait partie des valeurs militaires, mais aussi de l'image d'une nation. La France a la chance d'avoir des champions militaires. Donnons-leur la possibilité de montrer l'exemple en interne et de promouvoir notre pays. Le président de la République vient d'apporter son soutien écrit à l'organisation des seconds Jeux mondiaux militaires d'hiver, qui se dérouleront à Annecy en mars 2013. Cette opportunité offrira une exposition naturelle que les communicants militaires pourront saisir. ─



ANDRÉ THIÉBLEMONT

## ALAIN MIMOUN, SOLDAT OLYMPIQUE ASSOIFFÉ DE FRANCE

Dans les années 1950, un grand Tchèque, le colonel Emil Zatopek, et un petit Français, Alain Mimoun, survolaient la course de fond au niveau mondial, le premier devant souvent le second. À force de se tirer la bourre, les deux hommes s'étaient liés d'amitié : « Zatopek ! Un saint cet homme ! Un vrai militaire ! Zatopek, il m'a fabriqué ! Une bataille de dix ans... On s'est livré une bataille de titans ! Et quand on finissait la course, on s'embrassait comme des amoureux sur la ligne d'arrivée... Un jour, il me dit : "Le plus grand de nous deux Alain, et bien, c'est toi !" "Mais pourquoi c'est moi le plus grand Emil ? Pourquoi tu dis ça ?" "Parce que toi, tu as fait la guerre Alain ! Pas moi !" <sup>1</sup>. »

Sept ans de guerre ! « Le sport et la guerre ? C'est complet », me dit Alain Mimoun au début de notre entretien. « Ça a été ma vie cette phrase ! » C'est inexact. Car chez cet enfant de la République né en Algérie, avant le sport et la guerre, il y eut la France, « la plus belle fille au monde ! ». Sa vie, dans la bataille comme sur la piste, ce fut la course d'un amoureux après sa belle. « Déjà, dans le ventre de ma mère, j'étais plus Gaulois que les gaulois ! » La guerre fut un de ces passages qu'il dut franchir pour conquérir la belle, le plus douloureux sans doute !

### ALAIN MIMOUN : UN SACRÉ DESTIN !

Cinquante-cinq stades, une quarantaine de rues, d'avenues, de places et une chapelle dans les Vosges portent le nom d'Alain Mimoun. Élu le plus grand athlète français du siècle passé, l'homme porte allègrement ses quatre-vingt-dix ans et son crachat de grand officier de la Légion d'honneur. Décoré de la Croix de guerre 1939-1945 avec quatre citations, il a reçu la médaille militaire à titre exceptionnel. Il fut trois fois médaillé olympique sur cinq mille et dix mille mètres en 1948 et 1952 avant de remporter le marathon olympique à Melbourne en 1956. Quatre fois vainqueur du cross des nations cross-country, médaillé d'or aux Jeux méditerranéens, deux fois médaillé d'argent aux championnats d'Europe, il a été trente-deux fois champion de France sur cinq mille ou dix mille mètres, sur marathon ou en cross-country de 1947 à 1966.

1. Cet article est tiré d'entretiens avec Alain Mimoun.

Tout commence à la fin des années 1920, au Telagh, petite bourgade située à une quinzaine de kilomètres de Sidi Bel Abbès. « Je devais avoir huit ans. Ma maman... J'en pleure... Elle allait chercher le bois en forêt sur sa bourrique. Et je l'accompagnais. Je trottais à côté de la bourrique... Dix kilomètres ! » On peut imaginer que les images de légionnaires qu'il lui arrivait de croiser lui parlaient déjà de la France, inconsciemment : « J'ai été élevé par la Légion étrangère ! Les légionnaires, ils sont plus français que les Français... Il fallait le brevet sportif élémentaire pour s'engager et j'ai passé le brevet sportif à Bel Abbès. »

« Pourquoi je me suis engagé ? À onze ans, on m'avait refusé une bourse alors que les fils de colons en profitaient. Je voulais faire instituteur. Cette injustice renforçait mon envie de connaître ma patrie... Quand j'ai su qu'on me refusait cette bourse, j'ai dit à ma mère que l'Algérie n'était pas mon pays. Je lui ai dit que mon pays était de l'autre côté de la Méditerranée... Je rêvais de la France devant des cartes de géographie... Je voulais la connaître comme on a le désir d'une belle fille. Ses couleurs inspiraient chacune de mes actions. Le seul moyen de la rejoindre, c'était l'armée. Le hasard fit que la guerre se déclarait. Trois mois avant mes dix-huit ans, je m'engageais. » Et il ajoute : « Chaque matin, lorsque je me réveille, je remercie Dieu de m'avoir donné la bénédiction d'être citoyen de ce pays. Je me suis engagé plus pour connaître la France que pour la défendre ! » Mais pour la connaître, il dut la défendre ! Au prix du sang.

À la suite de son engagement, Alain Mimoun est affecté au 19<sup>e</sup> régiment du génie basé à Hussein Dey. Ses premiers contacts avec le sol de la mère patrie ne sont pas idylliques : la drôle de guerre, neuf mois sur la frontière belge, puis la débâcle, la retraite vers Montpellier, dont il conserve encore les images accablantes : « Je me souviens des avions italiens qui mitraillaient des enfants sur les routes. » L'armistice et son armée vont toutefois lui offrir une belle rencontre.

À la fin de l'année 1940, il est cantonné avec son unité à Bourg-en-Bresse. Au cours d'une de ses premières sorties, le « destin », comme il aime à nommer certains moments de sa vie, va lui faire un sacré clin d'œil. « Au Telagh, j'avais fait beaucoup de sport. J'étais un loustic en vélo et capitaine de l'équipe de football. Alors, avec un copain, on va vers le stade et on s'accoude sur les barrières. Des gamins couraient sur la piste. On était en brodequins et bandes molletières. Ça me démangeait. J'avais envie de courir avec ces gosses ! Je suis entré sur la cendrée avec mes brodequins à clous et je me suis mis à courir. Depuis le bord de la piste, un homme me crie : "Hé soldat, tu vas m'esquinter ma piste !" Je me suis mis au garde à vous. Il s'est approché "Tu aimes la course toi ? Et bien, tu viens quand tu veux..." » C'était Henry Villard, président légendaire de L'Alouette des Gaules, qui lui offrait

l'accueil et l'ambiance patriotique d'un des plus vieux clubs gymniques de France, un de ces clubs fondés après la défaite de 1870 dans l'esprit de la grande revanche afin de développer l'exercice physique et de contribuer ainsi à l'instruction militaire des jeunes Français. C'est dans ce cadre, on ne peut plus gaulois, qu'Alain Mimoun va naître champion. « Le doigt de Dieu ! »

Il va régulièrement s'entraîner sur cette piste du stade, chaussé cette fois de ces espadrilles réglementaires de toile beige ou bleue à semelle de corde ou de caoutchouc qui, naguère, étaient au paquetage du soldat ce que sont aujourd'hui les chaussures de sport à semelles compensées de type Nike ou Adidas. Au bout de quelques mois, Henry Villard lui propose de l'inscrire au championnat départemental du mille cinq cents mètres. N'étant pas licencié, il portera le maillot noir des indépendants. « C'était sur une piste de trois cent trente-trois mètres. Les tirailleurs marocains de la garnison, les lieutenants de ma compagnie étaient venus voir ma première course. Je me renseigne au départ. On me désigne le meilleur, un grand blond, quatre fois champion ! Je reviens sur lui au quatrième tour. Là, je ne pensais pas à la France. Je pensais plutôt aux jolies nanas qui étaient sur le bord de la piste... Je le passe dans le virage, aux soixante-dix mètres avant l'arrivée et paf ! Je lui mets trente mètres ! C'était ma naissance de champion ! »

Après l'occupation de la zone Sud par les Allemands, Alain Mimoun rejoint Hussein Dey près d'Alger, là où le 19<sup>e</sup> régiment de génie se reconstitue. Il est affecté à la cellule sport du régiment « avec les maîtres d'armes » et court dans l'équipe de cross régimentaire. Il s'inscrit au Gallia Club d'Alger et remporte le championnat de cross d'Afrique du Nord en 1942. Mais très vite, la guerre va le reprendre.

En novembre 1942, cinq divisions allemandes et italiennes débarquées sur les côtes tunisiennes menacent le déploiement des forces alliées en Algérie. À la fin du mois, les quatre-vingt mille hommes des divisions algériennes et marocaines qui constituent le 19<sup>e</sup> corps d'armée (la presque totalité de l'armée d'Afrique à l'époque) se portent vers la Tunisie pour établir initialement une ligne défensive face aux forces de l'Axe. Aux côtés des unités d'avant-garde de la 1<sup>re</sup> armée britannique débarquées à Bougie, Bône et Djidjelli, la division de Constantine est la première grande unité du 19<sup>e</sup> corps à prendre pied au nord de la grande dorsale tunisienne. Couvrant le déploiement de la 1<sup>re</sup> armée britannique, elle résiste aux tentatives de percée des forces de l'Axe vers l'Algérie.

En février 1943, la division est détachée du 19<sup>e</sup> corps afin d'agir au profit du 2<sup>e</sup> corps blindé américain au sud du dispositif allié, sur la dorsale orientale, face au golfe de Gabès, face à l'Afrika Korps. Le

génie de la division de Constantine est maigrement constitué de deux compagnies de sapeurs démineurs détachées du 19<sup>e</sup> régiment du génie. Alain Mimoun commande une escouade dans une de ces compagnies. En mars 1943, il participe à la bataille d'El-Guettar, au cours de laquelle les champs de mines contribueront à stopper une nouvelle tentative de percée des blindés allemands sur Tébessa.

La bataille de Tunisie est peu connue. Elle marqua pourtant un tournant décisif dans le déroulement de la Seconde Guerre mondiale, livrant aux Alliés l'Afrique du Nord, base de départ pour la reconquête de la péninsule Italienne et pour le débarquement en Provence. Elle fut particulièrement éprouvante, avec un hiver 1942-1943 froid et pluvieux, des températures approchant fréquemment les  $-30^{\circ}$  C. Les unités de l'armée d'Afrique furent jetées dans la bataille avec des équipements et un armement d'un autre âge : « El-Guettar face à l'Afrika Korps, puis Sfax ! Nous étions équipés comme des loqueteux, raconte Alain Mimoun. Le froid, le froid... On couchait dans des tranchées, on grattait et on était envahi de scorpions. On s'équipait avec ce qu'on prenait sur les Allemands. Ce n'est pas connu ce qu'on a fait là-bas ! »

Sous-équipées, mal ravitaillées, les unités du 19<sup>e</sup> corps termineront la campagne en loques ! Pourtant, au début de la bataille, alors qu'elles affrontaient les forces de l'Axe avec leurs seuls moyens, leur résistance et leurs capacités manœuvrières firent la conquête du commandement allié qui, par la suite, les engagea là où les Américains encore trop peu expérimentés étaient en situation de faiblesse. Elles perdirent environ quatre mille cinq cents combattants et comptèrent douze mille blessés.

Novembre 1943. Les premières unités du corps expéditionnaire français (CEF) commandé par le général Juin commencent à débarquer en Italie. « Juin ! Quel soldat ! C'était le meilleur de tous... Il aimait les troufions, lui. Les gradés, il s'en foutait ! » Outre des éléments de réserve générale, le CEF regroupe quatre grandes unités, dont la division de Constantine qui a changé d'appellation. Elle



De la division de Constantine à la 3<sup>e</sup> division d'infanterie algérienne

est devenue la 3<sup>e</sup> division d'infanterie algérienne (DIA) tout en conservant son insigne de marque : trois croissants bleu blanc rouge entrelacés.

Commandée par le général de Monsabert, la division débarque dans le golfe de Naples en décembre 1943. Le 83<sup>e</sup> bataillon du génie, un des trois bataillons du 19<sup>e</sup> régiment du génie, lui est rattaché. Le caporal-chef Mimoun y est chef d'un groupe de combat. Lui qui deviendra l'athlète le plus médaillé de France porte l'insigne de cette fameuse division, celle qui sera la plus décorée de la Seconde Guerre mondiale. La 3<sup>e</sup> DIA est engagée au nord de Naples face à la ligne Gustav qui s'accroche sur les façades sud-est de la chaîne centrale des Apennins et interdit la route de Rome. « Les tirailleurs de la 3<sup>e</sup> DIA, écrit Pierre Montagnon, la division des trois croissants, écriront sur les pentes des Apennins quelques-unes des plus belles pages d'héroïsme de l'histoire de l'armée française<sup>2</sup>. »

En janvier 1944, Alain Mimoun cantonne avec son unité aux pieds du Monte Cassino, dans le petit village de San Eli. « Trente-sept jours de bombardement. Des températures de -27° C. Là, j'ai vu l'enfer... Les Allemands nous tiraient dessus depuis les hauteurs du Monte Cassino et les bombardements des Amerlots tombaient chez nous... Toutes les maisons étaient détruites ! On logeait comme des rats dans des décombres, dans des caves. Au crépuscule, on sortait pour aller rapiner des salades, des légumes dans des jardins abandonnés. Dans mon groupe, il y avait un boucher. Il y avait des poulains qui erraient, à l'abandon. Alors, la nuit, il sortait, il ramenait un poulain et le lendemain on avait des steaks... Tu te rends compte ? »

La « débrouille » ! Avec l'amour de la mère patrie et une foi que rien n'ébranle, c'est sans doute cette philosophie combattante qui aidera Alain Mimoun à faire « avec les moyens du bord » pour accrocher la gloire. Dans les années 1950, c'est en logeant dans un petit deux pièces de la rue Simon-Bolivar, à Paris, et en gagnant son pain comme garçon de café – le petit cordonnier du coin lui bricolant amicalement ses chaussures à pointe –, qu'il arrachera ses titres nationaux, européens, mondiaux, l'argent puis l'or olympiques !

Le 28 janvier 1944, Alain Mimoun est gravement blessé : « Je vois un lieutenant de tirailleur qui descendait vers nous dans sa jeep, tranquille, avec son képi bleu ciel, alors que les Allemands tiraient sur tout ce qui bougeait ! Je sors de notre cave, je me précipite vers lui pour lui dire : "Attention mon lieutenant ! Ils tirent même sur un vélo !" ... Et vlammm... Un obus de quatre-vingt-huit autrichien qui

2. P. Montagnon, *Histoire de l'Algérie*, Paris, Pygmalion, 1998, p. 246.

explose à quelques mètres... Moi qui étais démineur, je suis blessé par un obus de quatre-vingt-huit... Tu te rends compte ? Des éclats aux pieds, sur la jambe, sur le côté gauche... Je suis évacué sur un hôpital de campagne américain. On va m'amputer... Un orage, toute la nuit... L'hôpital saccagé... J'étais terrifié... J'appelais ma maman... On m'a évacué sur Podzoli, à côté de Naples. Et là, j'ai été opéré par un médecin français, le docteur Grasset, qui a sauvé mon pied. Les Américains me l'auraient coupé. Lorsque je suis devenu champion olympique, il a déclaré "J'ai opéré Alain Mimoun et c'est un miracle qu'il soit devenu champion olympique. N'importe quel chirurgien aurait pu l'opérer ! S'il y a eu miracle, c'est que Mimoun soit devenu champion olympique". »

« Après vingt-deux jours, je trottinai avec mes béquilles. Comme ça ! » [Alain Mimoun se lève. Il mime un clopinement avec des béquilles !] « Les médecins, ils disaient "Vous en faites trop." Mais il me fallait me bouger... Bouger, bouger... J'avais ça dans le sang... Dans ma tête... Je voulais me faire mal. Pendant que j'étais en convalescence, il y a eu une course. J'ai demandé à courir. Il fallait que je me rassure ! J'ai mis une raclée aux Marocains de la division ! »

Août 1944. Le caporal-chef Mimoun débarque dans le golfe de Saint-Tropez, aux pieds du village de Cogolin. C'est ensuite la libération de Marseille, celle du Jura et la terrible bataille des Vosges durant l'hiver 1944-1945. Du débarquement dans le golfe de Naples aux contreforts vosgiens, voilà plus d'un an que les unités de la 3<sup>e</sup> DIA sont en campagne. Elles sont usées. Leur logistique fait parfois défaut. L'hiver vosgien est rude, avec des températures atteignant trente-six degrés au-dessous de zéro. « Là, il n'y avait pas de régime de coureur. Il fallait que je coure. Dès que je pouvais, je courais. J'avais trouvé un hangar très large et j'en faisais le tour. Au milieu, je m'en aperçus plus tard, il y avait la tombe d'une pauvre vieille. Je courais autour d'une tombe ! »

En janvier 1945, la 3<sup>e</sup> DIA est engagée sur la défense de Strasbourg avant d'être la première grande unité de la 1<sup>ère</sup> armée à franchir le Rhin de vive force à Spire le 31 mars. Sur le territoire allemand, elle participe à la fameuse manœuvre de la 1<sup>ère</sup> armée française du général de Lattre : plutôt que de se contenter de flanc garder le 6<sup>e</sup> groupe d'armée américain sur le Rhin comme il en avait reçu l'ordre, il développera son action jusqu'en Bavière et sur le Haut-Danube en disloquant les défenses de la XIX<sup>e</sup> armée allemande. Les combats de la 3<sup>e</sup> DIA s'achèveront par la prise de Stuttgart défendue par quatre divisions allemandes : chargée de l'attaque frontale de la ville, alors que la 2<sup>e</sup> division d'infanterie marocaine et la 5<sup>e</sup> division blindée investissent la ville par le nord-est, elle y fait dix-huit mille prisonniers.

À propos des campagnes de France et d'Allemagne, Alain Mimoun évoque avec compassion des images de morts, mais de morts sans combat. « Sur la plage de Cogolin, on fait chauffer la gamelle. Il y avait quatre petits Français... Ils ont mis le feu et une mine italienne a explosé. Tous les quatre ont sauté. Quatre petits Français qui étaient allés se battre pour la France, qui étaient passés par l'Espagne, par l'Afrique du Nord, par l'Italie, pour débarquer sur une plage de Provence et mourir là, en réchauffant leur gamelle... J'en pleure... Sur le Rhin, à Spire, il y avait des prisonniers allemands qu'on ramenait dans des barges... Ce n'était pas des SS... Ils n'avaient pas de gilet de sauvetage et les barges, prises dans le courant, ont chaviré... Tous noyés... Ça m'a marqué, ces pauvres soldats alors que pour eux la guerre était finie... C'est la destinée que je sois encore vivant. »

Mais chez Alain Mimoun, comme chez tout combattant, les images de morts et celles de moments délirants font bon ménage, « car on ne savait pas de quoi demain serait fait ». Soudain, il s'esclaffe : « Le miracle, c'est toute la gnole que j'ai bue ! Tu te rends compte ? Et tout ce que j'ai fait après ! On a fêté la fin de la guerre à Stuttgart... Le destin ! On aurait dit que tout était programmé... Près de Stuttgart, on voit une queue de gens devant un bâtiment. J'avais un Alsacien dans mon groupe. Il va aux nouvelles et il me dit en revenant : "C'est une coopérative qu'ils sont en train de piller. Il y a bien dix centimètres de pinard par terre. D'immenses barriques défoncées. Mais il doit y avoir encore de bonnes bouteilles !" On y va... Il y avait une grosse bordelaise<sup>3</sup>, plus large que mon armoire, énorme ! Alors, mon Alsacien, il va chercher une hache, il défonce l'armoire. Elle était pleine de bouteilles de vin qui venaient de France, du vin que les Allemands nous avaient volé... Le destin ! C'était la fin de la guerre et on trouvait du bon pinard pour fêter ça... Ce soir-là, ça a été la fiesta. Les feux de Bengale et la cuite qu'on a pris. Avec du vin de Bordeaux, du bourgogne... C'était le destin... La fin de la guerre et du bon vin sur notre chemin... Ce n'est pas une légende ! »

La 3<sup>e</sup> DIA est dissoute en 1946. La même année, Alain Mimoun est démobilisé à Hussein Dey. Il ne conçoit pas de vivre loin de sa belle, loin de la terre de France. Il gagne la capitale, s'inscrit au Racing Club de Paris qui lui trouve un « petit boulot de garçon de café ». L'année suivante, il enlève les titres de champion de France sur cinq mille et dix mille mètres, et rencontre pour la première fois Emil Zatopek lors d'un meeting international. Deux ans après sa démobilisation, à Londres, il est médaillé d'argent sur le dix mille mètres olympique, derrière Zatopek ! Comme si, après tout, la guerre n'avait été pour

3. Alain Mimoun, féru d'antiquités, désigne ainsi une bonnetière haute et très massive dite « bordelaise ».

lui qu'une longue préparation physique et morale à endurer. « Sept ans de guerre, la Croix de guerre et une médaille d'argent aux Jeux olympiques ! Alors, je me présente devant le président du Racing et je lui demande : Et maintenant ? "Ça sera comme avant", il me répond. Et le lendemain, je reprends ma veste de garçon de café ! » Deux olympiades plus tard, à Melbourne, Alain Mimoun remportait le marathon.

À la fin des années 1950, le nom de Mimoun était connu dans tout le pays. Il était devenu le symbole du petit Français fonceur et rageur qui fait la course en tête. L'hiver, sur les parcours de cross, l'été, au bord de la cendrée ou dans les courses de village, le Parisien gouailleur encourageait le gamin qui menait le train en lui criant : « Allez ! Vas-y Mimoun ! »

Automne 1974. Alain Mimoun court dans le bois de Vincennes avec une demi-douzaine d'athlètes. « C'était du côté du zoo. Soudain, Le Flohic<sup>4</sup> me dit : "Regarde ! Il y a Marchais là-bas !" Et j'aperçois Georges Marchais qui promène son chien. Alors je trottine vers lui. Je me suis mis au garde-à-vous... Oui ! Je vois encore l'image... Je me mets au garde-à-vous... C'est dans la peau ça... C'est du respect pour des personnages comme lui... Ne pas arriver avec le bec enfariné... Il me voit. Il ouvre grand les bras : "Oh Mimoun ! Je suis content de vous rencontrer", il me dit. J'étais quand même impressionné. Je n'avais pas la réponse facile. "Moi aussi je suis content de vous saluer monsieur Marchais ! Politiquement, on n'est pas du même bord, mais moi je vous aime bien !" "Mais qu'est-ce que ça peut faire" il me répond, "Alain Mimoun appartient à toute la France !" » À l'époque, cette anecdote m'avait été rapportée avec une exclamation de Georges Marchais assez différente : « Mais Mimoun, qu'importe que nous ne soyons pas du même bord ! Vous êtes la France ! » ┘

4. Yves Le Flohic, coureur français de fond et demi-fond dans les années 1970, international, notamment champion de France de cross-country en 1980.

ARNAUD WAQUET

## 1918 : FOOTBALL EN GUERRE, FOOTBALL DES CAMPAGNES

La Première Guerre mondiale est un conflit moderne. Au cours de celui-ci et pendant la démobilisation, période tout aussi importante dans les transformations socioculturelles de la France, les progrès industriels, militaires, sociaux et technologiques ont été considérables. De la mise au point d'armes nouvelles, tels que les gaz ou les porte-avions, à l'utilisation des ondes pour les communications, en passant par le travail massif des femmes pour pallier l'absence des hommes, la période 1914-1919 est logiquement présentée dans l'historiographie comme un temps de rupture qui précipite les nations en guerre dans le XX<sup>e</sup> siècle.

Dans la continuité de la démonstration du processus de modernisation que connaît la France au cours de la Grande Guerre, cette présente étude du football à l'intérieur des villages en guerre se propose d'identifier les conditions du renouveau de la culture physique dans les zones rurales françaises. Dans un contexte d'hégémonie scolaire et militaire de la gymnastique, et de prédominance des jeux traditionnels en France avant le conflit, il s'agit d'étudier l'intégration des sports modernes, et plus particulièrement du football, au sein des villages de la zone des armées<sup>1</sup>.

À ce jour, peu d'études fournissent des indications susceptibles de rendre compte de l'essor rural du ballon rond avant la Première Guerre mondiale. Dans sa thèse consacrée au sport rural en Seine-et-Oise, Tony Froissart précise toutefois que, jusqu'en 1919, l'implantation du football est périurbaine<sup>2</sup>. Un exemple qui révèle que le développement de ce sport est corrélé à la proximité de la population avec le monde industriel moderne. Dans le Pas-de-Calais et dans le Var, l'étude de son enracinement réalisée par Olivier Chovaux et Jean-Claude Gaugain confirme le lien étroit qui semble exister entre

1. « Initialement fixée dès le 2 août [1914], la zone des armées du Nord-Est connaît de nombreuses évolutions au long du conflit. Elle est séparée en deux parties : la zone de l'avant et la zone de l'arrière ou zone des étapes. La zone de l'avant est définie comme celle où se meuvent les troupes d'opérations. [...] Le commandement y dispose des pouvoirs militaires et de police, mais également de nombreuses prérogatives liées à la vie quotidienne des populations. La zone de l'arrière-front, quant à elle, correspond à la zone de responsabilité des Directions des étapes et des services (armées, corps d'armée) ou de la direction de l'arrière (grand quartier général) : logistique, soutien, ateliers, dépôts. ». Par distinction, on appellera « zone de l'intérieur » la partie de la France « constituée des départements ou arrondissements du territoire national qui ne sont pas inclus dans la zone des armées et qui restent sous l'autorité du ministre » et non de l'armée. In François Cochet, Rémy Porte (dir.), *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Robert Laffont, 2008, p. 1 089.

2. Tony Froissart, *L'Impasse du sport rural. La Seine-et-Oise de 1881 à 1939*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2006, p. 96.

le football et la modernité : seuls les villages qui accueillent une industrie et qui sont reliés au monde moderne par la voie de chemin de fer Toulon-Saint-Raphaël possèdent une équipe<sup>3</sup>. Constat identique dans le bassin minier, où les quelques exemples de football rural recensés avant-guerre concernent des villages qui jouxtent les grands centres industriels<sup>4</sup>. En 1914, dans une France encore majoritairement rurale<sup>5</sup>, la pratique du football est donc à considérer comme un phénomène industriel et urbain, qui s'est développé dans le triangle Nord-Normandie-Paris ainsi que dans le sud-est de la France.

Dans le département de la Somme, et plus particulièrement dans l'arrondissement d'Abbeville, lieu privilégié de notre étude et qui accueille pendant la Grande Guerre près d'une centaine de milliers de soldats alliés, la culture physique des populations rurales est identique à celle de l'ensemble du territoire national. Avant l'implantation en masse des camps militaires britanniques, les pratiques conscriptives<sup>6</sup>, en particulier le tir, du fait de l'importance alors accordée à la chasse, mais aussi les sports traditionnels, comme la balle au tamis, occupent l'espace alloué aux distractions physiques dans les villages. Aucune trace de football n'y est recensée, ce qui démontre une véritable conformité de la culture physique des territoires maritimes de la Somme avec la tradition dix-neuviémiste française. La choule, qu'Eugen Weber décrit comme une empreinte des terroirs de la France rurale du XIX<sup>e</sup> siècle, est d'ailleurs encore pratiquée jusqu'en 1914 « une fois l'an, le jour de mardi gras » à Ailly-le-haut-clocher<sup>7</sup>.

À partir d'août 1914, le départ des hommes aux armées ainsi que l'arrivée de millions de soldats alliés engendrent un changement brutal des habitudes et des modèles de pratiques physiques au sein des villages situés à l'arrière du front Ouest (majoritairement des territoires maritimes de la Somme et du Pas-de-Calais). La mise en sommeil forcée des sociétés conscriptives et de jeux traditionnels, consécutive à la mobilisation et à la disparition des hommes au champ d'honneur, se voit subitement compensée par l'introduction des pratiques sportives alliées. Dès l'enlisement du conflit dans une guerre de tranchées, à partir d'octobre 1914, le football est pratiqué par les

3. Jean-Claude Gaugain, *Jeux, gymnastique et sport dans le Var (1860-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 185.

4. Olivier Chovaux, *50 ans de football dans le Pas-de-Calais. Le temps de l'enracinement (fin XIX<sup>e</sup>-1940)*, Arras, Presses universitaires d'Artois, 2001.

5. En 1911, 56 % de la population française est rurale. Voir J.-C. Gegot, *La Population française aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1989, p. 25.

6. Les pratiques dites conscriptives représentent l'ensemble des gymnastiques patriotiques et scolaires, le tir et la préparation militaire. Pour l'argumentation, se référer à Arnaud Pierre, *Le Militaire, l'Écolier, le Gymnaste : naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991.

7. M. Sauty, « La choule à Ailly-le-haut-clocher », *Bulletin de la société d'émulation historique et littéraire d'Abbeville*, 1971. Et Eugen Weber, *La Fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, 1983, p. 549.

soldats britanniques. De façon informelle et spontanée, des matches sont organisés dans les champs situés à l'arrière du front. À la suite des Tommies, les poilus, ainsi que les soldats allemands, s'adonnent à des parties de football au retour du front. Pendant toute la durée du conflit, et au-delà lors de la démobilisation, la pratique du football connaît ainsi, dans toutes les armées et à l'arrière de tous les fronts, une croissance vertigineuse.

La constitution d'un « foyer footballistique »<sup>8</sup> dans la zone des armées engendre en effet une acculturation sportive de l'ensemble de la population française qui rompt avec l'hégémonie des pratiques conscriptives. Alors que l'analyse de la pratique quasi quotidienne des Tommies au sein des villes de garnison a montré toute l'influence de la présence britannique dans l'essor de ce sport au sein des populations urbaines<sup>9</sup>, en quoi le redéploiement des troupes britanniques, à la suite des offensives allemandes du printemps 1918, marque-t-il une accélération de la transformation de la culture physique traditionnelle au profit de l'introduction d'une culture sportive moderne au sein des populations rurales de la zone des armées ?

## Le tournant de 1918

L'existence d'une relation entre les combats et les conditions de développement du sport se vérifie tout au long de la guerre. En l'occurrence, si l'installation du conflit dans une « guerre de tranchées » fin octobre 1914 provoque le développement du football dans les armées<sup>10</sup>, la reprise de la « guerre de mouvement », au printemps 1918, engendre quant à elle une occupation nouvelle de l'espace à l'arrière du front et ouvre la dimension rurale du football en guerre.

En mars 1918, en effet, l'armée allemande profite de l'armistice signé avec la Russie pour concentrer ses forces sur le front Ouest. Dès lors, le rapport de force est modifié et l'Allemagne, forte de sa supériorité numérique temporaire, rompt les lignes franco-britanniques en Picardie (mars), dans les Flandres (avril) et en Champagne (mai). Cette percée oblige les Alliés à reculer et à se repositionner vers les territoires

8. Arnaud Waquet, « La France en guerre, un creuset interculturel et sportif : l'exemple du football des soldats alliés sur le front Ouest (1914-1919) », *Sciences sociales et sport* n° 4, juillet 2011, pp. 141-164.

9. Arnaud Waquet et Thierry Terret, « Ballons ronds, Tommies et tranchées : l'impact de la présence britannique dans la diffusion du football au sein des villes de garnison de la Somme et du Pas-de-Calais (1915-1918) », *Modern & Contemporary France*, vol. XIV, n° 4, 2006, pp. 449-464.

10. Se référer à Tony Mason, Eliza Riedi, *Sport and the Military. The British Armed Forces (1880-1960)*, Cambridge University Press, 2010; Arnaud Waquet, « Football aux armées pendant la Grande Guerre », in *Les Sportifs français dans la Grande Guerre*, (préface d'Antoine Prost), éd. Le Fantascopie, collection du Mémorial de Verdun, 2010.

maritimes de la zone des armées. La brèche ouverte dans la région de Péronne-Montdidier le 21 mars 1918 entraîne, par exemple, l'arrivée de nombreuses troupes anglaises dans la vallée de la Somme. En l'espace de quelques jours, vingt-cinq mille soldats britanniques sont ainsi rassemblés dans l'arrondissement d'Abbeville, à l'intérieur duquel « tous les villages, même les plus perdus, les plus excentriques, sont bondés de troupes et de canons »<sup>11</sup>. Le 9 avril, l'attaque allemande dans les Flandres produit les mêmes effets et engendre un repositionnement des armées de l'Entente sur la Côte d'Opale. Berck et sa région accueillent alors des milliers de soldats alliés<sup>12</sup>. Devant la menace, et afin de stopper l'armée allemande, l'état-major britannique rapatrie dans la Somme des troupes situées plus à l'est. En juin, la 8<sup>e</sup> Division (10 000 soldats), en provenance de Reims, se disperse ainsi dans plusieurs villages de l'arrondissement d'Abbeville, comme à Friville-Escarbotin, Hangest, Huppy, Longpré-les-Corps-Saints et Pont-Rémy<sup>13</sup>.

D'un point de vue logistique, l'arrivée massive de ces contingents dans les zones rurales s'accompagne de l'implantation de nombreux cantonnements. Selon leur habitude, les Britanniques louent des terrains afin de s'installer confortablement. Leur présence ne passe pas inaperçue. Dans certains villages, les paysans sont même circonspects de voir se construire des camps militaires sur leurs terres. Mais en dépit de quelques réticences, les soldats sont accueillis chaleureusement, la curiosité de la jeunesse l'emportant souvent sur la méfiance des hommes présents, trop âgés pour être mobilisés.

Sur le même modèle que dans les villes qui accueillent des troupes britanniques depuis 1914, l'implantation de camps militaires alliés dans les zones rurales entraîne un contact immédiat des habitants de celles-ci avec le football, dont la pratique, en 1918, fait en effet partie du quotidien des Tommies à l'arrière du front<sup>14</sup>.

## Les terrains de football britanniques, agents d'acculturation de la population rurale

Quand les troupes britanniques affluent au printemps 1918 dans les campagnes des territoires maritimes de la zone des armées, elles se

11. Chanoine Achille Le Sueur, *Abbeville et son arrondissement pendant la guerre (août 1914-novembre 1918)*, F. Paillard, 1927, p. 42.

12. En réaction au recul des troupes britanniques, on constate une augmentation de leur présence dans la région de Berck à partir de 1918. P. Billaudaz, *Berck à travers les siècles*, tome II, Berck, 1978, p. 41.

13. J.H Boraston (Lt-colonel), E.O Bax (Captain), *The Eighth division in War 1914-1918*, London, Medici Society Limited, 1926, pp. 241-242.

14. Tony Mason, « Le football dans l'armée britannique pendant la Première Guerre mondiale », *Histoire et société* n° 18-19, 2006, pp. 62-75.

trouvent confrontées à un problème : l'absence de terrain de football. En conséquence, pendant leur temps libre, et en application de l'ordonnance de l'été 1916 du général Gough qui préconise l'élaboration d'installations sportives dans chaque camp militaire, les soldats s'attèlent à l'aménagement de terrains de sport à proximité de leurs cantonnements<sup>15</sup>.

La multiplication des *football areas* dans les villages de l'arrière-front représente le premier élément de la diffusion de la culture sportive britannique dans les zones rurales. Agents d'acculturation à part entière, ces terrains permettent aux populations autochtones, dépourvues de références culturo-sportives, de se familiariser avec le sport *made in England* par l'observation, puis par la pratique suite à l'invitation des soldats alliés à venir shooter dans la balle.

Jusqu'à la fin du conflit, l'implantation des camps militaires britanniques et la construction d'infrastructures sportives représentent le facteur principal de l'introduction du football dans les villages de la zone des armées. La preuve de l'aménagement de ces terrains a été trouvée grâce à la consultation des déclarations de demandes d'indemnisation effectuées par les agriculteurs pour l'occupation de leurs terres. Le cas de Lisbourg est représentatif. Arrivé début juin 1918 dans cette petite commune située au sud de Saint-Omer, le 1<sup>er</sup> régiment de la 1<sup>ère</sup> armée loue, entre le 19 juin et le 1<sup>er</sup> octobre, quatre hectares quatre-vingts de terres à Louis Dupont, cultivateur, pour y établir ses quartiers et y aménager un terrain de football<sup>16</sup>. Pendant quatre mois, les populations autochtones ont alors tout le loisir d'observer les soldats britanniques s'adonner à leur sport favori. Après leur départ, le chanoine Achille Le Sueur indique que ces terrains de sport, parfois situés en pleine campagne, sont utilisés par les ruraux pour se défouler. Un phénomène qui s'amplifie au-delà de la guerre, puisqu'en 1919, on recense cinq villages dans l'arrondissement d'Abbeville<sup>17</sup> et cinq dans celui de Montreuil-sur-Mer<sup>18</sup> équipés de terrains de football.

Dans les camps qui accueillent un dépôt de munitions, une gare et/ou un hôpital, l'aménagement d'installations sportives est plus développé. On recense ainsi un terrain de football, un ring de boxe

15. Par application de l'ordonnance du général Gough, commandant de la 5<sup>e</sup> armée de la British Expeditionary Force, qui ordonne en 1916 l'obligation de la présence d'un terrain de sport dans chaque camp militaire britannique. J.G Fuller, *Troop Morale and Popular Culture in the British and Dominion Armies, 1914-1918*, Oxford, Clarendon Press, 1990, p. 88.

16. Informations récoltées dans un courrier de réclamation du maire de Lisbourg adressé, le 22 avril 1922, au contrôleur départemental du service de reconstitution des régions libérées afin d'obtenir une indemnisation pour l'occupation des terres de Louis Dupont, cultivateur, par des troupes britanniques. Archives départementales, 10 R1/38.

17. Il s'agit des villages d'Airaines, de Friville-Escarbotin, de Gamaches, de Longpré-les-Corps-Saints et de Regnière-Écluse. Sources : *La Somme*, 7 décembre 1918 ; *Le Télégramme du Pas-de-Calais*, 15 août 1918 ; *Le Pilote de la Somme*, 27 septembre 1918 ; J.H Boraston, E.O Bax, 1926, *op. cit.*, p. 242 ; Archives départementales du Pas-de-Calais, 10 R1/38.

18. Il s'agit des communes de Campagne-les-Hesdin, Fressin, Gouy-saint-André, Hucquelières et Marconnelle. Sources : *Le Télégramme du Pas-de-Calais*, 19 août 1918, 28 août 1918 ; Archives départementales du Pas-de-Calais, 10 R1/38.

et, dans certains cas, comme à Auxi-le-Château, Éronnelles et Les Attaques, un « foyer du soldat » de la *Young Men's Christian Association* (YMCA). À l'arrière du front, les foyers du soldat se fixent pour objectif d'améliorer la vie des combattants en leur proposant la vente de nourriture, une tente pour la lecture et la possibilité de faire du sport<sup>19</sup>. Installées dans la zone des armées, ces associations de jeunes gens, prônant la diffusion du modèle du *Muscular Christian*, offrent aux populations rurales une occasion supplémentaire de découvrir et d'apprendre les sports. Dans les faits, et sur la base de celui d'Éronnelle, le foyer du soldat comporte deux tentes, « l'une, servant de cantine, de restaurant, de concert, [...] [et l'autre] servant d'appartement, de réfectoire au directeur et aussi de salle de prière. [...] Entre ces deux tentes, un vaste terrain sert aux exercices en plein air qui sont un des buts de l'association »<sup>20</sup>.

Selon la description faite par le chanoine Achille Le Sueur, on y trouve aussi un grand terrain de football, un court de tennis et un de badminton, un ring de boxe, un terrain de volley-ball, un de basket-ball et un de cricket. Plus intéressant encore, il semble que la vocation religieuse de la YMCA soit relayée au second plan par le directeur du camp qui consacre la plupart de son temps à l'organisation de manifestations sportives. Situé sur la ligne de chemin de fer Étampes-Amiens, à mi-chemin entre les dépôts de formation et le front, le foyer du soldat d'Éronnelle accueille des compagnies de soldats alliés venues de tous horizons et attire, au sein de la population locale, les « curieux »<sup>21</sup>.

L'installation des YMCA dans les villages français est une véritable révolution culturelle. Dans une société rurale héritée du XIX<sup>e</sup> siècle où « l'effort gratuit du sport s'opposait à l'effort utile des travaux des champs »<sup>22</sup>, les activités sportives des soldats alliés sont en rupture avec la culture locale. Restées fidèles aux pratiques conscriptives et aux jeux traditionnels, les populations rurales des territoires maritimes de la Somme et du Pas-de-Calais sont alors soumises à une véritable prise de conscience de l'existence de modèles modernes de pratiques sportives. La présence d'un terrain de football et, *a fortiori*, d'une YMCA, se révèle être un agent d'acculturation à l'origine de la modernisation de la culture sportive rurale française.

19. Sur le rôle des YMCA pendant la Première Guerre mondiale, voir Thierry Terret, « Le rôle des YMCA dans la diffusion du sport en France pendant la Première Guerre mondiale », in Pierre-Alban Lebecqz, *Sports, éducation physique et mouvements affinitaires au XX<sup>e</sup> siècle*. T. I, *Les Pratiques affinitaires*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp. 26-54.

20. Chanoine Achille Le Sueur, 1927, *op. cit.*, pp. 194-195.

21. *Ibidem*, p. 195.

22. Ronald Hubscher (dir.), *L'Histoire en mouvement. Le sport dans la société française (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 39.

## La démobilisation ou l'influence britannique sur l'essor du football rural

Au sortir de l'été 1918, les victoires alliées et le recul allemand font espérer aux populations de la zone des armées un retour à la vie du temps de paix. Dans un contexte de détente, les matches de football se multiplient. Preuve de l'introduction de ce sport dans la culture rurale, ces rencontres sont organisées en clôture des concours de gymnastique. C'est le cas le 22 septembre 1918, à l'occasion du concours subdivisionnaire d'instruction publique de Longpré-les-Corps-Saints<sup>23</sup>. Ce phénomène n'est pas isolé. Il se répand notamment sur l'ensemble du littoral de la Somme et de la Côte d'Opale (Abbeville, Boulogne-sur-Mer, Calais) pour aboutir, lors de la démobilisation, à la création de « onze » au sein des sociétés de gymnastique ou de préparation militaire. Sous l'impulsion de la présence britannique, les sociétés conscriptives s'imposent donc comme le support du développement du football en zone rurale.

Jusqu'au début des années 1920, la proximité entre les soldats-sportifs alliés, davantage disponibles, et la jeunesse masculine rurale, continue de soutenir le développement du football rural. Dans une période de reprise de la vie associative, on observe ainsi la création de plusieurs équipes. En janvier 1919, par exemple, naît le Sporting Club de Pont-Rémy. Son premier match officiel a lieu le 24 du mois à Abbeville contre la deuxième équipe du Sporting Club abbevillois. Pour le match retour, l'équipe pont-rémoise accueille son adversaire sur le terrain de la YMCA d'Érondelle<sup>24</sup>. Le long de la Somme, d'autres communes profitent également des installations sportives britanniques et de la dynamique créée autour du football pour constituer des équipes. C'est le cas d'Airaines en janvier 1919 (Étoile sportive airainoise) ou d'Érondelle en septembre 1920 (Union sportive érondelloise)<sup>25</sup>. En dehors de l'arrondissement d'Abbeville, le football rural se développe dans la banlieue boulonnaise comme à Alprecht, à Ningles ou encore à Hesdigneul-lès-Boulogne. Alors que ce sport est absent des communes rurales de la zone maritime de la Somme et du Pas-de-Calais avant-guerre, la présence d'au moins une équipe dans quinze villages en 1920 démontre l'influence de la Grande Guerre, et de la présence britannique, dans l'initiation de la population rurale en guerre.

Il convient également de noter le rôle des soldats britanniques dans le soutien à la pratique. Les équipes rurales nouvellement créées disputent ainsi souvent leur premier match avec l'aide des

23. *Le Pilote de la Somme*, 27 septembre 1918.

24. Le terrain du Sporting club de Pont-Rémy (SCPR) est en effet celui élaboré par la YMCA dans la commune voisine d'Érondelle.

25. Cf. *Le Télégramme du Pas-de-Calais*, 16 janvier 1919, et *Le Progrès de la Somme*, 28 septembre 1920.

Britanniques qui leur procurent un ballon, le terrain, mais aussi un arbitre. Ainsi, le dimanche 12 janvier 1919, le match qui oppose l'Étoile sportive airainoise à l'Association sportive de l'école moderne d'Oisemont est arbitré par un soldat anglais<sup>26</sup>. Les soldats britanniques sont également des adversaires idéaux, toujours prêts à taper la balle. Dans ce « moment sportif » exceptionnel que connaît la France pendant la démobilisation, les matches se multiplient entre les équipes civiles françaises et des équipes britanniques ou australiennes. C'est le cas par exemple pour l'Union sportive de Rue qui rencontre par deux fois, fin avril 1919, une équipe australienne<sup>27</sup>.

Enfin, outre leur implication dans le bon déroulement des matches, les militaires britanniques interviennent aussi dans la création de clubs de football. Cette action directe en faveur de la structuration du sport rural n'a lieu que dans quelques villages privilégiés. À Saigneville, par exemple, la présence d'un dépôt de munitions britannique, dont l'activité se poursuit jusqu'en 1921, donne le temps aux soldats de s'intégrer à la vie sportive locale et de déclarer officiellement un club de football à la préfecture de la Somme : le Saigneville Football Club<sup>28</sup> ; un moyen pour eux d'être reconnus par les autorités sportives françaises et de participer au championnat de football local. Le 3 septembre 1921, au moment de leur départ, ils effectuent une passation de direction avec les joueurs du village afin d'assurer la pérennité du club. Au-delà de l'acculturation, c'est véritablement une leçon particulière de sport moderne que donnent les Tommies à la population rurale française de la zone des armées.

## Conclusion

La fin de la démobilisation des troupes britanniques au début des années 1920 laisse des traces indélébiles dans la culture sportive rurale du nord de la France. Après 1918, l'organisation de fêtes sportives, mais surtout la création de terrains et de clubs de football par les Tommies résonnent en effet comme une interpénétration de la modernité sportive britannique avec la tradition gymnique française qui place la population rurale des villages de la zone des armées dans une situation d'acculturation sportive.

Alors qu'avant la guerre, la gymnastique et les jeux traditionnels étaient les seules activités physiques des villages de l'arrière-front, le

<sup>26</sup>. *Le Télégramme du Pas-de-Calais*, 16 janvier 1919.

<sup>27</sup>. *Marquenterre et Ponthieu et l'avenir du Vimeu*, 26 avril 1919.

<sup>28</sup>. Archives départementales de la Somme, KZ 2342.

football, pratiqué en 1920 par une partie de la jeunesse masculine rurale, témoigne d'une véritable rupture culturelle entre les deux époques. La pratique du football dans les villages de l'arrière-front symbolise notamment le passage de la tradition à la modernité. Un glissement opéré grâce à l'introduction d'un nouveau modèle de masculinité : le soldat-sportif allié<sup>29</sup>.

Dans l'arrondissement d'Abbeville, dans l'immédiat après-guerre, ce glissement se renforce sous l'effet de l'hécatombe humaine du conflit, qui provoque une diminution importante du nombre de sociétés conscriptives et de jeux traditionnels. Au moment de la reconstruction, la disparition des hommes au champ d'honneur donne un élan supplémentaire pour créer des équipes et des clubs à la jeunesse rurale, éduquée au football par les Tommies et sans doute soutenue par la « génération du feu »<sup>30</sup> ayant pratiqué celui-ci dans les cantonnements. Même si la question de leur pérennité mérite d'être posée, une réalité semble aujourd'hui acquise : la Première Guerre mondiale marque une inflexion de la culture sportive française.

Au-delà de l'ouverture vers le monde rural du football, la Grande Guerre explique le passage de la culture physique traditionnelle française « dix-neuviémiste », fondée sur les pratiques conscriptives et les jeux régionaux, à la naissance d'une culture sportive nationale « vingtiémiste », fondée sur les sports modernes. Car au-delà des différences sportives qui subsistent entre les territoires industriels et urbains d'une part et ruraux d'autre part, ce conflit provoque une harmonisation nationale des pratiques reconnues au titre de construit de la culture sportive française. Au sortir de la guerre, l'exemple le plus probant est bien entendu celui du football. En plus de connaître une phase de développement dans l'armée française et dans les villages de la zone des armées au cours du conflit, le nombre de ses pratiquants explose après la guerre, lui conférant le statut, qu'il n'a jamais quitté depuis, de « sport roi »<sup>31</sup>. En reprenant la théorie des espaces gelés d'Andrei Markovits<sup>32</sup>, il semble ainsi possible d'écrire qu'avec la Première Guerre mondiale, le football se positionne comme le sport national, ne permettant plus à aucune pratique de lui contester son hégémonie au sein de la culture sportive française. ─

29. Arnaud Waquet, « Sport in the Trenches: The New Deal for Masculinity in France », *The International Journal of the History of Sport*, vol. 28, n° 3, 2011, pp. 331-350.

30. Jean-François Sirinelli, « La génération du feu », 14-18 : *Mourir pour la patrie*, Paris, Le Seuil, 1992, pp. 298-311 (1<sup>ère</sup> parution *L'Histoire* n° 107, janvier 1988).

31. Expression empruntée à Alfred Wahl, *Les Archives du football, sport et société en France 1880-1980*, Paris, Gallimard/Juillard, 1989, p. 175.

32. Andrei S. Markovits, « Pourquoi n'y a-t-il pas de football aux États-Unis? L'autre "exceptionnalisme" américain », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* n° 26, avril-juin 1990, pp. 19-36. Et Andrei S. Markovits, Steven L. Hellerman, *Offside: Soccer and American Exceptionalism*, Princeton University Press, 2001, pp. 19-20.



# **L** POUR NOURRIR LE DÉBAT



ENTRETIEN AVEC ALEXIS JENNI

## À PROPOS DE *L'ART FRANÇAIS DE LA GUERRE*

**Inflexions :** *Dans votre livre, L'Art français de la guerre (Gallimard), prix Goncourt 2011, vous faites dire à un de vos personnages que « ce sont des mémoires, pas un roman ». Ces mémoires si vivantes, si porteuses de vérité, d'où viennent-elles ?*

**Alexis Jenni :** Non, ce ne sont pas des mémoires ; c'est un roman ! Je n'ai pas connu la guerre, car je suis né juste après, en 1963. Et personne dans ma famille ou dans mon entourage ne l'a connue. Pour moi, c'est comme si j'écrivais sur les guerres napoléoniennes, sauf que mon père et mon grand-père ont été en âge de faire la guerre. Je m'en suis rendu compte il y a quelques jours, lorsque j'ai réalisé que j'avais donné une date de naissance très précise à mon personnage principal. Une date située à égale distance de celle de mon père et de celle de mon grand-père. Il y a probablement un peu des deux, mais ni l'un ni l'autre, les vrais personnages, père et grand-père, n'ont participé à ces guerres. Mon père faisait son service militaire au moment de la guerre d'Algérie, mais comme il était professeur d'allemand, on l'a affecté à la formation des officiers de l'armée de l'air ; il a dû toucher une arme pendant les classes, mais c'est tout. Mon grand-père, lui, a participé à la Seconde Guerre mondiale ; il a tout de suite été fait prisonnier, mais a été rapidement libéré en tant que soutien de famille.

En revanche, je suis très sensible à ce qui peut se transmettre, à ce qui est dit ; je crois que mon livre est vraiment un roman qui est nourri par l'écoute. Pour l'écrire, je n'ai pas utilisé de travaux d'historiens, mais beaucoup de récits de vie, des témoignages. Il existe tellement de témoignages ! Depuis la fin des années 1970, je suis passionné par le cinéma. J'ai vu énormément de films. C'était important. La « paralittérature » du témoignage que l'on peut trouver dans des petits ouvrages publiés à compte d'auteurs, dans de vieux livres oubliés, des choses que l'on déniche chez les soldeurs, sur Internet, est également très riche. Il y a aussi toute une nébuleuse « pied-noir », une nébuleuse « anciens d'Indochine », au sein desquelles se racontent des choses peu connues en dehors de ces cercles. Oui, je me suis beaucoup nourri de ces fragments. Je m'en suis nourri non pas comme un historien, mais vraiment comme un romancier. Cela m'intéressait de voir des types de quatre-vingts ans raconter ce qu'ils avaient vécu. Ils ont été en Indochine, ils ont fait ceci ou cela... La plupart du temps ce n'était pas passionnant, mais de temps en temps

il y avait un petit « truc » qui faisait tilt dans un esprit de romancier, c'est-à-dire qu'il y avait quelque chose de l'ordre du poétique. À un moment, par exemple, il y a une histoire de petite bétonnière dans la jungle : des soldats font du béton pour construire une tour, avec un « grand costaud » couvert de ciment qui se donne à fond. J'ai trouvé ce témoignage si évocateur que je l'ai utilisé, même s'il se rapportait à d'autres circonstances.

**Inflexions :** *Le personnage principal de votre roman est un dessinateur passionné. Vous vous intéressez à la peinture. Peut-on dire que votre matériau, c'est un peu comme un collage ?*

**Alexis Jenni :** Tout à fait. J'ai changé certains épisodes et les ai assemblés comme un collage, c'est-à-dire qu'ils perdent leur identité au profit de l'ensemble. En fait, c'est plus un travail sur la rêverie qu'un travail sur des fiches. Mais d'un autre côté, je connais l'histoire. Pour retrouver la vie (c'est vraiment une sorte de tressage d'art et de vie), il faut de l'écoute, de l'attention et le souci de me demander ce que cela me ferait à moi d'avoir été là-bas. J'essaie de m'imaginer, de me plonger... C'est une question que je me suis souvent posée. Si j'y étais, je ressentirais quoi ? Je ferais quoi ? Je penserais quoi ? Il y a donc une sorte de désir de plonger dans la sensation, en essayant aussi de ne pas avoir une vision uniquement rétrospective.

Quelque chose m'a beaucoup frappé et m'a nourri. Il y a vingt ans, sur Arte, une émission repassait des actualités de la Seconde Guerre mondiale. On voyait des actualités allemandes, anglaises, américaines au jour le jour. Et on découvrait clairement qu'en 1940 les Allemands avaient gagné et qu'il n'y avait aucune raison pour qu'ils perdent. Que durant l'été ou l'automne 1940, celui qui faisait de la résistance était une sorte de rêveur, de curieux, d'illuminé ; il fallait y croire. Pour moi, voir ces actualités a été un choc. L'histoire, on la voit toujours avec un regard postérieur. Par exemple, en 1940, les Allemands n'avaient pas encore mis en place à grande échelle leur œuvre de terreur et de massacre des juifs. L'Allemand n'est alors pas soumis au même regard qu'en 1944. Voilà un soldat qui est plutôt assez viril et qui porte plutôt bien l'uniforme...

Je ne sais pas si vous avez lu le livre d'Irène Némirovsky. Je trouve extraordinaire que cette femme écrive en 1941 un roman où elle met en parallèle une société civile française et une armée allemande bien disciplinée, polie. Cela tourne mal, mais on se dit qu'elle a écrit ce livre sans savoir ce qui allait se passer après ; elle change donc totalement l'histoire. Et c'est fascinant parce qu'elle est vraiment dans le présent.

**Inflexions :** *Vous avez donc essayé d'écrire votre roman sans attitude de surplomb ?*

**Alexis Jenni :** J'ai un passé de jeune adolescent antimilitariste primaire sans jamais avoir rencontré de militaire. C'était une interrogation pour moi de savoir pourquoi je détestais des gens que je n'avais jamais rencontrés. Au passage, le service militaire n'a pas arrangé les affaires, parce que c'était quand même le lieu d'une certaine stupidité. Après, je suis aussi frappé par le fait que la France est peut-être un des rares pays du monde où l'armée est à l'écart, c'est-à-dire que c'est comme si les citoyens ne voulaient pas se mêler des questions militaires. C'est très étrange. Aux États-Unis ou en Angleterre, c'est très différent. Que quelqu'un soit soldat à un moment donné et devienne autre chose après ne pose pas de problème, alors qu'en France, cela en a longtemps posé un. Je pense que petit à petit, cela va se moderniser ; la revue *Inflexions* participe à cela et c'est une très bonne chose.

Mais il est vrai qu'à un moment donné, pendant ces guerres coloniales, il s'est passé des choses terribles et l'armée était frappée d'un certain ostracisme. C'est très compliqué, parce que cette armée, c'est quand même elle qui a ressuscité la France : l'armée d'Italie, les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> DB... Mais après la Libération, on lui a confié des tâches colossales, comme récupérer l'Empire colonial et, en Algérie, finalement, carrément se substituer à l'État. Les militaires s'occupaient de tout, de construction, d'éducation et de défense. Et puis, à un moment donné (1958-1961), il y a eu une sorte de crise d'orgueil : « Puisqu'on nous confie tout, occupons-nous de tout. » Il y a là quelque chose qui est historiquement extrêmement étrange, mais il est vrai qu'entre 1943 et 1962, l'armée française a été dépositaire de quelque chose de très fort en termes d'identité, j'allais dire d'honneur. L'honneur, c'est un terme très compliqué, mais l'Occupation et autres défaites de collaboration ont été une humiliation profonde. C'était n'être plus rien, n'être plus que des serviteurs des Allemands. S'est alors produit une sorte de retournement. L'armée a relevé la tête et ceux qui ont participé à cela en sont fiers à juste titre. Mais après, ils ont participé à autre chose, au maintien du monde colonial. Or celui-ci ne pouvait pas être maintenu comme cela. En Algérie, soit tout le monde était français, soit on restait avec deux statuts, et ce n'était pas possible. Et l'armée a participé à ce conflit ; c'est comme si elle avait alors perdu cet honneur qu'elle avait gagné pendant la Seconde Guerre mondiale. D'un autre côté, je pense qu'il y avait de nombreux militaires qui étaient extrêmement sincères en disant : « Voilà, on fait quelque chose pour l'Algérie, donc pour notre pays. »

**Inflexions :** *Est-ce qu'en 2011 apparaissent des raisons évidentes pouvant justifier les exactions épouvantables qui ont été commises en Algérie ? Il y a là un travail qui, à mon avis, n'a pas encore été accompli. Mais celles-ci peuvent-elles définitivement compromettre les notions d'honneur et de valeur d'une armée ? Ce qui m'a frappé parmi les officiers que j'ai rencontrés, qui n'ont pas connu la guerre d'Algérie, c'est qu'ils sont parmi les rares survivants de la société à avoir encore des valeurs d'altruisme et de bien commun, loin de cette espèce d'égoïsme individuel ambiant. Ces valeurs ne sont ni d'extrême droite ni d'extrême gauche ; peut-être archaïques mais, étrangement, devenues si rares dans la société d'aujourd'hui.*

**Alexis Jenni :** Je connais peu les militaires. Tout ce que je peux en dire, c'est vraiment d'un peu loin. Il me semble qu'il peut exister dans l'armée ces liens et ces valeurs dont vous parlez. Mais que quand elle se trouve engagée dans une situation impossible, il est très compliqué de maintenir ces valeurs et la tentation est grande de les maintenir entre soi, contre ceux qui sont à l'extérieur. C'est un peu ce qui s'est passé en Algérie. Probablement y a-t-il eu des soldats et des officiers qui ont maintenu des valeurs fortes, mais uniquement au sein du groupe, entre eux.

**Inflexions :** *La guerre d'Algérie n'a-t-elle pas été le lieu de toutes les ambiguïtés ?*

**Alexis Jenni :** On a demandé aux militaires quelque chose d'assez flou, sans rien préciser : à Massu d'arrêter les attentats, puis de se débrouiller. Massu lui-même a délégué pas mal de choses d'après ce que j'ai pu lire dans ses mémoires ou dans celles d'autres protagonistes ; ce n'est pas lui qui mettait les mains dans le cambouis, et quand je dis cambouis, c'est par politesse. Il ne voulait pas savoir, pas plus que les autres. Il y a eu une sorte de cascade de refus de savoir ; cela permettait de rester propre, mais à un moment donné, de toute façon, il y en a qui ont dû faire le sale travail.

**Inflexions :** *Vous présentez Teitgen comme la seule personnalité civile digne d'estime, mais en même temps vous semblez vous moquer un peu. Je trouve en effet cette réduction de son rôle à celui d'un comptable qui inscrivait les noms des suspects un peu ironique. Votre regard est-il hostile ou respectueux ?*

**Alexis Jenni :** À mon sens, profondément respectueux, parce que là où il n'y avait pas grand-chose à faire, il l'a fait quand même. On m'a reproché de le présenter comme quelqu'un de légèrement risible physiquement. C'est-à-dire que, face à Bigeard et à ses hommes, qui étaient des types costauds, qui retaillaient leurs uniformes pour qu'ils soient plus avantageux, face à des gens comme Graziani ou Léger, qui sont des tops models à l'incroyable apparence hypervirile, lui, l'air de rien, un petit bonhomme, est accroché à ce qu'il pense, à son devoir, et il le fait. Cela ne sauvera personne, mais cela sauvera

son âme. C'est admirable de dire qu'il n'y a eu ni collaboration de sa part ni découragement. Il aurait pu démissionner avant, il ne l'a pas fait : il a démissionné après. On a pu traiter certains Allemands de criminels de bureau ; lui, c'est un héros de bureau. Il n'est bien sûr pas le seul. Dans le roman, c'est lui que je mets en évidence, mais ils ont été plusieurs à sauver des hommes. A un moment donné, face à des personnes qui disaient « oui, des gens disparaissent », lui disait : « Non, ce ne sont pas des gens, mais des hommes, des êtres humains. » Cette attitude est quelque chose de fort et j'ai une grande admiration pour cette sorte d'héroïsme modeste.

**Inflexions :** *Êtes-vous antimilitariste ?*

**Alexis Jenni :** Je ne me considère pas comme antimilitariste, d'abord par principe, mais surtout parce que finalement ce n'est pas le propos. Je crois que je vais faire un détour pour répondre. Dans mon roman, je parle beaucoup de la police, de la police telle qu'on la voit, des contrôles d'identité... Les policiers sont d'excellents spécialistes du maintien de l'ordre, de la réduction d'émeutes. C'est magnifique techniquement, pourtant je trouve que cette façon de faire est dramatique, car elle entraîne des troubles en réaction. Je n'ai rien contre le fait qu'il y ait des polices et des policiers. Ce sont des techniciens à qui on a donné des ordres. Les ordres, à mon avis, ne sont pas très bons, le choix qui a été fait n'est pas le meilleur, mais eux obéissent du mieux qu'ils peuvent. Je pense que c'est un peu la même chose pour les militaires. Ce sont des hommes très bien entraînés, hyperefficaces, à qui on a donné des ordres parfois dans des situations impossibles. Même s'ils en souffrent, ils font leur devoir jusqu'au bout et ils restent ensemble. C'est admirable. Et absurde.

**Inflexions :** *Trouvez-vous que le fait de transférer des tâches policières à l'armée, qui fait que la police emploie désormais des méthodes semblables à celles de cette dernière, et en même temps de confier à l'armée des tâches policières internationales, repose la question de la légitimité des valeurs militaires ?*

**Alexis Jenni :** C'est vrai que c'est compliqué l'armée. Jusqu'à la fin de la guerre froide, les affrontements opposaient des armées égales. Ce n'est plus le cas. L'armée est désormais surtout employée dans des guerres « sales », à faire du maintien de l'ordre dans des pays qui ne sont pas du tout au même niveau économique que la France et dont la légitimité politique n'est pas évidente. On lance ces militaires dans quelque chose qui est nouveau et pour lequel ils ne sont pas préparés. J'imagine que maintenant on les prépare à ces nouvelles missions, mais pendant longtemps cela n'a en effet pas été la tâche des militaires. C'est la même chose pour la police : on voit aujourd'hui la police se

préparer, en France, au choc dans la rue, alors que jusqu'à présent il s'agissait davantage du maintien de l'ordre tranquille.

**Inflexions :** *C'est vrai qu'il y a une sorte d'inversion. Rattacher la gendarmerie à la police en est un signe.*

**Alexis Jenni :** Tout à fait. Je trouve que ce n'est pas clair. Je ne suis pas sociologue, ce que je dis est la vision personnelle d'un citoyen. J'ai l'impression que les instructions données au plus haut niveau ne sont pas très claires non plus. On leur dit : « Faites cela, résolvez le problème, débrouillez-vous. » L'objectif, en Algérie, était « qu'il n'y ait plus d'attentats, je ne veux pas savoir comment » ; donc ils ont improvisé et cela a débordé. Dans le film *L'Ennemi intime*, vous voyez des types dans un poste qui se débrouillent tout seuls ; on les attaque, ils se défendent, cela tourne au massacre. On leur a demandé de faire quelque chose qui était tout à fait impossible.

**Inflexions :** *Voulez-vous dire qu'entre la Seconde Guerre mondiale et les guerres coloniales, il y a un changement radical pour l'armée ?*

**Alexis Jenni :** Un grand nombre de militaires ont fait les deux guerres. Pour moi, c'étaient deux mondes pas si différents au départ. J'avais appris que la guerre d'Algérie n'était pas une guerre juste, que les militaires étaient les méchants, et quand j'ai découvert qu'ils pouvaient être les mêmes que les héros de 1944 ; cela a été une sorte de court-circuit, très étrange. J'ai découvert cela quand j'avais une vingtaine d'années. C'est une des origines du roman. À un moment donné, j'ai voulu raconter l'histoire de la continuité, comme si je recousais le temps, le réparais.

**Inflexions :** *Pensez-vous que l'armée puisse continuer à avoir un rôle structurant pour la société ?*

**Alexis Jenni :** Oui, sûrement. Je pense qu'elle peut avoir un rôle social. Lequel ? Je ne sais pas. Ce n'est pas à moi de l'inventer. J'estime qu'elle peut en avoir un, car le fait qu'elle n'en ait pas eu pendant quelques années est une mauvaise chose. Donc, presque par opposition, oui, c'est important qu'elle ait un rôle social, c'est important qu'elle revienne. C'est-à-dire que maintenant que des jeunes gens s'engagent, être militaire paraît normal, c'est un métier comme un autre, alors que quand j'étais en âge de faire mon service militaire, il y a une vingtaine d'années, ce n'était pas le cas. C'était inconcevable. Celui qui s'engageait, c'était un sale type, un sadique, un aventurier, pas quelqu'un de bien. Tandis qu'aujourd'hui, on peut dire : « Je fais carrière », « je vais faire trois ans et comme cela, j'apprendrai la vie, je verrai du pays », et c'est très simple.

**Inflexions :** *Notre revue a publié un numéro sur la professionnalisation de l'armée. Que pensez-vous de cette évolution ?*

**Alexis Jenni :** Là aussi, je pense que c'est un bon indicateur. C'est important que l'armée devienne une partie du corps social et qu'il puisse y avoir des gens qui y entrent, y passent quelques années, y apprennent un métier, peut-être s'y cadrent, et après en sortent pour aller faire autre chose, avoir une autre vie.

**Inflexions :** *Pour les officiers, pensez-vous que ce métier a encore un sens ?*

**Alexis Jenni :** Je crois qu'il faut le reconstruire parce qu'on sort d'une longue période d'affrontement des mémoires et d'impossibilité de discussion autour de cette fonction. Je n'ai pas d'avis très clair sur ce qu'il faudrait. J'ai essayé de faire remonter des images et des figures avec l'idée que si jamais on les voit, on peut en parler. Mais mon livre n'est pas un roman à thèses, ce n'est pas un réquisitoire ; je tiens à ce que ce soit un roman romanesque, un vrai roman, qui essaie de faire revenir à la surface des choses qui sont enfouies pour la plupart des gens. Car à partir du moment où c'est à la surface, on peut s'en emparer, en discuter, à la limite le tirer d'un côté ou de l'autre, pourquoi pas. Je pense qu'il y a quelque chose qui est à reconstruire sur le sens même de l'armée. J'ai vu par exemple sur Internet un reportage sur des soldats français en Afghanistan. On y voit des types normaux, un petit peu stressés, un petit peu fatigués, un petit peu sales, qui sont confrontés à des situations dangereuses. Ils ressemblent à des navigateurs solitaires, à des alpinistes, à des montagnards. Ils sont confrontés à des situations compliquées, dans la tempête, ils sont à fond là-dedans, ils essaient de faire ce qu'ils peuvent, comme ils peuvent, en restant ensemble. Quel est l'intérêt de la position de la France ? Je n'en sais rien, je n'ai pas d'idée là-dessus. Mais je me dis qu'être soldat est une possibilité de vie, que des conduites humaines présentes dans cette armée peuvent profiter à tout le monde.

**Inflexions :** *J'ai beaucoup apprécié que votre personnage apprenne à peindre et à dessiner. Je pense que c'est bien d'avoir pris cette distance qui transfère sur une image construite et non pas photographiée la réflexion qui fascine d'ailleurs. Je trouve le message de « peindre l'ombre » avant la lumière très intéressant. Comme si c'était la seule façon de restituer la vraie lumière. Votre écriture use-t-elle de la même stratégie ?*

**Alexis Jenni :** Oui. La peinture est une idée qui est venue comme ça. On ne sait pas trop d'où viennent les inventions, heureusement ! Elles trouvent leur intérêt ensuite, quand on les développe.

**Inflexions :** *Dans les années 1970-1980, les bandes dessinées ont brusquement investi l'univers de la guerre et je suis persuadé qu'elles ont contribué à la réinterroger. Je pense que votre livre participe d'une autre façon à ce questionnement. L'art (littérature, photographie, peinture, sculpture...) permet de faire surgir ce que les témoignages, les émissions de télévision n'arrivent pas à faire. Connaissez-vous par exemple un des plus célèbres cartoonistes, Tardi, auquel le Mémorial de Péronne a récemment consacré une exposition ?*

**Alexis Jenni :** Il est très important pour moi. C'est un grand dessinateur. En plus de tout son travail, un peu obsessionnel, sur la Grande Guerre, je pense qu'il a eu un grand rôle social. Aujourd'hui, on parle beaucoup plus de ce conflit. Quand j'avais une vingtaine d'années, au début des années 1980, on s'intéressait surtout à la Seconde Guerre mondiale ou à celle du Vietnam, mais on ne parlait quasiment jamais de la Première. C'est lui qui l'a exhumée. Après, on s'est mis à en parler. Ce n'était pas mon projet au départ, mais maintenant, je me dis que si mon livre peut rendre visible ces guerres de façon vécue, j'en serais content. Simplement rendre visibles, ne pas donner un avis afin que les autres puissent en avoir un différent. Tardi a raconté des choses qui circulaient, qu'il a entendues ; le rôle de son père et de son grand-père a été essentiel. Pour moi, c'est pareil. Ce que transmet un vieux monsieur à un jeune homme, ce que le jeune homme entend du récit du vieux monsieur me touche énormément, même si les récits en question ne sont pas ceux que j'entends dans ma famille. Il y a désormais beaucoup de bandes dessinées autour de la guerre de 14 ; cela devient presque un thème rebattu. Dans l'entre-deux-guerres existait toute une littérature autour de l'horreur (*Les Croix de bois*, *Le Feu*) qui a ensuite disparu. Ce qui revient, c'est surtout le vécu terrible, la mort omniprésente, l'absurdité, l'injustice que représentent ces hommes morts si jeunes, le vécu boueux des tranchées.

**Inflexions :** *Vous expliquez que la France n'a pas eu de grand livre sur la Seconde Guerre mondiale. Pensez-vous être le premier à affronter l'histoire de cette façon ? Pensez-vous qu'une peur, une méfiance empêchent cette écriture ? Avez-vous ouvert une porte qui était cachée ? Avez-vous une explication sur cette omerta ?*

**Alexis Jenni :** Il y a des choses sur la Seconde Guerre mondiale, mais c'est vrai que notre participation à ce conflit était un peu anecdotique. Il paraît que Keitel, en venant signer l'armistice, voyant je ne sais plus quel général français à la table des vainqueurs, s'est exclamé : « Ah non pas lui ! » C'est sûrement apocryphe, mais cela dit bien ce que cela veut dire. Je pense que pour tout ce qui concerne les autres guerres, tout est disponible. On sait tout. Il n'y a pas de secret. On fait semblant de croire qu'on nous empêche de parler. Reste qu'on ne sait pas par quel bout prendre cette histoire.

**Inflexions :** *Pensez-vous à la relation entre la Seconde Guerre mondiale et les guerres coloniales ?*

**Alexis Jenni :** Pour moi, cette relation reste très étrange. J'ai pu voir, en regardant des actualités filmées de l'INA de 1946, un corps expéditionnaire français reprendre pied en Indochine. Le journaliste commente : « Nos soldats reprennent telle position ; entraînés dans les maquis, pour eux, c'est facile. » C'est vraiment l'armée issue des maquis qui est chargée de récupérer l'empire. À l'époque, c'était encore « récupérer l'empire ». Les Japonais l'avaient pris, on le récupérerait. Plus tard, en revanche, je pense qu'il y a eu un grand basculement moral. Cette armée toute neuve, heureuse d'avoir ressuscité, d'avoir sauvé l'honneur, se retrouve dans une situation sordide où finalement les soldats ne peuvent plus être des héros ou alors par un sacrifice vain. On se rendait bien compte que la tâche qui leur était confiée était impossible, que c'était immoral, que c'était violent et dénué de sens.

**Inflexions :** *Et qu'ils restituaient en miroir la situation de ceux qui les avaient agressés.*

**Alexis Jenni :** Tout à fait. Du coup, c'est irracontable à cause de la geste gaullienne qui dit que la France a certes plié le genou, mais devant un adversaire ignoble et qu'elle se relèvera. Les Allemands avaient été les salauds, nous des victimes. Changer de rôle était impossible, Car c'était faire s'effondrer la légende de la Seconde Guerre mondiale. Le seul qui prend le risque de raconter cette histoire, c'est Schoendoerffer. J'ai une grande admiration pour son œuvre, parce qu'il a essayé seul, avec une grande honnêteté, sans culpabilité ni nostalgie, en restant focalisé sur les personnes, d'écrire cette histoire-là ; et il a toujours été un petit peu mis de côté parce qu'il n'était pas dans le modernisme ambiant. C'est quelqu'un qui a le courage de maintenir tout seul cette mémoire. J'ai revu récemment *L'Honneur d'un capitaine*, l'histoire d'un officier mort en Algérie auquel, vingt ans après son décès, on attende un procès parce que l'historien dit qu'il y a pratiqué la torture. Sa femme et ses anciens camarades de combat nient et il est finalement acquitté. À la fin, entre eux, ceux qui le défendent avouent à demi-mot qu'il a fait ce dont on l'accuse, mais qu'on ne peut pas le dire à moins de mettre la République en danger. C'est extraordinaire de voir cette sorte de silence obligé. C'est un film essentiel pour voir l'état de la réflexion sur ce problème dans les années 1980.

**Inflexions :** *Légère ironie par rapport à de Gaulle. De Gaulle comme romancier !*

**Alexis Jenni :** C'était l'épopée gaullienne, c'est-à-dire la France résistante, la France héroïque, la France qui revient magnifique. C'est un

roman que de Gaulle et d'autres ont écrit, en élevant de Gaulle comme statue. Je crois que c'est ce dont nous avons besoin pour survivre pendant ces moments-là.

**Inflexions :** *L'humain n'a-t-il pas sans cesse besoin de se nourrir d'épopée ?*

**Alexis Jenni :** Sûrement. Croire à une utopie est important. Entre une petite enfance dans l'utopie comme tout le monde et une adolescence dans l'anti-utopie comme beaucoup de gens de mon milieu, je me suis demandé ce que cela voulait dire pour quelqu'un de vivre cela ? J'ai fait le choix, et c'était un choix rationnel, de créer un personnage normal, banal au départ, qui a juste un petit peu de force intérieure, mais il en faut bien pour tout cela. Il fait des études, il est intelligent. Ce n'est pas un type qui a une faille intérieure, c'est un type normal qui, à un moment donné, se trouve placé dans une situation impossible et manque d'y passer. Il arrive à traverser les difficultés, les embûches. Qu'est-ce que cela produit de vivre une telle expérience ?

**Inflexions :** *On peut remarquer qu'il n'y a pas de grande folie, pas de perversion chez votre personnage central.*

**Alexis Jenni :** Je ne voulais pas, parce que cela empêchait de voir. Ce que je voulais, c'était un type auquel le lecteur puisse s'identifier, peut-être avec terreur. Il le trouve sympathique alors qu'il n'est pas à la bonne place. Cela permet d'en parler. Après avoir fait la guerre, être entré au maquis, que faire ? L'aventure, c'est comme une drogue. La France était dans un tel état de délabrement et de pauvreté... Les aventuriers, les femmes, Malraux, l'exotisme au sens le plus vrai du terme... Le départ était tentant, d'autant plus que, moralement, l'intervention était à l'origine tout à fait défendable. Les Japonais s'étaient emparés de la colonie, il fallait les chasser. Ho Chi Minh avec ses communistes n'étaient pas très nombreux au début ; c'était une sorte de promenade, un grand voyage. C'est justement ce que ces gens ont fait : ils se sont embarqués pour l'Indochine.

**Inflexions :** *Pensez-vous qu'agir comme anticommuniste semblait alors porteur d'un espoir de rédemption ?*

**Alexis Jenni :** C'est fascinant. Massu, par exemple, a cru au complot communiste en Algérie jusqu'après la bataille d'Alger. Il pensait que les communistes étaient aux portes du pouvoir... En plus, le FLN ne voulait pas des communistes. C'est une sorte d'absurdité : il voyait la main de l'étranger, de Moscou, sans imaginer que les Algériens avaient suffisamment de raisons de vouloir que les choses changent.

**Inflexions :** *Dans votre roman, ne donnez-vous pas au groupe Mariani une position un peu caricaturale d'une extrême droite étroitement proche des paras ?*

**Alexis Jenni :** Je ne crois pas que les vrais parachutistes soient allés s'engager massivement dans les groupes extrémistes. En revanche, je pense que ce fut le cas de ceux qui étaient dans l'activisme, qui étaient fascinés par l'imaginaire militaire, qui collectionnaient les armes, qui étaient attirés par la violence. C'est ce que je dis dans mon livre : les Mariani, à la limite, ils les empêchaient de faire trop d'âneries. Mais c'est du roman. Ce que je raconte, c'est un état de l'imaginaire !

Propos recueillis par Didier Sicard ─





JEAN-HILAIRE MILLET

## DOUZE JOURS!

« L'état de siège est décrété en Conseil des ministres.  
Sa prorogation au-delà de douze jours ne peut être autorisée que par le Parlement. »  
Art. 36 de la constitution de 1958

« - Amiral, je m'apprête à décréter l'état de siège.

« Le chef d'état-major des armées jeta un regard surpris en direction du président de la République.

« - L'autorité militaire sera dès demain en charge de l'ordre public et de la justice dans les conditions prévues par les textes. Dans douze jours, nous devons rendre des comptes devant le Parlement. J'espère que vous êtes prêt à assumer cette responsabilité. »

Certes, ces lignes pourraient constituer la première scène d'un – mauvais – roman de science-fiction constitutionnelle tant ce transfert de compétences civiles à l'autorité militaire paraît non seulement illogique mais effrayant, autant pour les militaires que pour les civils.

L'état de siège est en effet le plus ancien des dispositifs de légalité de crise. Fondé par une loi de 1849 modifiée en 1878, il est aujourd'hui prévu par l'article 36 de la Constitution du 4 octobre 1958 et régi par les articles L2121-1 à L2121-8 du Code de la défense. Ces textes prévoient, en cas de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée, la mise en œuvre d'un régime qui transfère à l'autorité militaire les pouvoirs dont l'autorité civile est investie pour le maintien de l'ordre et la police. Ces pouvoirs de police sont de plus élargis. Des tribunaux territoriaux des forces armées peuvent être établis par décret en Conseil des ministres et se voir attribuer des compétences étendues en termes de personnes susceptibles d'y être déferées comme en termes d'infractions pénalement sanctionnées. Ce régime peut être déclaré sur tout ou partie du territoire<sup>1</sup>.

Or, comme le montre le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale<sup>2</sup> de 2008, l'exercice « direct » par les armées du maintien de l'ordre n'est pas franchement prévu. Les armées agissent pour « soutenir et compléter » l'action des forces de seconde catégorie (gendarmerie mobile et compagnies républicaines de sécurité). Elles ne souhaitent pas aujourd'hui de « mélange des genres » entre action militaire et action policière. De même, les juridictions militaires en

1. Pour une description précise du régime, voir Philippe Zavoli, « État de siège », in *Répertoire de droit pénal et de procédure pénale*, février 2003.

2. Ainsi que l'instruction du 3 mai 2010 relative à l'engagement des armées en cas de crise majeure sur le territoire national (contrat dix mille hommes), l'instruction ministérielle (IM) 500 du 9 mai 1995 relative à la participation des forces armées au maintien de l'ordre et la publication interarmées (PIA) 03-402.

temps de paix ont été supprimées en 1982, rendant les armées peu préparées à la responsabilité d'exercer la justice. Les militaires ne sont donc pas enclins à désirer l'application de l'article 36. Les civils, il n'est point besoin de l'expliquer, le redoutent<sup>3</sup>. Pourtant, l'hypothèse existe. Si les réformes constitutionnelles de 2008 ont profondément remanié et modernisé la Constitution de 1958, l'article 36 n'a pas été touché, tout comme le régime auquel il fait référence.

Les récents événements dans le monde arabe a rappelé le rôle que peut jouer l'armée dans une crise intérieure grave. Même s'il paraît inimaginable d'assister à une situation comparable en France, l'appel à la révolution persiste dans la rhétorique d'extrême gauche<sup>4</sup> et la notion de guerre civile s'invite dans les débats. L'hebdomadaire *Marianne* et la revue *L'Histoire*, par exemple, ont publié en février-mars 2011 un numéro spécial intitulé « La guerre civile en France ». Une crise arrivant souvent par surprise, il est utile de profiter du rappel des temps pour s'interroger sur la pertinence de l'état de siège : constitue-t-il un moyen bien adapté à l'objectif de retour à une situation normale ? N'en existe-t-il pas de meilleurs ? Faudrait-il amender, voire supprimer l'article 36 ?

Il apparaîtra, au terme de cet article, qu'il est raisonnable de conserver la possibilité de mettre en œuvre l'état de siège. En effet, si les évolutions historiques et institutionnelles peuvent laisser croire à son inutilité, l'armée reste l'ultime recours en cas de crise grave. Celle-ci doit donc se préparer à cette éventualité.

Les évolutions historiques, en montrant l'inadaptation de l'armée au maintien de l'ordre et à l'exercice de la justice, tendent à exclure l'hypothèse d'une application de l'état de siège, conduisant logiquement à une modification de l'article 36.

Dès 1790, le comte de Guibert préconise le partage de la force publique entre la « force du dehors », chargée de la protection des frontières, et la « force du dedans », chargée du maintien de l'ordre<sup>5</sup>. L'armée s'occupe du dehors et la garde nationale du dedans. Malgré cette répartition, le gouvernement va, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, demander à la force du dehors de remplacer la garde nationale, dont il se méfie<sup>6</sup>.

3. Voir Guy Carcassonne, *La Constitution*, Paris, Le Seuil, « Point », 2009 : « Souhaitons donc ne jamais revoir un gouvernement accepter, par exemple, le dessaisissement de l'autorité judiciaire au profit de la justice militaire, comme l'avaient fait, pour l'Algérie, les horribles décrets du 17 mars 1956, signés du garde des Sceaux de l'époque, François Mitterrand. »

4. Jean-Luc Mélenchon, *Qu'ils s'en aillent tous*, Paris, Flammarion, 2010 ; Olivier Besancenot, *Révolution ! Cent mots pour changer le monde*, Paris, Flammarion, 2006.

5. Jacques de Guibert, *De la force publique considérée dans tous ses rapports*, 1790.

6. André Corvisier, *Histoire militaire de la France*, Paris, PUF, 1992, chapitre XXIII : « Armée, garde nationale et maintien de l'ordre ».

Or l'armée se révèle inadaptée aux missions de l'intérieur, tant dans ses modes d'action, qui aboutissent à des résultats sanglants, que dans ses conceptions morales, qui la mettent par exemple fortement mal à l'aise lors de la mise en œuvre des lois sur la séparation des Églises et de l'État, sur les biens ecclésiastiques et sur les congrégations religieuses entre 1879 et 1914.

Ainsi, la création de forces de l'intérieur dédiées au maintien de l'ordre, la gendarmerie mobile en 1921 et les compagnies républicaines de sécurité en 1945, aboutit à une situation plus équilibrée où chacun reprend son rôle. L'armée se trouvera alors inexorablement attirée vers l'extérieur<sup>7</sup>. Cependant, la guerre d'Algérie va l'obliger à exercer le maintien de l'ordre et la justice par l'adoption de nombreuses mesures législatives et réglementaires. Cela va réellement la mortifier.

Dans un premier temps, les autorités civiles voient leurs pouvoirs de police renforcés. La loi du 3 avril 1955 définit un nouveau régime de légalité de crise, l'état d'urgence, qui est la copie civile de l'état de siège. L'article 12 de cette loi donne au gouvernement la faculté d'autoriser par décret la juridiction militaire à se saisir de crimes et de délits connexes relevant normalement de la cour d'assises. Le titre II déclare l'état d'urgence sur le territoire de l'Algérie pour une durée de six mois. La loi du 16 mars 1956 attribue ensuite au gouvernement la faculté de légiférer par décret et lui accorde des pouvoirs étendus en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens, et de la sauvegarde du territoire. De nombreux décrets élargissent alors en Algérie les pouvoirs du gouverneur général et ministre résident. L'assemblée algérienne est dissoute et ses attributions sont transférées au gouverneur général.

Dans un second temps, les autorités militaires se voient attribuer le maintien de l'ordre et la justice. La compétence des tribunaux militaires est étendue. Le 7 janvier 1957, le préfet d'Alger signe un arrêté confiant au général Massu la responsabilité du maintien de l'ordre sur le territoire du département d'Alger et l'exercice des pouvoirs de police normalement impartis à l'autorité civile.

Ainsi, si l'état de siège n'est pas déclaré en Algérie, la réalité en est assez proche. Les autorités civiles sont débordées et s'en remettent à l'armée, lui confiant une obligation de résultat avec carte blanche sur les moyens<sup>8</sup>. L'expérience est réussie en pratique, mais l'armée ne s'en remettra jamais. Si on ajoute l'expérience judiciaire des tribunaux militaires d'exception institués par le général de Gaulle après le putsch et sanctionnés par le

7. Voir Marie-Dominique Charlier, « La Protection du territoire national par l'armée de terre », IFRI, *Focus stratégique* n° 18, novembre 2009.

8. M. Hardy, H. Lemoine, Thierry Sardant, *Pouvoir politique et autorité militaire en Algérie française*, SHAT/L'Harmattan, 2002.

Conseil d'État<sup>9</sup>, on peut imaginer la réticence des militaires à se voir confier de nouveau les responsabilités du maintien de l'ordre et de la justice par des autorités civiles dépassées par les événements.

De plus, comme l'explique bien le colonel Durieux<sup>10</sup>, le métier de militaire et celui de policier ont une différence de nature essentielle. Le militaire fait face à un autre combattant et poursuit avec lui la négociation politique par d'autres moyens ; il est donc dans une situation de symétrie morale qui justifie la place de l'honneur dans la guerre. Le policier, lui, se trouve dans une situation dissymétrique, défendant l'État et la loi face à des individus en situation de transgression avec lesquels il ne peut trouver de compromis. Cela révèle l'inadaptation essentielle du militaire pour les questions policières. Il faut cependant préciser que les situations de maintien de l'ordre relevant d'une contestation politique ne font pas des manifestants des délinquants. Dans ce cadre, la négociation est donc la règle. Mais l'inadaptation des militaires aux actions policières demeure dans le fondement moral de l'action, dans ses modes et ses principes comme dans l'échelle de l'usage de la force. Ainsi, le *continuum* sécurité-défense consacré par le Livre blanc, qui lie de nouveau forces de l'intérieur et de l'extérieur, pose-t-il un certain nombre de problèmes. La réponse apportée par l'armée pour les résoudre consiste à délimiter le mieux possible les champs d'intervention en évitant le « mélange des genres »<sup>11</sup> entre action policière et action militaire. Il est clair que la mise en œuvre de l'état de siège consacrerait ce mélange des genres, ce qui ne plaide pas en sa faveur.

Si l'état de siège était à l'origine l'unique régime de légalité de crise, il ne l'est plus. Il est de plus le moins probable. Sous la V<sup>e</sup> République, en effet, le chef de l'État dispose de deux autres moyens : l'article 16 et l'état d'urgence. L'article 16 n'est pas à proprement parler un régime. C'est la confusion des pouvoirs exécutif et législatif entre les mains du chef de l'État. Il n'a été mis en œuvre qu'une fois, lors du putsch des généraux en 1962. L'état d'urgence, quant à lui, est créé, comme il a été dit plus haut, par la loi du 3 avril 1955. Contrairement à l'état de siège, il n'a pas été intégré dans la Constitution de 1958. Lors de l'état d'urgence, l'autorité civile voit ses pouvoirs de police étendus<sup>12</sup>. Elle conserve la responsabilité du maintien de l'ordre, contrairement à l'état de siège, mais, comme dans celui-ci, des tribunaux territoriaux des forces armées peuvent être créés. L'état d'urgence a été

9. Conseil d'État du 19 octobre 1962, *Canal, Robin et Godot*, Rec. Lebon p.552.

10. Benoît Durieux, « Le soldat et le policier », *Inflexions* n° 6.

11. Voir Marie-Dominique Charlier, *op. cit.*

12. Couvre-feu, perquisitions, recensement des armes, interdiction de réunion et de publications.

déclaré cinq fois ; la dernière, en novembre 2005, faisait suite à des émeutes dans les banlieues. Son utilisation a alors été très contestée. L'argument principal contre celle-ci était le fait que la Constitution ne l'avait pas mentionnée alors qu'elle prévoyait une légalité de crise par les articles 16 et 36. Cette interprétation a été refusée par le Conseil d'État<sup>13</sup>, qui a confirmé la légalité de l'état d'urgence.

Ces deux dispositifs, article 16 et état d'urgence, pourraient permettre à eux seuls de répondre aux différents besoins. Comme l'écrit Guy Carcassonne, « ou la crise est d'une extrême gravité et l'article 16 permet sans doute mieux d'y répondre, ou tel n'est pas le cas et l'état d'urgence doit suffire »<sup>14</sup>. Cette réflexion aboutirait logiquement à la suppression de l'article 36 ou à sa modification, en remplaçant dans la Constitution l'état de siège par l'état d'urgence.

Mais la large réforme constitutionnelle effectuée en 2008, qui a pourtant modifié l'article 16, n'a pas touché à l'article 36, malgré l'inadaptation de l'armée pour assumer la responsabilité du maintien de l'ordre et de la justice. Quelle peut en être la raison ?

L'armée reste l'ultime recours dont le gouvernement doit pouvoir disposer. En effet, l'article 16 et l'état d'urgence peuvent ne pas suffire. À quelles situations l'état de siège peut-il spécifiquement répondre ? Comme le mentionne l'article L2121-1 du Code de la défense, il répond à « un péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée ». Cela implique le déclenchement d'une violence d'un niveau supérieur à celui auquel peuvent faire face les forces de seconde catégorie. L'état de siège découle de l'idée d'une ville assiégée, qui voit la menace des armes à ses portes et qui délègue provisoirement un certain nombre de ses prérogatives à la garnison militaire afin de coordonner et d'organiser sa défense sans permettre à des désordres intérieurs de la compromettre. Le recours à l'armée repose alors sur son caractère expéditif tout en le craignant et en le déplorant. L'expérience algérienne a malheureusement montré que si le niveau de violence n'est pas contenu par l'état d'urgence, il ne reste que le recours à l'armée ou la démission de la puissance publique.

Le fait que des débordements aient pu avoir lieu ne change en rien le fond : l'état de siège doit être considéré comme un régime adapté à l'irruption d'une violence telle que l'état d'urgence ne peut suffire à la contenir, la seule option restante étant alors de laisser la direction des opérations à l'autorité militaire dont l'excellence doit être justement la gestion de la violence extrême. Elle ne peut le faire qu'à la condition de maîtriser l'ordre public, comme dans une ville assiégée.

13. Décision du 21 novembre 2005.

14. *Op. cit.*

Ces considérations, graves, impliquent de bien saisir ce qu'est l'essence de l'armée, qui ne doit pas être considérée comme une menace par ceux qu'elle a pour vocation de défendre.

L'armée est dépositaire de la force maximale d'un État, celle qui lui permet d'exister face aux autres États, dans le but de protéger la patrie. Détentrice de cette force essentielle, elle est tenue à des exigences extraordinaires, définies dans le statut des militaires : « L'armée de la République est au service de la Nation. Sa mission est de préparer et d'assurer par la force des armes la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation. L'état militaire exige en toutes circonstances esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême, discipline, disponibilité, loyalisme et neutralité<sup>15</sup>. »

L'armée est donc bien l'*ultima ratio regis* (l'argument ultime du gouvernement). Elle a d'ailleurs vocation à être employée lorsque les procédés politiques habituels sont insuffisants. C'est bien l'esprit de Clausewitz lorsqu'il écrit : « La guerre est un véritable instrument politique, une poursuite des relations politiques, une réalisation de celles-ci par d'autres moyens »<sup>16</sup>, même s'il parle bien de la guerre et non de l'intervention de l'armée à l'intérieur d'un État.

Les spécificités de l'armée ne sont pas seulement reconnues par les militaires ou les stratégestes. Le doyen Hauriou, publiciste de grande renommée, justifie le recours à l'armée dans l'état de siège par la discipline : « Étant donné que la discipline militaire est autrement rigoureuse que celle de la vie civile, il est clair que, dans les occasions où il y aura lieu de renforcer l'action de la police, le moyen le plus efficace sera de faire passer, en tout ou en partie, les pouvoirs de la police aux autorités militaires et d'élargir la compétence des conseils de guerre<sup>17</sup>. »

Si l'état de siège demeure dans la Constitution, c'est donc bien parce qu'en cas de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée, le recours à l'armée pour faire rapidement et énergiquement face peut être la seule solution restante. Et comme l'écrivait Jean-Jacques Rousseau : « Tout État libre où les grandes crises n'ont pas été prévues est à chaque orage en danger de péril<sup>18</sup>. » Pour cela, l'état de siège doit rester dans l'éventail des possibilités. Il faut d'ailleurs noter que celles-ci peuvent se combiner. L'article 16 a été déclenché concomitamment avec l'état d'urgence en 1961. Il pourrait l'être avec l'état de siège.

15. Article L4111-1 du Code de la défense.

16. Carl von Clausewitz, *De la guerre*, cité par Benoît Durieux, *Relire De la guerre de Clausewitz*, Paris, Economica, 2005.

17. Maurice Hauriou, *Précis de droit administratif et de droit public*, Paris, Sirey, 1933.

18. Jean-Jacques Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne*, 1772.

Malgré son inadaptation et sa réticence, malgré d'ailleurs la réticence générale, l'armée doit donc se préparer à l'état de siège. Comment ? À l'image du concept de « surprise stratégique » du général Georgelin, il faut se préparer intellectuellement à ce qui paraît impensable. Mais il s'agit là d'un domaine sensible. Une insurrection armée ou une révolution en France ne font pas partie des risques et menaces décrits dans le Livre blanc. L'envisager est politiquement difficile, car ces sujets entraînent le développement d'une certaine paranoïa. Ainsi, certains journalistes ou chercheurs travaillent à prouver que l'armée et le gouvernement préparent une reprise militaire du pays. En octobre 2010, Hacène Belmessous publie *Opération banlieues. Comment l'État prépare la guerre urbaine dans les cités françaises*<sup>19</sup>. Un an auparavant, Mathieu Rigouste avait fait paraître sa thèse soutenue en 2008 à l'université Paris-VIII et intitulée *L'Ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*<sup>20</sup>. Les titres sont évocateurs. Le nouveau Livre blanc, en particulier, est considéré comme envisageant « un scénario de l'inacceptable » en instaurant une continuité entre la sécurité et la défense, et en prévoyant des hypothèses d'engagement de dix mille hommes de l'armée de terre sur le territoire national en cas de crise. Ce qui est la préparation d'un soutien en dernier recours en cas de crise grave est interprété comme une manœuvre prétorienne. Réfléchir à l'état de siège est donc dangereux.

Néanmoins, il serait irresponsable de ne pas préparer une disposition présente dans la Constitution dans le seul but de ménager les paranoïaques. Dans un premier temps, il faut approfondir les hypothèses de l'article L2121-1 : un péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée. Le champ des possibles est bien difficile à déterminer.

Le péril imminent résultant d'une guerre étrangère n'est pas devenu une possibilité abstraite du fait de la paix sur le territoire européen. En effet, un conflit auquel nos armées participent loin de nos frontières peut provoquer une réaction en France. Les hypothèses liées au terrorisme sont envisagées sérieusement, mais il n'est pas sûr que l'idée de mettre en œuvre l'état de siège si la menace devenait par son ampleur un « péril imminent » le soit.

En ce qui concerne l'insurrection armée, une insurrection générale n'est plus au goût du jour depuis 1968. Mais étant donné la soudaineté de telles manifestations, il faut garder à l'esprit ce qu'est un coup d'État insurrectionnel. Curzio Malaparte, par exemple, décrit la manière de s'emparer d'un État moderne et donc de le défendre.

19. Paris, La Découverte, 2010.

20. Paris, La Découverte, 2009.

Il soutient que la méthode de Trotsky permet à une minorité de techniciens de faire réussir une insurrection en frappant droit et fort sur les éléments principaux d'un État. La réussite ne repose pas sur l'exploitation de circonstances favorables, mais sur une technique et une tactique fondées sur la concentration des efforts, la surprise et la rapidité d'exécution. Malaparte oppose d'ailleurs la « stratégie » révolutionnaire de Lénine, lecteur attentif de Clausewitz, à la « tactique » insurrectionnelle de Trotsky<sup>21</sup>. Pour s'opposer à une telle insurrection, l'état de siège semble la première mesure à prendre. Il peut être accompagné de la mise en œuvre de l'article 16. Ensuite, pour ce qui est de la tactique à employer, la remise au goût du jour des théoriciens de la contre-insurrection peut fournir un certain nombre de principes à adopter.

Une insurrection armée peut ne pas être générale et être concentrée géographiquement. Les velléités de séparatistes régionaux sont surveillées sans tabou. En revanche, l'hypothèse d'un débordement auquel les forces de seconde catégorie ne pourraient pas répondre dans les banlieues n'est pas très en vogue pour la sensibilité politique de la question. Néanmoins, si par malheur cela arrivait, l'état de siège devrait être déclaré sur une zone restreinte.

Dans un second temps, il faut préparer l'application de l'état de siège. Il s'agit d'abord de faire figurer sa mise en œuvre de manière plus évidente dans la doctrine et les textes de référence. Le Livre blanc, les procédures interarmées et d'armée, les instructions de référence sur l'action des armées sur le territoire national et dans le maintien de l'ordre devraient décrire précisément l'action des armées dans le cadre de l'article 36.

Ensuite, il devrait exister un plan de mise en œuvre, sans doute élaboré par le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (SGDSN). Pour exercer les responsabilités de maintien de l'ordre et d'exercice de la justice, il faut disposer des compétences pour le faire. La gendarmerie a rejoint le ministère de l'Intérieur. Demeurant une force militaire, et connaissant naturellement le maintien de l'ordre, les procédures et le droit pénal, elle peut apporter un soutien important. Mais l'hypothèse de l'état de siège présuppose un dépassement des capacités des forces de seconde catégorie et implique un changement de registre, même si celui-ci ne peut tolérer l'illégalité. L'armée doit donc disposer de compétences propres en termes de maintien de l'ordre et de justice. Celles-ci peuvent être « échantillonnaires », car elles ont pour but de conserver des savoir-faire dont l'application est peu probable. Mais il conviendrait de désigner les postes qui auront

21. Curzio Malaparte, *Technique du coup d'État*, Paris, Grasset, 1966.

la lourde responsabilité de la mise en œuvre d'un état de siège, et en particulier les juges et magistrats. Concrètement, tout cela doit se traduire par des exercices mettant en œuvre le plan « état de siège ».

Pour conclure, citons le conseil de l'intendant Appert à son ami Pélissier, affecté à Oran, en janvier 1852, après le 2 décembre : « Restez-y tant que vous pourrez, mieux vaut cent fois faire la guerre aux Arabes que de commander l'état de siège<sup>1</sup>. » En effet, l'application de l'état de siège n'est pas quelque chose de souhaitable pour l'armée. Mais si la situation l'exige, l'armée n'aura pas d'autre choix que de répondre à un appel correspondant à sa raison d'être et à son devoir : la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation. Or elle ne se prépare pas assez à cette possibilité, malgré le développement des modes d'action de l'armée de terre en cas de crise sur le territoire national. En tant qu'ultime argument du prince pour sauvegarder la légalité, elle doit se préparer à assumer des responsabilités qui dépassent ses savoir-faire habituels. Ainsi, c'est tout un esprit qu'il lui faut cultiver, à l'image du maréchal Lyautey. L'armée doit se garder de l'esprit du technicien spécialiste et du caporalisme<sup>2</sup>, pour conserver son aptitude généraliste fondée sur la culture, l'intelligence, les capacités d'administration, le sens politique. Elle restera ainsi le spécialiste ultime des crises violentes, qu'elles soient à l'extérieur ou à l'intérieur. ─

1. Cité par André Corvisier, *Histoire militaire de la France*, PUF, 1992.

2. Au sens de l'attention excessive et tatillonne portée aux règlements lorsque celle-ci entraîne la subordination des buts aux moyens.



WALTER BRUYÈRE-OSTELLS

## MESURER LES VIOLENCES SUR LE CHAMP DE BATAILLE EUROPÉEN AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Les travaux menés par les chercheurs de l'Historial de la Grande Guerre de Péronne ont profondément renouvelé l'approche historiographique des batailles. Or, dans *14-18, retrouver la guerre*<sup>1</sup>, notamment, Stéphane Audouin-Rouzeau et Annette Becker présentent les guerres napoléoniennes comme un palier capital dans l'évolution des pratiques des violences de guerre vers la « brutalisation » qu'ils ont contribué à conceptualiser avec George Mosse. La communauté des historiens reste cependant très divisée sur la question. D'autres chercheurs se sont interrogés sur la « totalisation » progressive de la guerre. Pour le Français Jean-Yves Guiomar comme pour l'Américain David Bell, la Révolution et l'Empire semblent constituer un moment fondateur de la guerre totale<sup>2</sup>.

La férocité réelle des combats dans les conflits du XIX<sup>e</sup> siècle est donc l'objet des réflexions de l'historiographie actuelle. Violence aiguë et marche à la guerre totale sont-elles au cœur des évolutions des pratiques guerrières ? La démarche anthropologique semble prometteuse pour mieux approcher la réalité de la brutalité sur le champ de bataille. Le premier à l'avoir adoptée, John Keegan, s'était engagé dans une comparaison diachronique de grands affrontements de l'histoire européenne, d'Azincourt (1415) à la Somme (1916)<sup>3</sup>.

Il s'agira ici de rendre compte des difficultés à réellement percevoir l'évolution de ces violences dans les conflits du XIX<sup>e</sup> siècle et d'essayer d'apporter des pistes de réponses. Elles ne seront donc abordées qu'à travers la « grande bataille ». Il nous semble que les pratiques de « petite guerre » ou les formes de violences liées aux occupations relèvent d'autres problématiques. Nous écarterons également les combats des conquêtes coloniales. En effet, celles-ci ont également leur propre logique et les brutalités qui peuvent y être commises relèvent, nous semble-t-il, en partie de représentations que se font les armées européennes des populations autochtones. On ne peut guère les comparer à la vision d'un ennemi de notre continent.

1. Stéphane Audouin-Rouzeau, Annette Becker, *14-18, retrouver la guerre*, Paris, Gallimard, « Folio histoire », 2003, p. 398.
2. Jean-Yves Guiomar, *L'Invention de la guerre totale, XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions du Félin, 2004, p. 320, et David Bell, *The First Total War, Napoleon's Europe and the Birth of Warfare as We Know it*, Boston, New York, Mifflin Company, 2007, p. 420 (traduction française, *La Guerre totale, l'Europe de Napoléon et la naissance de la guerre moderne*, Paris, Champ Vallon, 2010, p. 416).
3. John Keegan, *The Face of Battle: A Study of Agincourt, Waterloo and the Somme*, London, Penguin, 1983, p. 368.

## Approche quantitative : une marche vers la bataille du xx<sup>e</sup> siècle

« Bataille des nations », Leipzig, en 1813, est sans doute la bataille qui a numériquement engagé le plus d'hommes au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. L'Empire est en effet marqué par la forte inflation numérique de combattants. Napoléon dispose de 164 000 hommes et la coalition ennemie en comprend 330 000<sup>4</sup>. Environ 185 000 sont directement impliqués dans la bataille. À Borodino, l'année précédente, l'armée française comptait déjà 130 000 hommes, tandis que les forces russes s'élevaient à 135 000 soldats. À Austerlitz, Napoléon parvient à concentrer 100 000 hommes contre 86 000 coalisés. Ces chiffres sont plus élevés que les grands affrontements du XVIII<sup>e</sup> siècle (Fontenoy, par exemple), mais certaines batailles de l'Ancien Régime ont déjà pu atteindre des chiffres comparables à ceux du début du XIX<sup>e</sup> siècle : en 1709, par exemple, Malplaquet met aux prises quelque 200 000 hommes sur le champ de bataille<sup>5</sup>.

Après une première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sans engagement numériquement important, y compris au cours de la guerre de Crimée, la campagne d'Italie redonne corps à de vastes combats en ligne. En 1859, Solferino constitue la plus grande bataille depuis les guerres du Premier Empire par le nombre d'hommes mobilisés : 180 000 Autrichiens et 160 000 Franco-Sardes s'y affrontent. Les grands engagements de 1870 (Metz ou Sedan) réuniront à nouveau environ 300 000 hommes sur le champ de bataille, mais on n'observe pas d'inflation flagrante du nombre de combattants. Pourtant, un nouveau palier a été franchi avec le face-à-face austro-autrichien de Sadowa en 1866 où la Prusse aligne 221 000 hommes et l'Autriche 206 000.

Un bon critère pour mesurer la violence sur le champ de bataille pourrait être la mortalité paroxysmique. Stéphane Audouin-Rouzeau et Annette Becker s'appuient sur ce point pour définir la « brutalisation » dont est victime le combattant<sup>6</sup>. Ils rappellent ainsi qu'il y eut 20 000 tués du côté britannique le premier jour de l'offensive sur la Somme. Globalement, les pertes (morts et blessés) des batailles napoléoniennes ont souvent approché, voire franchi, le seuil des 20 %, tandis que, sous l'Ancien Régime, elles excédaient rarement les 10 %<sup>7</sup>. À Borodino, côté français, elles sont d'environ 30 000 hommes, dont

4. Les chiffres étant assez disparates d'un auteur à un autre, nous avons choisi une source commune : autorité reconnue pour la période napoléonienne, Jacques Garnier est l'auteur de toutes les entrées du *Dictionnaire Napoléon* (Paris, Fayard, 1999, p. 1 000).

5. Alain Corvisier, *La Bataille de Malplaquet 1709. L'effondrement de la France évité*, Paris, Economica, 1997, p. 170.

6. Stéphane Audouin-Rouzeau, Annette Becker, *14-18, retrouver la guerre*, op. cit., p. 27.

7. Chiffres fournis par Hervé Drévilion, *Batailles. Scènes de guerre de la Table Ronde aux tranchées*, Paris, Le Seuil, 2007, p. 377.

sans doute 9 000 à 10 000 tués<sup>8</sup>. Côté russe, 50 000 hommes sont mis hors de combat, dont 15 000 morts. Ceci nous donne 23 à 25 % de pertes pour l'armée napoléonienne et 35,7 à 37 % pour celle de Koutousov. À Leipzig, en 1813, les Français perdent 50 000 hommes, dont 20 000 tués, soit environ 30 % de leurs forces engagées, et les Alliés 60 000 hommes, soit plus de 32 %. On peut donc parler d'un franchissement quantitatif dans la violence mortifère sur le champ de bataille au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

En revanche, cette évolution ne se poursuit pas de façon linéaire, et encore moins de façon exponentielle, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Solferino incarne les atrocités de la bataille sous le Second Empire en raison de son association à la fondation de la Croix-Rouge par Henri Dunant. On sait également que l'impression laissée par les pertes dans l'esprit de Napoléon III a poussé celui-ci à traiter avec les Autrichiens. Pourtant, les pourcentages de celles-ci (10 % chez les forces franco-sardes et 14 % chez les Autrichiens) sont beaucoup moins importants que sous le règne de son oncle.

Les proportions sont sensiblement les mêmes lors de la guerre de 1870. Pour cet affrontement franco-prussien, les Allemands ont dressé un bilan comptable très intéressant pour l'historien<sup>9</sup>. Des statistiques sont établies à partir d'un corpus de 116 821 blessés. Les blessures par armes à feu représentent 98,1 % du total, contre seulement 0,6 % par armes tranchantes et 1,3 % par armes piquantes. Plus que le choc de l'infanterie, l'artillerie (8,4 %), et surtout l'arme à feu individuelle, constitue désormais l'outil principal de la violence infligée aux corps des combattants. 24,2 % des blessures s'avèrent immédiatement ou postérieurement mortelles. Les médecins allemands n'ont relevé que cinquante et un cas d'arrachement d'un membre entier, soit moins de 0,05 % des cas<sup>10</sup>. Ces dernières statistiques nous amènent à nous interroger sur le rôle des progrès techniques des outils de guerre pour explorer l'évolution de la violence subie par le corps des soldats.

## ■ Réalités de l'intensité d'engagement dans le combat

Les seules données quantitatives ne peuvent rendre compte de la brutalité du combat. D'autres approches doivent être envisagées, à commencer par la mesure de l'efficacité des armes employées. Ainsi, le traumatisme de Napoléon III à la vue des blessés et des morts de

8. Chiffres retenus notamment par Jacques Garnier, « Borodino », in Jean Tulard, *Dictionnaire Napoléon*, Paris, Fayard, 1999, 2 volumes.

9. « Morbidité et mortalité des armées allemandes et des prisonniers de guerre français internés en Allemagne, 2<sup>e</sup> volume », *Revue des Sciences médicales en France et à l'étranger*, Paris, G. Masson, 1888, 16<sup>e</sup> année, tome XXXI.

10. *Ibid.*, p. 282.

Solferino tient sans doute en grande partie au spectacle qu'ils offrent. Autrement dit, le changement de types de blessures est peut-être un critère de lecture de l'évolution de la violence au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il n'y a pas de révolution technique sous l'Empire. L'artillerie alors utilisée date de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais plus on avance dans l'époque impériale, plus Napoléon s'appuie sur la puissance de feu. En 1800, dans les armées françaises, on compte deux canons pour mille hommes ; en 1809, c'est trois canons, et en 1812, cinq<sup>11</sup>. Cette arme joue un rôle décisif à Wagram comme à Borodino. Lors de cette dernière, 1 228 pièces d'artillerie sont utilisées sur le champ de bataille<sup>12</sup> et les témoins relèvent aussi l'intensité sans interruption du feu de mousqueterie. Par ailleurs, la canonnade s'étale sur plus de neuf heures, des premiers engagements jusqu'aux combats acharnés pour faire tomber la grande redoute. Murat écrira : « La journée d'hier a été chaude ; je n'ai jamais vu une bataille comparable à celle-là, quant au feu de l'artillerie. À Eylau, on a tiré presque autant de coups de canons mais c'était à boulets. Hier, les armées étaient si rapprochées que l'on tirait presque toujours à mitraille<sup>13</sup>. »

Au milieu du siècle, le fusil Dreyse marque l'émergence d'une nouvelle génération d'arme avec percuteur et canon rayé. En France, le Chassepot incarne ces progrès sous le Second Empire. On voit alors apparaître une nouvelle forme de combattant : le tireur d'élite. Sous Napoléon I<sup>er</sup>, les soldats s'efforcent surtout de tirer à hauteur d'homme et la mortalité dépend donc en grande partie de la densité dans les rangs ennemis. Clausewitz explique que « la supériorité numérique ne confère pas un effet supérieur car la supériorité en nombre des tirs est neutralisée par la plus grande quantité des coups au but de la partie adverse »<sup>14</sup>.

Cette intensification de l'usage de l'artillerie et l'efficacité nouvelle des armes à feu individuelles posent le problème de l'histoire des corps et des outrages qu'ils subissent. À la lecture des dossiers personnels des combattants de l'Empire, on est frappé par le nombre de blessures reçues au combat. Mais qu'en est-il de leur gravité ? Il y a une dizaine d'années maintenant, Jean-François Lemaire a été le premier à mener une étude sur le sujet<sup>15</sup>. Son idée directrice était de relativiser la gravité de celles-ci. Ainsi remarquait-il que le colonel Triaire

11. P. Richardot, Gilles Aubagnac (s.d.), *Nouvelles Approches de l'histoire de l'artillerie*, Paris, Panazol-Lavauzelle, 2004, p. 219.

12. 588 pièces côté français et 640 côté russe. Les nombreux travaux de Jacques Garnier sur les batailles napoléoniennes sont une source indispensable pour leur grande précision.

13. Joachim Murat, *Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat*, Paris, Plon-Nourrit, 1908, p. 427.

14. Cité par Hervé Drévilion, *Batailles*, op. cit., p. 211.

15. Jean-François Lemaire, *Les Blessés dans les armées napoléoniennes*, Paris, Lettrage, 1999, p. 336.

avait reçu six blessures par arme blanche au cours de sa carrière – à Borodino, il a été atteint par une lance –, mais que jamais il n’interrompt son service. Jean-François Lemaire en tirait l’idée que même les blessures les plus superficielles étaient alors comptabilisées<sup>16</sup>. Il appuyait sa démonstration sur le manque de description dans les dossiers militaires des blessures reçues.

Pourtant, la bataille de Borodino nous offre un témoignage de premier ordre sur ce plan, celui du médecin militaire Roos : « On commençait, du reste, à apporter des blessés, saxons, westphaliens, wurtembergeois et même russes. C’étaient surtout des cavaliers, avec des blessures profondes et des membres écrasés. [...] Un cuirassier des gardes du corps saxons, un homme extraordinairement grand, présentait à la cuisse gauche une blessure faite par un éclat d’obus. Les muscles arrachés laissaient voir le fémur à nu, du genou au grand trochanter<sup>17</sup>. » Pris parmi les nombreuses descriptions des cas traités, cet exemple tend à conforter l’idée selon laquelle la gravité des blessures est plus importante avec l’artillerie dont l’usage se fait de plus en plus intense.

La place prise par l’artillerie et les progrès techniques de l’armement dans la décennie 1860 notamment posent aussi le problème des conséquences psychologiques de formes de violences nouvelles. Dans ses *Études du combat* sous le second Empire, le colonel Ardant du Picq a tendance à ne pas prendre en compte ces éventuelles conséquences. « Avec le perfectionnement des armes, des engins de jet, la puissance de destruction croît, le courage d’affronter devient plus difficile et l’homme ne change pas, ne peut pas changer », écrit-il. Et s’il ne peut changer, c’est parce que ce dernier n’est capable « que d’une quantité donnée de terreur »<sup>18</sup>. La Grande Guerre lui donnera tort. Par ailleurs, dès le Premier Empire, Stéphane Calvet signale des cas de traumatismes psychiques chez des soldats revenus de campagne<sup>19</sup>.

L’autre facteur d’augmentation de la violence subie par le combattant sur le champ de bataille pourrait être une plus grande rigueur stratégique. Napoléon I<sup>er</sup> incarne cette rupture. Par ailleurs, il faut noter que le « point chaud » de la bataille tend à s’étendre dans l’espace et à concerner un plus grand nombre de soldats. La densité des masses d’infanterie concentrées pour la « grande bataille » doit permettre d’écraser définitivement l’ennemi. Dans ce cadre nouveau,

16. La réalité de certaines est même mise en doute par le recoupement de différentes archives selon Jean-François Lemaire qui s’appuie sur l’exemple du général Bonamy, lequel revendique vingt coups de baïonnettes reçus lors de l’assaut de la grande redoute à Borodino.

17. H. von Roos, *Souvenirs d’un médecin de la Grande Armée*, Paris, La Vouivre, 2004, p. 184.

18. Charles Ardant du Picq, *Études sur le combat*, Paris, Hachette-Dumaine, 1880, p. 296.

19. Stéphane Calvet, « Combattre sous l’Empire », colloque *Les Européens dans les guerres napoléoniennes*, université de Toulouse-A.D. de l’Aude, juin 2010. Ces signalements mériteraient, là encore, enquête approfondie.

il deviendrait plus difficile aux soldats d'échapper au « choc » avec l'armée adverse. Les descriptions des combats héroïques traversent les mémoires des militaires du XIX<sup>e</sup> siècle. Du récit épique de Waterloo par Marbot, colonel de hussards, à celui de la prise de Malakoff par le capitaine Borel, la violence du combat à la baïonnette prend à la gorge le lecteur. En 1870 encore, Désiré Louis décrit ainsi l'affrontement de Saint-Privat : « Des Prussiens sont lardés sans pitié, tandis que d'autres, terrifiés par l'aspect de la baïonnette, par la furie des Français jettent leurs armes ou se sauvent. Beaucoup se défendent bravement aussi. [...] Carnage atroce, plein de fureur<sup>20</sup>. »

Là encore, de nombreuses interrogations demeurent. Sans doute faut-il adopter une certaine prudence avant de prendre pour un fait acquis ces descriptions. Les mémorialistes aiment écrire avec une esthétique héroïsante. Malgré les progrès de la stratégie, la bataille se déroule encore au XIX<sup>e</sup> siècle dans une grande confusion. Elle est d'ailleurs accentuée par le manque de visibilité (fumée des canons) et le bruit assourdissant. Ces facteurs externes sont particulièrement anxiogènes pour les combattants non expérimentés, issus de la conscription. Il est donc logique d'avoir de nombreux témoignages sur les engagements désordonnés. Dans une « grande bataille », la possibilité de se dérober au moment de l'assaut demeure importante, comme le montre l'exemple célèbre de Wagram en 1809 : une imposante colonne confiée à Macdonald est censée enfoncer le centre autrichien, mais au fur et à mesure qu'elle approche de l'ennemi les recrues qui la composent se couchent ou se débandent.

Dans un tel contexte, la notion de « choc » avec l'ennemi doit être interrogée avec acuité. Sous le Second Empire encore, Ardant du Picq nie sa réalité : « Le choc est un mot<sup>21</sup>. » Il se justifie ainsi : « L'homme a horreur de la mort. [...] La masse toujours recule à la vue du fantôme. [...] Mais toujours il arrive un instant où l'horreur naturelle prend le dessus sur la discipline et le combattant s'enfuit : "Arrête, arrête, tiens quelques minutes, un instant de plus et tu es vainqueur" ; "Tu n'es même pas encore blessé" ; "Si tu tournes le dos, tu es mort". Il n'entend pas, il ne peut plus entendre<sup>22</sup>. »

Ainsi, ces épisodes tendent à conforter l'hypothèse selon laquelle il faut relativiser la brutalité effective du combat et la violence exercée sur les corps des combattants. Bien plus que de blesser ou de tuer les adversaires, il s'agit de les mettre en déroute. C'est pourquoi la cavalerie joue encore un rôle central dans les batailles de type napoléonien,

20. Désiré Louis, *Souvenirs d'un prisonnier de guerre en Allemagne (1870-1871)*, Paris, F. Juven, 1898, p. 212.

21. Charles Ardant du Picq, *Études sur le combat*, *op. cit.*, p. 120.

22. *Ibid.*, p. 76.

et ce jusqu'à la décennie 1860. Là encore, Charles Ardant du Picq conforte cette hypothèse : « Son rôle est tout mouvement, tout moral, moral et mouvements tellement liés que les mouvements seuls, sans charge souvent, sans action physique d'aucune sorte, mettent l'ennemi en retraite et, si on le suit de près, parfois en déroute. Cela est une conséquence de sa rapidité pour qui sait s'en servir<sup>23</sup>. » Inversement, interroger cette notion de choc ne doit pas amener à la nier. Il faut simplement dresser un constat : notre connaissance est trop parcelaire et repose sur la littérature des mémorialistes du XIX<sup>e</sup> siècle. Les combats où l'on plonge la baïonnette dans le corps de l'ennemi sont sans doute moins fréquents qu'on ne l'a longtemps cru.

Les campagnes du XIX<sup>e</sup> siècle génèrent de nombreuses pertes mais, en réalité, la mortalité des combattants relève encore plus des maladies que de la violence du champ de bataille. Les dépouilles de soldats napoléoniens de la retraite de Russie découvertes près de Vilnius en 2001 ont commencé à livrer leurs secrets. Une équipe du CNRS a ainsi confirmé l'hypothèse de la forte mortalité par fièvre des poux, fièvre des tranchées et par typhus. 30 % de ces soldats auraient succombé à ces maux<sup>24</sup>. Le rapport du médecin Jean-Charles Chenu montre que soixante quinze mille des quatre-vingt quinze mille morts français de la guerre de Crimée ont également succombé aux maladies<sup>25</sup>. Certes, le but poursuivi par Chenu est de montrer les progrès accomplis par les services de santé anglais et américains, et le retard français en la matière. Il n'empêche que les chiffres sont éloquentes.

En conclusion, on constate un accroissement des violences dans les conflits du XIX<sup>e</sup> siècle, celles-ci reposent sur le palier franchi dans le nombre de soldats engagés sous l'Empire, dans l'usage intensifié de l'artillerie puis dans le développement d'armes à feu plus efficaces. En revanche, derrière les récits des exploits héroïques des « grognards » napoléoniens à Austerlitz ou des zouaves de Mac-Mahon en Crimée, il faut sans doute nuancer les violences réellement subies par les corps des combattants lors des « chocs » avec l'ennemi. La « brutalisation » supposée, la totalisation de la guerre seraient donc à rechercher dans les facteurs sensoriels anxiogènes de la bataille, mais peut-être davantage encore dans la « guérilla »<sup>26</sup>, dans le rôle croissant joué par les civils et dans l'exacerbation des esprits patriotes au nom de la nation. ─

23. *Ibid.*, p. 211.

24. Enquête menée par le professeur Raoult et l'unité des Rickettsies et des pathogènes émergents ainsi que celle d'anthropologie du CNRS-université de la Méditerranée.

25. Jean-Charles Chenu, Rapport au Conseil de santé des armées sur les résultats du service médico-chirurgical aux ambulances de Crimée et aux hôpitaux militaires français en Turquie pendant la campagne d'Orient en 1854-1855-1856, Paris, Masson-Dumaine, 1865.

26. Rappelons que le terme naît pour désigner la petite guerre opposée par les Espagnols aux armées napoléoniennes à partir de 1808.



JEAN-PAUL CHARNAY

## ACTUALITÉ DU VI<sup>e</sup> SIÈCLE

Il avait fallu quatre siècles pour que les Gaulois deviennent des Gallo-Romains (475 ap. J.-C., fin de l'empire d'Occident) ; puis trois siècles pour que, par les « grandes invasions » et les royaumes romano-barbares des temps mérovingiens, s'impose l'Empire carolingien christianisant (800 ap. J.-C.) ; quatre siècles encore pour que se dressent les royautes féodales et les principautés franques des croisades (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) ; trois siècles enfin pour que s'établissent les royautes temporelles soumettant leurs grands féodaux (XV<sup>e</sup> siècle).

Au cours de ces longues périodes, à travers les guerres et les révoltes, s'étaient établies des osmose de populations hétérogènes, des transmutations de valeurs, d'institutions et de structures sociales. Les langages vernaculaires issus du latin populaire donnèrent naissance aux langues romanes qui se séparèrent au VIII<sup>e</sup> siècle et deviendront nationales.

Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, après le suicide des États-nations européens par la Grande Guerre, manufacturière et planétaire entre des masses mobilisées allant des guerres balkaniques (1909-1913) à l'écrasement matériel et juridique (*vacuum juris*) de l'Allemagne nazie (1945), les Européens pouvaient se croire au XV<sup>e</sup> siècle. Comme les grandes dynasties (Capétiens, Habsbourg, Tudor, Rois Catholiques, puis Hohenzollern et Romanov) avaient assemblé des provinces en des ensembles politiques, l'Europe dévastée pouvait espérer, sinon réunir ses États-nations, au moins les constituer en un nouvel ensemble, une puissance quasi continentale. Certes elle était tranchée par le rideau de fer. Mais celui-ci était la forme contingente de la diagonale tragique de l'Europe<sup>1</sup> la répartissant du cap Nord au Bosphore en deux nébuleuses : l'occidentale latine et maritime, l'orientale slavo-orthodoxe et continentale. Encore frémissante de ses haines héréditaires, elle manquait sa défense commune (CED<sup>2</sup>, 1954), mais affirmait se définir par ses valeurs : la plus éclatante commémoration du bicentenaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1989 fut la chute du mur de Berlin.

Aujourd'hui, l'Europe va-t-elle s'organiser en un front de défense monétaire et économique commun ? En renâclant contre les directives de Bruxelles, les pays européens, tiraillés entre leurs restes d'autonomie et leur intégration dans une sorte de confédération à monnaie

1. *Géostratégiques* n° 8, juillet 2005, pp. 33-43.

2. Communauté européenne de défense.

commune mal mutualisée, finissent par « sauver » de la faillite les pays « fautifs », « fraudeurs » sur leurs dettes. Est-ce par cette servitude immorale que l'Europe continuera de se structurer ? Ou de se nécroser ? Conjuguant le nomadisme touristique de masses et celui spéculatif des marchés financiers, elle était agressée dans son nouveau centre, les tours jumelles à Manhattan, et réagissait par son nouveau nomadisme militaire (les opérations extérieures, OPEX), destiné à affirmer ses valeurs démocratiques et à assurer ses standards de vie. Mais l'Europe demeurait latérale au cosmopolitisme des Lumières : se voulant, à la suite de Jean Monnet, un espace géoéconomique surplombant les États nationaux, elle intégrait des pays insuffisamment préparés<sup>3</sup>. Elle ressemblait à la grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf de La Fontaine : « La chétive pécure s'enfla si bien qu'elle creva. » Tout au moins l'Europe demeurait dans l'orbite des États-Unis, et subissait le choc psychologique et économique des pays émergents.

Elle ne parvenait pas à se transmuier en État semi-continental, elle s'engluait en deux phénomènes discordants : une bureaucratie édictant des normes de comportements internes uniformisantes alors que les traditions souverainistes freinaient la convergence des politiques étrangères de chaque État. Une fuite en avant accélérée par l'individualisation des anciennes structures sociales (famille, partis, patries, religion) favorisait les aspirations à la satisfaction immédiate des instincts au-delà des besoins vitaux. D'où, pour les gouvernements, l'impossible tâche de concilier la progression des acquis sociaux et la compression des dettes nationales, de par la contradiction majeure entre deux revendications populaires : acheter moins cher les objets de consommation courante, ce qui entraîne la délocalisation de la fabrication dans les pays à bas salaires ; réduire les temps de travail (durée hebdomadaire, retraite) par la reconnaissance du « droit à la paresse » (Paul Lafargue) et de la société du *care*, nécessaires à l'humanisation de l'existence.

Dès lors se mettaient en marche deux phénomènes cumulatifs. L'extension de l'invention scientifique et de l'innovation technique dans les pays émergents. La volonté des populations pauvres de s'installer dans les anciens (anciennement ?) pays riches.

La première immigration avait été militaire : troupes coloniales composées d'« indigènes » engagés pour « défendre le pays » ou pour assurer la souveraineté sur l'empire. Migration courte, mais reconnue glorieuse : « Force noire » au chemin des Dames (Mangin), étendard du 1<sup>er</sup> spahis marocain (Lyautey Cavalerie), drapeaux des 7<sup>e</sup> tirailleurs

3. « Fantômes et puissances. L'Europe dans ses failles géo historiques », *Stratégiques* n° 5, 2<sup>e</sup> trim. 1991, pp. 247-287.

algériens et 4<sup>e</sup> tirailleurs tunisiens, parmi les plus décorés de l'armée française. Y eut-il ensuite négation du prix du sang ? En 1962, de Gaulle, refusant un « Colombey-les-deux-Mosquées », ordonna de ne pas rapatrier, ou plus exactement de ne pas « patrier », les harkis et leurs familles.

La deuxième migration réalise une mutation socioprofessionnelle : le combattant devient force de travail. Pour se reconstruire, la France « importe » des travailleurs maghrébins, l'Allemagne des travailleurs turcs, l'Angleterre décolonise mais accepte les ressortissants du Commonwealth. Sous la pression sociologique et l'invocation des droits humains (éviter la solitude psychologique et sexuelle de dizaines de milliers de travailleurs), on organise le regroupement familial : l'émigration devient féminine et enfantine.

La troisième immigration, plus réduite mais idéologiquement motivée, quitte les pays musulmans souffrant de la répression ou de la pauvreté. Elle fait sortir du *dar al-islam* (notion géopolitique) des musulmans invoquant le droit d'asile politique, désirant s'établir dans les pays non musulmans pour continuer à y étendre la *umma al-islamiyya* (notion démographique).

La quatrième migration fuit le non-emploi, aspire à la société de consommation, et fait appel au droit d'asile économique et humanitaire. Les générations des primo-arrivants s'étant stabilisées, leurs descendants obtiennent des aménagements culturels, sociaux et commerciaux (lieux de prière, nourriture *halal*, carrés dans les cimetières), qui leur permettent d'affirmer leur islamité rituelle. Elle s'est multipliée avec le « printemps arabe », poussant les « indignés » à une transition politique sur place, mais favorisant les départs vers l'Occident recherché comme lieu de consommation. Cette quatrième immigration tend à s'accroître et varie ses origines. Maghrébine et proche-orientale, elle est devenue subsaharienne et asiatique (sous-continent indien, Asie centrale), se ramifie entre les voies d'accès (Turquie, Grèce orientale, Sicile, présides espagnols, Canaries) et aspire à une implantation définitive avec, sous-jacente, l'idée de reconquête, de revanche, de justice distributive, de repentance.

Dès lors, la planète subit deux projections démographiques inversées et dénivelées. Quelques centaines de milliers de militaires et d'humanitaires, de sécuritaires et de mercenaires, de techniciens et de commerciaux dans le tiers-monde en devenir, contre quelques dizaines de millions de personnes venues de pays plus ou moins en déréliction ou en émergence lente, maghrébines, moyen-orientales, turcophones et africaines en Europe occidentale, peut-être chinoises en Sibérie, latinos et asiatiques en Amérique du Nord. « Asymétrie » tendant, dans une longue durée, à créer de nouvelles identités, mais

comblant en partie la diminution des populations et des mains-d'œuvre originaires. Mutation capitale qui entraîne des hésitations sur les politiques de contrôle, d'intégration ou d'assimilation, donc sur les « défenses » à l'égard de ces projections et fixations de ces populations où peuvent se recruter des terroristes. D'où les mesures de prévention policière et les vives oppositions sur les quotas et les conditions d'admission. Et sur leurs conséquences : l'immigration est-elle financièrement et culturellement enrichissante ?

Alors se réveillait un des syndromes traumatiques de la grande histoire européenne : celle des invasions barbares, des grandes invasions. D'autant plus que les arguments en faveur des migrants avaient justifié la conquête de la planète par les Européens christianisés.

Question de droit naturel : tout être humain a-t-il vocation, a-t-il le droit de s'établir en d'autres lieux qu'en sa terre d'origine ? La terre natale, le sol sacré de la patrie sont-ils perméables à tous ? Comme les espèces animales, l'espèce humaine, prise en ses diverses communautés, marque ses territoires. Les argumentations se renversent. Les théologiens-juristes espagnols du Siècle d'Or (Victoria, Suarez, Las Casas) ont plaidé et obtenu la reconnaissance de l'humanité pleine et entière, le statut d'homme à vocation chrétienne, aux peuples du Nouveau Monde. Mais ils ont justifié la conquête des Amériques par le *jus communicationis*, le droit des conquistadores à parcourir, à régler et à évangéliser les Mésoaméricains. Au nom de ses valeurs, l'ONU justifie son droit de protection des peuples contre leurs dictateurs. Mais au-delà, les peuples malheureux ont-ils le droit de venir s'implanter dans les pays encore riches ? Une sorte de *jus migrationis* au profit des anciens colonisés ?

Paradoxal renversement politique : lors des guerres de décolonisation, les colonisés combattant pour leur indépendance ont refusé les statuts plus égalitaires que leur offraient les métropoles coloniales. Dispensées d'accorder à leurs anciens sujets en progression démographique les droits du citoyen et les avantages des acquis sociaux, celles-ci ont été en définitive les bénéficiaires de la décolonisation.

Dès lors, devant l'afflux des réfugiés venant d'Afrique, débarquant à ou se noyant devant Gibraltar ou Lampedusa, les controverses politiques s'affrontent en des concepts de combat mal définis : seuil de tolérance/immigration ; sélection/discrimination ; stigmatisation/xénophobie/racisme ; citoyenneté/identité/communautarisme ; relativisme/évangélisme... Et en des anticipations de *real* stratégie (faut-il accueillir, refouler, reconduire ?) qui ravivent l'angoisse européenne de la charnière des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles contre les « déferlements ».

Alors, pour le dernier des grands poètes latins, Claudien (370-404), et pour le dernier des grands généraux romains, Stilicon (359-408),

celui-là héroïsant les faits d'armes de celui-ci, vainqueur d'une armée wisigothe envahissant l'Italie en 403. De la panique des Romains, Claudien donne un sombre tableau dans son *De Bello Getico*<sup>4</sup> :

« De quelque côté qu'Érinnyes dirige leur course vagabonde, semblables à la grêle dévastatrice ou à la peste, les Barbares s'élancent par les routes les plus impraticables, tous les obstacles cèdent à leur impétuosité. [...] Les Thermopyles même qui jadis avaient arrêté les Mèdes cèdent à la première attaque. [...]

« Mais enfin les Alpes, en châtiant les Gètes, ont vengé tous les monts de la Grèce, et l'Éridan vainqueur a lavé l'affront de tous ses fleuves. L'événement nous a appris qu'un voile épais dérobe à nos yeux les secrets du destin ! Quand la barrière des Alpes fut escaladée, qui eût pensé qu'il dût subsister une ombre de la puissance romaine ?

« Et comme si Rome eut été déjà prise, voici qu'une sinistre nouvelle s'envola par-delà les mers, par-delà la Gaule et les Pyrénées. La Renommée, portant la Peur sur ses ailes assombries et recueillant tous les fruits sur sa route, depuis Gadès jusqu'à la Bretagne, n'allait-elle pas épouvanter l'Océan, et pour la première fois faire trembler au fracas de la guerre la lointaine Thulé ? [...]

« Ne croyait-on pas voir déjà nos tours, nos murailles solides comme l'acier tomber sans pouvoir nous protéger et nos portes garnies de fer s'ouvrir d'elles-mêmes aux Gètes, sans que la profondeur des fossés et l'épaisseur de nos retranchements fussent capables d'arrêter l'élan de leurs chevaux qui dévoraient l'espace ? Déjà la population est prête à s'embarquer, à aller chercher un asile dans les ports de Sardaigne et à confier sa vie à la protection des vagues écumantes. La Sicile elle-même, peu rassurée par l'étroit bras de mer qui la sépare de l'Italie, souhaiterait que la nature lui permît de s'écarter davantage, de laisser passer plus largement les flots ioniens en refoulant le cap Péloire. »

Mais Stilicon harangue ses troupes :

« Je veux vous rappeler notre ancienne histoire. Le farouche Annibal renversait toutes les places fortes de l'Ausonie et le désastre de la Trébie s'était renouvelé à Cannes. [...] Stilicon, par cette harangue, tout à la fois réprima une guerre naissante, se procura des ressources militaires et enrôla comme auxiliaires les Barbares qui l'imploraient ; il fixa leur nombre au chiffre qui convenait et qui ne fut ni une charge pour l'Italie, ni un sujet de crainte pour l'empereur.

« Au bruit qui s'en répandit, nos légions, entraînées par l'amour de leur chef, se hâtent d'accourir de toutes parts, avec leurs enseignes. La vue de Stilicon leur rend le courage. À leur joie se mêlent des sanglots et des larmes, [...] les citoyens applaudirent avec des transports de

4. Traduction de V. Crepin, Garnier.

joie ce présage certain du triomphe. Stilicon leur apportait enfin le rempart de son bouclier. [...]

« À mesure que l'espérance pénètre en nos âmes, elle abandonne les Gètes. Ils dressaient déjà la tête jusqu'aux étoiles, se promettant tout depuis qu'ils avaient franchi les Alpes. Ils pensaient n'avoir plus un obstacle à renverser ; mais en face de toute cette jeunesse qui les regarde, à la vue de tant de bataillons d'infanterie, de tant de cavalerie, de ces fleuves, de ces remparts qui entourent et protègent le pays, il leur semble qu'un réseau les enveloppe et la fureur s'empare d'eux. Ils se reprochent l'excès d'assurance avec lequel ils ont envahi l'Italie ; ils voient s'enfuir tout espoir de s'emparer de Rome ; et leur grande entreprise ne leur cause plus que des regrets. »

Claudien et Stilicon pensaient terminer leur vie sur une dernière victoire militaire. En fait, Stilicon avait acheté le départ des Barbares et a été assassiné en 408 sur l'ordre d'Honorius, premier empereur d'Occident. En 410, Alaric mettait Rome à sac. Pour la première fois depuis Brenne et ses Gaulois (390 av. J.-C.), l'*Urbs* était violée, et saint Augustin transférait la vieille cité terrestre malheureuse vers la triomphante *Civitas Dei* (413-427). Mais la Gaule et l'Espagne demeuraient soumises à la domination vandale.

Pourtant, dans une certaine mesure, Rome avait réussi son immigration sélective des étrangers, des Barbares : Claudien était d'origine alexandrine, Stilicon d'origine vandale, Augustin était né en Numidie. Elle avait été une prodigieuse machine à intégrer, à assimiler. Elle accueillait dans son panthéon les dieux des peuples qu'elle avait conquis, mais les romanisait. L'édit de 212, qui accorda la citoyenneté à tous les habitants de l'empire, fut promulgué par l'empereur Caracalla, fils du sémite « libyen » Septime Sévère et de la Syrienne Julia Domnia. Mais Rome avait connu deux sortes de guerres internes inversées. Les guerres serviles : les esclaves révoltés voulaient la détruire (Spartacus, 73-71 av. J.-C.). Les guerres sociales (90-88 av. J.-C.) : les villes italiennes alliées (*sociae*) voulaient obtenir le droit de cité afin de pouvoir accéder à la distribution des terres de l'*ager publicus*. La simple résidence à Rome autorisait leurs citoyens à jouir de ce droit, mais les lois agraires, dont seuls les citoyens romains bénéficiaient, les en privaient. Les cités furent vaincues par Sylla, mais le Sénat leur donna progressivement le droit convoité.

Rien n'est analogue en histoire : ces schémas sont-ils transposables dans nos sociétés contemporaines ? Depuis le début de la période coloniale, des immigrations diversifiées se sont établies. Mais émigrer, partir, s'installer, ne plus revenir, est-ce se transmuier, se renier ? « Il ne change pas d'âme mais de lieux, celui qui va au-delà des mers » rappelait Horace (*Épître XI*) à son ami Bullatius partant pour la Grèce.

L'émigrant devenant un immigré s'occidentalise-t-il ou orientalise-t-il son nouveau milieu ?

Cet afflux démographique a suscité deux figures sociales inédites. Le musulman néo-européen tout d'abord. La troisième génération de nationalité et de langue du pays qui n'est plus d'accueil mais de naissance et d'« hominisation » sera de mœurs, de comportements, de travail européenne, même si demeurant consciente d'une origine musulmane. Sera-t-elle seulement conservation de souvenirs par quelques rites culturels (ramadan, voile, abstention de porc, d'alcool...) ou se référera-t-elle aussi aux obligations juridiques coraniques ? Problème souvent douloureux dans les unions interreligieuses, qui prend toute son ampleur dans la détermination du prénom et de la religion des enfants. En pratique, dans les anciens mariages mixtes, si l'époux était musulman, l'épouse non-musulmane acceptait, ou était obligée d'accepter, la religion de son mari et des prénoms musulmans pour leurs enfants. Ainsi se formera une population extérieurement intégrée mais à mythologie spécifique. Ensuite, deuxième figure, celle de l'Européen néo-musulman converti pour mariage (la musulmane ne peut épouser un non-musulman : la pression familiale est forte), par mode intellectuelle, par refus des anciennes institutions ecclésiastiques chrétiennes, par recherche de spiritualité et de chaleur humaine (également offertes par les sectes), par séduction de la simplicité dogmatique musulmane ou inquiétude sur les aspects fixistes du droit et de la morale catholiques... ou par réaction contre un laïcisme matérialiste et hédoniste.

La déchirure interne devient grave pour les musulmans néo-européens. Ils sont écartelés entre quatre systèmes culturels : la culture de tradition souvent familiale et non savante, mais morale et comportementale que certains veulent rédimier par un islam non de spectacle mais d'ostentation à l'encontre de l'environnement général (observance, aspect physique et vestimentaire, au-delà des actions directes) ; la culture de la télévision, fondée sur la publicité et le divertissement, véhiculant violence et permissivité, érotisme ; la culture de l'école, voulant combiner l'unanimité de l'humanisme laïc républicain et l'enrichissement par la diversité ; la culture du rap contestataire dans les quartiers oscillant entre la demande de repentance, la revendication socio-économique et l'inquiétude d'un effacement des spécificités tandis que les actes d'incivilité, d'« ensauvagement », suscitent une psychose d'insécurité, s'exaltent en négations et anathèmes réciproques.

Entre ces quatre cultures, comment peut résister l'*homo islamicus* classique ? Les organisations religieuses prêchent l'observance et la morale, et insistent sur la nécessaire préservation d'une identité

musulmane alors que celle-ci est menacée. Au-delà du phénomène actuellement croissant de l'islamisation oblique par imprégnation psychosociologique, se pose le problème inverse de la transformation du croyant fidéiste en musulman culturel puis en musulman statistique adhérant aux lois de la République.

D'où le dilemme : s'affirmer « Beur à part entière » pour être « Français à part entière », n'est-ce pas risquer de n'être qu'un « Français à part », un « indigène de la République » dans un multiculturalisme devenant de plus en plus folklorique et agressif ? Or la citoyenneté est l'inverse de la dhimmitude ou de l'indigénat. Schématiquement, dans l'histoire, les sociétés musulmanes ont accepté le maintien des « gens du Livre » dans leurs croyances et leurs pratiques. Cependant, le phénomène islamiste a bouleversé la perception du phénomène coranique : pour être un « bon musulman », doit-on appliquer intégralement et littéralement le Coran ? Mais la « coranisation » ne se fait pas seulement par l'immédiateté de la présence et des mœurs, de la musique et de la cuisine, mais par les transferts et les prises de contrôle financiers. Les fonds souverains et les avoirs particuliers des familles titulaires ou bénéficiaires du pouvoir dans les pays pétroliers s'investissent dans l'immobilier de prestige et les entreprises de high-tech européens.

Pendant ce temps, les Occidentaux demeurent sous le choc du terrorisme de destruction massive : tours de Manhattan, bouddhas de Bamyan. Certes l'opposition entre musulmans des Lumières et djihadistes est sommaire. Mais les opinions européennes oscillent : estimant que de trop nombreux musulmans ne désirent pas s'intégrer, elles craignent pour leur identité. Les controverses font rage sur cette notion floue. En 2011, en Norvège, un exalté idéologique se livre à un massacre de masse : soixante-seize jeunes socialistes hostiles à la « vikingnisation » sont assassinés.

Rome avait assimilé, par son *imperium* et par sa langue, ses légions et son droit, les peuples qu'elle avait soumis, les transformant en citoyens au nom de la *Pax romana*. Mais les poussées de populations pictes, germaniques, scandinaves, daces, parthes... étaient trop vastes pour que la civilisation romaine survive : effacement des panthéons gréco-romain et nordique par le martyrologue chrétien, lent remplacement de l'esclavage par le servage, articulation malaisée entre les hiérarchies épiscopales et les chefferies germaniques... À travers la succession des derniers empereurs d'Occident et des premiers empereurs d'Orient naissent et se combattent les royaumes romano-barbares imbriquant des cultures, des mœurs, des mentalités, des controverses théologiques (arianisme...), des lois (droit romain classique, Digeste de Justinien, loi Gombette burgonde, code Théodoric ostrogoth...) en des sociétés

hétérogènes, tumultueuses, où chacun ressentait l'étrangeté de l'Autre sans pouvoir s'en éloigner.

De ces chaos, de ces déchirements, de grands évêques du VI<sup>e</sup> siècle ont donné dans leurs écrits des descriptions hallucinées : Jordanès, d'origine gothe, peut-être évêque de Ravenne, conseiller d'un prince Alaman et son *De Geterum sive Gothicum Origine et Rebus Gestis*, saint Grégoire de Tours et son *Historia Francorum*.

En 1990, l'Europe se croyait au XV<sup>e</sup> siècle : elle allait changer d'échelle, se construire une nouvelle architecture politique, s'affirmer comme civilisation... Vingt ans plus tard, elle retrouve les chaos des V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles... « Il avait fallu quatre siècles pour que les Gaulois deviennent des Gallo-Romains. » Combien de siècles, aujourd'hui, pour que les populations coexistant sur le sol européen secrètent, à partir de cultures disparates et de religions spécifiques, une nouvelle synthèse, une nouvelle civilisation, qui les distordra ou les dénaturera ?

Pour comprendre notre temps en marche vers le XXIII<sup>e</sup> siècle, (re)lire de toute urgence Claudien, Jordanès et Grégoire de Tours... ─



# **L** TRANSLATION IN ENGLISH





JEAN-RENÉ BACHELET

## SIMILARITIES AND LIMITATIONS

Sporting activities to a great extent meet the needs of armed forces for all-encompassing training of their members, both as individuals and collectively. They develop physical capabilities, a taste for danger and exertion, and team spirit, in a shared ethos of overcoming personal limitations for the common cause.

There is, however, a limit to the parallels. Sporting activities, by the very nature of the shared rules, make them a peaceful activity, doing nothing to prepare participants to confront unbridled violence and human malevolence, which are a soldier's destiny, looking forward to nothing but destruction and death.

Returning a sort of compliment, the demanding ethos of a soldier's life can provide enlightenment to sport, which sometimes resorts to unethical inspiration through the most questionable warlike metaphors.



### Parallels

More than any other activity, the profession of soldiering calls for total commitment – mentally and physically – within a community that demands extraordinary dedication from all its members. In this area, the stark contrast between the requirements for reflection and those for action, like those for both individual action and collective effort, are more vivid than elsewhere. The fact is that the great diversity of sporting and athletic activities do contribute, to a large extent, to fostering these capabilities.

For individual training, it is self-evident that developing physical capabilities is to a great extent the province of sporting activities, requiring strength, skill, general stability and stamina. Also, however, such activities test and develop what athletes call “the right mental state”: a combination of boldness, risk-taking, performance, discipline, self-confidence and decisiveness.

In relation to this last point, can certain sporting activities be considered to foster decisiveness? When you go mountain climbing or paragliding, for example, the change from quiet reflection and caution to making decisions and choices is often particularly sharp. How better can you prepare yourself psychologically for the mental switch required by taking difficult decisions, when you move from the field of complex factors needing to be considered – requiring lucidity,

caution and a need to weigh up different considerations – to that of uncompromising action, requiring the qualities of strong character, energy and boldness?

While a distinction is made between individual and collective sporting and athletic activities, military action is always collective. Here again, sporting activity, in the form of team sports, is an unparalleled instructor, teaching collaboration, both competitive and team spirit, and a collective will to win. Once again, the activities teach you to reach a compromise between antagonistic demands: the need for resolute individual commitment and also for self-denial, as often demanded by collective action.

The matter therefore seems settled. Sport would seem to be a metaphor for war, and nothing could be better preparation than sporting activity for those who have chosen the strange occupation of armed combat. Such schematic thinking expresses dangerous confusion. Whatever similarity there may be between practising individual or collective sporting activities and training for soldiering – and thus moulding a prospective combatant – we need to assess the ways in which that practice differs radically from effective military action, without straying off onto a sidetrack.

## Differences

The first difference, and it is pretty dramatic, is concerned with the relationship to death. In sport, death occurs by accident, and everything possible is done to avoid it. In military action, in contrast, it is always in view, the specific characteristic of soldiering being the use of force at the heart of confrontation, with life itself being at stake.

The second difference relates to the protagonists' behaviour. Participating in a sport presupposes the existence of rules that are common to and imposed on all the participants: both opponents and team-mates. Failure to observe the rules results in a recalcitrant being expelled from the game, as there must be a metaphorical "level playing field" between all the players in addition to the literal one. Military action, in contrast, means facing the risk of all sorts of deviant behaviour. You might even wonder, in cases where the use of force is justified to end a situation where there is evidence of unacceptable violence, whether an asymmetry in military action is not increasingly the norm in the behaviour of opposing protagonists.

There is a third difference, evidence for which comes from analysis of the most profound impetus for military action, the peculiar alchemy of a relationship called the "fraternity of arms". That alone

can explain the extent to which military commitment extends beyond norms. As an expression of mutual solidarity, with friendship between comrades on the one hand and absolute trust between the leader and that person's subordinates on the other, that alchemy reaches the intensity with which we are familiar – with a strong personal bond – only through the underlying relationship of sacrifice and death, even if it is subconscious.

The “fraternity of arms” should therefore never be confused with team spirit. The latter is inherent in sporting activity, and it is certainly an essential component of the former, but it is far from covering all aspects.

To put it briefly, sporting and athletic activities are peaceful activities *par excellence*. In Ancient Greece, war stopped for the Olympic Games, where virtuous achievements were held in high esteem. Meanwhile, military action was, by definition, displayed in the theatre of war, under the ever-present shadow of humanity's malevolence.

Such an observation enables us to see the limits to parallels between practising sport and soldiering. It should be clear that, while practising sport is a decisive element in training soldiers, both physically and mentally (giving them moral strength), when you go beyond the technical aspects it leaves a lot to be desired in terms of producing a committed fighter. In particular, sporting activities are unable to prepare participants to face all-out violence, given the sometimes profound asymmetry in belligerents' behaviour.

## Shared humanity

The “return” warrior metaphor used in sport, as soon as it involves expressing similar violence – as we have seen it does all too often – cannot willy-nilly provide inspiration to a sporting world which is grounded in an unshakable respect for rules accepted by all parties. That is, moreover, the essential sporting ethic: seeking improved performance while observing the rules. It is an ethos shared by all the protagonists in an ordered environment.

As for the ethos of soldiering, that requires unbridled violence and humankind's malevolence to be opposed by controlled force, lest our civilised values be betrayed. In this sense, the ethos also demands respect for restricting rules: rules that may in no way be shared by the adversary, the confrontation occurring in a chaotic world where nothing can be taken for granted.

The ethos of sport thus finds itself met by a still-more-demanding ethos, that of professional soldiering. Confusing the two would lead

us to a great deal of disappointment and disillusion. On the other hand, their common essence, that of humanity, provides an assurance that there is scope for the practices of each to strengthen those of the other. ┘

FRANÇOIS COCHET

## FROM PHYSICAL-EDUCATION ACTIVITIES TO WAR-RELATED ACTIVITIES

education, seen as an aspect of his ability to survive on the battlefield, was then completely transformed by the pacifism-imbued or even “demilitarising” interpretation then prevalent in Western societies. This process accelerated with the war in Algeria. From that time, there was indisputably a separation between French youth and the duty to defend their country. The physical “knocking into shape” changed from a factor to ensure suitability for combat under fire to being, in some militant interpretations, one in alienating recruits. This means that the armed forces’ practice in terms of physical exercises and sporting activity relied on practices relating to specific societies and historical periods, with changing views of its utility.

We would like, here, to consider the question of the relationships between elements of sporting activity and elements of war, examining them from a number of overlapping perspectives. How does the military regard a soldier’s physical training, given that practising sport has been a component since the 19<sup>th</sup> century? How do the armed forces productively invest in aspects of physical education while adapting them to military practice – which does not necessarily mean fighting wars? How can we compare and contrast action inherent in war with action involved in physical exercises and sporting activity as inculcated by military training?

### Reference works used by the armed forces

Present-day society gives a lot of attention to the body, which has come to be seen not only as a living entity but even more as an anthropological idea. A soldier must be made more “technical”, that is made suitable for the practice of war, or at least preparing for war. But what technical aspects do the armed forces claim to use as a basis when training potential fighters?

For a historian of waging war, it is desirable initially to clarify certain terms; these reveal different – though complementary – approaches by the military to bodily expression. What choices do the armed forces make? The terms “sport”, “gymnastics” and “physical education” are not synonymous. Gymnastics can be defined as “the art of exercising,

strengthening and developing the human body through certain physical exercises”, while physical education is a collection of activities that are not specific to the military field. In France, the field includes physical education clubs and school physical education. This area has its own means, such as “physical culture”, game-type sports (notably football) and sporting or athletic activities such as walking, running, discus-throwing and shot-putting, fencing, wrestling and swimming.

Military gymnastics appeared early in France, thanks to Colonel Francisco Amoros (1770–1848). After serving in the Spanish army, Amoros was made Minister of the Interior (by Joseph Bonaparte). He moved to France at the end of the First Empire and, in agreement with Napoleon, introduced the idea of gymnastic training into the French army. He summed up his approach – fairly simple, it may be said – in the concise formula: “My method ends where it ceases to be of use.” The approach was initially applied universally, and the *École de Joinville*, established in 1852, was given responsibility for training gymnastics instructors. When Amoros died, his methods were continued. The school’s first Director, Major Louis d’Argy, and his civilian assistant, Napoléon Laisné, had previously worked together. The exercises were sometimes fairly violent, but they stressed the link between physical education and mental training, particularly in the sense of subjugating oneself through physical exercises. Amoros took inspiration from the theories of Pestalozzi, who himself followed the ideas of Jean-Jacques Rousseau, and affirmed that “doing good works and serving the common good are the main aim of gymnastics.”

Those at the Joinville school, who thought only in terms of utilitarianism, accordingly remained sceptical about “sport”, as an activity marked by amateurism. We must, however, acknowledge that such categories are not fixed for eternity. In 1906, officers who were sceptical about traditional military gymnastics introduced boxing, swimming and cycling at Joinville – and those they trained distinguished themselves in competitions<sup>1</sup>. Five of them won awards in the complete athletics competition of 1913, awards being made to only six competitors in total! After the directive of 1 September 1912, reorganising the school, its influence indisputably grew. In August 1914, however, it had to close its doors, for reasons we can imagine.

1. Colonel Aumoine (ed.), *Une histoire culturelle du sport. De Joinville à l’olympisme. Rôle des armées dans le mouvement sportif français* [A Cultural History of Sport. From Joinville to the Olympics. The armed forces’ role in the French sporting movement], Ministère de la Défense, Commissariat aux Sports Militaires, Éditions Revue eps, 1996. In particular, reading the contributions of Gilbert Andrieu – *Du “débouillage” du futur fantassin à la morale de l’effort* [From “breaking in” a prospective infantryman to the mental approach to effort] (pp. 35–47), where the author recalls that at the beginning of the 20<sup>th</sup> century sport and physical education were kept well separate – and of Jean-François Loudcher & Christian Vivier – *Gymnastique, éducation physique et sports dans les manuels militaires, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle* [Gymnastics, physical education and sporting activities in 19<sup>th</sup> & 20<sup>th</sup> century military manuals] (pp. 21–33) – can prove instructive.

The most unclassifiable theoretician on physical exercises to train sporting champions is indisputably Georges Hébert (1875-1957), who came from the military world. As a naval trainee in 1893, he developed the "natural method", inspired in part by the methods of Georges Demenÿ. It involved moulding the trainees' characters as much as their bodies. He experimented with methods and practices, first within the French Navy, later developing them further for the (terrestrial) army, in Reims, from 1912 onwards.<sup>2</sup> He was given responsibility for training a unit of marines undergoing physical preparation before leaving for a naval posting. In that task, he showed all he could do. On 20 December 1905, Hébert sent a draft manual on special gymnastics to the Navy, and it was approved in January 1906. His idea was to impose gymnastics as the basis for training prospective marines. Armand Fallières, President of France, amended the Order of 30 April 1897 on organisation of the fleet, prescribing instruction in gymnastics and fencing for the battalion of trainee marines at Lorient. Hébert's reputation in the Navy then grew enormously, and in 1910 he was appointed Technical Director for the Navy's physical-exercise programmes, a newly created post. His first theoretical work, *Practical Guide to Physical Education*, was published in 1909, followed by *The Code of Strength* (1911), *Manly Culture through Physical Activity* (1913) and *Sport versus Physical Education* (1925). A total of nine books describing the "natural method" appeared in 30 years. It was a much more attractive method than its predecessors, revolutionising what was the norm in physical education. Being of virtually universal application, it could not help but be of interest to the military.

However, Hébert's uncompromising attitude, and his seeking for his approach to dominate ruined the prospects for his pioneering work to be recognised, notably by the academic world. This was all the more the case as those who worked in the theory and practice of physical training and sport, such as Hébert, were coming into conflict with another category of experts: doctors. Dr Nimier, the armed forces' Medical Inspector General, for example, gave a shooting lesson in 1914: "Hold yourself in balance, load the weapon and then hold it, look at the target and pull the trigger. Those are all operations that, in all their movements – to the most intimate depths of the human body – involve extremely complex nerve impulses and muscle actions of highly varied natures. And, before being knocked into shape, the prospective marksman must repeat each of the abovementioned operations numerous times, separately at first and even by breaking them down into substeps, subsequently trying to reproduce them ever more

2. Jean-Philippe Dumas, *Aux origines de la "méthode naturelle": Georges Hébert et l'enseignement de l'éducation physique dans la Marine française* [Origins of the "natural method": Georges Hébert and physical-education instruction in the French navy], *Revue Internationale d'Histoire Militaire*, No. 76.

quickly... The trainee must then, first of all, want to act – and it is only progressively, through habit, that these nerve impulses and muscle actions gradually become subconscious and ultimately, as a physiologist might say, reflex actions. To a trained marksman, it should be possible to call the various shooting actions automatic... To conclude, we agree with Captain Leblois<sup>3</sup>, who said that training someone to be a good marksman means developing the person's understanding and physical qualities. It means giving the soldier the ability to size up the situation, together with self-esteem, and the ability to keep cool. In a word, it means creating individual worth."

With scant ceremony, Hébert sent the doctors back to their precious studies. "Some doctors believed for a moment that they were better qualified than anyone else, as a result of their professional knowledge, to understand the best processes of human development... A working method cannot, in fact, be inferred from a simple knowledge of anatomy and physiology... Their training is far from making doctors athletes or models of physical perfection."<sup>4</sup>

Whatever discussions there may be on the relationships between physical and sporting training on the one hand and war on the other, contemporary French history has repeatedly attributed defeats to a lack of physical training.

That was the case following the Franco-Prussian war of 1870. A number of superior officers and generals, who were more in the nature of sycophants or order-takers – as had been the case since Napoleon – were not up to the mark. There is the story of the major-general who refused to get out of his bath! The feeling of defeat thus coincided with a period when ambitions for social progress came from the privileged social classes and political élites, expressing themselves in two ways: firmly instilling republican ideas through the schools and military service, and generalising sporting activities throughout society. As Pierre Armand<sup>5</sup> described it, a coherent military-civil partnership was thus being sketched out, through those two foci of citizen life: schools and military service. Odile Roynette also writes eloquently about "military service, a source of national regeneration"<sup>6</sup>.

3. Capitaine Leblois, *Le dressage individuel du tireur de champ de bataille* [Knocking individual battlefield marksmen into shape], *Revue de l'Infanterie*, April 1912, quoted by Dr Nimier in *Carnet du docteur* [Doctor's Notebook], *Le Tir*, Paris, Éditions Pierre Lafitte, 1914, p. 373.

4. Georges Hébert, *L'Éducation physique, virile et morale par la méthode naturelle* [Physical, manly and mental education by the natural method]. Volume I, *Exposé doctrinal et principes directeurs du travail* [Exposition of theory and guiding principles], Paris, republished by Librairie Vuibert, 1936 and 1942, Foreword, p. 10. They spoke more of gymnastics than of sporting activities at that time.

5. Pierre Arnaud, *Le Militaire, l'Écolier, le Gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France (1869-1889)* [Soldiers, scholars and gymnasts: the birth of physical education in France, 1869-89], Presses Universitaires de Lyon, 1991.

6. *Bons pour le service. L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle* [Good for service life. Barrack experience in France at the end of the 19<sup>th</sup> century], Paris, Belin, 2000.

Prussia became the model to copy in order to improve the chances of again defeating that country. On 14 January 1883, Jules Galland, President of the *La Cambrésienne* gymnastics society, made a long speech<sup>7</sup> in which he drew inspiration from the German *Turnen* movement, established by Professor Jahn, early in the 19<sup>th</sup> century. Galland extolled the role played by gymnastics societies, saying: “How different it would be if we sent to the army whole contingents of men accustomed to fatigue, drilled in marching, finding a rifle light compared to the weights with which they were used to juggling, and bold in the noble way that guides strong men in decisive moments.” In the same way as France’s military Staff College was modelled on the Prussian Military Academy, the advocates of physical training for French soldiers based their approach on German gymnastics.

I don’t have to go back in detail here to the endless discussions that preceded the introduction of general military service<sup>8</sup>. We should, however, bear in mind a number of recurring elements. From an ideological perspective, the idea, inherited from the time of the 1789 revolution, that an armed populace had to be created was often put forward. It is more or less specifically a French notion, and it led to a number of contradictions. The soldiers were, for instance, supposed to bring to bear the same virtues on the battlefield as they displayed in their urban existence. The civilian ideal is thus expressed in the democratic concept of debate, which is diametrically opposed to the military ideal of internalising discipline, resulting in perfect obedience.

The most famous interpretation resulting from a simplistic reading of the post-1870 revanchist ideas, and an idealised expression of the armed forces/school duality, was the introduction of all too well-known school “battalions”. It was not the military establishment that demanded the institution of those cadets and similar practices, but a governmental Order of 1882 that provided for children from the age of 13 – that is the age when compulsory schooling ended – to be entered in the “battalions”. Each establishment was to have its own flag and military instructors who would introduce the pupils to basic discipline, gymnastics and limited shooting, with just 30 cartridges a year. That remained completely theoretical, however. The army was reluctant to spare NCOs from their normal tasks so that they could instruct children. Also, the teachers, despite being very patriotic

7. [www2.ac-lille.fr/patrimoine-caac](http://www2.ac-lille.fr/patrimoine-caac). Heading: *Les premiers élans, l'échappée sportive* [Building up momentum and the sporting break-away].

8. Annie Crépin, *La Conscription en débat ou le triple apprentissage de la nation, de la citoyenneté, de la République (1798-1889)* [Debate on Conscription, or the triple training: for the nation, citizenship and republicanism], Artois Presses Universités, Arras. 1998.

at the time, did not necessarily look favourably on the prospect of someone else replacing them as authority figures, where they had hitherto been unchallenged. Alain Corbin, investigating the situation in Limousin, has shown that only one rural teacher in that region established such a battalion. There was relatively little participation in the movement by the high schools and junior secondary schools, and it looked as if these prescriptions of patriotism from “on high” were needed for the “good people” but not for middle-class children. The “school battalions” could, in fact, be summed up as a marvellous public-relations exercise by the Paris centres of republicanism. Proof of the venture’s success can be seen in the fact that the initiative is still today the subject of impressively overblown memories. On the other hand, when the “battalions” were disbanded, in 1892, the army encouraged the creation of military-preparation societies. Starting in 1903, these awarded military-preparation certificates giving certain material advantages such as days’ leave and access to the corporal-pupil platoons. As soon as there are material advantages, individuals are interested, and the societies grew. There were 2,000 of them in 1905 and 6,000 in 1913.

With the Vichy regime, from 1940, we can again see a systematic invocation of the lack of physical training as an explanation for France’s defeat, blame being laid on secular teachers and on the fact that the French soldiers would have had the stamina only to run for the protection of the Loire valley. In a work devoted to the Phoney War<sup>9</sup>, I have shown that it was difficult to get beyond the idealised images. You need only look at the pictures of some of the 1940 generals-in-chief to see that their shapes were often more impressive than their being in shape, in both the high command and the troops.

Likewise in 1946, there were Jean de Lattre de Tassigny’s plans to reform military service, aiming to combat the soldiers’ flabbiness by devoting most of their instruction to physical exercises in camps where they would be under canvas in the open countryside.

## Sport as a utilitarian tool: instruction for fighters

The distinctive feature of the military is that it “must be able to adapt to the extreme constraints and demands made on professional soldiers”<sup>10</sup>, and this is associated with a state of social development.

9. François Cochet, *Les Soldats de la « drôle de guerre »* [The Soldiers of the Phoney War], Paris, Hachette, *La Vie quotidienne* [Daily Life], 2004.

10. Patrick Godart, *Le guerrier et la danseuse étoile* [The fighter and the prima ballerina], in *Le corps guerrier, Inflexions* No. 12, Paris, La Documentation Française, 2009.

From the time that conscription was introduced, various methods have been implemented to measure the physical capabilities of potential fighters. This is evidenced by the revision councils, chaired by the regional *Préfets*, when universal military service was established in 1889. These days, the SIGYCOP<sup>11</sup> is the main instrument used to assess soldiers' physical capabilities. It accompanies the soldier throughout his career and influences the roles in which he is asked to serve.

Knocking a soldier's body into shape with a view to war involves, first and foremost, working to enhance his stamina. For that, the army has always believed in the value of repeating actions. Repetition gradually increases confidence, and only confidence enables survival and winning.

As an example, I wanted to search the officers' manuals in order to check what images they gave the officers of the physical preparation of men. I selected two, published in the same year (1929), by the same publisher (Lavauzelle): the manual for infantry officers and the manual for artillery officers. My choice of the 1929 edition was deliberate, because it included lessons learned from the Great War.

First of all, it is interesting to note that the artillery officers' manual devoted only three pages to exercises in close formation and to limbering-up exercises, whereas that for the infantry devoted 15 pages to them. This, of course, reflects a matter of definition: it is the foot soldiers who most need a body in ideal shape, those in the artillery making use of horse-power, first literally and then in mechanical form.

In the infantry officers' manual, the "general considerations" specified the use of and role to be played by physical education: "Military physical education is aimed at developing soldiers as men, while military physical instruction is aimed at developing them as fighters. The former clearly relates to the individual, while the latter must be considered as instructing the group." There is also the means to be used; for physical education it was: "lessons in physical culture, game-type sports (e.g. football), and athletic activities (such as walking, running, throwing the javelin and putting the shot, fencing, boxing, wrestling and swimming); backed up by observing health and hygiene rules."<sup>12</sup>

Military physical instruction, in contrast, "makes use in a more specifically military sense of the qualities of agility and stamina that well-ordered physical education has inculcated in the soldier."

11. A summary of data collected *in* the course of a medical-profile examination. The profile considers the pectoral girdle and upper limbs (S), the pelvic girdle and lower limbs (I), general state of health (G), eyes (Y), auditory system (O) and psychological state (P).

12. *Idem*, now MGI/29, p. 54.

It comprises, for everyone, the practice of individual and collective sporting activities, developing the troop's morale and collective values; with, for individual development, the military applications and training to fulfil the sub-group's own role in combat. For infantrymen, this includes bayonet practice and hand-to-hand fighting, grenade-throwing and training for machine-gunner units (both for the machine gunners themselves and those who keep the weapons operating smoothly). There are special limbering-up exercises for riflemen, diverse training with equipment, arming and loading in combat (including marching, running, hiding, jumping and scaling walls). There are exercises in attacking in tightly restricted terrain with all sorts of obstacles.<sup>13</sup> Sometimes practice was a long way from theory. There is a reminder in bold that "all men in the company, including officers, employees and those from the auxiliary service, carry out, each day, a session of physical training."<sup>14</sup> How were things in the daily practice of those units? To judge by the evidence of the fighters, the obligation to practise was far from evident.

Applying the principles for physical education and instruction should make it possible to put the soldiers into three categories: normal subjects, those to be managed and controlled, and those to go for retraining. To achieve that classification, typical tests involve a 100-metre race (in a straight line!), a thousand-metre race, high jumps, long jumps with a run-up, putting the shot (of 16 lb, using both the left and right arms), climbing, two-hand weightlifting and swimming. The manual specified that 50-metres free-style swimming must be done "in the warm season" if the unit does not have a swimming pool<sup>15</sup>. The sessions must include three parts: warming up with walking, limbering-up exercises for the arms, legs, trunk, and then chest and combined. After the lesson, returning to calm includes slow walking with breathing exercises, marching with singing or whistling, and marching in quick time.

The instructor is recommended to be alert to signs of fatigue in the soldiers and to have a perfect knowledge of the manifestations. "Jumpiness, bad mood, aggressiveness towards comrades, profuse sweating, characteristic facial pallor, contraction of the face muscles (looking drawn), looking exhausted are all unmistakable signs for the instructor. ... The best cure for fatigue is eating and sleep."<sup>16</sup> The terms used in *Règlement général d'éducation physique. Méthode française* [General

<sup>13</sup>. MGI/29, p. 55.

<sup>14</sup>. MGI/29, p. 56.

<sup>15</sup>. MGI/29, p. 59.

<sup>16</sup>. MGI/29, p. 70.

regulation of physical education – French Method] can be found reproduced, word for word, in the military regulations.

Alongside the true exercises, there is a recommendation to practise individual and collective games and sporting activities “in special sessions, two or three times a week”. Examples given are javelin-throwing, basketball, football and water-polo, though we may doubt whether this was widespread.

We should, for instance, reflect on how the army, at least in the late 1920s, saw its relationships with sporting activities. Useful sports were of course sought, as, from the military’s perspective, the activities are not a desirable end in themselves. Apart from the “fundamental work”, to use Hébert’s expression, athletic practices directly associated with engaging in combat were used. Collective sporting activities were thought of only in terms of encouraging cohesion in the “primary group”.

To lead into my next part, it is worth recalling an anecdote. In his remarkable thesis on the profession of 19<sup>th</sup> century gendarmes<sup>17</sup>, Arnaud-Dominique Houte calculated that in 1883 the gendarmes whose size we know averaged 85 kilos and were 1.68 metres tall: real athletes, used to physical exercise! I’ve been upbraided for ignoring the fact that the sample was very small (about 40 in the study in question), and that those members had often come from the army, going into the gendarmerie so that they didn’t have to fight.

## Internalising physical education, and pale reflections of sporting instincts

What remains of sporting activity when war comes? Sometimes, it comes along automatically as part of the war! Jean-Julien Weber, an officer and priest, refers to a situation that occurred in 1917, in a village just behind the front. “The great distractions were horses and bathing, and the colonel organised some competitions between the few soldiers who remained.”<sup>18</sup> Then there is Maurice Pensuet, who was just a lance corporal in the 169<sup>th</sup> infantry regiment, and spoke about a football match that took place on 25 March 1917 between some soldiers from the regiment’s 1<sup>st</sup> battalion and an English Red-Cross platoon<sup>19</sup>.

17. Arnaud-Dominique Houte, *Le Métier de gendarme national au XIX<sup>e</sup> siècle. Pratiques professionnelles, esprit de corps et insertion sociale de la monarchie de juillet à la Grande Guerre* [The occupation of national gendarme in the 19<sup>th</sup> century. Occupational practices, esprit de corps and involvement of the July Monarchy in the Great War], Université de Paris-IV-Sorbonne, 9 December 2006, p. 569.

18. Jean-Julien Weber, *Sur les pentes du Golgotha. Un prêtre dans les tranchées* [On the Golgotha slopes. A priest in the trenches], Strasbourg, La Nuée Bleue, 2001, p. 184.

19. *Écrit du front. Lettres de Maurice Pensuet, 1915-1917* [War writings. Letters from Maurice Pensuet, 1915-17], Paris, Tallandier, 2010, p. 302.

But moving from the instruction of soldiers to practice in war is not a straightforward matter. We know that distributing footballs, from November 1939 onwards, made very little impact on the poor physical shape of some of the soldiers in second-rate divisions, who tended to show more interest in the post-match celebrations than the game itself.

Otherwise, it is surprisingly difficult to pin down what relationships exist between keeping the body in shape and action in war, as all that remains are pale shadows of the original intentions. In contrast, the associations with physical training are profound and obvious. We thus come back to the ideas of fundamental physical qualities.

From a theoretical perspective, Hébert had pointed out one of the obvious qualities, stressing the importance of speed in the fourth edition (1943) of his book on the "natural method". He said: "Speed is not just a component of strength, but actually a form of strength... It is pointless to emphasise the importance of speed in the practicalities of life; it can appear at any moment. You need only remember the most fundamental aspect of its usefulness: saving your own life or that of others. Providing emergency assistance or getting yourself out of danger demands speed of all types: quick thinking and speed of execution, etc. Inadequate speed can cost lives."<sup>20</sup> The truth of these common-sense observations in battle is obvious, of course.

Ability to march is indisputably one form of this. The ultimate purpose of all physical instruction imposed throughout military training is to produce troops hardened to walking.

During the Great War, following the manpower crisis, men in the Territorial Army, who were 39 to 49 years old, were progressively moved into the active units. How were the physical capabilities of these mature men – especially in relation to life expectancy in the early 20<sup>th</sup> century – perceived by their officers? Without claiming to be exhaustive, many judgements were severe. "Aged 40 on average, they lack flexibility and stamina when called upon to exert themselves, rather than lacking goodwill. Nearly all of them are puny" was one observation<sup>21</sup>. Some people quickly made a link between the Territorials' physical weakness and distrust of their fighting capacities. It was said: "the reinforcements do not have the essential qualities – from a mental, physical training or military instruction standpoint – to engage courageously in battle, and they do not inspire much confidence."<sup>22</sup>

20. Georges Hébert, *L'Éducation physique, virile et morale par la méthode naturelle* [Physical manly and mental education by the natural method]. Volume I, *Exposé doctrinal et principes directeurs de travail* [Exposition of theory and guiding principles], 4<sup>th</sup> edition, Paris, Vuibert, 1943, p. 277.

21. Quoted by Élie Pelaquier, *L'image des soldats territoriaux chez les officiers des régiments au début de la Grande Guerre* [Image of Territorial soldiers among the regiments' officers at the beginning of the Great War], *Combats. Hommage à Jules Maurin* [Fighting. Homage to Jules Maurin], Paris, Michel Houdiard publisher, 2010, p. 157.

22. *Idem*, p. 160.

Among the active troops, marching exercise was not painless. Maurice Genevoix gives an account of a September 1914 approach march in the vicinity of the Vaux-Marie farm, which was to give its name to a terrible battle. He describes: "Marching across fields, a march of sleepwalkers, mechanical, with legs feeling like jelly and a fuzzy head. It lasted a long time, hours it seemed."<sup>23</sup> Walking was made still more arduous by the weather. Genevoix suffered a "long and hesitating stage. It wasn't really a stage, but a wondering walk of those who had strayed off their path... The road was just a river of mud. Each step raised a shower of water. Bit by bit, your greatcoat got heavier. You'd try to bury your neck in your shoulders, but the rain managed to get in and cold rivulets would run down your skin. Your pack stuck to your back. At each stop I stayed standing, not even daring to raise an arm, for fear of starting new rivulets."<sup>24</sup>

Once war had become an established fact, the approach marches to the trenches took on a dramatic appearance each time, because of the load that each soldier had to carry on his back to sustain him through four or five days in the front line. Daniel Mornet spoke about the conditions during those approach marches, which were made highly dangerous by the German bombardment of points through which they had to pass. "And we marched, whether it was raining or simply the wintry conditions, through a winding lake of mud that rose over your ankles... Lying down is sound advice for a Sunday idler strolling around with his cane, but it is less sound for a miller carrying a sack of grain on his back. We were more burdened than a miller, and anyone who collapsed on the ground, on his stomach, would have more difficulty getting up again than a beetle on its back. Also, from time to time we would come across a dismal group. There would be one or more comrades lying in some muddy corner, groaning. Or maybe they were silent, because they were dead."<sup>25</sup>

On 17 April 1917, Pensuet wrote to his parents: "It took us 30 hours to cover 45 kilometres with ammunition and food for five days." He covered another 40 kilometres on 2 July. He did another 15, and noted "having dragged myself another 15 kilometres with *azor*<sup>26</sup> on my back; my shoulder blades couldn't take any more." On 15 August he covered 20 kilometres, and then 22 on the 16th<sup>27</sup>... First and foremost, the *poilu* was to be fantastic in handling the ground and walking.

Running is a more intense version of walking or marching, but also

23. Maurice Genevoix, *Ceux de 14* [Those of 1914], republished. Paris, Le Seuil, 1984, p. 38.

24. *Idem*, p. 16.

25. Daniel Mornet, *Tranchées de Verdun* [Verdun trenches], Presses Universitaires de Nancy, 1990, pp. 14-15.

26. Nickname given by the *poilus* to their backpack because, like a good dog, it faithfully followed its master.

27. Maurice Pensuet, *op. cit.*, pp. 313, 350, 351, 360.

involves forms that are internalised during military instruction, as we saw when quoting Hébert's words from 1943. It is running forwards – charging – or running back – a rushed retreat – that is liable to cause the most damage to fighting units. Furthermore, it is not always the former that result in the heaviest losses.

Apart from walking and running, there are other forms of action directly related to sporting and athletic activities that may be included in the instruction. Grenade-throwing formed part of soldiers' instruction from the time of the Great War, and the connections with javelin-throwing, and even more with shot-putting, are obvious. Warrant Officer Marc Bloch, an enlisted man caught up in the rough fighting of the Argonne forest early in 1915, referred to these actions derived from athletic activities. As he said: "Our weapon was to be melinite-based petards that we threw by hand, after lighting the primer. I had a marvellous thrower, T., a miner endowed with strong arms and imperturbable bravery."<sup>28</sup> Captain Delvert, a history teacher and wonderful example of the Third Republic's meritocratic values, a reserve officer and hero at the R1 redoubt of the trenches defending Vaux fort, said much the same: "We left our dead as memories in the trenches. There they were, stiff in their bloody tent canvas. I recognised them. Here's Cosset ... and Delahaye; fiery "Wild Time", stretching out his waxy hand, a hand so brilliantly skilful at throwing grenades...<sup>29</sup> It was magnificent weather. There were the cracks of grenades all over the place. It's very beautiful, grenade warfare. The grenade-thrower, firmly installed behind a parapet, launches the missile with all the grace of a tennis player."<sup>30</sup>

Many other relics of sporting or athletic activities directly resulting from physical education can be found in war. The alternation between standing up and lying down for protection from opposing fire, for example, clearly follow the pattern of pull-ups done during instruction.

While it is obviously true that – with a few exceptions such as grenade-throwing – sporting and athletic activities cannot simply be transposed wholesale to practices in war, there are often parallels, albeit imperfect, involving physical abilities and, in particular, stamina. There is always a need to push oneself to the limit, and it is interesting to note that Pierre de Coubertin's approaches can be seen in the infantry manuals, though his name is never mentioned.

28. Marc Bloch, *Écrits de guerre* [War writings], Paris, Armand Colin, 1997, p. 14.

29. Capitaine Charles Delvert, *Carnets d'un fantassin. Massiges, 1916, Verdun* [An infantryman's notebooks from Massiges and Verdun in 1916], Verdun, Éditions du Mémorial, *Témoignages et Mémoires. Comité National du Souvenir de Verdun*, 1981, p. 177.

30. *Idem*, p. 167.

In war situations, physical performance is vital. In present-day battles, performance is increasingly demanded by modes of operation, based on action by special forces, consisting of penetrating deeply into enemy arrangements – especially given that the idea of “the front” has become almost meaningless – or extricating personnel from hostile territory. The burden carried by each fighting man in the Afghanistan Operational Mentoring and Liaison Teams is often 40 kilos. That is the type of load that the British soldiers already had to carry in the Falkland Islands in 1982, when the Chinook helicopters, which were supposed to carry them, had sunk with the transport ship *Atlantic Conveyor*. The paratroopers and Royal Marines had to undertake a slog on foot to Port Stanley, carrying on their backs Milan missiles, 81 mm mortars and FN machine guns.

Under these conditions, we need to be daring and draw another parallel, somewhat iconoclastic this time, with activities in sport, and in particular as now happens in professional sport. The use of illicit drugs may be prohibited in civil society, but it is no more improbable in military environments than in high-level sport. As Patrick Godart has indicated: “Just like sportsmen, present-day soldiers seek to improve their performance.”<sup>31</sup> While the heavy use of drugs in the American forces in Vietnam, especially after 1968, was certainly not intended to boost physical performance – quite the opposite, when you consider the substances consumed – the emphasis is now on substances that enable physical effort to be maintained at its peak for many hours. In September 1939, the British press got worried about the existence of a “miracle pill” that apparently abolished the effects of fatigue. A version of methamphetamine known as Pervitin had been developed in Berlin and was experimented on during the Polish campaign. The use of amphetamines and of more-sophisticated substances has for a great many years featured among fighters’ practices. Discussion of this widespread use is hardly a breach of military secrecy in the land of Astérix and his magic potion.

There are other avenues these days to develop fighters’ stamina, such as the research being carried out on the “exoskeleton”. This involves increasing the power of the muscles by supplying the human skeleton with forms of assistance boosted by the use of micro-motors or fuel cells. Digitisation of fighters is the current buzzword, particularly in France, where the Atomic Energy Commission’s robotics department has developed a prosthetic jointed arm. The *Felin* programme sketches

31. Patrick Godart, *op. cit.*, p. 35.

out a picture of the new warrior<sup>32</sup>. It is clear that there is a danger: that the extreme technology that is supposed to robotise fighters and avoid the need for physical effort will actually undermine them, with the technological shell being weighty and energy-consuming, just making the soldier a beast of burden.

And yet, nowadays some people suggest that a great many in France's armed forces are not ready to face the physical realities of war. In a September 2008 "free opinion" that was certainly contentious, a major with a commission in the infantry wrote: "The French soldier is both poorly equipped and ill prepared. For instance, with very rare exceptions, the soldiers no longer undergo training, no longer engage in manoeuvres and no longer toughen up. This insufficient preparation and inadequate equipment testify to our lack of realism about the hardness of future conflicts and the real operational capabilities of French soldiers. This observation is devastating enough when it relates to the combat units, but it is distressing when you see it applies throughout the French army. How many of the soldiers are unsuited to carrying, or even to shooting (which would be the last straw for a soldier)?"<sup>33</sup> Another writer hammered the nail in still more damagingly: "The army is not being prepared to fight guerrilla activity, a form of combat that is demanding both physically and mentally. The priority in fact remains above all to deal with the low proportion who receive specialist training. Instead of converting our young recruits into fighters, too often the effort is put into courting popularity by being too gentle with them. Meanwhile, the training of our young NCOs gives excessive attention to teaching English and IT skills. This instruction hardly seems designed to create tough fighters and determined leaders."<sup>34</sup>

To conclude, we must obviously enlarge the questions about the links between sporting and athletic activities on the one hand, and those of war on the other. Since the beginning of the new millennium in France, the high command has expressed concern about the decline in physical condition of young volunteers. They come from a society used to luxury, and unfamiliar with physical effort; they have little in common with the sturdy peasants who formed the majority of "the people" who manned the trenches in the Great War. Certainly, as we said at the outset, we need to look at the relationship of people's

32. Marc Chassillan, Charles-Antoine Schwanhard & Éric Micheletti (defence secrecy), *Les super-fantassins* [Super-infantrymen], *Raidis* magazine, *Les armes du futur* ["Weapons of the Future" special issue No. 16], 2005, pp. 22-23.

33. Major Frédéric Bos, 121<sup>st</sup> promotion of CESAT/CSEM, *Quelle réalité pour le soldat en 2008* [What are the realities for soldiers in 2008?], *Les Cahiers du CESAT*, No. 13, September 2008, p. 71-72.

34. Major Hubert Beaudoin, 121<sup>st</sup> promotion of CESAT/CSEM, *L'armée de terre ne s'instruit plus pour vaincre...* [The army no longer trains for victory], *Les Cahiers du CESAT*, No. 13, September 2008, p. 84.

bodies in war with much more than just sporting and athletic activities. The bodies produced by present-day society are nothing like those produced by the society that existed in 1914.

Twenty-year-old Frenchmen are certainly some 15 centimetres taller, on average, than those of 1914, but they are less muscular and less hardy, and have less stamina. However, looking beyond the extraordinary changes in social conditions, the totally different standards of comfort and the change from an army of conscripts to a professional army, current conditions of engagement in Afghanistan show that physical training is still the condition *sine qua non* for survival of troops in battle. This must be my final word here on the subject.

The author wishes to thank Nathalie Sevilla, Senior Lecturer in Sciences & Technology of Physical and Sporting Activities at Paul-Verlaine-Metz university, for her willingness to contribute ideas to this article. ┘



## COMPTES RENDUS DE LECTURE



L'indifférence de l'opinion publique française durant la colonisation et la décolonisation tempérée par les seuls souvenirs des espaces roses des cartes de géographie mondiale et de quelques héros d'épopée qui témoignaient de « l'Empire », a empêché l'éclosion lucide de sa véritable histoire. Cette faille n'est pas sans conséquence pour notre société contemporaine. Car à force de refuser d'affronter des questions douloureuses, le champ est libre pour ceux qui profitent de ce refoulement pour mener des combats idéologiques plus opportunistes que conformes à la vérité.

Le réquisitoire de l'auteur face à cette zone grise de notre histoire est accablant. D'une incantation naïve des valeurs civilisatrices de notre pays à la torture érigée en système, cette histoire doit être soumise au tribunal de l'Histoire. Non pas en termes de culpabilité et de recouvrements de cendres, mais en termes de compréhension de notre monde. Comprendre que nous n'en finissons pas de traîner les haillons d'une république qui a transigé sur des valeurs sans voir qu'elle trahissait sans cesse ses paroles par ses actes. L'armée, davantage chargée du maintien de l'ordre que de la défense d'intérêts supérieurs, y a perdu, malgré exploits et faits d'armes, beaucoup de ses références glorieuses. Cette désertion d'une finalité supérieure a eu pour effet bénéfique un ressaisissement douloureux chez les officiers à la fin de la guerre d'Algérie.

Plus qu'une histoire sévère de la France coloniale, c'est celle de l'Algérie qui touche au cœur l'auteur. Il faudra bien que cette histoire passionnelle redevienne le procès de nos lâchetés, de nos compromissions, mais aussi de nos silences. C'est cela qui est à l'œuvre dans ce projet de maison de l'histoire de France : la découverte de la complexité d'un passé qui éclaire le présent, plutôt que la recherche d'une utopique identité française dont cette histoire passionnante de la France coloniale donne une image qui devrait nous interpeller.

Didier Sicard

Le lieutenant-colonel Rémy Porte est un habitué de la Grande Guerre : il la connaît comme chercheur (il est spécialiste des services automobiles militaires et de la mobilisation industrielle), comme éditeur (il a établi une réédition annotée des passionnants mémoires de Falkenhayn) et comme directeur, avec François Cochet, d'un *Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918* à vocation encyclopédique. Il ne s'interdit pas non plus, toujours dans le cadre de ce premier conflit mondial, d'être l'auteur de synthèses bienvenues sur des sujets méconnus, du destin contrasté des colonies allemandes aux évolutions complexes de la guerre menée par les Alliés au Proche-Orient.

La diversité de ses intérêts et la richesse de son expérience le qualifient pleinement pour proposer aujourd'hui une chronologie générale et commentée de la Première Guerre mondiale, du 28 juin 1914 (l'attentat de Sarajevo, p. 29) au 28 juin 1919 (signature du traité de Versailles, pp. 602-603, avec deux entrées supplémentaires, les 29 et 30 juin 1919, p. 603). Il présente ses choix méthodologiques, raisonnables et équilibrés, dans un bref avant-propos (pp. 21-22; André Martel, qui signe la préface, y ajoute quelques considérations fort pertinentes,

### La France coloniale sans fard ni déni

Jean-Pierre Rioux

Bruxelles, André Versaille éditeur, 2011



### Chronologie commentée de la Première Guerre mondiale

Rémy Porte

Paris, Perrin, 2011



pp. 11-12) et conclut son imposant travail par une courte réflexion sur l'Europe d'après la guerre mondiale (pp. 605-607).

Le système adopté est parfaitement lisible : à une date donnée correspondent une ou (souvent) plusieurs entrées étatiques, géographiques, parfois thématiques, signalant des faits en rapport avec la guerre, au sens le plus large. Rémy Porte a en outre voulu accompagner « l'évocation d'un grand nombre d'événements [...] d'une citation » significative, tirée des archives ou des témoignages d'acteurs du conflit (d'horizons variés) ou encore de la presse (p. 21). André Martel le relève à juste raison (p. 11) : le résultat dépasse de beaucoup la simple chronologie et se rapproche de la chronique, sans complètement y verser, car la chronique suppose un récit continu qui n'entre nullement dans le projet de Rémy Porte.

C'est sans doute en le comparant à ses devanciers que se définit le plus fortement l'apport de ce travail. Référons-nous ainsi à la déjà ancienne *Chronologie de la guerre mondiale* de Félix Debyser, parue en 1938 chez Payot (263 pages). F. Debyser, dont il convient au demeurant de souligner les éminents mérites, énumère des séries de faits secs, en noir et blanc, dans une problématique néopositiviste, là où Rémy Porte, partant souvent des mêmes faits, parvient à les situer, dans une multiplicité de microcontextualisations, en couleurs, à travers le jeu fascinant des citations : le gain est considérable, d'autant que Rémy Porte, sans jamais négliger l'essentielle trame politicostratégique, sait introduire les nouveaux points de vue de l'historiographie, mettant par exemple en valeur la dimension culturelle du conflit (p. 102, 23 octobre 1914, la déclaration de l'Académie des sciences portugaises contre les universitaires allemands ou p. 428, 9 septembre 1917, la construction rétrospective dans la presse française de la légende des taxis de la Marne). Rémy Porte veille aussi à restituer la dimension véritablement mondiale de la guerre, à faire sa place à chacun des belligérants, à toutes les zones géopolitiques impliquées, ce dont témoignent les entrées de l'index terminal, très fourni (pp. 611-645), indispensable complément de la chronologie.

Ce livre possède d'ailleurs une double vertu heuristique, dès la première lecture : il démontre le rôle nécessaire et structurant de la chronologie dans l'écriture de l'histoire, mais aussi que celle-ci ne saurait s'y réduire et que les processus d'intelligibilité du passé doivent prendre en compte bien d'autres facteurs.

Une seule réserve sérieuse : il est dommage (même si on comprend pourquoi, la place étant limitée et l'ouvrage déjà imposant) que les citations ne soient pas référencées alors qu'il n'est pas toujours aisé d'en retrouver l'origine. Signalons également deux peccadilles : le gouvernement Viviani n'a pas été mis en minorité avant de se retirer (p. 234, 28 octobre 1915) ; le *Dictionnaire de la Grande Guerre* (codirigé par Rémy Porte) mentionne trois importantes conférences à Kreuznach (les 23 avril, 17-18 mai et 9 août 1917, p. 612) ; on ne les retrouve pas toutes dans la *Chronologie commentée...* (seulement celle du 23 avril 1917, p. 386, et une allusion assez obscure à la seconde conférence de Kreuznach le 27 décembre 1917, p. 458).

Ces imperfections mineures ne remettent pas en cause les très solides qualités d'ensemble de cette somme qui a toutes les chances d'atteindre son ambitieux objectif : « Permettre aux amateurs, aux curieux comme aux étudiants et aux spécialistes de retrouver à la fois le détail des faits, les cohérences et les ruptures dans leur succession et l'environnement qui était le leur » (p. 22).

François Lagrange

Alain Diekhoff, directeur de recherche au Centre d'étude des relations internationales et professeur à Sciences-Po Paris, n'a pas cessé depuis son livre sur *Les Espaces d'Israël. Essai sur la stratégie territoriale israélienne* (Presses de Sciences Po, 1989), d'appliquer à la terre déchirée de Palestine sa recherche sur l'invention des nations et sur les identités nationales en mouvement.

Ce nouvel ouvrage ne paye pas de mine : cent quatre-vingt-deux pages dans une collection au format de poche qui pose « Vingt-cinq questions décisives ». Une sorte de *vademecum* banal ou de pense-bête, pourrait-on croire. Mais il a emporté l'adhésion de l'ensemble du jury du Prix d'histoire de Verdun, à l'unanimité, parce qu'il nous persuade que voilà bien, là-bas, « la guerre de Cent Ans moderne », qui défie toutes les évolutions géostratégiques et culturelles du monde, et qui, au fil des ans, récuse la négociation de bonne foi. L'approche d'Alain Diekhoff est raisonnée, séculière, dépassionnée débarbouillée de toute arrière-pensée idéologique ou religieuse, tant, en fier universitaire, l'auteur sait que le savoir aide, que l'intelligence historique n'est pas un vain mot et que l'on a rien à perdre en tentant de comprendre.

Pourquoi donc cette longévité et cette impasse à répétition ? Pourquoi dont Juifs et Arabes s'affrontent-ils en Palestine depuis cent ans ? La réponse d'Alain Diekhoff à cette première question va à l'essentiel. D'abord, dit-il, parce qu'il y a eu en Palestine, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une rencontre singulière entre deux projets nationaux portés, l'un par des Juifs, l'autre par des Arabes. D'une part, la force du sionisme, qui prônait la reconstruction d'une nation juive, dans un cadre étatique, en Palestine ; de l'autre, un Orient arabe dans une phase d'agitation nationale que l'arrivée des premiers immigrants juifs n'a fait qu'exaspérer, puis dans une phase de panarabisme que la création, dite « impérialiste », de l'État d'Israël a bousculé. Voici, d'emblée, « la même terre objet d'une double convoitise ». L'entrée sur la scène palestinienne d'acteurs internationaux extérieurs, ONU ou grandes puissances européennes, de mandat en résolutions onusiennes, puis l'antagonisme américano-soviétique par temps de guerre froide n'ont pas modifié cette donne initiale : « La confrontation est nationale, donc politique. » Mais, nouvelle donne, de la guerre des Six Jours de 1967 à l'irruption de l'Iran dans le jeu depuis les années 1990, cette confrontation porte de plus en plus « sur une terre qui, pour les trois monothéismes abrahamiques, est tenue pour sainte parce qu'elle recèle une dimension spirituelle ». Dès lors, deux fondamentalismes s'affrontent : le juif, pour développer par la colonisation la présence juive sur l'intégralité de la Terre d'Israël, porté de mieux en mieux par le Likoud ; le musulman, en réponse, de Frères musulmans en Hamas de 1987, qui rêve d'une Palestine islamique de la mer au Jourdain. Dès lors, « cette double politisation du religieux complique singulièrement la recherche d'une solution raisonnée au conflit, car elle entretient une recherche de l'absolu qui n'admet pas les compromis ».

Tout est dit et le traitement de vingt-quatre autres « questions décisives » confirme la justesse de cette proposition initiale. Il y a donc encore beaucoup à faire pour faire mesurer aux protagonistes qu'un jour les vertus de la paix pourraient l'emporter sur celles de la guerre. Hélas, l'actualité la plus brûlante montre que ce jour sera lointain.

Jean-Pierre Rioux

## Le conflit israélo- arabe

Alain  
Diekhoff  
Paris, Armand  
Colin, 2011



## Viols en temps de guerre

Raphaëlle  
Branche et  
Fabrice Virgili  
(s.d.)  
Paris, Payot, 2011



Cet ouvrage éclaire la place et le sens des viols en temps de guerre. Parce que les victimes étaient en majorité des civils et des femmes, ces viols furent longtemps relégués au second plan, en marge du champ de bataille. Ils étaient pensés entre butin et repos du guerrier, sans effet sur le cours de la guerre, marquant l'assouvissement de la pulsion sexuelle masculine. Vingt auteurs, menés par Raphaëlle Branche et Fabrice Virgili, se penchent ici sur les différents conflits du XX<sup>e</sup> siècle, des guerres mondiales aux guerres civiles, de la Colombie à la Tchétchénie. Ils retracent l'histoire de cette violence, en soulignent la complexité et l'ampleur, présentent la diversité des situations, le poids des imaginaires, les conséquences sociales et politiques mais aussi intimes et émotionnelles.

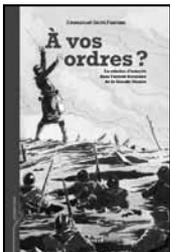
L'intérêt principal de ce livre tient à sa nouveauté, qui doit être saluée comme telle. Elle correspond à un changement de culture. Tout d'abord, grâce notamment aux revendications des femmes sur l'absolue propriété de leur corps, de tels actes apparaissent aujourd'hui plus que jamais dans leur inhumanité, leur barbarie. Ensuite, les études consacrées à la guerre, longtemps centrées sur les plans de bataille, les types de défense..., s'attachent aujourd'hui aux dimensions sociales, culturelles et de genre des conflits. L'autre intérêt majeur de cet ouvrage est de s'éloigner des clichés, de ne pas s'en tenir à la simple domination du masculin sur le féminin (l'acte ne vise pas seulement les femmes!), de différencier chaque environnement local ou historique.

Une lecture indispensable, à compléter par celle de l'article de Véronique Nahoum-Grappe, « Violences sexuelles en temps de guerre », publié dans le n° 17 d'*Inflexions*.

Emmanuelle Rioux

## À vos ordres ? La relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre

Emmanuel  
Saint-Fuscien  
Paris, EHESS  
Éditions, 2011



Cet ouvrage étudie la relation d'autorité dans l'armée française de la Grande Guerre — à vrai dire, sur le front de l'Ouest et dans l'infanterie, avec une étude particulièrement fouillée de la 3<sup>e</sup> DI. C'est une thèse, avec toutes les grandeurs et les servitudes du genre. On se félicite d'y suivre un parcours exhaustif des sources classiques : les livres, « causeries » et articles qui, de 1890 à 1925, attestent de l'obsession des figures de l'autorité et des enjeux de l'obéissance chez nos militaires, à l'heure civile des « hussards noirs » dans les écoles publiques, de la taylorisation dans l'entreprise de Freud et de Max Weber ; les témoignages et les récits de guerre ; les archives du contrôle postal et celles des jugements rendus par les conseils de guerre, ordinaires ou non, de la 3<sup>e</sup> DI ; la masse des documents de principe conservés au Service historique de la Défense. On y approuve un mixage habile de l'étude chronologique des mutations (la guerre elle-même fait évoluer), et du rappel des héritages et des permanences. On y vérifie la solidité d'hypothèses de travail de plein exercice historiographique, puisque la question du consentement des soldats à la discipline imposée divise toujours les historiens de la Grande Guerre.

Donc, de belles et bonnes sources, un beau projet : tous les éléments de la réussite étaient réunis. On s'en persuadera au fil de la lecture de ce livre toujours bien étayé, bourré de références et de détails qui en disent long. Ainsi, ces pages 88-97 où sont détaillés les nouveaux attributs de l'autorité de l'officier, loin du rôle ancien des galons, du revolver, du sabre et du sifflet : la canne qui distingue, la pipe qui rapproche, la montre-bracelet scrutée avant l'attaque, la jumelle qui identifie l'ennemi, le téléphone de campagne.

Des conclusions ? 70 % des refus d'obéissance ont eu lieu au cantonnement ou alentour, mais ils furent « insignifiants » (soixante-seize soldats de la 3<sup>e</sup> DI sur trente mille), car les hommes ont obéi massivement. Les conseils de guerre en 1914-1915 furent autrement plus durs qu'en 1916-1917. Les officiers et les

sous-officiers aussi ? Le livre ne répond guère à la question. Ils partageaient avec les nouvelles élites républicaines l'obsession d'une autorité renouvelée, fondée sur la compétence, l'efficacité et l'exemple, mais cette guerre nouvelle leur a imposé une constante mise à bonne distance, une sorte d'accommodation, car « la guerre a créé une topographie mouvante des exercices de l'autorité », au feu, dans la tranchée ou au cantonnement, et les refus d'obéissance intervenaient le plus souvent lors du passage d'une activité à une autre. L'autoritarisme fut plus fort au début du conflit qu'à la fin, et l'adhésion des hommes à cet autoritarisme aussi.

Mais tout au long, « l'autorité a dû s'adapter au niveau d'adhésion des hommes », tant l'activité combattante au front fut « dé-hiérarchisante » et imposa une pratique plus souple de l'autorité, puisque le chef n'a pu s'imposer qu'à l'aune de sa capacité technique et de sa valeur guerrière, qu'à force d'être devenu une personne plus qu'un principe, un exemple suggestif, et même une fascination, plus qu'un ordre hiérarchique. Et ce fut exactement l'inverse à l'arrière, où l'on songea d'abord à « visser » à l'ancienne, territoriaux compris, dans les casernes et entrepôts. Au point qu'Emmanuel Saint-Fuscien nous fait relire le chef d'escadron Charles de Gaulle qui avait compris, lui aussi, que l'autorité militaire, si terriblement rebaptisée par la Grande Guerre, devenait un « fait affectif » et que « le prestige grandit et multiplie les effets de la Discipline par une suggestion morale qui dépasse le raisonnement ».

Jean-Pierre Rioux

Les éditions du Cosmogone publient le *Cours d'infanterie* du colonel Philippe Pétain à l'École de guerre, en 1911. La présentation, d'une dizaine de pages denses et rigoureuses, est écrite par le général Jean Delmas, ancien chef du Service historique de l'armée de terre, ancien président de la commission française d'histoire militaire, excellent connaisseur de l'armée française aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.

Le cours porte sur « la tactique de l'infanterie, au niveau des petites unités et du régiment ». Sa première partie (pp. 1-97) étudie l'infanterie française dans la bataille d'Auerstaedt, en octobre 1806. La deuxième (pp. 98-203) compare l'action des infanteries française et prussienne pendant la bataille de Saint-Privat, en août 1870, avec un développement fort intéressant sur les interactions complexes entre moral et matériel (pp. 183-187). La dernière partie est la plus courte (pp. 204-246), mais la plus importante au point de vue historique et doctrinal. Pétain y analyse les règlements d'infanterie français de 1875 à 1901-1902 : il fait l'éloge du règlement de 1875, mais critique vivement ceux de 1894 et de 1901-1902. Sans jamais cesser d'être offensif, Pétain récuse tout recours aux attaques en masse sous le feu (pp. VIII-IX et 244-246). Cette condamnation se fonde explicitement sur les conflits récents (à l'échelle de 1911) : « L'expérience des guerres du Transvaal et de Mandchourie imposera finalement silence aux détracteurs de la puissance meurtrière du fusil » (p. 215). Au demeurant, Pétain se trompe : il faut attendre trois années de Grande Guerre et son accession (le conflit a prodigieusement relancé sa carrière) au généralat en chef, le 15 mai 1917, pour que les conséquences du pouvoir destructeur du feu soient véritablement assimilées par l'armée française (pp. XII-XIV).

Cet examen sans complaisance des règlements d'infanterie suscite depuis longtemps l'intérêt des spécialistes. Le général Delmas recense les divergences entre Foch (plus âgé et plus connu) et Pétain avant la Grande Guerre (pp. IX-XI), mais constate aussi que les deux hommes ont cohabité : Foch dirige l'École de guerre quand Pétain y enseigne. Il n'existe pas alors d'orthodoxie doctrinale, même s'il y a des courants plus ou moins influents. Les historiens

**Cours  
d'infanterie  
enseigné  
à l'École  
supérieure  
de guerre  
(1911)  
Présentation  
du général  
Jean Delmas**

**Colonel  
Philippe  
Pétain**  
Éditions du  
Cosmogone, 2010



des conceptions militaires françaises d'avant 1914 prêtent attention aux idées du colonel Pétain (Henry Contamine, Guy Pedroncini, Michel Goya, Dimitry Queloz...) et relativisent leur isolement; Maud'huy, Lanrezac ou Debeney en sont assez proches. En outre, Pétain s'insère dans la tradition d'intérêt pour le tir des chasseurs à pied.

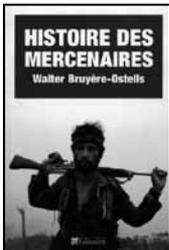
Ce livre apparaît donc comme une source (le cours a été scanné, ce qui lui conserve une part de son ancienneté documentaire, tout en étant parfaitement lisible) essentielle pour comprendre la vision de la guerre avant 1914, au même titre que les *Principes de la guerre* et la *Conduite de la guerre* de Foch ou, dans une autre perspective, *L'Armée nouvelle* de Jaurès.

François Lagrange

## Histoire des mercenaires

Walter  
Bruyère-  
Ostells

Paris, Tallandier,  
2011



Maître de conférences à Sciences-Po d'Aix, Walter Bruyère-Ostells a choisi de chanter historiquement le troisième couplet de *La Marseillaise* : « Quoi ! Ces cohortes étrangères/Feraient la loi dans nos foyers !/ Quoi ! Ces phalanges mercenaires/Terrasseraient nos fiers guerriers. » Il conte la première histoire, aussi pittoresque qu'instructive, du « deuxième plus vieux métier du monde », comme disait Bob Denard : celle des soldats de fortune qui s'enrôlèrent pour tenter de faire fortune ou pour arrondir leur pension de retraite, qui prétendirent que le monde étant leur seule patrie on pouvait s'y vendre au plus offrant et céder à bon compte au parfum de l'aventure, au goût pour la « castagne » ou à l'entêtement idéologique ; l'histoire de ceux qui ne crurent ni à l'armée de métier ni à la conscription, et pas davantage aux patries dites en danger depuis 1792. Et même, vrais hors-la-loi, qui échappèrent au contrôle des gouvernements, qui choisirent leur camp ou leur cause. Ainsi Walter Bruyère-Ostells fait-il l'envers d'une histoire du peuple en armes, de la conscription, du soldat-citoyen ou de la société militaire.

S'ensuit un livre installé dans les multiples conflits des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, bourré de traits étonnants. Qui savait, par exemple, que François Drouet, l'homme de Varennes, devenu vétéran de la Grande Armée, finit après 1815 par aller combattre en Argentine puis au Chili pour arrondir sa pension ? Que l'infanterie sikhe pouvait être commandée en français ? Pourquoi les gurkhas excellaient au couteau ? Surtout, le livre montre que le mercenariat, vieux comme les « routiers » et les *condottieri*, a certes été ravagé par le choc de 1789-1792, mais qu'il n'a jamais disparu. Car il fallut sinon réinventer d'autres gardes suisses, d'autres corps francs ou d'autres légions étrangères, mais bel et bien adapter le mercenariat au monde contemporain, en un faisant un volontariat qui a pu au XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin de la guerre froide au XX<sup>e</sup> mobiliser pour les raisons idéologiques les plus diverses – de garibaldiens en indépendantistes en Grèce, de Brigades internationales en division Charlemagne, de Légions noires en ex-OAS mal repentis –, sans que disparaissent les corsaires et les aventuriers, notamment à l'heure des expansions coloniales.

Walter Bruyère-Ostells conduit aussi sa recherche jusqu'au tournant de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, avec le retour des « chiens de guerre » au Katanga, en Rhodésie ou au Biafra, en Côte d'Ivoire ou en Libye, puis à l'irruption dans la guerre moderne de sociétés militaires privées (SMP), avec soldats de CDD, en Irak notamment, mais aussi en Afrique ou en Colombie, peuplées souvent de pantoufflards du service actif (on repère, par exemple, beaucoup d'anciens de Tsalhal), qui hantent notre nouveau monde a-polaire.

Jean-Pierre Rioux

# SYNTHÈSES DES ARTICLES

## LUC ROBÈNE

### COMPARER L'INCOMPARABLE ?

Le sport et la guerre entretiennent dans l'imaginaire collectif des liens solides que cet article tente de sonder en proposant une approche historique. Au-delà de l'enracinement guerrier de la préparation physique du soldat, qui conduit à assimiler l'éducation corporelle, et par extension le sport, aux préparatifs du combat, au-delà des ressemblances qui conduisent à appréhender de façon métaphorique la rencontre sportive sous l'angle de la guerre, renvoyant symétriquement à la construction du conflit comme « grand match », cette étude essaie de montrer que la porosité entre le sport et la guerre doit être analysée à l'aune de plusieurs processus socio historiques. Différents concepts sont convoqués pour tenter d'éclairer ce qui constitue l'armature historique, culturelle et socio anthropologique de ces relations complexes. L'article ouvre ainsi un certain nombre de pistes qui sont sérieuses, questionnées, pendant que d'autres sont esquissées dans la perspective de travaux futurs.

## DOMINIK MANNS

### LENI RIEFENSTAHL/GEORGES PEREC : UN OLYMPISME MARTIAL

Le rapprochement de deux œuvres que tout semble éloigner, *Olympia*, le documentaire que Leni Riefenstahl a consacré aux Jeux olympiques de Berlin en 1936, et *W ou le souvenir d'enfance* (1975), l'autobiographie de Georges Perec, permet de mettre en lumière les rapports particuliers du sport et de la guerre.

## JEAN-RENÉ BACHELET

### CONVERGENCES ET LIMITES

La guerre n'est pas un sport et le sport n'est pas la guerre. Dans l'un, des règles partagées, dans l'autre, la malignité de l'homme en action. Pour autant, le sport est nécessairement une composante de la formation du soldat et à l'éthique du sport fait écho une éthique encore plus exigeante : celle du métier des armes.

## ÉRIC BELLOT DES MINIÈRES

### LA FORCE PHYSIQUE AU SERVICE DE LA VICTOIRE

Le combat n'est pas seulement un sport, même si ce dernier donne au soldat une part importante de ses capacités de combattant, au plan physique bien sûr, mais aussi aux plans technique et moral. Le sport concourt directement à l'entraînement, apportant endurance, résilience et agressivité, qualités indispensables pour vaincre au combat. En modelant l'homme, il prépare le soldat à faire face, à ne pas subir ! Un soldat plus fort remplit mieux une mission difficile avec une plus grande mesure... Il assure surtout un succès durable aux opérations dont il a la charge.

## MICHEL GOYA

### UN ÉLÉMENT INDISPENSABLE À LA MISSION

Il existe toujours un décalage entre une doctrine et la réalité de la pratique. La volatilité des structures, la diversité des missions, des zones d'engagement ou d'entraînement rendent extrêmement

délicate l'application d'une politique cohérente de l'entraînement physique. De fait, la pratique de la formation physique des soldats professionnels modernes est très fragmentée. Elle repose sur une forte valeur culturelle accordée au sport et sur une application très dépendante de la volonté et de l'imagination des cadres de contact.

### **THIERRY NOULENS** **D'UNE ÉQUITATION UTILITAIRE À UNE ÉQUITATION SPORTIVE**

Le service en campagne exige d'être un bon cavalier, mais également d'avoir une bonne connaissance des soins à prodiguer aux chevaux. Or la passion pour l'équitation académique que nourrissaient certains officiers et instructeurs les a poussés à lui faire prendre le pas sur les nécessités de service. L'apparition d'une équitation plus sportive à partir du milieu du <sup>XX</sup> siècle permet de concilier la préparation opérationnelle et la participation à des épreuves sportives. Aujourd'hui, l'équitation pratiquée dans les armées est un outil de formation unique dont bénéficie le commandement dans le cadre de la préparation opérationnel du personnel.

### **ANDRÉ-XAVIER BIGARD,** **ALEXANDRA MALGOYRE, HERVÉ SANCHEZ** **DOPAGE ET CONDUITES DOPANTES**

Le recours à des produits, substances ou techniques susceptibles d'améliorer les performances physiques ou psychiques est très fortement ancré dans la nature humaine. Les autorités de santé et sportives identifient des produits dont l'usage est interdit chez les sportifs, et disposent d'un arsenal juridique permettant de limiter leur utilisation. Ces décisions sont prises afin de préserver l'état de santé des sportifs et l'éthique du sport. En opérations, l'utilisation de certains de ces produits est envisageable dans un cadre réglementaire bien défini, et avec une parfaite traçabilité. En revanche, les conduites dopantes ne bénéficient d'aucune disposition réglementaire les limitant. En milieu militaire d'importants efforts d'information doivent être faits afin de convaincre de l'inutilité de la très grande majorité des produits utilisés.

### **FRANÇOIS COCHET** **DES GESTES DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE** **AUX GESTES DE LA GUERRE**

L'armée française entretient avec la formation physique des relations qui dépendent de ses besoins objectifs propres centrés avant tout sur la préparation physique au combat, mais également de regards sociaux qui fluctuent selon les époques. L'article convoque différentes notions (éducation physique, gymnastique, sports) et tente de les confronter aux enseignements pratiqués dans l'armée ainsi qu'aux pratiques guerrières qui en découlent.

### **GILBERT ANDRIEU** **GEORGES HÉBERT ET L'ÉDUCATION PHYSIQUE VIRILE** **ET MORALE PAR LA MÉTHODE NATURELLE**

La méthode naturelle, élaborée par Georges Hébert au début du <sup>XX</sup> siècle, a fait ses preuves pendant la Première Guerre mondiale avant d'être appliquée dans les écoles et même de devenir méthode nationale sous le gouvernement de Vichy. Aujourd'hui, son idéal de formation du soldat est conservé et rénové au sein des écoles militaires et de l'École interarmées des sports, qui n'hésite pas à démontrer son efficacité. Hébert a en effet mis le doigt sur les valeurs humaines de l'entraînement physique, ce qui justifie en grande partie que l'on parle de lui quand on aborde les rapports entre le sport et la guerre.

## **VINCENT LAPOUGE** **L'ENTRAÎNEMENT PHYSIQUE MILITAIRE** **ET SPORTIF AUJOURD'HUI**

L'étude des doctrines en matière d'entraînement physique militaire et sportif permet d'affirmer que la préparation physique du soldat a le plus souvent suivi une logique militaire et opérationnelle. Faut-il pour autant condamner celles qui répondaient à d'autres logiques ? Pas forcément, car au-delà de ses exigences de préparation opérationnelle, l'institution militaire a le devoir d'adapter son outil de préparation physique, quels que soient l'évolution du besoin, les caractéristiques de la population à entraîner et l'état de la société française.

## **JEAN-RENÉ BACHELET** **MAURICE HERZOG, ARCHITECTE D'UNE POLITIQUE** **DU SPORT COMME GRANDE CAUSE NATIONALE**

Maurice Herzog, le « vainqueur de l'Annapurna », mais aussi chef de maquis, un des libérateurs de la Haute-Savoie et commandant de compagnie durant la rude campagne de l'hiver 1944-1945 en Haute-Tarentaise, a élaboré voici un demi-siècle la politique du sport la plus ambitieuse, la plus globale et la plus cohérente qui ait jamais été conçue en France.

## **CHRISTIAN PERSICOT** **ARMÉES ET SPORT DE HAUT NIVEAU**

À la remise en cause permanente du sport de haut niveau de la Défense doit désormais se substituer une véritable politique de communication sur le sport militaire. Le sport est une valeur fondamentale des armées et les athlètes de haut niveau de la Défense sont des ambassadeurs dont l'image se décline en interne autant qu'à l'étranger. Le Centre national des sports de la Défense compte sur un soutien à tous les niveaux, pour faire gagner la France !

## **ANDRÉ THIÉBLEMONT** **ALAIN MIMOUN, SOLDAT OLYMPIQUE ASSOIFFÉ DE FRANCE**

Tout gamin, sur les bancs de la communale du Telagh, en Algérie, Alain Mimoun, l'athlète français le plus médaillé de France, tombe amoureux de la France. Il s'engage en 1939 à dix-huit ans à peine pour connaître la mère patrie, « la plus belle fille du monde ». Et c'est la guerre ! Décoré de la Croix de guerre, ayant reçu la médaille militaire à titre exceptionnel, il est démobilisé en 1946. Deux ans plus tard, il est médaillé olympique sur dix mille mètres et c'est en combattant, « avec les moyens du bord », qu'au cours des années 1950 il arrachera titres nationaux, européens, mondiaux, jusqu'à remporter furieusement le marathon olympique à Melbourne en 1956. Comme si la guerre n'avait été qu'une longue et douloureuse préparation physique et morale à endurer, à aller jusqu'au bout de ses forces, pour la France !

## **ARNAUD WAQUET** **1918 : FOOTBALL EN GUERRE, FOOTBALL DES CAMPAGNES**

En 1914, la Première Guerre mondiale plonge la France dans une conjoncture de modernisation culturelle et sportive. La présence massive des soldats de l'Empire britannique, véritables soldats-sportifs, place en effet la population française de la zone des armées dans un processus d'acculturation sportive qui rompt avec la tradition gymnique de l'avant-guerre. Dans le département de la Somme, l'arrivée des Tommies et l'installation du conflit dans une guerre de tranchées provoquent un essor vertigineux du football dans les villes de garnison. En 1918, la percée des troupes allemandes, qui oblige l'armée britannique à un redéploiement dans les villages de la Somme et du Pas-de-Calais, n'est pas sans conséquence sur la culture physique des populations rurales françaises.

## ENTRETIEN AVEC ALEXIS JENNI À PROPOS DE *L'ART FRANÇAIS DE LA GUERRE*

Cinq ans après *Les Bienveillantes* de Jonathan Littell, les éditions Gallimard ont lancé un nouveau pavé historique lors de la rentrée littéraire 2011 : *L'Art français de la guerre*. *Inflexions* a rencontré son auteur, Alexis Jenni, couronné par le prix Goncourt pour ce premier roman.

## JEAN-HILAIRE MILLET DOUZE JOURS!

L'article 36 de la Constitution du 4 octobre 1958 traite de l'état de siège. Il prévoit, dans le cas d'un péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée, le transfert du maintien de l'ordre, de la police et d'une partie de l'exercice de la justice à l'autorité militaire. Si une telle hypothèse apparaît aujourd'hui inimaginable et inadaptée en raison notamment de l'histoire militaire française, elle n'en demeure pas moins dans les textes, en dépit de la large réforme de la Constitution effectuée en 2008. Elle correspond à la vocation de l'armée, *ultima ratio regis*. La mise en œuvre de l'état de siège est donc possible et elle pourrait constituer une réponse à une surprise stratégique de l'intérieur, dans le cas où les autorités civiles et les forces de seconde catégorie se révéleraient débordées. Malgré l'improbabilité de l'occurrence, il paraît judicieux d'y réfléchir et de s'y préparer afin, justement, d'atténuer la surprise. Cela implique d'accepter de relativiser exceptionnellement certains principes comme celui d'éviter le « mélange des genres » entre action militaire et action policière et, surtout, de prévoir matériellement et précisément la mise en œuvre de l'article 36 dans le cadre de la doctrine, de plans et d'exercices.

## WALTER BRUYÈRE-OSTELLS MESURER LES VIOLENCES SUR LE CHAMP DE BATAILLE EUROPÉEN AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Quelle est l'évolution des formes de violences dans les batailles ? Les données quantitatives tendent à montrer un franchissement de seuil dans la mortalité des combats du Premier Empire. Les campagnes suivantes ne semblent pas poursuivre cette courbe croissante. En fait, l'aggravation de la violence peut être perçue à travers l'usage intensifié de l'artillerie puis, au milieu du siècle, par l'efficacité renouvelée des armes à feu individuelles. L'étude des blessures conforte cette violence nouvelle exercée sur les corps des combattants. Le combat à la baïonnette doit, au contraire, être lu avec prudence. La vision héroïque des mémorialistes a effacé la réalité de combats qui consistent plus en mouvements d'attaque ou de fuite qu'en véritables heurts, corps à corps, des combattants.

## JEAN-PAUL CHARNAY ACTUALITÉ DU VI<sup>e</sup> SIÈCLE

À la charnière des v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles, les « grandes invasions » entraînent la fin de l'Empire romain d'Occident. Confrontées aux populations romanisées d'Italie, des Gaules, des Espagnes, les chefferies germaniques entament un processus d'osmose qui, à travers les guerres féodales, aboutit au xv<sup>e</sup> siècle à l'établissement des grandes monarchies gestatrices des nations modernes. Alors que l'Europe actuelle tente de réunir celles-ci en un ensemble semi-continentale, un déversement démographique hétérogène perturbe leurs certitudes politiques et économiques, culturelles et religieuses, déterminant des traumatismes évocateurs de ceux ressentis au vi<sup>e</sup> siècle. Relire ses historiens permettrait de mieux percevoir le monde de notre temps en marche vers une nouvelle civilisation.

# TRANSLATION OF THE SUMMARY IN ENGLISH

## **LUC ROBÈNE** **COMPARING THE INCOMPARABLE?**

Sporting activities and war are firmly linked in the collective imagination, and this article explores the links by offering a historical approach. Looking beyond the war-related basis of soldiers' physical preparation for combat, which includes developing the body and hence sporting and athletic activities, and beyond the resemblances which lead us to see sporting encounters as a metaphor for war, and war itself interpreted as a "great match", this study attempts to show that the sport-war interrelations should be analysed in terms of certain socio-historical processes. Various concepts are drawn on to help illuminate what amounts to the historic, cultural and socio-anthropological underpinnings to these complex relationships. The article thus opens up various lines of investigation, which are separated out and interrogated, and others are outlined for possible future investigation.

## **DOMINIK MANNS** **LENI RIEFENSTAHL & GEORGES PEREC: A MARTIAL APPROACH TO THE OLYMPIC GAMES**

Bringing together two works with apparently little in common – *Olympia*, Leni Riefenstahl's documentary film devoted to the 1936 Olympic Games, in Berlin, and Georges Perec's autobiography, *W or the Memory of Childhood* (1975; English translation 1988) – enables light to be thrown on the special relationships between sporting and athletic activities on the one hand and war on the other.

## **JEAN-RENÉ BACHELET** **SIMILARITIES AND LIMITATIONS**

War is not a sporting activity and sporting activities are not war. In one there are shared rules, and in the other we see human malevolence in action. Yet, sporting and athletic activities are a necessary component of soldier training, and the ethos of those activities is suggestive of a still more demanding ethos: that of professional soldiering.

## **ÉRIC BELLOT DES MINIÈRES** **PHYSICAL STRENGTH IN THE SERVICE OF VICTORY**

Combat is not just a sporting activity, even if sport gives soldiers an important component of their fighting abilities, and not just in the obvious physical sense but also technically and as mental preparation. It contributes directly to training, providing stamina, psychological resilience and aggressiveness: essential qualities to defeat an opponent. By moulding men, sporting activity can prepare soldiers to withstand rather than simply suffer attack. A soldier strengthened in this way fulfils tasks more easily and in a more measured way. In particular, he ensures lasting success for operations where he is responsible.

## **MICHEL GOYA** **AN ESSENTIAL ASPECT OF THE TASK**

There is always a gap between theory and practice. The insubstantial nature of organisation arrangements and the diversity of missions, areas of engagement and training make it very tricky

to apply policy consistently to physical training. Modern professional soldiers' physical training is in practice highly fragmented. It is based on a strong cultural value being accorded to sporting and athletic activities, with application being highly dependent on the will and imagination available in the settings where contact is made.

**THIERRY NOULENS**  
**FROM THE UTILITARIAN VALUE OF HORSE-RIDING TO ITS VALUE AS A PHYSICAL ACTIVITY**

Service in the countryside requires you to be a good rider and also to know a lot about caring for horses. The academic passion for horse-riding felt by some officers and instructors led them to give more attention to that approach than to service needs. The emergence of a more recreational approach to riding from the middle of the 19<sup>th</sup> century made it possible to reconcile preparing for operations with participation in sporting contests. The riding now practised in armed forces is a unique training tool of which the high command makes use when preparing service personnel for operations.

**ANDRÉ-XAVIER BIGARD,  
 ALEXANDRA MALGOYRE & HERVÉ SANCHEZ**  
**DRUG-TAKING AND BEHAVIOUR  
 UNDER THE INFLUENCE OF DRUGS**

The use of substances or practices able to improve physical or mental performances is firmly rooted in human nature. The health and sporting authorities identify substances whose use is to be prohibited in those practising sports or athletic activities, and they have an arsenal of legal weapons to limit the use of those substances. The decisions are taken to protect the health of those people and the ethos of their activities. Use of some of these substances in military operations could be envisaged, within a strictly defined regulatory framework, and with perfect traceability. In contrast, there would not be any relaxation of the regulatory provisions on taking recreational drugs, in order to restrict the practice. Considerable information efforts have to be made in military settings to convince people about the uselessness of the great majority of illicit drugs.

**FRANÇOIS COCHET**  
**FROM PHYSICAL-EDUCATION ACTIVITIES  
 TO WAR-RELATED ACTIVITIES**

France's armed forces maintain relationships with physical training that depend on the forces' objective needs, focusing above all on preparation for combat, and also on social viewpoints, which vary over time. This article draws on various ideas (notably physical education, gymnastics and sporting activities), and tries to relate them to the forms of instruction used in the forces, and also to the war-related practices which result.

**GILBERT ANDRIEU**  
**GEORGES HÉBERT AND HIS "NATURAL METHOD"  
 OF MANLY AND MORAL PHYSICAL EDUCATION**

The "natural method" formulated by Georges Hébert in the early 20<sup>th</sup> century proved its worth in World War I, and was then applied in military academies, even being adopted by the Vichy government. His ideal for training soldiers has been retained to the present day and updated in the academies and in the inter-forces sports school, which is always keen to demonstrate its effectiveness. Hébert indeed put his finger on the human values involved in physical training, to a great extent justifying our discussion of him when dealing with how sporting and athletic activities are related to war.

## **VINCENT LAPOUGE** **PRESENT-DAY MILITARY AND SPORTING PHYSICAL TRAINING**

Studying theories covering sporting influences on military physical training enables us to say that soldiers' physical preparation has mostly followed a military and operational logic. Yet must we condemn those who followed other logics? Not necessarily, as – looking beyond the military's demands for operational preparedness – the military establishment has a duty to ensure its physical preparation methods are appropriate, whatever developments change needs, the characteristics of the population to be trained or the state of French society.

## **JEAN-RENÉ BACHELET** **MAURICE HERZOG, INITIATOR OF SPORT-RELATED POLICY AS A GREAT NATIONAL CAUSE**

Maurice Herzog was the “conqueror of Annapurna” but also a *maquis* chief, one of the liberators of Upper Savoy and a company commander during the tough 1944-45 winter campaign in the High Tarentaise. Half a century ago, he drew up the most ambitious, all-encompassing and consistent sport policy that had ever been designed for France.

## **CHRISTIAN PERSICOT** **ARMED FORCES AND HIGH-LEVEL SPORTING ACTIVITIES**

The constant questioning of high-level sporting activities for military purposes must now give way to a true communication policy for such defence-oriented activities. Sporting and athletic activities have a fundamental symbolic value for armed forces, and high-level practitioners in the field are ambassadors whose image varies both in France and abroad. The National Centre for Defence Sports counts on receiving support at all levels, to enable France to come out on top!

## **ANDRÉ THIÉBLEMONT** **ALAIN MIMOUN, AN OLYMPIC SOLDIER WHO COULDN'T GET ENOUGH OF FRANCE**

When just a kid in the Telagh primary school in Algeria, Alain Mimoun fell in love with France and was to end up the French athlete who won most medals. In 1939, barely 18 years old, he joined up, in order to get to know the “mother country”: “the most beautiful girl in the world” as he saw it. And the war that then broke out resulted in his being awarded the military *Croix de Guerre* medal as an exceptional case. He was demobilised in 1946 and, two years later, won an Olympic 10,000-metres medal. By competing using “the means on board” during the 1950s, he won national, European and world titles, even putting in a tremendous effort to win the Olympic marathon in Melbourne, in 1956. It was as if war had just been a long and painful physical and mental preparation that had to be endured, going to the bitter end, for France!

## **ARNAUD WAQUET** **1918: FOOTBALL IN WARTIME AND IN THE COUNTRYSIDE**

In 1914, World War I plunged France into a situation producing cultural and sporting modernisation. The presence of vast numbers of soldiers from the British Empire, real soldier-sportsmen, exposed the French population in the areas where the forces were based to a process of sporting acculturation and a sharp break from France's pre-war gymnastic tradition. In the Somme *département*, arrival of the Tommies and the establishment of trench warfare produced a spectacular increase in football in the garrison towns. The German breakthrough in 1918 forced the British troops to redeploy in the villages of the Somme and Pas-de-Calais, extending the effects on the physical culture of rural France's population.

## INTERVIEW WITH ALEXIS JENNI ABOUT THE FRENCH ART OF WAR

Five years after Jonathan Littell's *Les Bienveillantes* (published in English as *The Kindly Ones*, 2009), the publishers, Gallimard, released a new historic tome in time for the 2011 literary awards: *L'Art français de la guerre* [The French Art of War]. *Inflexions* has met Alexis Jenni, whose first novel this is.

## JEAN-HILAIRE MILLET A POSSIBLE 12 DAYS!

Article 36 of France's constitution of 4 October 1958 deals with the "state of siege" (or martial law). In the event of imminent danger resulting from a foreign war or armed insurrection, the Article provides for maintenance of order, policing and some exercise of judicial authority to be transferred to the military authority. While such an eventuality now appears unthinkable, not least because of France's military history, the fact is that it remains on the statute book, despite extensive reform of the constitution in 2008. It illustrates the army's role as an ultimate authority. Introducing a "state of siege" is therefore possible, and it could provide a response to a domestic shock event, in the event of the civil authorities and second-line forces proving overwhelmed. Despite the improbable scenario, it seems wise to consider the implications and be prepared for it, precisely to minimise the surprise if it occurs. This implies accepting, in exceptional circumstances, the overruling of certain principles, such as maintaining a strict separation between military and police forms of action; and, in particular, thinking through the implications of implementing Article 36, in terms of theory, plans and exercises.

## WALTER BRUYÈRE-OSTELLS MEASURING VIOLENCE ON EUROPEAN BATTLEFIELDS IN THE 19<sup>TH</sup> CENTURY

In what ways do forms of violence in battle develop? Quantitative data tend to show that mortality in combat crossed a threshold at the time of France's First Empire (1804-14), but subsequent campaigns do not seem to have continued along that growth curve. The increased violence can in fact be seen as reflecting the increased use of artillery and then, in the middle of the century, by the renewed effectiveness of individual firearms. Studies of the injuries inflicted support the idea of increased violence to combatants' bodies. Caution should, on the other hand, be exercised when interpreting evidence about combat with bayonets. The "heroic" vision of memoir-writers has erased the reality of battles that consisted more of advances and retreats than real hand-to-hand clashes between combatants.

## JEAN-PAUL CHARNAY SIXTH-CENTURY NEWS

As the 5<sup>th</sup> century turned into the 6<sup>th</sup>, the "great invasions" brought the end of the Roman Empire in the west. When faced with the Romanised peoples of Italy, Gaul and Spain, a process of osmosis initiated by the Germanic chiefdoms and continued through feudal wars resulted, in the 15<sup>th</sup> century, in establishment of the great monarchies that ultimately produced today's nations. While present-day Europe attempts to unite them into a semi-continental whole, the unfolding of diverse demographic trends is disturbing political, economic, cultural and religious certainties, producing trauma reminiscent of that felt in the 6<sup>th</sup> century. Reading what the historians have to say could give us a better insight into our contemporary world as civilisations are redefined.

# BIOGRAPHIES

## LES AUTEURS

### ▣ Gilbert ANDRIEU

Gilbert Andrieu est professeur honoraire à l'université Bordeaux-II. Il a notamment publié : *L'Homme et la Force* (Joinville-le-Pont, Actio, 1988), *L'Éducation physique au XX<sup>e</sup> siècle : une histoire des pratiques* (Joinville-le-Pont, Actio, 1990), *Enjeux et débats en éducation physique : une histoire contemporaine* (Joinville-le-Pont, Actio, 1992), *La Gymnastique au XIX<sup>e</sup> siècle ou la naissance de l'éducation physique* (Joinville-le-Pont, Actio, 1999), *Du sport aristocratique au sport démocratique, 1886-1936. Histoire d'une mutation* (Joinville-le-Pont, Actio, 2002), « La signification de G. Hébert pour l'éducation physique » (*Hermès*, 1976, pp. 28-47), « Georges Hébert. 1875-1957 » (*in P. Arnaud, Le Corps en mouvement*, Toulouse, Privat 1981), et « L'éducation physique virile et morale par la méthode naturelle de Georges Hébert. 1902-1919 » (*Revue historique des armées* n° 3, 2002, pp. 96-116).

### ▣ Jean-René BACHELET

Voir rubrique « comité de rédaction ».

### ▣ Éric BELLOT DES MINIÈRES

Entré à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr en 1984, breveté de l'enseignement militaire supérieur, ancien auditeur du Centre des hautes études militaires (CHEM) et de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), le colonel des Minières a essentiellement servi au sein de la Légion étrangère. Il a commandé de 2008 à 2010 le 2<sup>e</sup> régiment étranger de parachutistes à Calvi. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, il est affecté à l'état-major des armées comme officier de cohérence opérationnelle.

### ▣ André-Xavier BIGARD

André-Xavier Bigard est médecin général, directeur adjoint de l'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA) installé à Brétigny-sur-Orge. Chercheur en physiologie de l'exercice et nutritionniste, il est professeur agrégé du Val-de-Grâce, titulaire d'une thèse de science et habilité à diriger les recherches. Il est par ailleurs vice-président de la Société française de médecine du sport, membre du comité scientifique de la Société de physiologie et membre de la commission « Prospective » de l'agence française de lutte contre le dopage.

### ▣ Walter BRUYERE-OSTELLS

Agrégé et docteur en histoire (Paris-IV), lauréat d'une bourse de la Fondation Napoléon en 2001, Walter Bruyère-Ostells étudie l'histoire politique et culturelle des armées. Il participe au cercle d'étude « Culture de défense » de l'académie de Montpellier et a publié des ouvrages d'histoire destinés à la jeunesse. Il travaille actuellement sur les formes de mercenariat et de volontariat dans les guerres de la Révolution à nos jours. Coauteur d'un ouvrage sur *Les Campagnes militaires du Second Empire* (Bernard Giovanangeli éditeur, septembre 2010), il a également publié *Napoléon III et le Second Empire* (Vuibert, 2004) et *La Grande Armée de la liberté* (Tallandier, 2009).

### ▣ Jean-Paul CHARNAY

Voir rubrique « comité de rédaction ».

### ▣ François COCHET

François Cochet est professeur d'histoire contemporaine à l'université Paul-Verlaine-Metz (CRULH-MSH-Lorraine). Il a notamment publié *Soldats sans armes. Les prisonniers de guerre, une approche culturelle* (Bruxelles, Bruylant, 1998), *Les soldats de la « drôle de guerre »* (Paris, Hachette, 2004), *Survivre au front (1914-1918). Les soldats entre contrainte et consentement* (Saint-Cloud, Soteca, 2005), et parmi de nombreux ouvrages collectifs, il a dirigé avec Rémy Porte le *Dictionnaire de la Grande Guerre* (Paris, R. Laffont, 2008). Il prépare actuellement un ouvrage sur les relations entre les soldats et leurs armes.

### ▣ Michel GOYA

Voir rubrique « comité de rédaction ».

### ▣ Alexis JENNI

Alexis Jenni est né en 1963. Il a fait des études de sciences naturelles, passé l'agrégation de cette matière et enseigne depuis au lycée Saint-Marc à Lyon. Il a publié son premier roman *L'Art français de la guerre* chez Gallimard en 2011, couronné par le prix Goncourt.

### ▣ Vincent LAPOUGE

Le colonel Vincent Lapouge a été chef de corps de l'École militaire de haute montagne de 2004 à 2006 et sert aujourd'hui comme commissaire aux sports militaires adjoint.

### ▣ Alexandra MALGOYRE

Alexandra Malgoyre est médecin principal, membre de l'unité de recherche de physiologie des activités physiques militaires de l'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA). Chercheur en physiologie de l'exercice et nutritionniste, elle est un praticien confirmée en recherche, titulaire d'une thèse de science en métabolisme énergétique.

### ▣ Dominik MANN

Issu d'une famille franco-allemande, Dominik Mann est agrégé de lettres modernes et enseigne actuellement en lycée à Paris.

### ▣ Jean-Hilaire MILLET

Né en 1972, le chef d'escadrons Jean-Hilaire Millet est entré à Saint-Cyr en 1995 après des études de droit, dont une année au Trinity College of Dublin. Il est titulaire d'un DEA de philosophie du droit de l'université Paris-II-Assas et d'un DEA d'histoire moderne et contemporaine de l'université Paris-IV-Sorbonne. Après sept ans au 2<sup>e</sup> régiment de hussards, régiment spécialisé dans la recherche de renseignements, il a servi pendant deux ans au Centre de planification et de conduite des opérations, traitant des opérations en Afghanistan. Il est parti six fois en opération : au Kosovo, en Côte d'Ivoire et en Afghanistan. Après avoir été stagiaire à l'École de guerre, il suit actuellement

le master « affaires publiques » de l'IEP Paris dans le cadre de l'enseignement militaire supérieur, scientifique et technique (EMSET).

### ▣ Thierry NOULENS

Saint-cyrien de la promotion « Lieutenant-colonel Gaucher » (1983-1986) et breveté de l'enseignement militaire supérieur, le colonel Thierry Noulens est actuellement cadre-professeur à l'École de guerre. Il a assuré pendant quatre ans la direction de l'enseignement et de la recherche de l'histoire militaire à l'École militaire spéciale de Saint-Cyr-Coëtquidan et a été chef de division études et enseignement au département de l'armée de terre du SHD. Il a notamment enseigné à l'IEP de Paris et au Cours royal militaire supérieur marocain.

### ▣ Christian PERSICOT

Le chef de bataillon (er) Christian Persicot a fait partie de l'équipe militaire de ski du 159<sup>e</sup> régiment d'infanterie alpine (1980-1988). Il a été coordinateur du ski nordique à la Fédération française de ski et directeur des équipes de France de ski nordique aux Jeux olympiques de Turin (2005-2006), directeur de l'équipe de France militaire de ski à l'EMHM de 2003 à 2010 (quatre médailles à Vancouver en 2010 et cinq à Turin en 2006), et enfin, responsable des sites de la candidature olympique Annecy 2018 (2008-2010).

### ▣ Luc ROBÈNE

Luc Robène est historien, professeur des universités à l'université Rennes-II, chargé de cours à l'ENS Cachan et à Sciences-Pô Bordeaux. Les recherches qu'il poursuit dans le cadre du LAS-LARES, EA 2241 et du VIP&S, portent sur l'histoire des pratiques culturelles et, plus particulièrement, sur l'histoire du sport et des politiques sportives en France et en Europe. Il a publié dernièrement « Jacques Chaban-Delmas au cœur du sport » (Bernard Lachaise dir., *Chaban et Bordeaux*, Bordeaux, Confluences, 2010) et, avec Dominique Bodin et Stéphane Héas, « Pau et l'invention de l'aviation sportive (1908-1910). Des enjeux technologiques aux plaisirs mondains : naissance d'un loisir et nouveaux pouvoirs du corps » (STAPS n° 87, 2010).

### ▣ Hervé SANCHEZ

Le capitaine Hervé Sanchez est membre de l'unité de recherche de physiologie des activités physiques militaires de l'Institut de recherche biomédicale des armées (IRBA). Chercheur en physiologie de l'exercice, il est titulaire d'une thèse de science en métabolisme énergétique. Il est par ailleurs entraîneur d'athlétisme et spécialiste des sauts.

### ▣ Didier SICARD

Voir rubrique « comité de rédaction ».

### ▣ André THIÉBLEMONT

Voir rubrique « comité de rédaction ».

### ▣ Arnaud WAQUET

Docteur de l'université Lyon-I, membre associé de l'équipe de recherche septentrionale sport et société (ER3S, EA 4110, université Lille-Nord de France) et membre associé du Centre de recherche et d'innovation sur le sport (CRIS EA 647, université Lyon-I), Arnaud Waquet centre ses recherches sur la place du sport pendant la Première Guerre mondiale. Ces travaux soulignent notamment l'importance du football dans la vie quotidienne des soldats (belges, britanniques, dominions et français) et des populations civiles situés à l'arrière du front Ouest.

Dans une approche anthropo-historique et genrée, Arnaud Waquet s'intéresse également aux résultats des contacts directs et prolongés entre les soldats alliés et la population civile et militaire française sur le développement et la reconnaissance du sport en France. Le titre de sa thèse en témoigne : *Football en guerre : l'acculturation sportive de la population française pendant la Grande Guerre (1914-1919)*. Il a notamment publié : « Ballons ronds, Tommies et tranchées : l'impact de la présence britannique dans la diffusion du football-association au sein des villes de garnison de la Somme et du Pas-de-Calais (1915-1918) », avec T. Terret (*Modern & Contemporary France*, vol. 14, n° 4, November 2006, pp. 449-464), « Football aux armées pendant la Grande Guerre » (*Les sportifs français dans la Grande Guerre*, Éd. Le Fantascopie, 2010), « Sport in the Trenches: The New Deal for Masculinity in France » (*The International Journal of the History of Sport*, vol. 28, n° 3, 2011, pp. 331-350) et, avec J. Vincent, « Wartime Rugby and Football: Sports Elites, French military Teams and international Meets during the First World War » (*The International Journal of the History of Sport*, vol. 28, n° 3, 2011, pp. 372-392).

## LE COMITÉ DE RÉDACTION

### ▣ Jean-René BACHELET

Né en 1944, Jean-René Bachelet a effectué une carrière militaire complète dans l'armée de terre, de 1962, où il entre à Saint-Cyr, jusqu'en 2004, où, général d'armée, il occupe les fonctions d'inspecteur général des armées. Chasseur alpin, il a commandé le 27<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins, bataillon des Glières. Comme officier général, outre de multiples commandements nationaux au plus haut niveau, il a exercé le commandement du secteur de Sarajevo dans le cadre de la FORPRONU en 1995, au paroxysme de la crise. De longue date, il a mené une réflexion de fond touchant aux fondamentaux du métier militaire en termes d'éthique et de comportements ; cette réflexion est traduite dans un certain nombre de documents dont les principaux sont « L'Exercice du métier des armes dans l'armée de terre, fondements et principes » et le « code du soldat », ainsi que dans de multiples articles et communications. Jean-René Bachelet quitte le service actif en 2004 et sert actuellement en deuxième section des officiers généraux. Il a publié *Pour une éthique du métier des armes, vaincre la violence* (Vuibert, 2006).

### ▣ Monique CASTILLO

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégée de philosophie et docteur d'État, Monique Castillo enseigne à l'université de Paris-XII. Ses principaux travaux portent sur la philosophie moderne et sur les questions contemporaines d'éthique et de politique. Elle a notamment publié *La Paix* (Hatier, 1997), *L'Europe de Kant* (Privat, 2001), *La Citoyenneté en question* (Ellipses, 2002), *Morale et politique des droits de l'homme* (Olms, 2003), *Connaître la guerre et penser la paix* (Kimé, 2005), *Éthique du rapport au langage* (L'Harmattan, 2007). Elle a fait partie en 2001-2002 d'un groupe de recherche (CHEAR-DGA) sur la gestion des crises.

### ▣ Jean-Paul CHARNAY

Né en France, Jean-Paul Charnay passe ses jeunes années en Algérie où il étudie le droit français et musulman ; après avoir soutenu à Paris ses thèses de doctorat (lettres et sciences humaines, droit, science politique) il exerce diverses professions juridiques puis s'intéresse à la sociologie, l'histoire et la stratégie. Jean-Paul Charnay, qui a vécu plus de vingt ans au Maghreb, s'est attaché au fil du temps à multiplier les rencontres de terrain et les missions universitaires sur tous les continents où il a mené une recherche comparée sur les conflits. Après avoir créé à la Sorbonne le Centre d'études et de recherches sur les stratégies et les conflits, il préside actuellement le Centre de philosophie de la stratégie dont il est le fondateur. Islamologue reconnu, Jean-Paul Charnay a publié de nombreux ouvrages, entre autres : *Principes de stratégie arabe* (L'Herne, 1984), *L'Islam et la guerre* (Fayard, 1986), *Métastratégie, systèmes, formes et principes de la guerre féodale à la dissuasion nucléaire* (Economica, 1990), *Critique de la stratégie* (L'Herne, 1990), *Stratégie générative. De l'anthropologie à la géopolitique* (PUF, 1992), *Regards sur l'Islam, Freud, Marx, Ibn Khaldun* (L'Herne, 2003), *Esprit du droit musulman* (Daloz, 2008), *Islam profond. Vision du monde* (Éditions de Paris, 2009).

### ▣ Patrick CLERVOY

Issu du collège militaire de Saint-Cyr-l'École puis de l'École du service de santé des armées de Bordeaux, le médecin chef des services Patrick Clervoy a été médecin d'unité pendant quatre années au profit de régiments de la 9<sup>e</sup> division d'infanterie de marine. Il a participé à plusieurs opérations extérieures en Afrique centrale, en Guyane et en ex-Yougoslavie. Il est aujourd'hui professeur titulaire de la chaire de psychiatrie et de psychologie clinique appliquée aux armées à l'École du Val-de-Grâce et chef du service de psychiatrie de l'hôpital d'instruction des armées Sainte-Anne à Toulon. Il est l'auteur de publications sur les thèmes du soutien psychologique des forces – *Les Psy en intervention* (Doin, 2009) – et de la prise en charge des vétérans – *Le Syndrome de Lazare. Traumatisme psychique et destinée* (Albin Michel, 2007).

### ▣ Samy COHEN

Samy Cohen est diplômé de Sciences Po et docteur en science politique. Politiste, spécialiste des questions de politique étrangère et de défense, il a également travaillé sur les rapports entre les États et les acteurs non-étatiques et sur les démocraties en guerre contre le terrorisme. Il a enseigné au DEA de Relations internationales de l'université de Paris-I (Panthéon-Sorbonne), au master recherche Relations internationales de Sciences Po Paris et au Stanford Program in Paris. Il appartient au projet transversal « Sortir de la violence » du CERI. C'est également un spécialiste de la méthodologie de l'enquête par entretiens. Samy Cohen est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages de science politique, dont en 2009, *Tsahal à l'épreuve du terrorisme* (Le Seuil). Depuis 2007, il est membre du conseil scientifique de Sciences Po.

### ▣ Jean-Luc COTARD

Saint-Cyrien ayant servi dans l'arme du génie, le colonel Jean-Luc Cotard a choisi de se spécialiser dans la communication après avoir servi en unité opérationnelle et participé à la formation directe de Saint-Cyriens et d'officiers en général. Il est titulaire d'une maîtrise d'histoire contemporaine, d'un DESS de techniques de l'information et du journalisme, et a réfléchi, dans le cadre d'un diplôme universitaire à l'Institut français de la presse, aux relations entre les hommes politiques et les militaires de 1989 à 1999. Il a publié des articles qui ont trait à son expérience dans les revues *Histoire et défense*, *Vauban et Agir*. Il a servi en Bosnie en 1992-1993, au Kosovo en 2001 (Mitrovica) et 2008 (Pristina) ainsi qu'en Côte d'Ivoire en 2005-2006. Après avoir eu des responsabilités au SIRPA-Terre, il a conseillé le général commandant la région terre Nord-Est. Il a choisi de quitter l'uniforme en 2010, à quarante-huit ans, pour créer son entreprise de communication spécialisée dans la communication de crise.

### ▣ Benoît DURIEUX

Né en 1965, Benoît Durieux est officier d'active dans l'armée de terre. Saint-cyrien, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université de Georgetown (États-Unis), il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la Légion étrangère, avec laquelle il a participé à plusieurs opérations dans les Balkans (1995 et 1996) et en Afrique (Somalie 1993). Après un passage à l'état-major des armées, il a été chef de corps du 2<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie jusqu'à l'été 2010. Auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM) en 2010-2011, le colonel Durieux est aujourd'hui adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense. Docteur

en histoire, il a publié *Relire De la guerre de Clausewitz* (Economica, 2005), une étude sur l'actualité de la pensée du penseur militaire allemand. Pour cet ouvrage, il a reçu le prix *La Plume et l'Épée*.

### ▮ Michel GOYA

Issu du corps des sous-officiers, le colonel Goya est officier dans l'infanterie de marine depuis 1990. Après dix ans d'expérience opérationnelle, il suit, en 2001, une scolarité au sein de l'Enseignement militaire supérieur scientifique et technique puis il intègre, en 2003, le Collège interarmées de défense. Officier au Centre de doctrine d'emploi des forces terrestres, il est assistant militaire du chef d'état-major des armées de 2007 à 2009. Il dirige aujourd'hui le domaine « Nouveaux Conflits » au sein de l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM). Titulaire d'un brevet technique d'histoire, le colonel Goya est l'auteur de *Res Militaris. De l'emploi des forces armées au XXI<sup>e</sup> siècle* (Economica, 2010), de *l'Irak. Les armées du chaos* (Economica, 2008), de *La Chair et l'acier; l'invention de la guerre moderne, 1914-1918* (Tallandier, 2004), sur la transformation tactique de l'armée française de 1871 à 1918. Il a obtenu deux fois le prix de l'École militaire interarmes, le prix Sabatier de l'École militaire supérieure scientifique et technique, le prix d'histoire militaire du Centre d'études d'histoire de la Défense et le prix Edmond Fréville de l'Académie des sciences morales et politiques. Le colonel Goya est docteur en histoire.

### ▮ Armel HUET

Professeur de sociologie à l'université Rennes-II, Armel Huet a fondé le Laboratoire de recherches et d'études sociologiques (LARES) et le Laboratoire d'anthropologie et de sociologie (LAS) qu'il a dirigé respectivement pendant quarante ans et quinze ans. Il en est aujourd'hui le directeur honoraire. Outre un master de recherche sociologique, il a également créé des formations professionnelles, dont un master de maîtrise d'ouvrage urbaine et immobilière; il a dirigé le comité professionnel de sociologie de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF). Armel Huet a développé dans son laboratoire plusieurs champs de recherche sur la ville, les politiques publiques, le travail social, les nouvelles technologies, le sport, les loisirs et les questions militaires. Il a créé des coopérations avec des institutions concernées par ces différents champs, notamment avec les Écoles militaires de Coëtquidan. Ces dernières années, il a concentré ses travaux sur le lien social. Il a d'ailleurs réalisé à la demande de l'état-major de l'armée de terre, une recherche sur la spécificité du lien social dans l'armée de terre.

### ▮ Haïm KORSIA

À sa sortie du séminaire israélien de France et après avoir obtenu son diplôme rabbinique en mars 1986, Haïm Korsia termine son parcours universitaire par un DEA à l'École pratique des hautes études en 2003. Jusqu'en 2004, il a été directeur de cabinet du grand rabbin de France. Actuellement, le grand rabbin Haïm Korsia est aumônier en chef des armées, aumônier en chef de l'armée de l'air, membre du comité consultatif national d'éthique, membre du comité du patrimoine culturel au ministère de la Culture, administrateur national du Souvenir français et secrétaire général de l'association du rabbinat français. Derniers ouvrages parus : *Gardien de mes frères, Jacob Kaplan* (Édition Pro-Arte, 2006), *À corps et à Toi* (Actes Sud, 2006), *Être Juif et Français : Jacob Kaplan, le rabbin de la République* (Éditions Privé, 2005).

### ▮ François LECOINTRE

Né en 1962, François Lecointre est officier de carrière dans l'armée de terre. Saint-cyrien, il appartient à l'arme des troupes de marine où il a servi comme lieutenant et capitaine au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine et au 5<sup>e</sup> régiment interarmes d'outre-mer. Il a été engagé en Irak lors de la première guerre du Golfe (1991), en Somalie (1992), en République de Djibouti dans le cadre de l'opération Iskoutir (1991-1993), au Rwanda dans le cadre de l'opération Turquoise (1994) ainsi qu'à Sarajevo (1995), et a ensuite servi à l'état-major de l'armée de terre, au sein du bureau de conception des systèmes de forces. Il a commandé le 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine stationné à Vannes et à ce titre le groupe tactique interarmes 2 (GTIA2) en République de Côte d'Ivoire d'octobre 2006 à février 2007. Auditeur puis directeur de la formation au Centre des hautes études militaires (CHEM) de 2007 à 2009, adjoint « terre » au cabinet militaire du ministre de la Défense (2009-2011), le général Lecointre est aujourd'hui commandant de la 9<sup>e</sup> brigade d'infanterie de marine.

### ▮ Jean-Philippe MARGUERON

Dès sa sortie de l'École spéciale militaire en 1978 dans l'arme de l'artillerie, Jean-Philippe Margueron sert dans plusieurs régiments tant en métropole qu'outre-mer (5<sup>e</sup> régiment interarmes de Djibouti). Commandant de compagnie à Saint-Cyr (promotion Tom Morel 1987-1990), il commande le 54<sup>e</sup> d'artillerie stationné à Hyères avant d'être responsable du recrutement pour la région parisienne et l'outre-mer au début de la professionnalisation de l'armée de terre. Il est auditeur au Centre des hautes études militaires et à l'Institut des hautes études de la Défense nationale (54<sup>e</sup> promotion). De 2008 à 2010, général de division, il est général inspecteur de la fonction personnel de l'armée de terre. Promu général de corps d'armée, il est depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010 général major général de l'armée de terre (MGAT).

### ▮ Daniel MENAOUINE

Né en 1964, le colonel Daniel Menaouine choisit l'artillerie dès sa sortie de l'École spéciale militaire de Saint-cyr. Il sert comme lieutenant et capitaine au 58<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Il est engagé au Cambodge (1992-1993). Chef de BOI du 54<sup>e</sup> régiment d'artillerie (2002-2004), il commande par la suite ce régiment stationné à Hyères, de 2007 à 2009. Ayant suivi une scolarité à l'École supérieure de commerce de Paris et se spécialisant dans le domaine des finances, il tient la fonction de chargé de mission au sein de la direction de la programmation des affaires financières et immobilière du ministère de l'Intérieur puis de chef de bureau au sein de la direction des affaires financières du ministère de la Défense. Ancien auditeur au Centre des hautes études militaires (CHEM) et à l'Institut des hautes études de la défense nationale (IHEDN), il est aujourd'hui le chef de cabinet du général chef d'état-major de l'armée de terre.

### ▮ Véronique NAHOUM-GRAPPE

Chercheur anthropologue à l'École des hautes études en sciences sociales (au CETSAN), Véronique Nahoum-Grappe travaille sur les formes contemporaines et sociales de la culture : le quotidien, les conduites d'excès, les rapports entre les sexes, la violence; elle participe aux comités de rédaction de plusieurs revues parmi lesquelles *Esprit*, *Terrain*, *Communication*. Quelques ouvrages parus : *Du rêve de vengeance à la haine politique* (Buchet Chastel, 2004), *Balades politiques* (Les prairies ordinaires, 2005), *Vertige de l'ivresse – Alcool et lien social* (Descartes et Cie, 2010).

### ▣ **Emmanuelle RIOUX**

Historienne, auteur de différentes publications sur les zazous pendant la Seconde Guerre mondiale, Emmanuelle Rioux travaille dans l'édition depuis 1990. Elle a été secrétaire de rédaction à la revue *L'Histoire*, directrice de la collection « Curriculum » chez Liana Levi et responsable éditoriale à l'Encyclopaedia Universalis. Elle a également mis son savoir faire au service de la Mission pour le bicentenaire de la Révolution française, du Festival international du film d'histoire de Pessac, de l'Association pour la célébration du deuxième centenaire du Conseil d'État et des Rendez-vous de l'histoire de Blois. Elle est aujourd'hui chargée de mission auprès du général chef d'état-major de l'armée de terre et rédactrice en chef de la revue *Inflexions. Civils et militaires : pouvoir dire*.

### ▣ **François SCHEER**

Né en 1934 à Strasbourg, François Scheer est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, titulaire de trois DESS (droit public, économie politique et science politique) et ancien élève de l'École nationale d'administration (1960-1962). De 1962 à 1999, il alterne les postes en administration centrale et à l'étranger. Premier ambassadeur de France au Mozambique en 1976, il sera successivement directeur de cabinet du président du Parlement européen (Simone Veil) et du ministre des Relations extérieures (Claude Cheysson), ambassadeur en Algérie, ambassadeur représentant permanent auprès des communautés européennes, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et ambassadeur en Allemagne. Ambassadeur de France, il a été de 1999 à 2011 conseiller international du président directeur général de Cogema, puis du président du directoire d'Areva.

### ▣ **Dider SICARD**

Après des études de médecine, Didier Sicard entre dans la filière des hôpitaux de Paris : externat, internat, clinicat, nomination comme praticien hospitalier. Professeur agrégé, il devient le chef de l'un des deux services de médecine interne de l'hôpital Cochin de Paris. Il créera (avec Emmanuel Hirsch) l'Espace éthique de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris. Par décret du président Jacques Chirac, il succède en 1999 à Jean-Pierre Changeux (qui avait lui-même succédé à Jean Bernard) à la tête du Comité consultatif national d'éthique, institution qu'il préside jusqu'en février 2008 et dont il est aujourd'hui président d'honneur. Il a notamment publié *La Médecine sans le corps* (Plon, 2002), *L'Alibi éthique* (Plon, 2006) et, avec Georges Vigarello, *Aux Origines de la médecine* (Fayard 2011). Depuis 2008, Didier Sicard préside le comité d'experts de l'Institut des données de santé.

### ▣ **André THIÉBLEMONT**

André Thiéblemont (colonel en retraite), saint-cyrien, breveté de l'enseignement militaire supérieur scientifique et technique, titulaire des diplômes d'études approfondies de sociologie et de l'Institut d'études politiques de Paris, a servi dans la Légion étrangère, dans des régiments motorisés et dans des cabinets ministériels. Il a quitté l'armée en 1985 pour fonder une agence de communication. Depuis 1994, il se consacre entièrement à une ethnologie du militaire, axée sur les cultures militaires, leurs rapports au combat, aux mythes politiques et aux idéologies, études qu'il a engagées dès les années 1970, parallèlement à ses activités professionnelles militaires ou civiles. Chercheur sans affiliation, il a fondé Rencontres démocrates, une

association qui tente de vulgariser auprès du grand public les avancées de la pensée et de la connaissance issues de la recherche. Sur le sujet militaire, il a contribué à de nombreuses revues françaises ou étrangères (*Ethnologie française, Armed Forces and Society, Le Débat...*), à des ouvrages collectifs et a notamment publié *Cultures et logiques militaires* (Paris, PUF, 1999).



# Inflexions

**civils et militaires : pouvoir dire**

## **NUMÉROS DÉJÀ PARUS**

L'action militaire a-t-elle un sens aujourd'hui ? n° 1, 2005

Mutations et invariants, « soldats de la paix », soldats en guerre n° 2, 2006

Agir et décider en situation d'exception n° 3, 2006

Mutations et invariants, partie II n° 4, 2006

Mutations et invariants, partie III n° 5, 2007

Le moral et la dynamique de l'action, partie I n° 6, 2007

Le moral et la dynamique de l'action, partie II n° 7, 2007

Docteurs et centurions, actes de la rencontre du 10 décembre 2007 n° 8, 2008

Les dieux et les armes n° 9, 2008

Fait religieux et métier des armes, actes de la journée d'étude  
du 15 octobre 2008 n° 10, 2008

Cultures militaires, culture du militaire n° 11, 2009

Le corps guerrier n° 12, 2009

Transmettre n° 13, 2010

Guerre et opinion publique n° 14, 2010

La judiciarisation des conflits n° 15, 2010

Que sont les héros devenus ? n° 16, 2011

Hommes et femmes, frères d'armes ? L'épreuve de la mixité n° 17, 2011

Partir n° 18, 2011





# Inflexions

civils et militaires : pouvoir dire

À retourner à la Direction de l'information légale et administrative (DILA)  
23 rue d'Estrées CS10733 75345 Paris cedex 07

## Acheter un numéro, s'abonner, c'est simple :

@ En ligne :  
[www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)

✉ Sur papier libre  
ou en remplissant  
ce bon de commande  
à retourner à l'adresse ci-dessus

## Où en est mon abonnement ?

@ En ligne :  
[abonnement@ladocumentationfrancaise.fr](mailto:abonnement@ladocumentationfrancaise.fr)

☎ Téléphone 01 40 15 69 96  
Télécopie 01 40 15 70 01

## Bulletin d'abonnement et bon de commande

### Je m'abonne à Inflexions

un an / 3 numéros (3303334100009) deux ans / 6 numéros (3303334200009)

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> France métropolitaine (TTC) 30,00 € | <input type="checkbox"/> France métropolitaine (TTC) 55,00 € |
| <input type="checkbox"/> Europe* (TTC) 33,00 €               | <input type="checkbox"/> Europe* (TTC) 58,50 €               |
| <input type="checkbox"/> DOM-TOM-CTOM et RP** (HT) 31,70 €   | <input type="checkbox"/> DOM-TOM-CTOM et RP** (HT) 58,80 €   |
| <input type="checkbox"/> Autres pays 32,50 €                 | <input type="checkbox"/> Autres pays 59,80 €                 |
| <input type="checkbox"/> Supplément avion 6,25 €             | <input type="checkbox"/> Supplément avion 8,90 €             |

\* La TVA est à retrancher pour les pays n'appartenant pas à l'Union européenne et aux pays du Maghreb.  
\*\* RP (Régime particulier) : pays de la zone francophone de l'Afrique (hors Maghreb) et de l'océan Indien.

### Je commande les numéros suivants de Inflexions

Au prix unitaire de 12,00 € ( n° 1 épuisé) livraison sous 48 heures

.....  
pour un montant de ..... €  
participation aux frais d'envoi (sauf abonnement) + 4,95 €  
Soit un total de ..... €

### Voici mes coordonnées

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>

Nom : ..... Prénom : .....

Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Méi : .....

Ci-joint mon règlement de ..... €

Par chèque bancaire ou postal  
à l'ordre de : **Comptable du B.A.P.O.I.A. - DF**  
(B.A.P.O.I.A. : Budget annexe publications officielles et information administrative)

Par mandat administratif (réservé aux administrations)

Par carte bancaire N°

Date d'expiration :     N° de contrôle

(indiquez les trois derniers chiffres situés au dos de votre carte bancaire, près de votre signature)

Date

Signature

Informatique et libertés : conformément à la loi du 6.1.1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et les rectifier en écrivant au Service Promotion et Action commerciale de La Documentation française. Ces informations sont nécessaires au traitement de votre commande et peuvent être transmises à des tiers sauf si vous cochez ici



Impression  
Ministère de la Défense  
Secrétariat général pour l'administration / SPAC Impressions  
Pôle graphique de Tulle  
2, rue Louis Druliolle – BP 290 – 19007 Tulle cedex

